DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13087 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 25 FÉVRIER 1987

Raison d'Etat en Argentine

Les quelque trois mille militaires ou agents de sécurité argentins soupçonnés par les organismes de défense des droits de l'homme d'avoir commis des exactions pendant la dictature militaire ne pourront plus être poursuivis par la justice. Le délai de deux mois, imparti par la loi dite de « point final », au-delà duquel toute personne qui n'est pas encore accusée ne pourra plus l'être, est en effet arrivé à échéance le lundi 23 février. Sur des milliers de dénonciations, cent soixante cas de torture, de viol, de privation illégale de liberté ou d'assassinat, dont les preuves apportées ont été jugées suffisantes par la justice argentine, feront l'objet d'un procès.

Cet arrêt des poursuites, voulu par le président Raul Alfonsin pour réconcilier l'armée et la société, mécontente pour l'instant beaucoup d'Argentins. Les associations de défense des droits de l'homme, bien sûr, qui parlent à ce sujet d'une « extraordinaire clémence », mais aussi les militaires qui jugent ces procès « injustes ». Les officiers sont en effet aux prises avec cette situation paradoxale – pour eux – d'être jugés pour des faits qui sous la dictature leur ont valu promotions ou décorations, et ils se réfugient aujourd'hui derrière le « devoir d'obéissance ».

Cependant le gouvernement a mis en garde les militaires argentins en indiquant que s'ils refusaient, comme leurs homologues uruguayens, de se présenter devant le tribunal, les autorités « réagiraient de manière fulgurante » et rayeraient des cadres ceux qui omettraient de répondre aux convocations. Les juges civils devront apprécier si le code de justice militaire, qui exclut l'obligation d'obéissance aux ordres aberrants, a été ou non observé par des officiers de second rang. Mais ces huit tribunaux civils d'appel, situés dans les principales villes du pays, qui ont étudié les dossiers presque jour et nuit pendant ces deux derniers mois, seront aussi amenés à juger des personnalités marquantes actuellement inculpées.

Deux anciens présidents devront répondre de la manière dont ils ont dirigé la répression : le général Leopoldo Galtieri (1981 et 1982) et le général Renaldo Bignone, qui a assuré la transition entre le départ des militaires et l'élection présidentielle de 1983, vont être jugés.

Si les deux anciens chefs de l'Etat sont condamnés, les quatre présidents qui se sont succédé à la tête du pays pendant les huit années de la dictature se trouveraient derrière les barreaux, les généraux Jorge Videla (1976-1981) et Roberto Viola (1981) ayant été déjà condamnés lors du « procès du siècle » à la réclusion à perpétuité pour le premier, et à dix-sept ans pour le second.

En dépit des protestations, le président argentin pourra donc se féliciter d'avoir respecté son engagement, pris pendant la campagne électorale, de juger les principaux responsables de la répression. M. Raul Alfonsin aura aussi, malgré l'impossible oubli des victimes mené à bien son plan. Le chef de l'Etat souhaitait affaiblir les forces armées en remaniant les états-majors – il a aussi réduit leur budget. – mais il n'a pas démantelé une force dans laquelle il ne voit pas comment gouverner. Ce point final est aussi un tribut à la raison d'Etat.

La lutte antiterroriste et l'amnistie de 1981

Une vive polémique se poursuit entre la majorité et M. Mitterrand

Une vive polémique se poursuit entre la majorité et le président de la République à propos de l'arrestation de quatre membres d'Action directe et de l'amnistie de 1981. M. Mitterrand a accusé d' « extrême légèreté ou d'extrême indignité », le lundi 23 février, ceux qui ont déclenché une campagne contre lui et les socialistes. En privé, il affirme que ces méthodes procèdent d'une « mentalité fascisante ». Bien que M. Chirac se soit gardé d'intervenir, ce débat jette une ombre sur la cohabitation.



Lire page 6 les articles de JEAN-YVES LHOMEAU et EDWY PLENEL.

Réunion du gouvernement sur la conjoncture

L'activité économique en France subit un fort ralentissement

L'activité économique a fortement faibli en France au cours des derniers mois et ne devrait pas se redresser avant le second semestre. Le CNPF, qui confirme ce sombre pronostic, estime que la production intérieure brute ne devrait croître que de 2 % en 1987, contre 2,5 % selon les dernières prévisions gouvernementales.

Cette conjoncture sera examinée mercredi à l'hôtel Matignon, où M. Chirac réunira son gouvernement après le conseil des ministres.

L'année 1986 s'était plutôt mal terminée. L'année 1987 ne commence pas sous les meilleurs auspices. Partout – sauf dans quelques secteurs comme l'automobile, le pétrole, l'industrie pharmaceutique – l'activité économique stagne, parfois même régresse.

Ce marasme des affaires est sensible à tous les niveaux : industrie, commerce de gros, commerce de détail. Il fait naître un pessimisme d'autant plus aigu que la phase difficile que traverse actuellement l'économie française succède à une année 1986 qui fut bonne jusqu'en octobre, et même excellente pendant toute sa première partie.

On a employé le mot de « *flambée* » pour traduire la vague d'achats qui s'était produite à partir de la fin de 1985 et jusqu'à l'été 1986. Maintenant que les chiffres sont connus, l'expression n'apparaît pas trop forte.

La consommation des ménages a progressé à un rythme annuel de 4 % pendant le premier semestre 1986, ce qui ne s'était pas vu depuis très longtemps.

ALAIN VERNHOLES.

(*Lire la suite page 28.*)

Images contrastées de l'arrière

Téhéran sur fond de guerre

Les forces de Téhéran ont annoncé lundi 23 février qu'elles avaient gagné du terrain sur le front sud – théâtre de l'opération Kerbala-5 – non loin de Bassorah. Elles ont aussi attaqué deux villes du Kurdistan irakien, Rawanduz et Dyana. D'autre part, un raid aérien irakien, dimanche, sur la grande banlieue de Téhéran, risque de relancer la « guerre des villes ».

TÉHÉRAN
de notre envoyé spécial

Impossible d'y échapper, même pour qui ignore le farsi : « *djang* » (la guerre) et « *chahid* » (martyr – tué sur le front) sont les deux mots clés de la radio et de la télévision iraniennes ; des mots martelés à longueur de bulletin, accompagnant, à l'écran, d'éprouvantes images saisies sur le champ de bataille et diffusées plusieurs fois par jour avec une complaisance morbide. Mais ces appels répétés à la mobilisation et au soutien à l'effort de guerre sont un peu comme un fond sonore diffus, reflet d'une réalité lointaine : le front est à plusieurs centaines de kilomètres de Téhéran.

La capitale a appris à vivre au son de cette rhétorique guerrière, sans trop y prêter attention. La guerre a déjà plus de six ans, la République islamique a célébré, ce mois de février, ses huit ans – « *il a bien fallu s'accommoder* », dit une Téhéranaise. On l'a fait à l'iranienne, c'est-à-dire avec une relative insouciance, du moins en apparence.

Insouciance dans cet élégant hôtel du nord de la capitale où l'on fête un mariage bourgeois en pleine alerte aérienne. Le cortège est arrivé tous phares allumés, Jaguar des mariés en tête, après avoir croisé des files de voitures redescendant sur la capitale : retours d'un week-end dans les stations de ski qui dominent la ville ou d'une promenade au bord de la Caspienne...

Images contrastées encore, cette fois un peu plus bas dans Téhéran et dans l'échelle sociale. Place Ferdowsi, en plein centre-ville, un mollah, turban blanc et manteau marron, s'époumone devant une mauvaise sono : Saddam Hussein, le président irakien, est une fois de plus vilipendé et le « *peuple* » sommé de rejoindre le front en masse. Le « *peuple* » n'en a cure : industrieux, pressés, traits tirés et fatigués tant la survie dans cette mégalopole grise qu'est Téhéran est épuisante, les interpellés passent leur chemin.

Un peu plus loin, le long de l'avenue de la Révolution, qui traverse la ville d'est en ouest, c'est à peine si l'on jette un coup d'œil attristé sur le cortège de trois ou quatre autobus, bondés de jeunes gens barbus, qui fraie difficilement sa route dans la cohue automobile : des « volontaires » qui partent pour le front ou en reviennent.

Plus au sud commence le Bazar. Là encore, rien qui ressemble à une économie de guerre, avec des échoppes à moitié vides alignant quelques produits rationnés devant de longues files d'attente de consommateurs frustrés. Non, le Bazar se porte bien. Il rivalise avec les supermarchés cossus du nord de la ville : produits de luxe, montres de marque, bijoux, électroménager, derniers miracles de miniaturisations de la hi-fi japonaise, etc.

Le Grand Satan américain, dont le régime a juré d'éradiquer tous les symboles, a la peau dure ; au rayon des vidéo-cassettes, ce sont toujours les « space-invaders » et autres « Superman » qui tiennent la vedette – pour ne pas parler du Mac Donald's bordant la place Azadi, rendez-vous obligé de toutes les manifestations « révolutionnaires » de l'Iran post-impérial.

Ici, on vit sur le mode schizophrénique. Il y a le permanent matraquage des médias, qui véhiculent l'image d'un peuple en guerre, uni derrière ses ayatollahs pour faire rendre gorge au régime laïc et socialisant de Bagdad ; et puis il y a une capitale qui, en huit ans de « révolution » et six ans de guerre n'a pas tellement changé. La topographie sociale a survécu au changement de régime.

Le nord est resté riche, relativement – avec villas somptueuses, voitures de luxe et soirées mondaines. Le sud est demeuré ce qu'il était, alignement sans fin de pauvres maisonnettes, véritable circonscription du régime : ici, les femmes portent le strict tchador noir et les hommes – ambiance guerrière oblige – arborent pour la plupart une veste militaire, même s'ils n'entendent aucunement se rendre au front. Le nord, lui, s'est « *accommodé* » : on croise dans le parc Mellat, haut lieu des promenades sentimentales téhéranaises, des filles au foulard bariolé et aux jeans dépassant sous la blouse islamique. Pourtant, la guerre est là, tangible, même loin du front. Un mois après l'offensive Kerbala-5, lancée à la mi-janvier, les journaux alignent toujours des colonnes d'avis de décès et les fleuristes des étalages de couronnes mortuaires.

ALAIN FRACHON.

(*Lire la suite page 5.*)

Une nouvelle thérapeutique expérimentée à Paris

L'infarctus pris de vitesse

Chaque année, en France, l'infarctus du myocarde est à l'origine de soixante-dix mille hospitalisations et de cinquante et un mille décès. Une équipe de médecins-réanimateurs parisiens, appartenant au service de santé de la brigade des sapeurs-pompiers et au service de réanimation de l'hôpital Cochin, vient de réaliser une expérience unique au monde. Si cette méthode se généralisait, elle pourrait améliorer sensiblement le traitement de cette affection, qui demeure aujourd'hui la première cause de mortalité. On s'est aperçu, en effet, que si l'on injectait un produit thrombolytique, capable de dissoudre les caillots, dans l'heure qui suit l'apparition de la douleur révélatrice de l'infarctus, la mortalité hospitalière serait réduite de moitié.

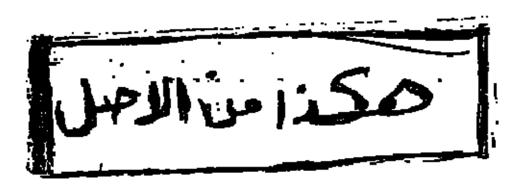
Mais comment intervenir au plus vite auprès du patient ? Jusqu'à présent, la règle était de mettre en route ce traitement une fois le malade transféré à l'hôpital. Le pari – risqué, mais réussi, – des réanimateurs parisiens a consisté à injecter le produit thrombolytique au domicile du patient. Et de gagner ainsi plus d'une heure.

Cette nouvelle thérapeutique de l'infarctus dépend cependant de la coopération et de la célérité des patients. Il ne sert à rien, lorsqu'une douleur « infarcoïde » typique dure plus d'un quart d'heure, d'attendre « *en espérant que ça passera* ». Il faut, au contraire, faire appel immédiatement aux services médicaux d'urgence. Mais cela suppose que le grand public sache reconnaître ce type de douleur. « *Une responsabilité d'information incombe tant aux pouvoirs publics qu'aux médias* », estiment les réanimateurs parisiens.

(*Lire page 17 l'article de FRANCK NOUCHI.*)

Lire également dans Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE
■ Les fournaises du laser Phébus. ■ Une étude sur la corrélation entre le cycle menstruel et les tentatives de suicide. ■ Secteurs de pointe : les robots agricoles.
Pages 17 à 19

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Débats

MANDAT PRÉSIDENTIEL

Sept ans, cinq ans ? Les discussions sur la durée du mandat présidentiel sont de celles dont la classe politique est friande, comme on le voit aujourd'hui.

Jacques Robert explique ici pourquoi les arguments des adversaires du quinquennat ne peuvent être retenus. Raphaël Hadas-Lebel s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir la boîte de Pandore et se prononce pour un septennat non renouvelable.

Eloge du quinquennat

La proposition parlementaire de révision de la Constitution envisagée par M. Giscard d'Estaing aurait de nombreux avantages pour le chef de l'Etat.

par JACQUES ROBERT (*)

TROIS arguments sont couramment avancés par les adversaires du quinquennat. Aucun ne peut être sérieusement retenu.

● Le quinquennat, pour ses *détracteurs, ne permettrait pas* à un président élu pour une même durée que les députés de jouer le rôle d'arbitre que lui confie la Constitution. A qui fera-t-on croire qu'en le dotant, dès le départ, de pouvoirs exorbitants puis en le faisant, par la suite, désigner par l'ensemble du peuple la Vᵉ République ait entendu simplement cantonner le chef de l'Etat dans un seul rôle d'arbitre ? Les gaullistes ont-ils déjà oublié que c'est le général de Gaulle lui-même qui proclamait hautement qu'aucune autorité publique dans l'Etat, qu'elle fût législative, exécutive ou judiciaire, ne saurait émaner et dépendre d'un autre que le président de la République, clé de voûte instituée du régime ?

● La réduction du mandat présidentiel à cinq ans, entend-on dire en second *lieu*, n'aurait point nécessairement pour conséquence d'entraîner avec certitude la coïncidence des deux majorités (présidentielle et parlementaire), car l'électorat pourrait fort bien voter pour un président de gauche et une Assemblée de droite ou inversement. Le risque serait en tout cas moins grand qu'aujourd'hui... Certes, quelques Français tenteront de limiter par une Assemblée moins facile un président qui pourrait être élu plus facilement, mais ils seront peu nombreux. Le bon sens dont ils ne sont point dépourvus pousse à la cohérence *de leurs votes. Leur profond* légitimisme aussi.

● Reste le troisième argument des adversaires du quinquennat : il entraînerait la désuétude du droit de dissolution et nous pousserait inéluctablement vers le régime présidentiel. Un tel argument ne semble guère recevable. Il n'est pas question de supprimer le droit de dissolution. Bien mieux, celui-ci devrait demeurer la suprême arme pour résoudre d'éventuels conflits.

Ces conflits, à l'évidence, deviendraient moins nombreux dans l'hypothèse d'une convergence politique entre un président et une Assemblée élue en même temps pour une même durée. S'il venait néanmoins à s'en produire, c'est-à-dire si le contrat conclu au début des cinq années communes était rompu, le président ferait, par une dissolution, le peuple juge du différend. Il est évident alors, que, si l'électorat désavouait le président, celui-ci en tirerait les conséquences. Une nouvelle élection présidentielle ayant lieu, la coïncidence des majorités se rétablirait d'elle-même aussitôt.

Des problèmes plus délicats

La procédure constitutionnelle à utiliser pour parvenir à l'instauration d'un tel quinquennat en France pose des problèmes plus délicats.

1) La question du quinquennat relevant indiscutablement de « l'organisation des pouvoirs publics », l'article 11 pourrait parfaitement être directement utilisé par le président de la République. Mais il lui faudrait alors une *« proposition » du premier ministre*... Or on voit difficilement, si l'idée était perçue avec faveur par l'opinion, le premier ministre faire, en période de cohabitation, le magnifique cadeau d'une opération-plébiscite à un président qui, quelques mois plus tard, pourrait être son concurrent...

2) Quant à l'article 89, qui concerne plus spécifiquement la procédure de révision constitutionnelle, il peut être utilisé de plusieurs manières. Mais aucune n'est innocente.

On peut, par exemple, penser à reprendre la procédure mise en mouvement à son époque par Georges Pompidou, et abandonnée en cours de route faute de la certitude de pouvoir obtenir au Congrès la majorité des trois cinquièmes de ses membres. Chacune des deux Chambres ayant déjà adopté à la majorité un texte instituant le quinquennat, il suffirait aujourd'hui d'aller au bout de la procédure en reprenant le même texte pour le faire adopter soit en congrès, soit par référendum. Le libre choix de l'option est laissé au président de la République. Mais est-on bien sûr que l'on puisse, quatorze ans plus tard, compléter une procédure simplement entamée ? Certes, le chef de l'Etat n'est pas tenu par des délais pour organiser un référendum ou convoquer le Congrès, puisque la Constitution n'en fixe aucun, mais la limite à lui fixée n'est-elle point celle de son mandat ? Un nouveau président peut-il demander à un nouveau Congrès de parfaire une procédure *déclenchée* par un ancien président et entamée par d'anciennes Chambres ?

Sans doute serait-il plus conforme, non seulement aux *textes mais* à *l'esprit de la Constitution* que, le cas échéant, le président de la République reprenne, s'il renonce à l'utilisation directe de l'article 11, l'ensemble de la procédure de l'article 89.

Mais il est une troisième solution, beaucoup plus habile : celle de laisser M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a su opportunément relancer la question, prendre, *en tant que parlementaire*, l'initiative d'une proposition de révision parfaitement prévue et réglementée par le même article 89. Celle-ci devrait être votée par les deux Assemblées puis soumise ensuite au référendum.

Une telle procédure aurait, pour le chef de l'Etat, un triple avantage : celui, d'abord, de ne point prendre lui-même l'initiative d'une mesure qui pourra toujours être suspectée d'avoir été lancée pour faciliter en 1988 sa propre réélection ; celui, ensuite, de voir comment les députés et les sénateurs réagiront à un tel projet de l'ancien président de la République ; celui, enfin, si l'opinion publique était favorable, de déclencher le référendum prévu par l'article 89 et de profiter à la fois d'un succès national et d'une mesure politique qui, tous deux, faciliteraient singulièrement son éventuelle réélection, sans qu'il lui soit reproché d'en avoir pris lui-même l'initiative...

(*) Professeur de droit public à l'université Paris-II.

Le septennat : un centenaire qui se porte bien

En réduisant le mandat du chef de l'Etat, on influe sur la nature même de la fonction présidentielle et donc sur celle du premier ministre.

par RAPHAËL HADAS-LEBEL (*)

ETRANGE institution que le septennat ! A l'origine, une simple mesure de circonstance. Lorsqu'on en discuta, en 1873, il s'agissait, pour la majorité royaliste de la Chambre des députés, d'attendre que le trop intransigeant et archaïque comte *de Chambord disparaisse sans* enfants, pour laisser la place à un candidat plus présentable, le comte de Paris. Ainsi qu'on le disait plaisamment à l'époque, il fallait se donner le temps nécessaire pour que *« Dieu ouvre les yeux du prétendant au trône... ou daigne les lui fermer »*. Le maréchal de Mac-Mahon, président de cette République transitoire, était *déjà âgé. On avait songé pour lui* à un mandat de dix ans, mais il préféra sept ans, durée qu'il estimait, disait-il, *« plus en rapport avec les forces que je puis consacrer au pays »*.

Institué par la loi du 20 novembre 1873, ce septennat provisoire s'est enraciné en une pratique plus que centenaire. Il n'y a rien là de surprenant. Pour un président de la République cantonné sous la troisième et quatrième République dans la fonction représentative, un mandat de sept ans ne paraissait pas excessif : pas plus en France qu'en Autriche ou en Italie. Avec l'avènement, en 1958, d'une Constitution qui conférait au président de la République des pouvoirs considérables – encore accrus par la pratique constitutionnelle, – ceux d'un véritable chef de l'exécutif, il était normal que la question du mandat présidentiel fût à nouveau posée.

Pour le général de Gaulle, la réponse ne faisait pas de doute, et elle garde toujours son actualité. Un mandat de sept ans lui paraissait tout à fait en ligne avec la *mission du chef de l'Etat, « clé de voûte »* des institutions, garant de la continuité des pouvoirs publics et dont la mission doit s'inscrire dans la durée.

Pourquoi, dès lors, Georges Pompidou a-t-il été amené à rompre avec cette approche et à estimer que *« la règle du septennat ne correspond plus au rôle que le président de la République joue dans la définition des orientations générales de la politique nationale »* ? Est-ce la référence à la pratique des autres démocraties occidentales (Etats-Unis, RFA, Grande-Bretagne) ? *Est-ce le* reflux du référendum, qui ne permet plus au chef de l'Etat de se ressourcer, au milieu de son long mandat, dans le soutien populaire ? A moins qu'il n'ait été inspiré par des motivations plus personnelles, aussi « conjoncturelles » que celles qui avaient inspiré en 1873 l'instauration du septennat.

Souvent président varie...

En réalité, sur la durée du mandat présidentiel, souvent présidents varient. Valéry Giscard d'Estaing s'était déclaré, dès 1974, favorable à un raccourcissement du mandat présidentiel. Dans ses cent dix propositions, François Mitterrand s'était, lui aussi, prononcé pour une révision constitutionnelle sur ce point : mandat de cinq ans renouvelable une fois ou de sept ans non renouvelable. Mais, oubliant ensuite leurs promesses de changement, nos présidents successifs s'accommodent, *une fois élus, du statu quo*. Ils n'évoquent plus l'idée d'une réduction du mandat... que pour leurs successeurs, ou pour leur second mandat : il ne leur a pas échappé, en effet, que par une étrange fatalité, aucun de leurs prédécesseurs, ni Grévy, ni Lebrun, ni de Gaulle, n'ont pu mener à son terme un second mandat.

Si, sur une réforme intellectuellement *séduisante* – et de surcroît populaire dans l'opinion, – il y a toujours eu loin des intentions aux actes, ce n'est pas le fruit du hasard. Il y a certes la complexité des procédures de révision constitutionnelle, qui est clairement apparue en 1973. Il y a aussi les divergences de doctrine qui passent souvent à l'intérieur des formations politiques. Mais, au-delà, tous les acteurs potentiels – président de la République, premier ministre, parlementaires – ont senti plus ou moins confusément que passer du septennat au quinquennat, ce n'est pas seulement changer un chiffre à l'article 6 de la Constitution.

En réduisant à cinq ans le mandat du chef de l'Etat, on influe sur la nature même de la fonction présidentielle et, par voie de conséquence, sur celle du premier ministre. On soulève nécessairement le problème controversé du couplage – ou du découplage – de l'élection législative et de *l'élection présidentielle. On modifie* le rythme déjà soutenu des consultations électorales. On évoque à terme le sort du droit de dissolution, et donc les fondements mêmes de notre régime parlementaire.

Face à un débat aussi capital pour l'avenir de nos institutions, les initiateurs éventuels d'une révision constitutionnelle en viennent tout naturellement à s'interroger sur l'opportunité d'ouvrir la boîte de Pandore, alors que rien ne les y oblige et qu'il suffirait de s'en tenir au principe d'un septennat non renouvelable.

(*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

LU

« PARLEZ-VOUS BUSINESS ? » de Didier Pourquery

Soigner le mal par un peu de mal

CHAQUE profession, c'est bien connu, dispose d'un jargon. Et ceux du monde des affaires, le plus souvent d'origine anglo-saxonne, ouvrent la porte de nombreux métiers. Le manifeste d'Etiemble *« Parlez-vous franglais ? »*, vingt-deux ans après sa publication, reste donc d'actualité tout comme le péril alors annoncé : *« Si nous n'y prenons pas garde, dans quarante ans le français aura cessé d'exister. Non seulement nous avalons des mots américains par milliers, qui passent tout cru dans notre langue et Dieu sait à quelle incertitude de prononciation, d'orthographe, à quelle liberté grammaticale (dans l'accord des pluriels en particulier) ces excès nous acculent – mais nous fabriquons de faux mots anglais, nous faussons le sens des nôtres... Bref, nous ne parlons plus le français, nous parlons le sabir atlantique. »*

A mi-chemin de la prophétie, *Parlez-vous business ?*, de Didier Pourquery – l'analogie est évidente – montre que celle-ci est en bonne voie de se réaliser. Mais au pamphlet du grammairien notre collaborateur préfère la dérision du journaliste.

De la « pub » à la finance, de la production à la vente, de l'administration à l'entreprise ou à la Bourse, chaque code est ainsi passé à la moulinette de l'ironie, lexique à la clef et traduction en langage courant offerte. Et c'est là le drame. Si l'on peut admettre que conférence sonne tout aussi bien que brief ou briefing – mais briefer a déjà fait son apparition au *Petit Larousse* – le merchéage passe plus mal et le plannigramme pas du tout. Le ver est dans le fruit. La tête est depuis longtemps pleine du *« sabir atlantique »*.

Le remède proposé par Didier Pourquery est clair : *« Soigner le mal par un peu de mal »* ; le bon usage du jargon, c'est l'usage homéopathique. Comme l'argot, les *« business-langues »* sont hors de leur contexte pédantes et ennuyeuses. *Parlez-vous business ?* apparaît dès lors, avec son vocabulaire mais aussi ses exercices, comme un ouvrage indispensable pour démasquer les imposteurs ou pour monter des impostures. Et si vous parvenez sans rire à dire : *« Pour vendre un tel me-too, il faudrait au moins revamper votre packaging parce qu'avec un logo pareil je vous vois mal faire un pack-shot valable »*, vous avez gagné un dictionnaire.

BRUNO DETHOMAS.

★ *Parlez-vous business ? les 1 200 mots pour tout comprendre dans l'entreprise*, par Didier Pourquery, l'Expansion-Hachette, J.-C. Lattès, 242 pages, 99 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur g CITSS Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

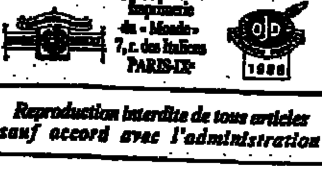
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

PHILIPPINES : le premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Mme Aquino

Atmosphère de liesse tempérée par la crainte de troubles

Les Philippines célèbrent, mercredi 25 février, le premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir de la présidente Cory Aquino, au terme de la « révolution de février », qui a renversé le régime de M. Ferdinand Marcos, contraignant ce dernier à s'exiler à Hawaï. L'atmosphère de liesse entretenue par les autorités depuis dimanche à l'aide de diverses cérémonies a été tempérée par la mise en état d'alerte maximum des forces armées de crainte que des troubles ne viennent ternir les célébrations. La presse philippine a, ces derniers jours, signalé un regain d'agitation parmi les militaires d'extrême droite tandis que plusieurs journaux prévoyaient une recrudescence d'actions de la guérilla communiste.

Le gouvernement philippin a annoncé, lundi, qu'il avait chargé onze évêques catholiques de mener avec les maquisards communistes des négociations au niveau local afin de renouer un dialogue suspendu depuis l'échec des pourparlers de paix et l'expiration, le 8 février, de la trêve de soixante jours intervenue à la fin de l'année dernière. Plus de cinquante personnes, dont au moins dix-sept civils, ont été tuées depuis la reprise des hostilités entres les insurgés et les forces gouvernementales. Les autorités ont, d'autre part, mis en route, la semaine dernière, une première phase de la réforme agraire destinée à calmer le mécontentement populaire dans des régions affectées par la pauvreté et où s'est renforcée, ces dernières années, l'insurrection communiste. Le gouvernement a ainsi pris formellement possession d'une première tranche des avoirs fonciers du couple Marcos, confisqués il y a un an, afin de les redistribuer à des paysans pauvres.

Réforme agraire prioritaire face à l'insurrection communiste

MANILLE
de notre envoyé spécial

Mme Aquino s'est lancée dans une course contre la montre pour essayer de rattraper le temps perdu et s'attaquer, finalement, à un problème qui sera le test de sa volonté politique de changement comme de son autorité : la réforme agraire. M. Alvarez, ministre chargé de cette question, ne cache pas que celle-ci *« a des implications politiques délicates »*.

Le pouvoir de l'élite tient essentiellement à la propriété de la terre et au système de contrôle social semi-féodal qu'elle lui permet d'exercer sur la paysannerie (cette dernière représentant les deux tiers de la population). *« Avant le référendum constitutionnel du 2 février, la présidente risquait de s'aliéner la force politique que représentent les grands propriétaires terriens si elle menaçait trop directement leurs intérêts. Aujourd'hui, nous sommes conscients que, si nous ne jetons pas les bases d'une réforme agraire avant l'élection des membres du Parlement* [le 11 mai prochain], *celle-ci est destinée à s'enliser dans le débat parlementaire »*, nous dit sans détour M. Alvarez.

La réforme agraire est effectivement un problème qui a été largement négligé par Mme Aquino, malgré les promesses faites avant son élection. C'est pourtant une priorité, dans un pays où 60 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, où, sur dix millions de paysans, la moitié sont des ouvriers agricoles, deux millions des cultivateurs à bail et seulement un million et demi des petits propriétaires, et où, au total, 10 % de la population – qui draine 40 % du revenu national – possède 90 % des terres arables.

Non seulement cette réforme est inscrite dans la nouvelle Constitution, mais le gouvernement Aquino en a fait la pierre angulaire de son programme de justice sociale. En janvier, d'ailleurs, le cardinal Sin affirmait dans une lettre pastorale au ton particulièrement ferme que la crédibilité du gouvernement Aquino dépendait de sa capacité à mettre en œuvre une réforme agraire.

Cette nécesité existe depuis la fin de la colonisation espagnole (1898). Dans les années 50, le président Magsaysay réussit à venir à bout de la révolte des Huks (mouvement paysan pro-communiste) en promettant une redistribution des terres, mais il mourut avant d'avoir pu tenir ses promesses. En octobre 1972, Marcos, qui venait de proclamer la loi martiale, lança lui aussi un programme de distribution des terres, qui, rapidement, achoppa sur les résistances des propriétaires.

Mme Aquino a pu mesurer l'urgence du problème avec l'incident du pont Mendiola le 22 janvier dernier : seize des manifestants qui marchaient en direction du palais présidentiel furent tués par l'armée. Les dessous de l'affaire de Mendiola restent encore à éclaicir, mais le message n'en était pas moins clair : la réforme agraire est une demande impérative de la paysannerie dont tirent parti les insurgés communistes, qui sont pour une bonne part des paysans.



L'ECONOMIST février 1987.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement Aquino s'est contenté de poursuivre le mince programme de réforme agraire de Marcos. Celui-ci ne porte que sur les terres à riz et à maïs (au total, 6 millions d'hectares). Selon M. Alvarez, entre mars et novembre derniers, son ministère a opéré huit mille transferts de terres, soit plus de la moitié du total réalisé par Marcos en quatorze ans.

Le ministre a annoncé récemment l'entrée en application *« immédiate »* d'un programme de réforme agraire *« minimal »* dont l'objectif est de redistribuer près de 1,5 million d'hectares de terres au cours des trois prochaines années, et une deuxième tranche de près de 4 millions d'hectares avant l'expiration du mandat de Mme Aquino (1992). Ce programme prévoit aussi la mise en place de structures d'encadrement et de soutien aux paysans devenus propriétaires (système de crédit, de coopératives pour les engrais et la commercialisation des produits), dont dépend la réussite de la réforme.

Un programme en quatre phases

Le programme du gouvernement comporte quatre phases : achever la réforme Marcos avant 1989 (près de 600 000 hectares restent encore à distribuer) ; réquisitionner les terres abandonnées, placées sous séquestre ou hypothéquées (au cours des trois prochaines années, 939 000 hectares, dont 300 000 appartenant à l'Etat et 50 000 aux « barons » du régime Marcos, doivent être distribués) ; réformer le fonctionnement des grandes haciendas (3,5 millions d'hectares) de canne à sucre, de noix de coco et de fruits (cette partie du programme ne commencera qu'en 1989 : c'est en effet l'opération la plus délicate en raison des problèmes posés par des cultures qui ne se prêtent pas au morcellement des terres et des intérêts en jeu) ; distribuer les terres cultivables qui sont propriété de l'Etat.

Un tel programme pose plusieurs problèmes. D'abord, comme le souligne M. Alvarez, il n'existe pas de véritable cadastre aux Philippines : *« Notre première tâche consiste donc à faire un inventaire des terres. »* Ensuite, se posent les problèmes financiers. Le coût de la première tranche du programme du gouvernement s'élève déjà à près de 2 milliards de dollars, répartis entre l'achat des terres et la création des structures de soutien aux paysans.

Les Philippines ont demandé une aide étrangère représentant la moitié de la somme qui doit servir à l'acquisition des terres (soit 500 millions de dollars). Cette aide devra être discutée à Tokyo en avril dans le cadre d'une réunion de la Banque mondiale. Mais, M. Ongpin, ministre des finances, a déjà annoncé que, si son gouvernement n'obtenait pas cette assistance, le programme serait financé grâce à une augmentation des impôts.

La grande inconnue de cette réforme agraire est le sort réservé aux terres consacrées à la noix de coco et à la canne à sucre. En ce qui concerne ces dernières, la famille de Mme Aquino est directement touchée ; elle possèe en effet à Tarlac, à 70 kilomètres de Manille, une hacienda de 6 000 hectares. Avant son élection, Mme Aquino s'était engagée à faire de l'hacienda Luisita un modèle de la réforme agraire. Depuis, cette question ne semble plus à l'ordre du jour.

A Négros, l'île des sucriers, le gouvernement tente de mettre sur pied un programme de réforme connu comme étant celui des « 60-30-10 » (60 % des terres restent aux propriétaires, 30 % sont réquisitionnées et exploitées par l'Etat et des coopératives et 10 % sont cédées aux ouvriers agricoles pour des cultures vivrières). Le ministère de la réforme agraire envisage de commencer par confisquer les terres hypothéquées auprès des banques par les propriétaires en difficulté.

Si elle est menée à bien (mais il reste à prouver que Mme Aquino aura l'autorité pour le faire), cette réforme agraire pourrait contribuer à désamorcer partiellement l'insurrection communiste, qui trouve l'une de ses forces vives dans le mécontentement paysan.

PHILIPPE PONS.

La reprise des négociations de Genève sur l'Afghanistan

Le Pakistan est la cible principale de l'offensive diplomatique de Moscou

La huitième session des pourparlers « indirects » entre le Pakistan et l'Afghanistan, sous l'égide de l'ONU, s'ouvre, mercredi 25 février, à Genève. Elle a été précédée par un intense ballet diplomatique, et Kaboul a annoncé que sa délégation formulerait des « propositions concrètes » pour mettre fin au conflit afghan. Avant de gagner Genève, M. Yakub Khan, ministre pakistanais des affaires étrangères, est retourné à Moscou, où il s'était déjà rendu début février. Cette visite dans la capitale soviétique a été précédée d'entretiens, à Islamabad, avec M. Laridjani, vice-ministre iranien des affaires étrangères, qui se rendait ainsi, pour la deuxième fois en trois mois, dans la capitale pakistanaise. De son côté, après des entretiens à Moscou et à New-Delhi, M. Velayati, ministre iranien des affaires étrangères, a proposé la tenue d'une conférence quadripartite (URSS, Iran, Pakistan et résistance afghane) pour résoudre le conflit, initiative accueillie favorablement par l'un des mouvements de résistance mais qui devrait être rejetée par Moscou.

Tout laisse à penser que les Soviétiques, pour tenter de résoudre le conflit afghan, orientent leurs efforts en direction de l'Iran et, surtout, du Pakistan, ce dernier pays étant jugé, à Moscou, comme le maillon faible du dispositif adverse.

C'est par le Pakistan que transite l'essentiel de l'aide aux principaux mouvements de résistance afghans. Mais, pour Islamabad, la présence de quelque trois millions de réfugiés est de plus en plus pesante. Les attentats – dont certains sont sans doute fomentés par des agents infiltrés de Kaboul – se multiplient dans les zones où sont concentrés les réfugiés, exacerbant les relations entre ces derniers et les populations locales. En outre, les incidents de frontières sont plus fréquents avec les forces soviéto-afghanes.

Le Pakistan n'a pas besoin de ce surcroît de difficultés. Il a déjà ses propres déchirements ethniques et ses troubles politiques. Sa croissance économique demeure relativement modeste. Depuis la levée de la loi martiale, il y a quatorze mois, il n'a pas encore trouvé un équilibre politique satisfaisant. Enfin, sa préoccupation prioritaire, sur le plan régional, demeure la cohabitation avec son puissant voisin indien, comme un regain de tension frontalière l'a montré en janvier.

Pour toutes ces raisons, Islamabad est particulièrement sensible à toute ouverture de Moscou à propos de l'Afghanistan, en dépit de l'aide considérable – militaire comme économique – fournie par les Etats-Unis, lesquels considèrent le Pakistan comme un partenaire indispensable dans une région où ils manquent de points d'appui. En janvier encore, le président Zia Ul Haq s'était félicité des *« signaux positifs »* émis par Moscou à propos d'un règlement du conflit.

C'est pourquoi les Soviétiques, – notamment à l'occasion de la première visite à Moscou de M. Yakub Khan – auraient offert à Islamabad des garanties – concernant sa sécurité et une aide soviétique substantielle – en échange d'un assouplissemenet de sa position sur la question afghane. La principale pierre d'achoppement – sur laquelle buttent les pourparlers de Genève – concerne, en effet, le calendrier d'un éventuel retrait des troupes soviétiques qui se battent en Afghanistan. Le Pakistan exige que les retraits s'effectuent dans un délai de quatre à six mois, alors que Moscou ne s'est engagé jusqu'ici que sur une période de deux ans en cas de règlement.

Avec l'Iran – qui abrite un million de réfugiés afghans, – les moyens de pression de Moscou sont plus limités. Tout rapprochement entre Moscou et Téhéran passe par une suspension, au moins partielle, des livraisons d'armes soviétiques à l'Irak, une initiative qui remettrait en cause la politique proche-orientale de Moscou, et qui paraît exclue dans un avenir immédiat.

Une « plaie ouverte »

Beaucoup de choses se sont passées depuis la précédente session – début août 1986 – de ces pourparlers entre Kaboul et Islamabad, qui se déroulent par l'entremise de M. Cordovez, médiateur de l'ONU, parce que les Pakistanais refusent de reconnaître le régime communiste afghan.

Tout en essayant d'élargir l'assise de M. Najibullah, leur protégé, les Soviétiques ont rapatrié, fin octobre – à la veille de la rencontre Reagan-Gorbatchev à Reykjavik – six régiments. Fin novembre, le numéro un soviétique a évoqué, avant de se rendre en visite officielle en Inde, *« le jour proche où sera résolue la question d'un règlement politique »* en Afghanistan. Parallèlement, Kaboul lançait un programme de *« réconciliation nationale »* dont l'un des volets devait être, le 15 janvier dernier, l'intervention d'un cessez-le-feu unilatéral décrété par les communistes afghans.

Ces initiatives avaient – et ont toujours – pour objectif de renforcer suffisamment le régime de Kaboul en vue d'en faire un interlocuteur plus crédible et de permettre le début d'un désengagement militaire effectif de Moscou. M. Gorbatchev n'a pas caché, en effet, qu'il s'accommodait mal de cette *« plaie ouverte »* que constitue, à ses yeux, ce conflit dans lequel l'Union soviétique s'est engagée il y a plus de sept ans et qui a déjà coûté à l'armée rouge, plusieurs milliers de soldats.

A ce jour, cependant, ces « ouvertures » n'ont eu que des effets limités. Les mouvements de résistance ont rejeté la « réconciliation nationale » proposée par Kaboul. Ils y ont même répondu en exigeant un retrait militaire soviétique *« total, inconditionnel et immédiat »* et *« le renversement des marionnettes »* de Kaboul. La guerre s'est donc poursuivie avec, apparemment, la même intensité. Les forces soviéto-afghanes ont même, très rapidement, repris leurs opérations pour tenter de couper les voies de ravitaillement de la guérilla le long de la frontière pakistanaise.

Il est vrai que, coïncidant avec l'offensive diplomatique de M. Gorbatchev, un élément nouveau semble avoir relevé le moral des Moudjahidins. Depuis octobre, les missiles anti-aériens Stinger, livrés par Washington aux résistants, sont devenus opérationnels et font des dégâts considérables. Pendant deux ans, en 1985 et 1986, la résistance avait souffert face à de puissantes opérations coordonnées des Soviétiques et des troupes de Kaboul. L'efficacité de ces missiles anti-aériens permet aujourd'hui aux Américains d'affirmer que *« la résistance se renforce »*, ainsi que l'a déclaré, la semaine dernière, M. Michael Armacost, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires politiques.

Apparemment, donc, les données du conflit n'ont pas changé. Les mouvements de résistance, qui font une *« guerre sainte »*, ne considèrent toujours pas Kaboul comme un interlocuteur valable. Tout en reconnaissant que Moscou a procédé à des *« changements intéressants dans la formulation »* du conflit afghan, les Etats-Unis attendent de l'Union soviétique qu'elle s'engage à rapatrier *« rapidement »* son corps expéditionnaire – une question *« de mois et non d'années »* – et mette en place *« un processus de réconciliation nationale authentique »*. Quant aux Soviétiques et à leurs protégés afghans, ils ont rappelé, le 18 février encore, qu'il n'existait *« pas d'autre solution que la réconciliation nationale »*, ajoutant même que *« des progrès »* sur cette voie *« contribueraient substantiellement à une solution, qui, elle-même, accélérerait le retrait des troupes soviétiques »*. Autrement dit, règlement d'abord, retrait militaire ensuite.

Il n'y a dont guère de raisons objectives de s'attendre à une percée à l'occasion de cette nouvelle session de pourparlers à Genève, même si Moscou, par la voix de Kaboul, en profite pour se livrer à une nouvelle opération de relations publiques. Pour le moment, rien ne laisse pressentir que Moscou renonce à obtenir un compromis favorable à ses protégés de Kaboul. Et, jusqu'à preuve du contraire, la résistance n'est encore soumise à aucune pression de la part de ses partisans – pakistanais, américains ou même iraniens – pour envisager ce genre de schéma. En d'autres termes, le rétablissement d'un Afgnanistan Etat-tampon n'est pas à l'ordre du jour. C'est pourquoi la négociation d'une « sortie honorable » pour les Soviétiques demeure prématurée.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● **PAKISTAN : accord de non-ingérence proposé à l'Inde.** – Le président Zia Ul Haq a annoncé, lundi 23 février, à son retour à Islamabad après une visite de deux jours en Inde, qu'il avait proposé au premier ministre, M. Rajiv Gandhi, que les deux pays s'engagent mutuellement, par un accord, à ne pas s'immiscer dans leurs affaires intérieures, notamment l'agitation ethnique. Il a souligné que son pays était *« hostile à toute ingérence »* dans le problème sikh en Inde, et a offert la coopération du Pakistan à l'Inde dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la contrebande (*le Monde* du 24 février). – *(AFP).*

Amériques

ÉTATS-UNIS

La Cour suprême va statuer sur la constitutionnalité de l'application de la peine de mort à des mineurs

La Cour suprême des Etats-Unis a accepté, lundi 23 février, de statuer sur la constitutionnalité de la peine de mort pour des condamnés ayant commis leur crime avant l'âge de dix-huit ans. Cette décision va faire date : c'est la première fois que la plus haute instance judiciaire américaine se résout à étudier cette question depuis qu'elle a, en 1976, déclaré que la peine de mort n'était pas inconstitutionnelle.

Ainsi les protestations émises par les adversaires de la peine capitale aux Etats-Unis n'auront pas été vaines. L'application de cette peine à des personnes mineures au moment du crime pour lequel elles ont été jugées est, il est vrai, au regard des droits de l'homme, une source de malaise outre-Atlantique, et elle provoque dans différents milieux une réprobation morale.

L'exécution de mineurs constitue, en effet, une violation de divers traités et pactes internationaux, dont certains ont été signés par les Etats-Unis, mais jamais ratifiés par le Congrès. Ainsi la Charte des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains, dont la juridiction est reconnue par les Etats-Unis, interdit la mise à mort légale de mineurs. Pourtant toutes les interventions, dans le passé, de responsables de l'OEA ou du secrétaire général des Nations unies auprès des autorités américaines leur demandant de surseoir à des exécutions se sont révélées infructueuses.

C'est le 11 septembre 1985 qu'ont repris aux Etats-Unis les exécutions de mineurs après une interruption d'une vingtaine d'années. Cela se passait au Texas, le condamné s'appelait Charles Rumbaugh, il avait dix-sept ans au moment du meurtre qu'il avait commis lors d'un vol. Depuis, deux autres mineurs sont passés sur la chaise électrique : James Terry Roach, en Caroline du Sud, le 10 janvier 1986, et Jay Pinkerton, encore au Texas, en mai de la même année.

Le Texas détient d'ailleurs le triste record de compter dans ses prisons surchargées le plus grand nombre de condamnés mineurs au moment de leur crime : six. En octobre dernier, selon Amnesty International, au moins trente-deux autres détenus qui n'avaient pas dix-huit ans au moment des faits étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans seize des cinquante Etats américains.

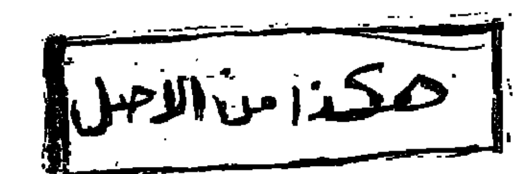
Une telle situation place la démocratie américaine aux côtés de pays comme le Pakistan, le Bangladesh, la Barbade, le Rwanda et l'Iran.

M. L.

● **Premier candidat démocrate dans la course à la présidence.** – M. Richard Gephardt, représentant démocrate du Missouri, est devenu, lundi 23 février, le premier membre de son parti à se mettre sur les rangs pour l'élection présidentielle de 1988. M. Gephardt, qui est considéré comme un modéré, est un fervent partisan de lois protectionnistes. – *(AFP).*

● **M. James Webb futur secrétaire à la Marine.** – La Maison Blanche a annoncé, mercredi 18 février, que le président Reagan avait l'intention de proposer M. James Webb pour succéder à M. John Lehman, démissionnaire de son poste de secrétaire à la Marine. Diplômé de l'Académie navale et vétéran de la guerre du Vietnam dans le corps des « marines », M. James Webb est actuellement secrétaire adjoint à la Défense, chargé des réservistes. *(Reuter.)*

● **ÉQUATEUR : conseil de guerre pour les auteurs de l'enlèvement du président.** – Les soixante-dix-huit membres des commandos de l'armée de l'air équatorienne qui ont participéq à l'enlèvement du président Leon Febres Cordero, le 16 janvier dernier, seront traduits devant un conseil de guerre qui décidera des sanctions qui leur sont applicables. La peine maximale en Equateur est de seize années de prison. Le conseil de guerre, composé de cinq colonels, entendra à partir de la semaine prochaine chacun des militaires impliqués. – *(AFP.)*



Europe

URSS : la libération d'un des plus célèbres refuzniks

Une foule d'amis a accueilli Iossif Begun à la gare de Moscou

MOSCOU
de notre correspondant

Beaucoup de voyageurs se sont demandé pourquoi tant de gens attendaient, lundi 23 février, avec des œillets et des tulipes, l'express Kazan-Moscou. A 10 h 45, un petit homme émacié et souriant est descendu du wagon numéro 13 et a été aussitôt happé par une foule d'amis qui l'ont fait monter sur leurs épaules. L'hymne national israélien, chanté à pleins poumons, a retenti. M. Iossif Begun, l'un des artisans du renouveau juif en URSS, rentrait à Moscou en homme libre.

Le crâne rasé, il portait encore l'uniforme bleu matelassé des camps. Son visage amaigri attestait des conditions de vie très dures du complexe pénitentiaire de Tchistopol, où il était incarcéré depuis 1983. Il a mené en outre, jusqu'à sa libération le vendredi 20 février, une ultime grève de la faim qui a duré quinze jours. Malgré les pressions, il n'a signé aucun recours en grâce qui aurait hypothéqué son avenir aussi bien comme enseignant « privé », c'est-à-dire illégal, que comme militant de l'émigration juive vers Israël. *« Je n'ai pas demandé à être gracié, mais j'ai écrit que je n'avais commis aucun délit et que je n'étais coupable de rien »*, a-t-il expliqué.

Les policiers en civil du KGB, armés de petites caméras japonaises, filmaient le tout. Deux véhicules chasse-neige conduits par des agents de nettoyage de la gare ont été utilisés pour tenter de disperser l'attroupement. En vain. Ils étaient, il est vrai, nettement moins tenaces que ceux qui ont sévi dans la rue Arbat lors des manifestations des 11, 12 et 13 février en faveur du prisonnier M. Begun est libre, mais il n'a toujours pas de visa pour Israël. Les violences policières de la rue Arbat, tout autant que le combat mené depuis des années par sa femme Inna et son fils Boris, ont fait de lui le refuznik le plus célèbre d'URSS.

« Liberté pour tous les prisonniers de Sion ! », s'est exclamé M. Begun à sa descente du train. Un ami lui a aussitôt enlevé sa chapka et l'a remplacée par une calotte rituelle. Il était évident, à entendre les refuzniks présents, que l'identité juive et le droit d'émigrer en Israël ne sont pour M. Begun et ses amis qu'une seule et même chose.

L'essentiel est donc pour eux de pouvoir partir. Ils font pourtant quelques réflexions modérément optimistes sur l'évolution actuelle de l'URSS. *« J'espère que le processus de démocratisation en cours conduira à d'autres libérations et à la cessation de la répression contre les défenseurs des droits de l'homme. (...) Sans cela, cette démocratisation ne sera que pour la galerie »*, a déclaré M. Begun.

Il y avait dans le petit attroupement sur le quai de la gare de Kazan beaucoup de juifs moscovites entre la joie et les larmes. Nombreux étaient ceux, venus accueillir M. Begun, qui ont eux-mêmes des parents ou des amis encore incarcérés. C'est notamment le cas de Mme Edelstein, dont le mari, Iouli, un enseignant d'hébreu âgé de vingt-huit ans, arrêté en septembre 1984 après une provocation policière, est toujours dans un camp en Sibérie.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le long combat de Chtcharanski

Le 11 février 1986, un petit homme mal accoutré passait le pont, sur la Havel, qui relie les deux Berlin. Bien qu'il vînt du froid, aucune rafale ne fut tirée : dans ce qui a été l'Europe des Lumières, le pont en question sert aux trocs d'êtres humains entre l'Est et l'Ouest. L'homme, c'était Anatoli Chtcharanski, un juif soviétique emprisonné depuis neuf ans pour avoir *trop activement* milité en faveur de la libre circulation des idées et des personnes, crime qui avait été juridiquement qualifié d'espionnage au profit des Etats-Unis.

Un aussi long voyage relate la destinée de ce garçon de trente-huit ans, ex-programmateur en informatique à l'Institut des recherches pétrolières de Moscou, et dont la libération avait été arrachée de haute lutte. Les sept journalistes du *Jerusalem Post*, qui se sont partagé la tâche, ont fait preuve d'une indiscutable conscience professionnelle : ils laissent parler l'événement. La personnalité de Chtcharanski en est mieux éclairée que par un portrait littéraire. Son milieu revit. Le roman d'amour avec Avital, qui sous-tend et soutient son calvaire, loin de sombrer dans le sentimentalisme, *fait* ressortir la force d'âme qui peut unir deux êtres. Les oubliés, ceux dont on ne parle jamais parce qu'ils n'ont pas attiré les projecteurs de l'actualité, mais aussi ceux dont on ne parle plus parce qu'on les tient pour inactuels, n'ont pas été passés sous silence : les pages consacrées à Sylva Zalmanson, à Ida Nudel ou au professeur Lerner constituent des hommages émouvants. (...) Et les leçons qui se Sous Staline, on était expédié au bagne sans s'être rendu coupable de rien. Les prisonniers politiques de nos jours ont ceci de commun qu'ils ont lutté pour quelque chose, serait-ce la liberté d'avoir des idées à soi. Ce ne sont plus seulement des victimes à plaindre, mais des combattants à respecter. Et si Chtcharanski a souffert plus durement qu'un autre, ce fut en tant que champion d'une cause jugée, par l'Etat totalitaire, plus dangereuse que les autres.

Son combat, en effet, il ne l'a pas rétréci au droit d'émigrer pour les juifs d'URSS. Tout en luttant pour *« la sortie d'Egypte »* de son peuple, il a défendu, aux côtés de Sakharov, les Tatars de Crimée toujours en exil, les dissidents politiques sans distinction de nationalité, les croyants – baptistes, adventistes, pentecôtistes – de religions qui lui étaient étrangères. (...) Chtcharanski a mis à nu les vraies racines de l'antijudaïsme en URSS. Car ce n'est pas une simple séquelle de la vieille Russie. L'antijudaïsme soviétique tient à la nature de l'Etat soviétique : un Etat qui n'a cessé de perfectionner les obstacles qu'il oppose à la sortie de ses citoyens hors de ses frontières, comme si, tout en se proclamant *« l'Etat du peuple entier »*, il avait peur que ce peuple ne s'enfuie. De sorte que les juifs, constituant depuis la création de l'Etat d'Israël la minorité nationale qui revendique le plus énergiquement le droit de s'expatrier, c'est sur eux que retombent de préférence les rigueurs d'une législation indigne de notre siècle et, par surcroît, absurde. Car on en arrive à ce paradoxe que, si le nazisme avait persécuté les juifs pour les anéantir, l'URSS les poursuit afin de les garder.

Sakharov réhabilité, plus de cent prisonniers de conscience rendus à la vie normale, en faudrait-il déduire que Chtcharanski a été l'hirondelle messagère du printemps ? Annoncée de haut lieu, la libération de Begun a un peu tardé à entrer dans les faits. La liste des *refuzniks* reste très longue. Certains, dont Lerner en attente depuis plus de quinze ans, viennent de se voir signifier qu'ils devaient à jamais renoncer à l'espérance. Trop de dégels décevants se sont succédé en URSS pour qu'on s'abandonne à un optimisme qui n'est pas encore de saison.

JEAN CATHALA.

● *The Jerusalem Post : Un aussi long voyage, Anatoli et Avital Chtcharanski.* Ed. Lieu commun. Traduction de Claire Tréan. Préface de Jacques Amalric. 252 pages, 95 F.

Après la conférence de Paris

M. Mitterrand se rendra mercredi en visite à Rome

Le président Mitterrand se rendra mercredi 25 février à Rome, où il s'entretiendra avec le président de la République italienne, M. Francesco Cossiga, et avec le chef du gouvernement, M. Bettino Craxi. L'annonce de ce rapide voyage vient après les remous provoqués par le refus de l'Italie de participer à la réunion monétaire du groupe des Sept à Paris. *« C'était décidé depuis quinze jours, mais cela tombe à pic »*, a déclaré lundi M. Mitterrand à propos de cette visite, tandis que, à Rome, la présidence du conseil estimait que cette rencontre avec le président français pourrait être la première étape de la *« nécessaire clarification »* exigée par l'Italie avant la tenue du sommet de Venise.

Le gouvernement italien porte un jugement positif sur l'accord réalisé à Paris, mais condamne la manière dont il a été élaboré, indique en substance le communiqué de la présidence du conseil. Le gouvernement, déclare-t-il, *« prend acte du degré de consensus réalisé (à Paris) sur les orientations, largement partagées (par l'Italie), mais qui exigent maintenant des comportements concrets et coordonnés pour réduire les déséquilibres dans les paiements internationaux et, par conséquent, garantir une situation plus ordonnée sur les marchés monétaires »*.

Sur la forme, la présidence du Conseil affirme que la réunion des Cinq à Paris a constitué *« une violation d'accords réalisés au plus haut niveau politique institutionnel »*, et qu'elle a *« rendues vaines les intentions de collaboration de l'Italie »*.

La présidence du conseil précise toutefois : *« L'Italie, consciente de ses responsabilités, était prête à apporter son concours à la définition de propositions et demeure ouverte à des ententes de coopération, convaincue que seul un effort solidaire des plus grandes démocraties industrielles permettra de surmonter les risques qui empêchent aujourd'hui un processus stable de développement mondial (...). Le gouvernement reste ouvert à toute forme utile de collaboration, y compris au sein des organes multilatéraux compétents, conformément à son engagement de longue date en faveur d'une concertation toujours plus étroite et efficace entre les plus grandes démocraties industrielles. »*

La France, souligne-t-on dans les milieux informés à Rome, avait soutenu l'Italie dans ses efforts pour être associée aux discussions monétaires des cinq pays les plus industrialisés. – *(AFP).*

● ITALIE : ouverture à Milan du procès de cent quinze mafiosi. – Le procès de membres du milieu milanais s'est ouvert lundi 23 février, en l'absence de leur « parrain », Angelo Epaminonda. Celui-ci a, en effet, décidé de ne pas assister au procès et a annoncé son refus de continuer à coopérer avec les enquêteurs. Trois cent un chefs d'inculpation ont été retenus pour ce procès-fleuve qui devrait durer un an. La lutte pour le contrôle du trafic de la drogue et des contrats de travaux publics à Milan a causé la mort de quarante-quatre personnes de 1974 à 1984. – *(Reuter.)*

La politique de M. Gorbatchev continue de susciter des réticences en RDA

Le correspondant de l'AFP à Berlin-Est a vainement tenté cette semaine de se procurer le discours « historique » de M. Gorbatchev *devant le plénum du comité central* du PC soviétique, le 28 janvier dernier. Le texte est absent du rayon des livres russes de la plus grande librairie de la capitale est-allemande. S'enquiérant d'une éventuelle traduction du texte en allemand, comme il est d'usage pour tous les documents importants publiés à Moscou, ce correspondant s'est entendu répondre : *« La maison d'édition Dietz avait annoncé la publication du texte en allemand, mais, la semaine dernière, on a appris qu'en définitive, le texte ne serait pas publié... »*

Cette pénurie conduit le public *est-allemand à se reporter directement* à la *Pravda*, qui est, de ce fait, devenue quasiment introuvable dans les kiosques. On signale également une forte augmentation de la vente des dictionnaires russe-allemand.

Tout cela traduit le vif intérêt porté par la population de la RDA au processus de rénovation de la vie politique amorcé par M. Gorbatchev en *URSS*. *Face aux* remous provoqués dans ses rangs, la direction du SED (Parti communiste) reste sur la défensive et semble hésiter sur la *stratégie* à utiliser. Après avoir montré son désaccord avec M. Gorbatchev en censurant le discours du 28 janvier dans *Neues Deutschland*, organe central du parti, les dirigeants ont changé de tactique sinon de position : on ne « caviarde » plus les propos de M. Gorbatchev, mais on explique aux membres du parti que les réformes en cours en URSS ne sont pas nécessaires en RDA. Autre signe : la publication, en bonne place, lundi 23 février dans *Neues Deutschland* d'un article de M. Vasil Bilak, le numéro deux tchécoslovaque, mettant en garde contre toute comparaison entre les *réformes en cours* en URSS *et celles* qui avaient été mises en œuvre au moment du « printemps de Prague) « en 1968.

M. Bilak passe pour le principal porte-parole des « durs » du Parti communiste tchécoslovaque, opposé à toute évolution libérale du régime établi après l'intervention soviétique d'août 1968.

Une lettre de l'ambassade à Paris

M. Michael Hertzfeldt, attaché de presse de l'ambassade de la République démocratique allemande, nous a fait parvenir une lettre à la suite du « bulletin de l'étranger » du 14 février :

L'éditorial dans *le Monde* du *14 février 1987, sous le titre* « La RDA et M. Gorbatchev », s'occupe des relations entre mon pays et l'Union soviétique d'une manière qui – et c'est le moins qu'on puisse dire – suscite l'étonnement du lecteur. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'un quotidien, au fond sérieux, comme le vôtre, croit devoir se servir d'un autre organe de presse, en l'occurrence *Die Zeit*, de Hambourg, et pouvoir se cacher derrière le subjonctif en vue de reproduire d'une façon incorrecte le discours du chef de parti et d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker. (...)

Je tiens à porter à votre connaissance la *citation* originale. Alors, M. Erich Honecker disait, le 6 février 1987, à Berlin :

« ... On peut dire ce que l'on veut de l'Union soviétique, de ses phases d'évolution, une chose est claire et restera claire : la victoire de l'Octobre rouge, l'ascension de l'Union soviétique au rang de puissance mondiale de premier ordre est un événement d'une importance vraiment historique. Cela a donné de nouveaux espoirs à l'humanité... » Et M. Honecker a ajouté : *« Solidement ancré dans l'alliance fraternelle des pays socialistes, la communauté de combat inébranlable entre le Parti socialiste unifié d'Allemagne et le Parti communiste de l'Union soviétique, entre la République démocratique allemande et l'Union soviétique se renforce d'année en année. Nous réalisons en commun le programme à long terme de la coopération scientifique et technique entre nos deux pays jusqu'à l'an 2000. »*

[La version autorisée du discours de M. Honecker, où ne figure pas la phrase (citée par *Die Zeit* et reprise dans notre éditorial) : *« M. Gorbatchev ne pourra rien* [y] *changer »*, n'infirme pas notre analyse des rapports entre la direction du parti est-allemand et M. Gorbatchev. Toute allusion au nouveau cours donné à la politique soviétique par le secrétaire général du PC est soigneusement gommée dans la presse officielle, y compris lorsque cette allusion est formulée à Berlin-Est par le dirigeant d'une parti frère...]

Diplomatie

Les travaux de la Commission des droits de l'homme de l'ONU

M. Malhuret dénonce l'indignation « sélective » en matière de libertés

GENÈVE
de notre correspondant

Les travaux de la Commission des droits de l'homme à l'ONU, réunie depuis le 2 février, à Genève, se sont poursuivis lundi 23 février avec l'intervention de M. Claude Malhuret. Le secrétaire d'Etat français chargé des droits de l'homme a eu le mérite de tirer la session de sa routine habituelle, en osant dire que le roi était nu – en d'autres termes, que l'indignation « onusienne » en matière de libertés était trop souvent sélective... M. Malhuret reconnaît, certes, que l'apartheid en Afrique du Sud est *« un exemple de situation inacceptable »*, que la question des droits de l'homme au Chili *« reste préoccupante »*, de même que *« le problème de certains territoires occupés »*. Mais il se demande *« pourquoi ces situations géographiques sont les seules à faire l'objet de points particuliers dans l'ordre du jour »*. Il se pose également la question de savoir *« pourquoi Israël et la Turquie sont nommément cités lorsqu'on évoque la situation dans les territoires occupés, alors que l'URSS et le Vietnam ne sont pas mentionnés lorsqu'on évoque la situation en Afghanistan et au Cambodge »*.

Le secrétaire d'Etat s'est également demandé *« pourquoi les Nations unies ont ignoré, dans leurs résolutions, des violations des droits de l'homme aussi graves que celles qui ont eu lieu au Nicaragua, contre les Indiens Miskitos, ou en Ouganda, il y a quelques années »*. On peut en effet se demander pour quelle raison il y a ingérence dans les affaires intérieures des Etats dans certains cas, et non dans d'autres... Cela s'expliquerait, selon M. Malhuret, par *« la différence de soutien politique que les uns et les autres reçoivent au sein des enceintes des Nations unies »*, alors que *« la notion des droits de l'homme est universelle et ne saurait être occultée pour certains »*.

Rappelant que les pactes des Nations unies distinguent, d'une part, les droits civils et politiques et, de l'autre, les droits économiques et sociaux, M. Malhuret estime qu'il n'y a pas incompatibilité entre ces deux catégories de droits, mais *« complémentarité à condition de les placer dans le bon ordre. La démocratie politique est une obligation primaire. Ceux qui ont voulu privilégier les droits économiques et sociaux et qui leur ont subordonné les droits civils et politiques ont fait fausse route »*, a-t-il conclu sur ce point.

M. Yves Laurin, au nom de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), a, pour sa part, évoqué devant la commission le *« sort précaire »* d'une communauté d'un million d'âmes, les Assyro-Chaldéens, dispersés dans cinq pays (700 000 personnes en Irak; le reste en Iran, au Liban, en Syrie et en Turquie), dont le traité de Sèvres de 1920 devait, en principe, *assurer la protection, mais* qui font l'objet de graves persécutions en Irak : destructions d'églises et de monastères, menaces, arrestations, exils forcés, *déportations*, vers la frontière où sévit la guerre, exécutions sommaires. Un prêtre, Yonan Kena, arrêté en janvier 1985 pour avoir célébré l'office funèbre d'un soldat adepte de l'Eglise assyrienne, aurait péri empoisonné dans un poste de police de Kirkouk. D'autre part, toujours selon le FIDH, et également en Irak, la population kurde d'obédience chiite serait aussi victime de persécutions systématiques.

La situation en Iran

Auparavant, la commission avait entendu un rapport sur la situation en Iran qui cite des violations nombreuses, graves et concordantes. Les principales victimes en sont les Moudjahidines du peuple et le parti Toudeh (communiste), mais surtout les Bahaïs en leur qualité, si l'on ose dire, d'« infidèles non protégés ». Les persécutions comprennent notamment la profanation de leurs temples et cimetières, la confiscation de leurs biens, l'interdiction d'enseigner et d'occuper un emploi, l'emprisonnement arbitraire, les tortures et les exécutions sommaires (cent quatre-vingt-huit depuis 1978, dont sept pour les dix premiers mois de 1986). Plus récemment, la vague d'intolérance religieuse s'est étendue à la minorité juive du pays.

Deux membres du comité central du Toudeh, emprisonnés sans jugement depuis 1983, Reza Chaltouki et Taghi Keymanech, seraient morts sous la torture le 2 janvier 1986. Enfin, le rapport cite au moins quatre cas de lapidation de femmes, reconnus par les autorités.

ISABELLE VICHNIAC.

Les négociations sino-soviétiques

La Chine et l'URSS vont procéder à un examen du tracé de leur frontière commune

L'Union soviétique et la Chine sont tombées d'accord pour procéder à un examen du tracé de leur frontière commune, longue de 7 500 kilomètres, à l'issue d'une session de leurs négociations frontalières qui avaient repris le 9 février après plus de huit ans d'interruption (*le Monde daté 8-9 février*) et qui s'est achevée lundi à Moscou, selon un bref communiqué de l'agence Tass. L'agence a précisé que l'étude du tracé de la frontière devait commencer par sa portion orientale, c'est-à-dire dans le secteur où s'étaient produits, en 1969, de graves affrontements armés autour des îles des fleuves Amour et Oussouri. L'agence n'a pas fourni de précision sur la forme exacte que devait prendre cet examen du tracé *frontalier, mais a souligné que les* deux pays étaient *« satisfaits »* de la reprise de ces négociations, tenues dans une atmosphère *« de travail et de franchise »*.

La Chine réclamait, en particulier, dans le contentieux territorial qui l'oppose à Moscou en plusieurs points de cette frontière, que l'Union soviétique accepte le principe d'une éventuelle révision de la démarcation établie sur la berge chinoise des fleuves frontaliers par les traités *« inégaux »* qu'elle avait dû conclure avec la Russie tsariste.

Recevant, lundi également, le *négociateur chinois, M.* Qian Qichen, vice-ministre des affaires étrangères, le chef de la diplomatie soviétique, M. Edouard Chevardnadze, a eu, selon Tass, un mot aimable pour *« les efforts du peuple chinois visant à mettre en œuvre le programme de modernisation »* du pays et lui a souhaité *« des succès dans ce sens »*. Une prochaine session de négociations frontalières doit se tenir dans la capitale chinoise, à une date non précisée.

Plusieurs ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance à l'Elysée

Plusieurs ambassadeurs étrangers ont récemment remis au président de la République leurs lettres de créance.

● **SOUDAN : M. Awad El Karim Fadulalla.**

M. Awad El Karim Fadulalla, né en 1938, licencié en lettres et diplômé de l'Institut international d'administration publique de Paris, a été représentant permanent auprès de l'ONU en 1973 et 1974, délégué du Soudan auprès de la Ligue arabe en 1975-1976, puis ambassadeur au Pakistan de 1976 à 1980. Nommé directeur du département du monde arabe au ministère des affaires étrangères, M. Awad El Karim Fadulalla a ensuite été ambassadeur en URSS de 1983 à 1986.

● **YÉMEN DU SUD : M. Ali Moutana Hassan.**

M. Ali Moutana, Hassan né en 1945, diplômé de l'Institut d'administration internationale, a été affecté à la présidence du conseil à Aden en 1975, puis chargé d'affaires du Yémen du Sud à Genève, de 1979 à 1982, année où il a été nommé directeur du ministre des affaires étrangères à Aden, fonction qu'il devait occuper jusqu'en 1986.

● **TUNISIE : M. Mustapha Zaanouni.**

Né en 1928, docteur ès sciences économiques, ancien auditeur de l'Ecole nationale d'administration, M. Zaanouni a été nommé secrétaire d'Etat à l'agriculture en 1966, puis secrétaire d'Etat au Plan et maintenant ministre de ce même département. Depuis 1976, haut fonctionnaire au sein de différentes organisations internationales, il a participé notamment au programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en qualité d'administrateur adjoint. M. Zaanouni a été membre du comité central du Parti socialiste destourien et député.

● **BELGIQUE : M. Luc Smolderen.**

Né en 1924, docteur en droit, licencié en philosophie et lettres, M. Smolderen a été membre de la délégation belge auprès des Nations unies à New-York de 1956 à 1959, puis auprès de l'OTAN, à Paris, jusqu'en 1964. Il a rejoint l'administration centrale en 1964 et a été, en 1972, nommé à Damas, puis à Vienne en 1976, représentant permanent auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des négociations MBFR. En 1981, M. Smolderen est devenu ambassadeur au Maroc, puis adjoint au secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Proche-Orient

LIBAN : L'entrée en action de l'armée syrienne

Huit miliciens ont été tués à Beyrouth-Ouest par les troupes de Damas

BEYROUTH
de notre correspondant

Huit miliciens récalcitrants ont été tués par des troupes syriennes, lundi soir 23 *février* à Beyrouth-Ouest. Après s'être déployée lentement dimanche et lundi dans le secteur musulman de la capitale libanaise, l'armée syrienne est ainsi entrée en action, mettant à exécution les sommations du chef de ses services de renseignement au Liban, le général Ghazi Kenaan, maître-d'œuvre de l'opération, qui, bien avant l'arrivée de ses troupes, avait menacé les miliciens n'obtempérant pas à l'ordre de disparaître, d'être traités *« en ennemis »* par l'armée syrienne.

La main de fer. Ce n'est certes pas cette répression, même brutale, qui déplaira à une population traumatisée par la semaine démentielle qu'elle vient de vivre, dont elle n'avait pas connu d'équivalent en douze années de guerre.

En sortant enfin librement dans la rue, lundi, la population a pu constater à quel point la *« guerre entre alliés »* avait été en même temps une *« guerre des pillards »*. Aussi, peu rassurés par une normalisation encore balbutiante, les habitants de Beyrouth-Ouest, s'étaient empressés de regagner leurs domiciles dès qu'ils avaient réentendu parler d'enlèvements, en attendant que tout soit rentré dans l'ordre (syrien). Les événements de la soirée leur ont donné cette assurance. Aussi, mardi matin, les rues étaient-elles notablement plus animées et les gens plus rassurés.

Pénétrant à l'intérieur des quartiers, les troupes syriennes ont balayé toute résistance... C'est dans ce contexte que cinq miliciens ont été tués dans un accrochage avec ces troupes à Raouché, derrière le front de mer, et deux autres à Hamra, rue Sadate, lorsqu'ils ont tenté de s'opposer à des perquisitions syriennes dans des permanences de leur parti. Selon les médias de Beyrouth-Ouest, le nombre des miliciens tués serait même de douze et non de huit. Quoi qu'il en soit, ils appartiennent à la coalition des progressistes PSP-PC. Un accrochage s'est produit au quartier d'Aïn-Mreissé, mettant aux prises des miliciens du PSP et une patrouille syrienne. L'énumération des lieux perquisitionnés confirme que les progressistes en ont fait les frais. Une dizaine d'arrestations au moins ont été opérées.

Le plan de déploiement

La milice chiite Amal a – pour sa part, il est vrai, livré son bastion, la « Tour Murr » à l'armée syrienne, non sans en avoir retiré les prisonniers qu'elle y détenait, à l'exception de la dernière fournée constituée de soixante-dix hommes qui a été remise à l'armée syrienne.

Le plan de déploiement syrien prévoit cinquante-quatre points fixes à Beyrouth-Ouest, tenus par l'armée et les gendarmes libanais, avec l'armée syrienne omniprésente les soutenant à partir de concentrations localisées dans des bâtiments et autres lieux publics, dont le plus important est l'aéroport, à l'entrée sud de la ville et dont les Syriens ont fait leur base arrière.

Plus délicate encore s'annonce la récupération par l'armée syrienne des zones où domine le hezbollah (pro-iranien) non seulement dans la banlieue sud chiite, mais aussi à Beyrouth-Ouest même où cette organisation possède une caserne-prison notoire, la caserne Fathallah, qu'il est aussi difficile pour les Syriens d'ignorer que de supprimer. C'est dans cette caserne qu'il y a deux semaines, quinze soldats syriens avaient été arrêtés par les miliciens de ce parti et humiliés au vu et au su de la population du quartier.

Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Velayati, et celui directement concerné des gardiens de la révolution, M. Rafik Doust, sont arrivés à Damas, sans doute pour négocier cette épineuse affaire. Même s'ils acceptaient que leur protégé du hezbollah cède face à la Syrie, ce qui n'est déjà pas sûr, l'entrée des Syriens dans la banlieue sud risque d'être encore plus litigieuse. On constate d'ailleurs à ce sujet des prises de position confuses, sinon contradictoires, le premier ministre libanais, M. Karamé, et son ministre de l'intérieur, M. Racy, assurant que cette entrée est prévue alors que le général syrien Ghazi Kenaan se montre moins affirmatif. Il est cependant plus clair à propos de la ligne de démarcation entre les secteurs chrétien et musulman de Beyrouth, affirmant que les miliciens en seront retirés pour être remplacés par des soldats libanais. La fraction musulmane de l'armée, se retrouvera face à d'autres soldats libanais de la fraction chrétienne *« ennemis, mais pas tellement... »* Il est aussi catégorique en ce qui concerne le déploiement des troupes syriennes vers le sud, sujet sur lequel Israël est particulièrement sourcilleux : l'armée syrienne n'ira pas plus loin que Khaldé (12 kilomètres au sud de Beyrouth) où elle se trouve déjà, et c'est l'armée libanaise, fraction musulmane bien entendu, qui remplacera les milices rivales Amal et le PSP sur la route côtière du sud jusqu'au fleuve Awali.

LUCIEN GEORGE.

Téhéran sur fond de guerre

(Suite de la première page.)

Si Téhéran a été jusqu'à présent à peu près épargnée, les bombardements irakiens sur les autres grandes villes du pays ont fait des milliers de morts – au moins trois mille, selon le représentant iranien à l'ONU – et provoqué d'importants dégâts. Prendre la route de Téhéran à Ahvaz, c'est longer des banlieues durement touchées par cette « guerre des villes » : installations industrielles détruites, réservoirs enfoncés, misérables cohortes de réfugiés grelottant sous la tente, dans la boue et la neige, en rase campagne.

Depuis l'offensive Kerbala-5, quelque trois cents raids irakiens ont été lancés, frappant une cinquantaine de villes : Ispahan a été atteinte plus de trente fois, Qom, Tabriz et Dezful au moins à vingt reprises. Crainte de susciter des réflexes de panique ou de voir révélée l'ampleur des dégâts ? Toujours est-il que les médias iraniens sont plutôt discrets sur ces bombardements.

Un sentiment de lassitude

Pour certains observateurs, ils n'entameraient nullement le moral des Iraniens et renforceraient plutôt leur ressentiment à l'égard de l'Irak. D'autres y voient un danger pour le régime. Un de ses atouts a été, précisément, d'avoir pu, jusqu'ici, rendre le conflit relativement indolore aux grandes villes du pays. *« La guerre est faite par les paysans »*, explique un diplomate occidental. Elle touche les Iraniens très sélectivement.

Ce sont les jeunes de la campagne (et ceux des quartiers pauvres des villes) qui fournissent le gros des vagues d'assaillants chez les Gardiens de la révolution (avec 200 000 hommes, ils constituent une véritable seconde armée) et au sein des unités de « volontaires », les Bassidj. Sur la route qui mène de Téhéran au sud du pays, il n'y a pas un seul cimetière de village sans une ou plusieurs tombes surmontées d'un drapeau de la République islamique signalant la dépouille d'un *chahid*. Les bombardements des villes accroissent le champ des victimes de la guerre et, sans doute, cet immense sentiment de lassitude devant un conflit qui n'en finit pas.

Il est vrai que le régime peut aussi compter sur d'autres sentiments plus confus, pas toujours exprimés mais qui, d'une certaine manière, fondent sa « légitimité » à poursuivre la guerre : réflexe anti-arabe, fierté nationale, partagée dans toutes les classes sociales, devant les victoires remportées sur le front, rancœur tenace à l'égard du régime irakien pour les destructions systématiques auxquelles il s'est livré en Iran durant les deux premières années de la guerre.

En somme, le discours officiel qui veut que la guerre ne s'arrête qu'avec la chute du président Saddam Hussein ne tombe pas toujours à plat – même chez les Iraniens peu suspects de sympathie à l'égard du régime.

Une forme de conservatisme

Alors, la guerre peut durer encore. *« Certes, elle bloque tout,* relève un observateur ; *mais, dans le même temps, elle évite au régime d'avoir à faire des choix qui diviseraient profondément ses différentes composantes, et aussi elle lui évite d'avoir à affronter d'énormes problèmes intérieurs. »* La guerre alibi, en somme, facteur d'une certaine unité nationale, ciment des multiples tendances qui composent le pouvoir et qui rejette dans le camp des « traîtres » (au pire) ou des mous (au mieux), ceux qui osent appeler à une solution négociée.

La mobilisation des volontaires résorbe une partie du chômage (il toucherait près de trente pour cent de la population active). Toute période « volontaire » sur le front est payée au double du salaire minimum. Un immense réseau d'assistance sociale a été mis sur pied pour venir en aide aux familles des victimes, par l'intermédiaire de la « Fondation des martyrs ». L'économie se résume au négoce : on vend du pétrole pour acheter des armes et des produits de consommation. Le seul domaine dans lequel le régime ait réalisé quelques réformes est celui de l'agriculture : hausse des prix des denrées alimentaires, aide à l'importation de matériel et d'engrais, etc.

Pour le reste, c'est apparemment l'immobilisme total : il n'y a aucun projet d'investissement susceptible de mobiliser l'énorme épargne iranienne (qui part à l'étranger), tous les grands programmes d'équipement industriel, ou presque, sont arrêtés et l'inflation galope. En fait de révolution ou de modèle islamique, c'est plutôt une forme de conservatisme qui paraît s'installer.

Il y a un système de rationnement pour certains produits de première nécessité (essence, fuel domestique, huile, viande, lait, etc.). Les coupons sont distribués à la mosquée par des mollahs, en général confortablement installés, et qui, avec les comités, assurent ainsi leur contrôle sur la population. Mais parallèlement, quiconque en a les moyens peut se procurer, quatre à cinq fois plus cher, à peu près toutes ces denrées sur un marché noir qui n'a rien de clandestin. De façon générale, dans le domaine économique, l'option qui paraît devoir être retenue est celle du libéralisme. En dépit de redondantes proclamations « anti-impérialistes » et « révolutionnaires », la majorité du clergé n'est nullement portée à l'ascétisme et entend faire confiance au secteur privé.

Huit ans après la révolution, l'homme qui incarne le mieux ce mélange de conservatisme à l'intérieur et de volonté d'expansion à l'extérieur qu'est devenue la République islamique est le président du Parlement, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani : militant de la première heure mais riche propriétaire foncier. Pour lui, comme pour les autres personnalités d'un régime apparemment bien installé au pouvoir, l'heure de vérité, ce ne sera sans doute pas la succession de l'imam Khomeyni, mais la paix.

ALAIN FRACHON.

Les Douze se prononcent pour une « conférence internationale de paix »

Alors que les Douze de la CEE se sont prononcés pour une « conférence internationale de paix au Proche-Orient », le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Richard Murphy, a estimé, lundi 23 février, que l'URSS *« jouait un rôle-clé dans cette affaire »* : si les Soviétiques renouent avec Israël et facilitent l'émigration de leur communauté juive, a-t-il expliqué, *« ils peuvent modifier totalement les données »*.

D'autre part, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, doit se rendre mercredi au Caire, notamment pour débattre de la perspective d'une telle conférence. – *(AFP, Reuter.)*

BRUXELLES
de notre correspondant

« Les Douze se déclarent favorables à la tenue d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations unies... » Tel est le point le plus marquant d'une déclaration adoptée lundi 23 février par leurs ministres des affaires étrangères, à l'issue d'une session de « coopération politique » consacrée pour l'essentiel au problème du Proche-Orient. Comme l'a souligné M. Jean-Bernard Raimond, c'est la première fois que les Douze apportent aussi de façon tout à fait nette leur appui à cette nouvelle tentative de relance d'une solution négociée, dont l'origine fut une proposition soviétique présentée en juillet 1986 à Moscou à l'occasion de la visite de M. François Mitterrand.

Cependant, l'élément le plus nouveau et le plus spectaculaire dans cette affaire tient sans doute à ce que cette prise de position positive des Douze fait suite à une lettre que M. Mikhaïl Gorbatchev a récemment adressée à M. Léo Tindemans, le ministre belge des relations extérieures, qui assure depuis le 1er janvier la présidence des travaux des Douze. Cette démarche du chef du PC d'Union soviétique – il soulignait l'importance qu'il attachait à ce que les Douze encouragent l'idée d'une conférence internationale – témoigne, sauf surprise, du désir des autorités de Moscou de hâter la normalisation de leurs relations avec la Communauté. Celle-ci est en cours.

L'idée est de réunir une conférence restreinte de négociation où seraient conviées les *« parties intéressées »*, c'est-à-dire Israël, ses voisins arabes ainsi que l'OLP et, d'autre part, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. L'OLP n'est pas explicitement mentionnée dans le texte approuvé lundi, mais il y est fait référence à la déclaration adoptée en juin 1980 par le Conseil européen de Venise où les pays de la Communauté soulignaient le droit pour les Palestiniens d'être directement représentés y compris par l'OLP, dans les pourparlers de paix.

Comme l'a remarqué M. Raimond, cette déclaration des Douze va donner plus de poids à une initiative qui, après avoir donné l'impression d'être quelque peu oubliée à la fin de l'été, a repris de la vigueur après qu'elle ait reçu l'appui des pays arabes modérés, en particulier de l'Egypte, de la Jordanie ainsi que celui de l'OLP. En Israël, les réactions sont partagées puisque M. Shamir, le premier ministre, s'est nettement prononcé contre, alors que M. Pérès, le ministre des affaires étrangères, s'est montré ouvert à l'idée d'un *« forum international »* qui pourrait ressembler à la conférence proposée par les Soviétiques – à laquelle la France a, dès le début, apporté son appui.

Au cours de cette même réunion, les Douze ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation en URSS. Ils semblent d'accord pour faire preuve de la *« double vigilance »* préconisée par le ministre français des affaires étrangères. Il s'agit d'être attentif et de réagir, lorsque nécessaire, à ce qu'il y a de nouveau en URSS, dans la mesure où l'on est convaincu que les gestes auxquels on assiste ne sont pas purement tactiques mais relèvent d'une réelle volonté de transformation. Mais aussi, en attendant d'y voir plus clair, de ne pas prendre de risques avec les intérêts de l'Europe.

PHILIPPE LEMAITRE.

ISRAËL : le procès de John Demanjuk

« C'est bien lui, Ivan de Treblinka »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

« Oui, c'est lui. C'est bien lui, Ivan le Terrible. C'est bien l'homme assis devant vous. Son visage reste gravé à jamais dans ma mémoire. Il n'avait que vingt-deux ans mais il n'a pas tellement changé. Je l'ai côtoyé presque tous les jours pendant dix mois. Et, depuis, je rêve de lui chaque nuit. Je le vois dans mes cauchemars. Je ne peux pas me libérer de cette vision. Avec ses larges épaules, son cou puissant, ses oreilles légèrement décollées. Je l'ai reconnu tout de suite, il y a un an, dès qu'il descendit de l'avion qui l'amenait en Israël. J'ai reconnu ses gestes, sa démarche. C'est bien Ivan de Treblinka. C'est lui, c'est lui. »

Lorsque Pinhas Epstein leva soudain son bras, l'index pointé vers l'homme qui, après quarante-cinq ans, lui faisait face, impavide et silencieux, dans le box des accusés, lorsqu'il martela ses certitudes en s'énervant un peu, les joues rouges de colère contenue, lorsqu'il retint un sanglot avant de demander au président du tribunal, le juge Dov Levin, d'excuser son emportement, un étrange frémissement parcourut la salle, et certains parmi le public ne purent s'empêcher aussitôt d'applaudir.

Comme si, en identifiant si nettement l'ancien tueur nazi, Pinhas Epstein, soixante-deux ans, témoin à charge et rarissime survivant de Treblinka, avait provoqué dans l'auditoire un effet de catharsis, un soulagement collectif et spontané. Comme si chacun voulait se persuader que la mémoire d'un ancien esclave, retrouvant son tortionnaire, fût-ce si longtemps après, ne pouvait être qu'infaillible.

Et pourtant, à cet instant crucial, John Demanjuk, conservant son calme olympien, n'esquissa pas le moindre geste, le plus imperceptible haussement de sourcils. Cet homme de soixante-six ans, chauve et corpulent, qui en une semaine n'ouvrit la bouche qu'une fois pour, affable, saluer le public, d'un sonore *« Boker Tov »* (« Bonjour » en hébreu), ne semblait prêter à la scène qu'un intérêt poli, celui d'un spectateur attentif mais dépassionné. Peut-on mimer si longtemps l'amnésie avec autant d'aplomb ? Afficher un tel détachement sans faiblir ?

« L'odeur de la mort »

L'accusé conservera-t-il ce masque placide pendant les longs mois que durera son épreuve ? S'effondrera-t-il un jour, rongé d'un improbable remords ou plus simplement trahi par une étourderie fatale ? Aussi longtemps que la seule vraie question de ce procès – *« John Demanjuk est-il « Ivan le Terrible » ? »* – restera sans réponse et que l'on ne pourra prêter avec certitude un seul et même visage au paisible mécanicien auto de Cleveland (Ohio) et au sinistre meurtrier de Treblinka qui mettait en marche le moteur des chambres à gaz, il régnera dans ce tribunal de Jérusalem l'irrépressible malaise qui naît du doute suprême.

Avec le témoignage de Pinhas Epstein, le lundi 23 février, le procès Demanjuk est entré dans sa deuxième semaine et, sans transition, dans le vif du drame. Pinhas fut détenu près de onze mois au camp de Treblinka, de septembre 1942 à août 1943. Onze mois passés à travailler sous la menace du fouet entre les chambres à gaz et les fosses communes. Onze mois entre ce jour maudit – c'était le lendemain du Kippour – où, poussé d'un wagon plombé après voir été séparé de ses parents et de ses frères (qui tous périront à Treblinka), il respira pour la première fois *« l'odeur de la mort »* et ce jour bénit, le 2 août 1943 – qu'il accueillit comme *« le jour du Jugement »* – où, à la faveur de la révolte des détenus, il parvint à s'enfuir à travers bois et à quitter la Pologne après des semaines d'errance misérable. Sans ce soulèvement et sa poignée de fuyards, que saurait-on de l'« usine de la mort » qui ensevelit 850 000 juifs, en grande majorité polonais, et dont les nazis essayèrent ensuite d'effacer toute trace, allant jusqu'à labourer obstinément les sépultures ?

Pinhas Epstein tenta lundi de dire l'indicible, en confessant son impuissance à restituer la vérité de Treblinka avec le pauvre *« langage des hommes »*. Il raconta les détails de sa « tâche » dans cet effroyable endroit où devait s'accomplir la « solution finale ». Comment, lui, l'adolescent de dix-sept ans, tout juste arraché à son ghetto de Czestochowa, transportait chaque jour sur des brancards les monceaux de cadavres putréfiés ou carbonisés, comment il nettoyait minutieusement les chambres à gaz maculées de sang et d'excréments. Il raconta les cris d'effroi des nourrissons jetés aux flammes, la mort de son jeune frère David, le crâne fracassé, l'exécution des vieillards dans le « lazaret » du camp où officiait un certain « Frankenstein ». Il raconta les suicides des désespérés, les cadavres mutilés aux yeux arrachés, les dents en or, extraites des mâchoires, qui brillaient dans le seau d'eau des bourreaux.

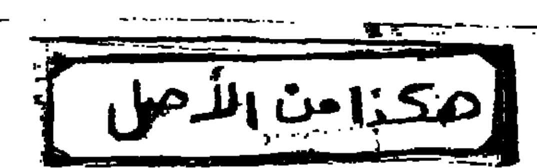
L'indifférence du monde...

S'agissant d'« Ivan le Terrible », sadique imaginatif et insatiable, Pinhas Epstein évoqua certains de ses crimes, dont il avait été témoin et dont la liste figure sur l'acte d'accusation. La voix étranglée, il réveilla le souvenir de cette fillette qui appelait sa mère, après avoir échappé par miracle à l'asphyxie, et qu'un détenu viola sur l'ordre d'Ivan. L'homme et l'enfant furent ensuite fusillés.

Il remémora la malchance de ces trois évadés, trahis par leurs empreintes dans la neige, qu'Ivan fit pendre après les avoir longuement torturés. Il revit les regards des détenus qu'Ivan battait à mort dans les barbelés. Ivan et son instrument de torture favori, un méchant tuyau de ferraille. Ivan coupant à la baïonnette le nez ou les oreilles des prisonniers. Cette « marque » condamnait la victime à l'exécution le jour même.

Sa plus grande détresse, Pinhas dit l'avoir ressentie lorsque, après son évasion, il revint clandestinement dans la ville où il avait grandi et s'aperçut que *« la vie continuait »* en Pologne, comme s'il ne s'était rien passé dans les forêts voisines. Une nuit, se souvient-il, dans le cimetière juif où ils se cachaient, son compagnon de cavale parla longtemps avec la tombe de ses ancêtres, pour les prendre à témoin de l'indifférence du monde...

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



هكذا من الأصل

Politique

La lutte contre le terrorisme et la polémique entre le chef de l'Etat et la majorité

M. Mitterrand dénonce dans le Puy-de-Dôme les « polémiques bassement politiciennes »

M. Mitterrand a répondu, le lundi 23 février, avec des mots et sur un ton très vif à certains des commentaires qui, à la suite de l'arrestation de quatre militants d'Action directe, ont mis en cause l'amnistie de 1981 et la politique des socialistes face au terrorisme. *« Extrême légèreté ou extrême indignité »*, a-t-il dit à plusieurs reprises. Le chef de l'Etat considère ces attaques comme de la *« basse politique »*, de la *« calomnie »*. *« C'est sale »*, a-t-il dit.

Le président de la République a fait ces déclarations à Valz-sous-Châteauneuf, première étape d'une visite d'une journée dans le Puy-de-Dôme. M. Mitterrand avait invité les quarante-six habitants de Valz à l'Elysée, le 14 juillet dernier. Ils lui ont rendu la pareille en le conviant à déjeuner. Le chef de l'Etat s'est également rendu dans la station de Super-Besse, où il a fait un petit tour de téléphérique, et à Murat-le-Quaire. Il a été accueilli, chaque fois, dans une ambiance sympathique et a rencontré les élus de la majorité et de l'opposition, à l'exception de M. Valéry Giscard d'Estaing, en voyage à l'étranger. A chaque étape, M. Mitterrand a vanté les vertus de *« l'effort »* afin de construire *« la France de demain »*.

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

Au terme d'un déjeuner avec les habitants de Valz-sous-Châteauneuf (Puy-de-Dôme), qu'il avait reçus à l'Elysée le 14 juillet dernier, M. Mitterrand s'est entretenu, le lundi 23 février, avec les journalistes. Son entourage, contrairement à l'habitude en pareilles circonstances, avait autorisé l'installation de micros et de caméras. Le chef de l'Etat n'a, en fait, répondu qu'aux questions portant sur le terrorisme.

Interrogé sur les commentaires formulés par plusieurs membres de la majorité sur les mesures d'amnistie de 1981 et le prétendu *« laxisme »* des socialistes dans la lutte antiterroriste, M. Mitterrand a déclaré : *« Ceux qui ont parlé de cette façon ont fait preuve d'une extrême légèreté ou d'une extrême indignité. Des terroristes qui ont commis – on peut le penser – de nombreux crimes ont été arrêtés. A quoi doit-on penser d'abord ? A se réjouir, à remercier les services de police qui ont accompli cette réussite après des années d'efforts. Et ensuite à unir les Français, car la lutte antiterroriste est loin d'être terminée. Il convient de rassembler toutes les forces du pays pour que nous soyons capables de faire face, de triompher, ce dont je ne doute pas. Songer tout aussitôt à lancer des polémiques bassement politiciennes, c'est d'une extrême légèreté – dans la meilleure hypothèse – ou d'une extrême indignité. Il suffit de se reporter aux faits, très simples, qui en 1981 et par la suite ont marqué la détermination des gouvernements précédents. »*

Amnistie traditionnelle

A ce propos, le chef de l'Etat a remarqué que l'amnistie *« est traditionnelle lorsqu'un nouveau président de la République vient d'être élu »*. *« C'est ce qu'ont fait M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing*, a-t-il ajouté. *Les amnisties en 1969, 1974, 1981 ont répondu au même critère. Les crimes ne peuvent pas être amnistiés (...). Si le président de la République propose, c'est le Parlement qui dispose. C'est ensuite la justice qui, pour chaque cas particulier, décide d'appliquer, s'il y a lieu, l'amnistie. »*

Le chef de l'Etat a ensuite souligné : *« Lorsque j'ai décidé l'amnistie en 1981 – adoptée en août par le Parlement, – cela représentait un peu plus de personnes qu'avec M. Giscard d'Estaing et un peu moins qu'avec M. Pompidou. Grosso modo, ce sont les mêmes dispositions à l'égard d'à peu près le même nombre de personnes. Rien de spécial à noter. J'entends incriminer les libérations de terroristes, au pluriel. Sur les quatre qui viennent d'être récemment arrêtés, l'un a été amnistié en 1981, les trois autres, non. »*

M. Mitterrand a fait remarquer que Jean-Marc Rouillan, à l'époque de son amnistie, *« n'était pas condamné » : « Il était arrêté, inculpé, pour encourir une peine qui restait dans le cadre de la loi d'amnistie. Il n'avait pas commis de crime (...). Auparavant, avant 1981, il avait été interpellé à trois reprises et relâché trois fois. »*

Quant à Nathalie Ménigon, M. Mitterrand a remarqué qu'elle n'a pas été amnistiée et qu'elle n'a pas fait non plus l'objet d'une grâce médicale : *« Seul le président peut accorder une grâce. Je n'ai jamais grâcié de terroriste. Contrairement à d'autres, je n'en ai jamais fait quitter le pays. Nathalie Ménigon a été libérée après expertise médicale par ordonnance d'un juge. Les deux autres n'ont pas fait l'objet d'amnistie. »* Le président de la République a noté que Joelle Aubron, condamnée en 1982 à deux ans de prison, a été libérée au terme de sa peine, et que Georges Cipriani *« n'a été ni arrêté ni condamné »*.

M. Mitterrand a ajouté qu'en 1984 vingt-trois membres d'Action directe ont été arrêtés, *« dont quelques-uns des principaux dirigeants »*. *« Depuis le premier jour*, a-t-il souligné, *les services de police ont fait leur devoir. Des centaines de policiers ont été mobilisés. Avec une patience, une constance, une assiduité extrêmes, ils ont réuni les fils qui leur ont permis d'aboutir. Voilà la simple réalité. »*

Le président de la République a répété une nouvelle fois que les attaques dirigées contre les socialistes et lui-même à ce propos *« sont nuisibles à l'unité nationale, confrontée à une grave difficulté, le terrorisme »*, et qu'elles sont *« légères ou indignes »*. Il applique les mêmes qualificatifs aux accusations formulées par le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, selon lesquelles Georges Besse, le président de Renault assassiné, serait encore en vie si les socialistes avaient lutté efficacement contre le terrorisme. Il s'agit là, à son avis, d'une *« remarque absurde, pour employer un terme aussi peu agressif que possible »*. M. Mitterrand, avant d'aborder le cas de Georges Ibrahim Abdallah, a encore remarqué que *« Jean-Marc Rouillan, s'il n'avait pas été amnistié, aurait été frappé d'une peine qui n'aurait pas dépassé quelques mois, puisqu'il n'était pas coupable de crime mais de délit. Il serait donc de toute façon libéré depuis 1981 ou début 1982. »*

A propos du chef présumé des FARL, il a déclaré : *« Si l'accusé est reconnu coupable – beaucoup d'indices semblent l'indiquer, – alors, tout terroriste doit être puni. Il ne peut pas y avoir de compromis avec le terrorisme. »* M. Mitterrand a affirmé qu'il lui a fallu *« parfois refuser de grâcier »*, malgré les demandes qui lui étaient faites. *« Il faut être équitable*, a-t-il conclu. *Il faut se garder de préférer la passion politicienne. Il vaut mieux renoncer à la calomnie si l'on veut servir le pays. »* En aparté, le chef de l'Etat a ensuite qualifié certaines des réactions de la majorité de *« basse politique »* et de *« calomnie »*. *« C'est sale »*, a-t-il dit.

J.-Y. L.

Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron seraient bien les auteurs de l'assassinat de Georges Besse

La garde à vue – deux fois quarante-huit heures depuis la nouvelle loi antiterroriste – de Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron continue à Paris, jusqu'au mercredi 25 février dans la soirée, après avoir commencé à Versailles. Le parquet de Paris a chargé la direction centrale de la police judiciaire des investigations, *qui ont été confiées* à la brigade criminelle de Paris et au SRPJ de Versailles.

« C'est désormais au rouleau compresseur de la PJ de travailler et nous leur faisons confiance », dit-on à la direction centrale des renseignements généraux, qui est à l'origine du succès obtenu par les policiers. Le travail sera long : expertises des documents, des machines à écrire, des armes, des sommes d'argent saisies, etc. Les enquêteurs laissent déjà entendre que les locataires de Vitry-aux-Loges auront du mal à contester des faits matériels concordants sur leur participation aux assassinats de René Audran, ingénieur général de l'armement, en 1985, et de Georges Besse, PDG de Renault, en 1986.

Il semblerait, en effet, qu'un lien entre eux – machine à écrire, original du texte – et le communiqué de revendication de l'assassinat de René Audran puisse être établi. De plus, ce seraient bien les documents contenus dans la serviette portée par Georges Besse le jour de sa mort qui ont été retrouvés dans la ferme du Loiret. *« Il faut que ça tienne devant un jury mais, pour tous ceux qui ont été là-bas, il ne fait plus de doute que les deux femmes sont biens les auteurs du meurtre de Besse »*, confiait un enquêteur, rappelant que Georges Besse a été tué par deux femmes, utilisant deux armes différentes. Reste donc à l'intime conviction policière, de se transformer, patiemment, en preuve judiciaire.

De plus, les policiers semblent convaincus que la « branche internationaliste » d'Action directe se limitait aux quatre personnes arrêtées. Ce qui n'exclut évidemment pas l'éventuelle mise en cause, dans le cours des informations judiciaires, de personnes ayant pu être en contact avec elles. Enfin, il se confirme bien que c'est après un travail de plusieurs mois d'infiltration et de renseignement, impliquant le « retournement » d'indicateurs, que la ferme du Loiret a pu être localisée. Les policiers présents sur les lieux précisent d'ailleurs qu'aucun d'entre eux n'aurait reconnu les quatre interpellés à partir des portraits diffusés par voie d'affiche...

Sur le plan judiciaire, la centralisation permise par la nouvelle loi antiterroriste a été mise en pratique. C'est la quatorzième section du parquet de Paris, dite section antiterroriste (SAT), qui est actuellement juridiquement compétente aussi bien à Paris qu'à Orléans. Le juge d'instruction de Versailles, M. Guy Ripoll, chargé, jusqu'à présent, des affaires Audran et Brana (la tentative d'assassinat en 1986 du vice-président du CNPF, s'est dessaisi, lundi 23 *février*, au profit d'un juge d'instruction parisien, M. Jean-Claude Vuillemin, déjà chargé du dossier Besse. M. Vuillemin et son collègue Jean-Louis Bruguière devraient être chargés de l'instruction après la fin de la garde à vue.

E.P.

Hamster-holster

L'arrestation des principaux membres de la branche internationaliste d'Action directe ressemble déjà suffisamment à un scénario de film de série « B » *pour qu'il ne soit pas nécessaire* d'en rajouter. *Le Monde*, comme d'autres organes de presse, avait repris dans ses éditions du 24 février l'information d'agences de presse selon laquelle Nathalie Ménigon donnait les lambeaux de la serviette en cuir de Georges Besse – le PDG de Renault assassiné en novembre 1986 par Action directe – à ronger aux hamsters *qu'elle affectionne tant*. Information qui ajoutait au mythe sinistre, mais était, en fait, erronée.

Les confidences policières recueillies par nos confrères précisaient, en réalité, qu'elle avait *fabriqué* un holster – étui d'arme à poing – avec ladite serviette. Holster, hamster, la consonance des mots et le goût du sensationnel ont fait le reste.

La cohabitation discréditée

« Extrême légèreté ou extrême indignité » : M. Mitterrand laisse le choix du jugement – négatif en tout cas – sur quelques-uns des commentaires qui, dans la majorité, ont suivi l'arrestation, samedi, de quatre militants d'Action directe. Mais il est clair qu'il penche pour l'*« indignité »* de ce qu'il considère comme de la *« basse politique »*. *« Sale »* et *« calomnieuse »*.

Au lendemain de l'arrestation, MM. Robert Galley (RPR, ancien ministre), Jacques Toubon (secrétaire général du RPR) et Gérard Longuet (ministre délégué aux PTT) avaient remarqué que Georges Besse, PDG de Renault, assassiné au mois de novembre dernier serait encore en vie... si les responsables de cet attentat n'avaient pas été en liberté au moment des faits. M. Galley attribuait même à M. Mitterrand la responsabilité indirecte de la mort de Georges Besse. Les mêmes, ainsi que Mme Simone Veil et M. Alain Peyrefitte, reprochent à M. Mitterrand et aux socialistes l'amnistie de *1981*. *« Légèreté »*, *« indignité »* : Pierre Charpy, l'éditorialiste de la *Lettre de la nation*, bulletin quotidien du RPR, surenchérit mardi. Ces *« odieux qualificatifs »*, écrit-il, méritent d'être attribués à la politique conduite par M. Mitterrand face au terrorisme en 1981 et 1982.

« Légèreté », *« indignité »* : M. Mitterrand, en dépit des minces *précautions de langage* qu'il a prises en public, juge que le second terme s'applique mieux que le premier au comportement de quelques-uns des « seconds couteaux » de la majorité. Devant ses proches, le chef de l'Etat a longuement évoqué cette polémique, dimanche soir et lundi matin, avant d'en parler publiquement lundi à la mi-journée, au cours de sa visite dans le Puy-de-Dôme, sur le ton d'une colère contenue. A ses proches, il a parlé de la *« mentalité fascisante »* de certains de ses adversaires, s'est déclaré *« révolté »* par des procédés qu'il juge *« indignes »*. M. Mitterrand reproche notamment à *« la droite »* la technique de l'*« amalgame »* qui lui est, selon lui, coutumière. *« J'y suis habitué depuis longtemps*, a-t-il remarqué. *Mais chaque fois, ils m'étonnent un peu plus par leur bassesse. »*

Le chef de l'Etat se sent directement visé dans cette polémique, comme il l'a été au début de l'affaire du Carrefour du développement. Cette dernière n'ayant pas porté tous ses fruits, il confiait l'été dernier : *« Politiquement, ils n'ont pas de prise sur moi. Que leur reste-t-il ? L'argent et les mœurs. Comme toujours. La droite, c'est la chasse à l'homme. L'argent, je n'en ai pas. Je m'en suis toujours méfié. Quant à mes mœurs, elles sont ordinaires. Ils chercheront autre chose. Il leur faut des diamants »* (1).

Lundi, devant les caméras de télévision, M. Mitterrand a répondu point par point à ses accusateurs sur la loi d'amnistie, le droit de grâce, le prétendu laxisme des gouvernants socialistes et les terroristes libérés – ou que l'on a laissé échapper – sous les précédents septennats, et pendant les gouvernements Chirac et Barre (qu'il n'a pas nommés). Bien qu'il y répugne d'ordinaire, le chef de l'Etat a donc été contraint de répondre à ce qu'il considère comme une polémique *« politicienne »*.

Peut-être demandera-t-il à M. Chirac, revenu mardi d'une visite au Maroc, de rappeler ses amis à l'ordre, bien qu'il ait noté le comportement parfait à son égard du ministre de l'intérieur, M. Pasqua, et que le premier ministre, son entourage et le porte-parole du gouvernement, M. Juppé, se soient bien gardés de participer à cette polémique. Mais M. Mitterrand a été choqué que M. Chirac réclame, et obtienne de lui, le consensus lorsque les bombes explosent à Paris et que, cinq mois plus tard, par M. Toubon interposé, il provoque un état de belligérence politique lorsque l'arrestation des terroristes lui profite.

Cette nouvelle affaire discrédite encore un peu plus une cohabitation à laquelle les Français croient de moins en moins. M. Chirac manque aujourd'hui d'arguments (à l'exception de la sécurité) pour faitre valoir son action, au moment où les perspectives économiques s'assombrissent, et alors que le dialogue social apparaît comme une contrainte tardive. M. Mitterrand, pour sa part, est entraîné à son corps défendant dans la spirale des polémiques politiques, phénomène qui risque de le priver du rôle d'arbitre qu'il cherchait à se donner et que la majorité lui conteste.

Voilà sans doute de quoi réconforter M. Barre, s'il en était encore besoin, et désespérer de la classe politique.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Allusion à l'affaire des diamants de Bokassa dont M. Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, avait été la cible.

Un procès injuste

Le procès fait par la majorité à la gauche et au président de la République est excessif et, partant, injuste. Excessif, à tout le moins, *cet amalgame de M. Alain Peyrefitte* selon lequel, dans le dernier communiqué d'Action directe, *« on retrouve exactement la même langue de bois que dans le programme communiste de 1971 et le projet socialiste pour les années 1980 »*. Excessif, sinon outrancier, d'ajouter que *« Rouillan et Ménigon ont pris cette logomachie au sérieux »*. Excessifs ces propos de M. Toubon faisant indirectement porter la responsabilité de la mort de M. Georges Besse, PDG de Renault, assassiné en novembre 1986 par Action directe, aux gouvernants socialistes de 1981. Excessif quand l'on se rappelle juste du souhait du secrétaire général du RPR, dans un ouvrage paru en 1984, d'instaurer en matière de sécurité *« une trêve de la polémique, du combat et de la surenchère verbale »*. Trêve qu'il appelait encore de ses vœux, en septembre dernier, quand, en pleine vague d'attentats parisiens, aucun succès policier tangible ne venait rassurer l'opinion.

Ce procès est aussi injuste si l'on reprend, cas par cas, les points en litige :

● **Action directe en 1981.**

Des quatre membres de la branche internationale d'Action directe arrêtés le 21 février, un seul, Jean-Marc Rouillan a bénéficié de l'amnistie traditionnelle après une élection présidentielle. *Nathalie* Ménigon n'a été ni graciée ni amnistiée mais remise en liberté, après une grève de la faim, sur décision – indépendante – d'un juge d'instruction parisien, sans *toutefois que le parquet ne s'y oppose*. Joëlle Aubron, arrêtée et condamnée en 1982, a effectué ses deux ans de prison jusqu'en 1984. Enfin, Georges Cipriani n'était alors pas détenu et ne fut donc, comme l'affirme M. Mitterrand, *« ni condamné ni amnistié »*.

Quant à Rouillan, si l'on peut évidemment discuter le fait qu'il ait bénéficié de la loi d'amnistie, encore faut-il rappeler qu'il n'avait alors commis que des délits, et aucun crime. S'il avait été jugé, il aurait encouru une courte peine qui ne l'aurait pas empêché de reprendre son activité terroriste avant l'alternance de 1986. De plus, pour être équitable, le reproche fait à la gauche sur son cas devrait autant atteindre le prédécesseur de M. Mitterrand, M. Valéry Giscard d'Estaing. Arrêté en effet le 9 décembre 1974 pour transport d'explosifs, attaques de banques, attentats à l'explosif ainsi que pour l'enlèvement d'un banquier espagnol, Rouillan fut remis en liberté en 1977 et ne fut jamais jugé.

● **Les libérations de terroristes.**

« Je n'ai jamais gracié de terroristes, je n'en ai jamais fait quitter le pays », affirme M. Mitterrand. Il existe, en effet, quelques précédents. En 1973, un commando de *cinq Palestiniens se barricade dans* l'ambassade d'Arabie saoudite à Paris. Bénéficiant d'un extraordinaire privilège d'extraterritorialité, ils seront accompagnés, avec leurs otages arabes, dans les rues de *Paris, par les forces de police* jusqu'à un avion sur l'aéroport du Bourget. En 1974, Yucata Fuyaka, membre important de l'Armée rouge japonaise, arrêté à l'aéroport d'Orly, est libéré et expulsé au bout de trois jours. Le gouvernement cède devant une prise d'otages à l'ambassade de France à La Haye et une explosion au drugstore Saint-Germain (deux morts), toutes deux organisées par le terroriste international « Carlos ».

En 1977, Abou Daoud, organisateur de l'attentat des Jeux olympiques de Munich de 1972 où dix-sept athlètes israéliens sont tués, venu en France avec un visa en règle mais sous une fausse identité, est arrêté à la suite d'un mandat d'arrêt international émis par la RFA. Trois jours plus tard, il est libéré et expulsé. Le gouvernement de M. Raymond Barre s'abritera derrière la *« décision judiciaire »* prise par la Chambre d'accusation de Paris, fortement teintée d'opportunité politique selon les commentaires, à l'époque, du... RPR.

En 1978, enfin, trois diplomates irakiens auteurs d'une fusillade ayant entraîné la mort d'un inspecteur de police, Jacques Capela, lors d'une tentative de prise d'otages organisée à l'ambassade d'Irak à Paris par un membre de l'OLP, sont immédiatement *expulsés. Le « terroriste » palestinien*, qui s'était livré à la police et voulait combattre le groupe extrémiste Abou Nidal, alors instrument de l'Irak, sera, lui, condamné à huit ans de prison.

● ***Des graces de terroristes.***

M. Mitterrand ne saurait cependant taire ce qu'il a déjà reconnu : en janvier 1986, il était prêt à gracier « pour raisons médicales » Anis Naccache, condamné à la *réclusion criminelle à perpétuité* pour une tentative d'assassinat à Paris sur la personne de M. Chapour Baktier, ancien premier ministre du chah d'Iran. Mais il y a renoncé car cette décision n'aurait pas été suivie de la monnaie d'échange qu'il exigeait : la libération, en bloc, des quatre otages français alors détenus au Liban. Depuis, il a laissé entendre que M. Jacques Chirac lui avait demandé à nouveau un tel geste.

● **La désorganisation de la police.**

Ce dernier thème des accusations de la majorité se heurte à quelques dates. Les services et les hommes qui ont réussi l'opération contre Action directe ont en effet été créés ou nommés avant le 16 mars 1986. C'est le cas de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste et du RAID, institués en 1984 et 1985 par M. Pierre Joxe. C'est le cas de M. Claude Bardon, sous-directeur des renseignements généraux, nommé dix jours avant les élections législatives, et de M. Ange Mancini, qui dirige de RAID depuis sa création.

EDWY PLENEL.

● ***M. Pierre Joxe : basses besognes.*** – M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a estimé, le lundi 23 février, que M. Jacques Toubon est chargé, *« au nom du RPR (...), des basses besognes de récupération politicienne qui écœurent tous les fonctionnaires de police »*. *« Pour ma part*, a ajouté l'ancien ministre de l'intérieur, *je me bornerai à féliciter MM. Le Mouël et Franquet. »* [Respectivement ancien et nouveau responsables de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste], *« et, à travers eux, le travail opiniâtre qui (...) a associé des centaines de policiers, en particulier MM. Claude Bardon et Ange Mancini, qui n'ont pas déçu les espoirs placés en eux »*.

● **M. Jean-Marie Le Pen : ni d'un côté ni de l'autre.** – M. Jean-Marie Le Pen, président du Front *national et député de Paris*, a renvoyé dos à dos, le lundi 23 février, sur France-Inter, le gouvernement et l'opposition en affirmant qu'il ne se range *« ni d'un côté ni de l'autre »*. M. Le Pen a jugé que *« la responsabilité de la situation criminelle en France »* est *« liée au laxisme de la classe dirigeante française, exprimée par sa classe politique, qu'elle soit de droite ou de gauche »*. Le président du Front national a rappelé que, selon lui, *« le terrorisme ne pourra être éradiqué »* qu'avec le rétablissement de la peine de mort.

Politique

Malgré de vives attaques

Le Parti libéral autrichien n'est pas exclu de l'Internationale libérale

Bien que vivement attaqué par plusieurs délégations au cours des travaux du comité exécutif de l'Internationale libérale, qui se sont déroulés ce week-end à Paris, le Parti libéral autrichien (FPOe) n'a finalement pas été exclu de cette organisation rassemblant les formations libérales et réformatrices d'une quarantaine de pays) parmi lesquelles, côté français, le Parti radical et le Parti républicain (*Le Monde* daté 22-23 février).

Principaux détracteurs de la formation autrichienne, les représentants du parti hollandais VVD ont renoncé à déposer la demande d'exclusion à l'encontre du FPOe; ils en avaient été pourtant chargés par les instances dirigeantes de leur parti. Mais, pour cela, il a fallu que les délégués du FPOe présentent à l'assemblée une déclaration désapprouvant des propos nazis parus dans le journal officiel de leur parti.

Ces propos, extraits des *Karntner Nachrichten* et cités dans un rapport d'une commission d'enquête de l'Internationale libérale auprès du FPOe, ont semé un vif émoi parmi l'assemblée. « *L'affirmation*, peut-on notamment lire, *que six millions de juifs auraient été tués dans les camps de concentration apparaît de plus en plus comme un mensonge.* » Ou encore : « *En tant que führers durant la guerre, Hitler ainsi que Mussolini se comportèrent toujours en hommes d'honneur.* »

Il est vrai, comme l'ont souligné les représentants du FPOe durant le débat, que ces citations remontent à 1980 et que la récente campagne électorale du nouveau chef du FPOe, M. Jörg Haider, ne peut être qualifiée, selon le rapport d'enquête de l'Internationale libérale, ni de fasciste ni de nazie. Mais de libérale non plus. La démarche de M. Haider, qui lui permit de doubler le score de son parti lors des élections législatives de novembre, pour atteindre presque 10 % des voix, est désignée dans le rapport comme « *populiste et démagogique* ». Les enquêteurs envoyés sur place par l'Internationale libérale ont, d'autre part, été choqués par la surenchère nationaliste dirigée par M. Haider contre la minorité de langue slovène vivant en Carinthie, au sud de l'Autriche.

Cela dit, les observateurs libéraux ont également noté que le FPOe avait réussi sans trop de peine à entraîner les deux principaux partis autrichiens, les socialistes (SPOe) et les conservateurs (OeVP) dans une démarche défavorable à la minorité slovène. Les représentants du FPOe à la réunion de Paris se sont abrités derrière cet unanimisme autrichien pour défendre la politique de M. Haider.

C'est M. Martin Bangemann, le président du FDP allemand, l'un des principaux membres de l'Internationale libérale, qui a pesé de tout son poids dans la discussion, en faveur du FPOe. Selon M. Bangemann, le rapport de la commission d'enquête ne contenait rien qui puisse justifier une exclusion du Parti libéral autrichien; tout au plus pouvait-il être question de « *malentendu* » entre l'Internationale et le FPOe.

« Plus proche de Le Pen que de Giscard »

Tout autre est l'opinion de M. Thomas Nordmann, vice-président du Parti radical, qui a pris la parole au nom de son parti et – en l'absence de Mme Simone Veil – au nom des libéraux de l'Assemblée européenne. Selon M. Nordmann, la démarche de M. Haider, dont il a déploré l'absence, le rapprochait « *davantage de Jean-Marie Le Pen que de Valéry Giscard d'Estaing* ». A l'instar du président du Front national, M. Haider mènerait une politique « *d'exaltation et d'exclusion* ».

Après cinq heures de débat ininterrompus – et une certaine lassitude se faisant sentir sur les bancs de l'Assemblée, – le président italien de l'Internationale libérale, M. Giovanni Malagodi, finit par déclarer que la discussion sur le FPOe était close. Pour ceux qui avaient encore des questions à poser, M. Malagodi s'est proposé de les transmettre au FPOe. Une solution qui laisse sceptique M. Nordmann. « *La question de l'appartenance du FPOe à la famille libérale va inévitablement se poser à nouveau*, a-t-il déclaré. *On a le sentiment que les déclarations faites ici par le FPOe sont uniquement destinées à l'opinion étrangère.* »

DANNY LEDER.

Les travaux des experts du PS

Pour une économie du partage

M. Claude Allègre, conseiller spécial auprès de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a présenté, le lundi 23 février, le colloque que réunira, le 8 mars, le groupe des experts qu'il anime, sur le thème « Société de demain : éclatement ou partage ». Ce colloque, le premier d'une série, constituera la première présentation publique des travaux de ce groupe, depuis que M. Allègre l'a relancé, au mois de juin dernier, à la demande de M. Jospin.

M. Allègre a réaffirmé son opposition à tout « *projet fermé* ». « *On a déjà payé cela très cher* », a ajouté le directeur de l'Institut de physique du globe de Paris. Selon lui, le travail réalisé par le groupe des experts « *contraste totalement avec tel ou tel projet qui sort à droite ou à gauche* ». Le conseiller spécial de M. Jospin fait ainsi allusion, pour le passé, au « *projet socialiste* » adopté par le PS en 1980, que les socialistes se sont révélés incapables d'appliquer, et dans l'élaboration duquel M. Jean-Pierre Chevènement avait joué un rôle essentiel.

Pour le présent, il fait référence aux travaux du club *République moderne* de l'ancien ministre de l'éducation nationale. Ce club a rendu public au mois de janvier (*le Monde* des 23 et 28 janvier) un projet dont M. Chevènement se félicite précisément, à l'inverse de M. Allègre, qu'il soit « *clés en main* ». Lorsqu'il avait présenté son projet, le 25 janvier dernier, M. Chevènement avait indirectement critiqué les travaux des experts de M. Allègre, en lançant : « *il est capital (...) si l'on veut que le débat porte sur l'essentiel, qu'il ne soit pas circonscrit aux commissions de spécialistes des partis politiques, surtout quand ceux-ci sont encore à la recherche d'eux-mêmes.* »

M. Allègre et M. Chevènement ne sont pas plus d'accord sur l'Europe, puisque l'ancien ministre se prononce pour une Europe confédérale, et « *une grande majorité* » des experts de M. Jospin pour une Europe fédérale.

Le conseiller du premier secrétaire du PS a aussi critiqué la démarche économique de M. Michel Rocard, telle qu'elle apparaît dans le débat avec M. Raymond Barre publié par le magazine l'*Expansion* (*le Monde* du 21 février). Pour M. Allègre, l'ancien premier ministre, comme le député des Yvelines témoignent d'une « *croyance dans l'économie traditionnelle* » et d'un « *aveuglement sur ce qui se passe dans l'économie française* » marquée par *des* « *changements drastiques* » lorsqu'ils affirment qu'« *il suffit de rétablir la compétitivité* » des entreprises pour lutter contre le chômage.

Le conseiller de M. Jospin juge au contraire qu'il faut « *rompre* » avec « *le discours tenu actuellement, la croyance dans l'automatisme de l'économie* ». Le colloque du 8 mars doit donner une première esquisse d'une « *philosophie du partage* » qui suppose une « *modification structurelle* » de l'économie à l'intérieur du cadre imposé par les contraintes d'équilibre (balance des paiements, etc.).

M. François Hollande, membre du groupe des « transcourants » du PS et l'un des experts de M. Jospin, a précisé qu'il s'agit de choisir « *entre la société éclatée, celle qu'on connaît aujourd'hui* » et la « *société de demain* » bâtie sur le « *partage* ». Il s'agit notamment, pour M. Allègre, de « *partager le pouvoir d'achat* », et d'« *utiliser toutes les réserves d'emploi* », car « *l'industrie n'est pas faite pour créer des emplois, mais pour créer des richesses* ».

A propos des méthodes de travail du groupe des experts, M. Allègre a précisé qu'il ne s'agit pas de travailler « *avec un échéancier prévu à l'avance* ». Ainsi, certains sujets ne sont pas encore « *débroussaillés* ». C'est le cas du tiers-monde, pour lequel « *nous n'arrivons pas*, a-t-il dit, *à avoir une proposition à la fois cohérente et efficace* ».

J.-L. A.

● **Réunion à Paris d'une soixantaine de revues de la gauche européenne.** – Une soixantaine de revues de gauche européennes, dont quatre revues communistes (deux italiennes, une espagnole, une belge), vont se réunir, les jeudi 26 et vendredi 27 février à Paris, afin, notamment, d'envisager la création d'un « pool » de revues. Cette rencontre fait suite à celle qui avait eu lieu à Saint-fons (Rhône), les 6, 7 et 8 juin dernier, afin de tenter de relancer l'« eurogauche » (*le Monde* du 11 juin 1986). Cette réunion est organisée conjointement par la Fondation Saint-Fons (créée à la suite de la rencontre de juin) et la Fondation Fredriech Ebert, qui dépend du Parti social-démocrate de RFA.

Echange d'amabilités entre M. Giscard d'Estaing et M. Le Pen

« *L'équivoque est levée.* » Sans annoncer formellement que le Front national s'engageait à voter en avril pour M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Jean-Marie Le Pen a déclaré, au cours de l'émission « Face au public » du lundi 23 février sur France-Inter, « *qu'il est bien évident que le Front national préfère apporter ses voix à la majorité qu'à l'opposition de gauche...* » et que par conséquent « *il n'y a rien de dirimant contre le fait que nous apportions éventuellement nos voix à M. Giscard d'Estaing* ».

Le président du Front national a rappelé que dès octobre dernier la candidature à cette présidence de l'ancien président de la République lui était apparue « *comme quelque chose d'assez logique* ». Une logique que M. Le Pen s'était cependant permis de réenvisager après le passage de M. Giscard d'Estaing à « L'heure de vérité » du 11 février dernier. Interrogé au cours de cette émission sur une éventuelle alliance de la majorité avec le Front national, l'ancien président avait déclaré « *qu'en ce qui concerne l'extrême droite, il y a deux choses que nous devons rejeter catégoriquement : l'antisémitisme et le racisme* ».

Fallait-il comprendre que le député du Puy-de-Dôme assimilait le Front national à l'extrême droite ? Au surlendemain de cette émission, M. Le Pen écrivait au député du Puy-de-Dôme pour lui préciser qu'il serait « *heureux* » s'il pouvait confirmer « *que telle n'a pas été* [sa] *pensée et* [qu'il] *considère que le mouvement* [qu'il] *préside est respectueux des règles démocratiques et des valeurs nationales* ».

M. Giscard d'Estaing s'est empressé de le faire. Vendredi 20 février, l'ancien président a fait porter une lettre au domicile de M. Le Pen, lettre qui a été lue lundi soir par le président du Front national. « *J'ai marqué, dans ma réponse*, explique M. Giscard d'Estaing, *la différence entre l'extrême droite traditionnelle et votre parti quand j'ai dit qu'il recueillait aujourd'hui des voix venant d'autres horizons politiques. Comme vous le savez, je cherche en ce qui me concerne à élargir le consensus entre les Français, c'est pourquoi je me félicite chaque fois qu'un des partis démocratiques représenté au Parlement, comme c'est le cas du vôtre, condamne le racisme et l'antisémitisme... Ces sujets peuvent être ainsi bannis de notre débat politique...* »

Coup de pouce

Un coup de main pour un coup de pouce. M. Le Pen peut exulter. M. Giscard d'Estaing, décidément peu avare de ses services, vient de donner au président du Front national un sérieux coup de main dans la grande campagne d'autopromotion et de banalisation qu'il a déclenchée depuis quelques mois. Alors que l'année dernière, à la même époque, l'ancien président dénonçait les accords que passaient ses propres amis avec le Front national dans certaines régions, il blanchit spectaculairement le Front national de tous soupçons racistes et antisémites. M. Le Pen n'en demandait certainement pas tant. Ni non plus M. Chirac, qui rejette toute alliance avec ces gens dont « *la philosophie est, quant au fond, raciste...* » (1).

M. Giscard d'Estaing peut donc être rassuré. Les voix du Front national pour sa présidence de la commission des affaires étrangères lui sont acquises. M. Stasi aurait dû s'en inspirer... Champion toutes catégories du consensus, M. Giscard d'Estaing sait toujours, quand il le faut, jeter la rancune à la rivière. Même lorsque, dans la même semaine, le journal du Front national, *National Hebdo*, relatant sa prestation à « L'heure de vérité », prie ses lecteurs de « *faire attention, à ce crétin méchant...* »

DANIEL CARTON.

(1) Discours du 28 janvier 1986 à Lille.

En Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS accuse M. Pons de « soudoyer » certains chefs coutumiers

Dans une lettre adressée conjointement au président de la République et au premier ministre à propos de la situation en Nouvelle-Calédonie, le président de la région des îles Loyauté, M. Yeiwéné Yeiwéné, numéro deux du FLNKS, a accusé, le lundi 23 février, le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, d'avoir entrepris, lors de son dernier voyage dans le territoire, de « *soudoyer les autorités coutumières* » de l'archipel.

Il précise que le 9 février, au terme d'un entretien du ministre avec certains chefs coutumiers, à la résidence du délégué du gouvernement à Nouméa, « *les grands chefs présents ont reçu chacun des mains du directeur adjoint de cabinet du ministre, M. Max Aubert, une enveloppe contenant des sommes en espèces allant jusqu'à 200 000 CFP, soit 11 000 F* ». Pour M. Yeiwéné, il s'agit là d'une « *atteinte grave à la dignité des autorités coutumières car en aucun cas il ne peut s'agir d'un geste coutumier. La somme est beaucoup trop importante ; de plus, la coutume est un échange de dons et ne peut se réduire à des enveloppes distribuées subrepticement. C'est la preuve*, ajoute-t-il, *du mépris colonial de la tradition et des valeurs ancestrales* ».

Interrogé par l'AFP, le directeur adjoint du cabinet du ministre des DOM-TOM, M. Aubert, a indiqué que, lors des réunions avec les autorités coutumières, des « aides » avaient, en effet, été apportées aux chefs coutumiers, à la demande de ces derniers, afin de les aider « *à exercer leurs responsabilités à l'égard de leurs tribus et de leurs clans* », mais qu'il s'agissait d'une « *aide humanitaire parfaitement ouverte* », les dons s'apparentant à des « *gestes coutumiers* ». Toutefois, selon M. Aubert, les chiffres avancés par le président de la région des îles Loyauté sont excessifs, les dons en question n'ayant « *pas dépassé*, affirme-t-il, *2 000 F ou 3 000 F en fonction des demandes formulées* ».

● **M. Poperen : danger.** – Le numéro deux du Parti socialiste, M. Jean Poperen, a estimé, dimanche 22 février, au micro de la station de radio CVS, que le conflit entre le président de la République et le premier ministre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie « *pouvait être peut-être plus sérieux que d'autres* ». Il a notamment souligné : « *Si le président a jugé utile d'être aussi net, aussi insistant, aussi complet – car son intervention, contrairement aux précédentes, a été longue, – c'est qu'il a jugé qu'il y avait danger à ce qu'il se taise, que la situation approchait d'un point critique. S'il crie « casse-cou », c'est que le danger est grand et pressant. Ce qui compte, c'est que ce référendum puisse contribuer à une évolution dans le sens de l'apaisement (...). Si le président est intervenu, c'est qu'il redoute que, telles que les choses sont engagées, le référendum n'aboutisse au résultat contraire. C'est donc une mise en garde très sérieuse.* »

La mort de Jean Stoetzel

L'« inventeur » français de l'opinion publique

« *Le sondage politique en France aujourd'hui est plus qu'une institution, c'est une sorte de fait de nature.* » Nul n'était mieux placé que Jean Stoetzel, mort le 21 février à Paris (*le Monde* du 24 février), pour formuler semblable appréciation – sujette il est vrai à plus d'une exégèse – et pour la commenter.

Car le créateur, en 1938, de l'Institut français d'opinion publique avait largement contribué à imposer les techniques de sondage et leurs multiples utilisations.

Grâce à cet universitaire, la France n'avait mis que peu d'années à s'inspirer d'un modèle et de pratiques venus d'outre-Atlantique, puisque la fondation par George Gallup de l'American Institute of Public Opinion, remontait à 1935.

L'IFOP, couplé depuis 1947 avec l'Institut pour l'étude des marchés en France et à l'étranger (ETMAR), a du reste été longtemps le représentant en France de la chaîne Gallup.

Longtemps inconnu du grand public, l'IFOP, comme les entreprises de même nature créées ultérieurement, devait accéder à la notoriété lorsque commencèrent à se répandre les opérations d'estimation des résultats d'élections organisées avant et pendant les scrutins. Dès les débuts de l'IFOP, une revue, *Sondages*, lancée par Jean Stoetzel en juin 1939, livrait à un public élargi les résultats d'enquêtes consacrées à la vie politique aussi bien qu'à la dénatalité ou à la consommation de tabac.

Mais au moment où le « *fait de nature* » du sondage politique s'imposait, Jean Stoetzel divorçait d'avec sa création. En août 1979, il démissionnait du conseil d'administration de l'IFOP-ETMAR, désapprouvant une politique qui à ses yeux mettait « *en péril* » l'IFOP et avait « *entraîné, à l'extérieur, un discrédit moral et technique, à l'intérieur une démoralisation profonde du personnel* ».

Depuis, ces controverses périodiques, et plus généralement la remise en cause régulière de la «sondomanie» ou de la notion commode – trop? – et floue d'opinion publique, n'ont guère cessé. Sans empêcher l'installation dans la vie publique et le recours quasipermanent aux sondages d'opinion.

Créateur d'une pratique mais aussi sociologue, Jean Stoetzel en fut aussi le théoricien zélé depuis plus de quarante ans. *Théorie des opinions, l'Etude expérimentale des opinions* (1943), *les Sondages d'opinion publique* (1948, puis, en collaboration avec Alain Girard, 1973), furent les principaux jalons de cette œuvre têhorique.

Fondateur de la *Revue française de sociologie*, Jean Stoetzel s'était, au fil d'une carrière universitaire orientée vers des centres d'intérêt variés, fait le promoteur d'une psychologie sociale qui tentait de marier les héritages d'Emile Durkheim et de Guillaume Tarde.

Jean Stoetzel avait été élu en 1977 à l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de Martial Gueroult. Au philosophe spécialiste de l'étude des systèmes philosophiques de Descartes et de Spinoza succédait l'homme grâce auquel nous savons ou croyons savoir que 57 % des Français (contre 37 %) approuvèrent les accords de Munich, beaucoup plus réservés en cela que leurs parlementaires, ou qu'au départ du général de Gaulle en 1946 une opinion lassée par tant de péripéties ne s'était guère émue...

MICHEL KAJMAN.

EN BREF

● **Les Jeunes Communistes s'opposent aux poursuites lancées contre une de leurs dirigeantes.** – Le Mouvement de la jeunesse communiste de France (MJCF) demande « *l'arrêt et la levée de toute sanction* » à l'encontre de Mme Laurence Bernier, membre du secrétariat national de cette organisation, appelée à comparaître, mardi 24 février, devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Directrice d'*Avant-Garde*, journal du MJCF, elle est poursuivie pour avoir peint en mai 1986 le visage de Nelson Mandela et des mots d'ordre pour le boycottage de l'apartheid devant la mairie de Clichy (Hauts-de-Seine).

● **PCF : manifeste des rénovateurs « nul et non avenu ».** – M. Paul Laurent, membre du bureau politique du PCF, a qualifié, samedi 21 février à Sallaumines, près de Lens (Pas-de-Calais), de « *nul et non avenu* », le « manifeste » des rénovateurs du parti (*le Monde* du 20 février).

● **M. de Charette : pour un référendum le 10 mai.** – Réaffirmant « *se reconnaître en ce que dit et fait M. Giscard d'Estaing* », M. Hervé de Charette déclare dans un entretien au *Quotidien de Paris*, le mardi 24 février, qu'il est favorable à un raccourcissement du mandat présidentiel. Dénonçant « *l'attitude frileuse des hommes politiques qui disent : ce serait une bonne réforme, mais ce n'est pas le moment* », le ministre délégué à la Fonction publique et au Plan suggère l'organisation d'un référendum sur cette affaire le 10 mai 1987.

● **RECTIFICATIF.** – Une erreur s'est glissée dans l'article consacré aux rapports électoraux PC-PS publié dans *le Monde* daté 22-23 février. Les deux villes de plus de trente mille habitants dirigées par un maire socialiste ayant refusé de s'associer avec des communistes, en mars 1983, sont Laval et Angers (et non Amiens, comme nous l'avions indiqué).

هكذا من الاصل

Société

Georges Ibrahim Abdallah refuse d'assister aux audiences

L'accusé absent

Après avoir lu la déclaration qu'il avait annoncée, Georges Ibrahim Abdallah a quitté la salle d'audience. Le procès continue : un âpre face à face entre Me Vergès, avocat de l'accusé, et Me Kiejman, partie civile pour les Etats-Unis

Chose promise, chose due. Georges Ibrahim Abdallah avait fait savoir qu'une fois livrée à ses juges la déclaration dont la primeur avait été donnée, dès vendredi, aux lecteurs du *Nouvel Observateur* (*le Monde* du 21 février), il quitterait la salle. Voilà qui est fait. Entré dans le box des accusés de la cour d'assises de Paris, lundi 23 février, à 13 h 15, il est reparti, deux heures plus tard, sur ce mot destiné aux Américains, partie civile : « *Vous pouvez me garder dans une cage, mais vous ne pouvez pas m'obliger à rester en présence de ces criminels yankees, assassins de notre peuple et de nos mômes.* » Sauf revirement de sa part, il sera donc jugé en son absence. Pour autant, son défenseur, Me Jacques Vergès, ne restera pas muet à son banc.

En ces deux premières heures d'audience, où il fallait faire l'appel des témoins, dont bon nombre n'ont pas répondu aux convocations, et lire l'arrêt de renvoi qui expose les charges retenues contre le chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), chacun a eu le temps d'observer ce grand gaillard au physique d'un Otello verdien, car, pour la voix, il ne saurait s'agir de celle d'un ténor.

Il a pris son mal en patience, assis à sa place, surveillé par quatre gendarmes, indifférent aux formalités procédurales. Lorsque le président, M. Maurice Colomb, lui a demandé d'abord son nom, il a répondu : « *Je suis un combattant arabe.* » Invité ensuite, successivement, à dire son prénom, son âge et son domicile, il a répété chaque fois : « *Je suis un combattant arabe.* » Le ton était donné. Les échanges auxquels devaient ensuite se livrer Me Georges Kiejman, partie civile, et Me Vergès, et auxquels se mêla aussi l'avocat général, M. Pierre Baechlin, à propos des témoins absents, le laissèrent dans une parfaite impassibilité, en dépit du ravissement que pouvaient en éprouver les habitués du Palais. Ainsi lorsque fut constaté l'absence de M. Sydney Peyrolles – enlevé au Liban le 25 mars 1985 par les FARL, qui comptaient obtenir en échange de sa libération celle de Georges Ibrahim Abdallah, – Me Kiejman insista :

« *C'est un témoin capital. Il n'est pas possible qu'il ne soit pas présent.* » A quoi Me Vergès rétorquait : « *La défense est bien d'accord, pour une fois, sur ce chapitre avec la partie civile. Mais elle comprend trop bien pourquoi M. Peyrolles ne veut pas venir.* »

Sous-entendu : parce que si M. Peyrolles fut libéré le 2 avril 1985, Abdallah aurait dû l'être lui aussi en application d'une promesse qui ne fut pas tenue.

« Un mauvais procès »

C'est bien pourquoi Me Vergès avait fait citer MM. Laurent Fabius, Roland Dumas et Pierre Joxe, respectivement premier ministre, ministre des relations extérieures et ministre de l'intérieur à l'époque. Or le premier n'a pas répondu et les deux autres ont adressé des lettres exposant qu'ils ne savaient rien des faits reprochés à Abdallah, qu'ils ne pensaient pas non plus être conviés à ce débat pour déposer sur sa moralité, ajoutant que, de toute façon, ils ne seraient pas à Paris au moment du procès. Du coup, la défense entendait que l'on ait recours à la force publique pour les amener à la barre.

« *On a bien envisagé cette solution pour un concierge d'immeuble,* devait ironiser Me Vergès. *Pourquoi pas pour des ministres, qui ont une autre importance ?* »

Saisie des conclusions sur ce chapitre, la cour devait y répondre, comme le lui proposait l'avocat général, par une décision de sursis à statuer. Autrement dit, elle appréciera ultérieurement, au vu du déroulement des débats, si ces témoins ministériels présentent ou non pour elle un intérêt. On relèvera toutefois que l'avocat général avait eu à ce sujet un propos remarqué : « *Personnellement, je pense que ce procès ne doit pas être et ne sera pas celui de ceux qui sont ou ont été en charge du gouvernement de la République. Les Etats-Unis, ici partie civile, n'ont pas encore trouvé le moyen de faire face à ce fléau lamentable et moderne qu'est le terrorisme. Alors, quelles que soient les opinions politiques, je pense qu'il n'y a pas à attaquer ceux qui ont cherché à ramener au bercail leurs enfants pris en otage. En voulant attirer ici des hommes qui se sont trouvés face à de telles difficultés, on leur ferait un mauvais procès, alors qu'ils ont agi en conscience pour le bien commun et pour la paix publique.* »

Cependant, d'autres témoins ont, eux aussi, fait défaut. C'est le directeur d'une banque de Genève, dans laquelle Abdallah et Jacqueline Esber ont ouvert un compte. C'est Caroline Esber El Bittar, qui devait dire aux enquêteurs qu'Abdallah lui était apparu prêt à commettre des actes de violence contre des Américains et des Israéliens. C'est encore la propriétaire d'un des appartements loués par Abdallah. Effet de la peur ? La question a, bien évidemment, été posée sans qu'une réponse ait pu y être apportée.

Cet appel fait, Abdallah a donc eu la parole. Durant un bon quart d'heure, il a dit un texte appris par cœur, d'une voix sourde forçant le ton à certains passages. On connaît le thème de son propos : qu'un combattant arabe soit jugé par une cour spéciale en Occident, rien de plus normal. Mais que « *le criminel yankee, bourreau des déshérités de la terre, soit en plus le représentant de prétendues victimes, il y a bien de quoi s'abstenir de tout commentaire sur la nature de cette cour* ».

Les porteurs de l'étoile jaune

Sur quoi vient la référence à l'Occupation, aux jugements et condamnations infligés par la justice de l'époque aux résistants, à « *la lâcheté de tous ceux qui se foutaient des porteurs de l'étoile jaune* ». Sur quoi s'enchaîne le raisonnement : « *Avec quelle sérénité et quelle indépendance prétendez-vous juger des actes de guerre en les isolant du processus de l'agression notre peuple arabe, ou bien il n'y aura la paix pour personne nulle part.* »

Mais cette phrase se trouve, tout de même, précédée de cette autre, histoire de rappeler que Georges Ibrahim Abdallah pourtant ces mots : « *Il me semble que vous commencez à vous répéter.* » Abdallah parut surpris. M. Colomb enchaîna : « *Vous avez vu que vous pouvez vous exprimer ici librement. J'espère qu'il en est de même partout ailleurs.* »

Invité à donner son sentiment sur cette déclaration, l'avocat général lui aussi fit valoir que la République avait bien des mérites « *en laissant se développer une dialectique qui consiste à déplacer le débat. Ce n'est pas le militant, que je respecterai, qui est ici poursuivi, mais un homme qui est venu sur le territoire français pour contribuer à tuer des diplomates étrangers* ».

C'est alors que Georges Ibrahim Abdallah voyant que la parole était donnée maintenant à Me Kiejman annonça que c'était trop lui demander que d'écouter « *le porte-parole des criminels yankees* » et annonça tranquillement qu'il s'en allait.

La souffrance des peuples libanais et palestinien

Me Kiejman parla donc en son absence : « *Mis en cause à titre personnel comme représentant des bourreaux,* dit-il, *je répondrai qu'il suffit de lire ce que j'ai publié dans* le Monde, *après l'attentat de la rue des Rosiers, pour savoir que, si quelqu'un est soucieux du peuple libanais et de ses souffrances, c'est bien moi.*

» Je relève seulement que, dans la déclaration que nous venons d'entendre, il n'y a rien sur l'entrée à Beyrouth, ce jour même, de trois mille soldats syriens appuyés par des chars ; qu'il n'y a pas un mot non plus pour ces femmes et ses enfants assiégés dans des camps par d'autres Arabes, d'autres milices dont celle de Georges Ibrahim Abdallah. Cela fait tant d'incohérences que j'en ai été apitoyé car, sur les faits dont ce procès est l'objet, il faudra bien voir la réalité. »

Cette réalité, il ne restait plus maintenant au président Colomb qu'à la présenter en livrant les éléments contenus dans l'énorme dossier qui raconte, pièce après pièce, l'histoire patiemment reconstituée, non seulement d'un homme mais de tout un réseau, lentement mis en place en Europe depuis 1981. Il en ressort une constatation déjà relevée : lorsque sont découverts les éléments qui vont conduire – à partir de l'arrestation à Trieste, le 6 août 1984, d'El Mansouri, porteur d'explosifs – jusqu'à Georges Ibrahim Abdallah, appréhendé, lui, à Lyon le 25 octobre suivant, la DST surveillait depuis plusieurs années le chef présumé des FARL et ceux et celles qui se trouvaient dans son sillage, mais elle ne livra ses informations que beaucoup plus tard. Pourquoi ? Le président Colomb a dit et répété que la question serait posée aux fonctionnaires du service français de contre-espionnage lorsqu'ils seront à la barre.

Car ces renseignements pèsent lourd aujourd'hui. Mais que valent-ils ? Pour Me Vergès, il s'agirait d'informations reçues du Mossad, le service secret israélien, et, du coup, sujettes à caution étant donné que les relations entre Abdallah et Jérusalem ne sauraient être idylliques.

La relation entre Action directe et les FARL

Il reste pourtant des détails multiples et concrets : les locations d'appartements tant à Paris qu'à Lyon, les comptes ouverts en Suisse par le biais desquels on en acquittait les loyers pour un an d'avance, les découvertes d'armes et de documents multiples dans ces divers appartements, les identités sous lesquelles se présentait Abdallah en possession de passeports algérien, maltais ou libanais, ses voyages en Espagne, en Italie, en Suisse, à Chypre, en Algérie, les déclarations de certains qui l'ont alors rencontré et le décrivent bel et bien comme un chef prêt à l'action, son appartenance au Front populaire de libération de la Palestine de Georges Habache, sa présence en France à l'époque où furent commis les assassinats de Robert-Charles Ray et de Yacov Barsimentov, cette façon qu'il avait de porter sur son carnet d'adresses les numéros de téléphone comme s'il s'agissait d'additionner des chiffres.

On relève encore, au passage, que le pistolet-mitrailleur qui servit lors d'une attaque contre la Mission d'achat israélienne à Paris fut retrouvé dans un box du vingtième arrondissement de la capitale où Joëlle Aubron et Mohand Hammami, deux membres d'Action directe, avaient leurs entrées. Voilà, pour l'avocat général, le signe d'« *une évidente relation entre Action directe et les FARL* ».

« *Trop facile !* s'est exclamé Me Vergès. *Le parquet n'a rien fait, que je sache, pour établir une telle relation.* »

Il y a, enfin, ce que disent de Georges Ibrahim Abdallah les services libanais et algériens. « *Et ceux-là,* s'écrie Me Kiejman à l'adresse de Me Vergès, *vous ne pouvez les charger de la même opprobre que le Mossad !* »

Enfin, il fallait revenir sur l'enlèvement à Tripoli, le 23 mars 1985, de M. Sydney Peyrolles, diplomate, directeur de l'Institut culturel français dans cette ville. Car ceux qui s'emparèrent de lui, deux frères de Georges Ibrahim Abdallah, Maurice et Joseph, ainsi que Jacqueline Esber, lui ont dit qu'il devait servir de monnaie d'échange avec leur chef arrêté à Lyon depuis le 25 octobre 1984.

Mais si M. Peyrolles fut libéré le 2 avril à 0 heure, Georges Ibrahim Abdallah demeura, lui, en prison.

« *Apparemment,* a fait observer M. Colomb, *des interventions ont eu lieu pour cette libération.* » Certains affirment même qu'elle devait aller de pair avec celle d'Abdallah, mais il est de fait que ce même 2 avril 1985 à 10 heures, la DST intervenait dans l'appartement loué par Abdallah, 18, rue Lacroix, à Paris, et découvrait le pistolet qui avait servi à l'assassinat de Robert-Charles Ray et de Yacob Barsimentov, et ces découvertes furent rapidement rendues publiques.

On en est là. Mais, décidément, un procès sans accusé, c'est une cloche sans battant.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Un entretien avec le chef de la branche pro-syrienne des Forces libanaises

« Je n'ai joué aucun rôle dans la suspension des violences antifrançaises attribuées aux FARL » *nous déclare M. Elie Hobeika*

M. Elie Hobeika, chef de la branche dissidente et pro-syrienne des Forces libanaises (milice chrétienne), qui vient de séjourner en France, a accepté de répondre à nos questions sur le rôle qu'on lui prête dans l'arrêt des attentats commis à Paris en septembre 1986 au nom des Fractions armées révolutionnaires libanaises. Cette rumeur avait notamment été alimentée par plusieurs voyages accomplis à Paris l'an passé par le responsable du « mouvement du 9 mai » (M. Hokeiba fut élu le 9 mai 1985 président du comité exécutif des Forces libanaises, responsabilité qu'il exerça jusqu'au 15 janvier 1986).

Il rit, et sa réaction fuse : « *Je n'ai joué aucun rôle dans la suspension des violences antifrançaises liées à la détention de Georges Ibrahim Abdallah. Simplement, comme tout chrétien d'Orient, comme tout Libanais digne de ce nom, j'ai approuvé chaudement cette trêve en souhaitant vivement qu'elle dure, car la France ne méritait pas de tels coups.*

– N'avez-vous pas été tout de même partie au « contrat », en ce sens que vos hommes stationnés dans la plaine de la Bekaa auraient pu, dans la région de l'Akkar, proche de votre implantation, être appelés à neutraliser le clan Abdallah s'il s'était montré récalcitrant ?

– *Pas le moins du monde ! Je n'ai été chargé d'aucune mission de sécurité dans l'Akkar à propos ou non des frères Abdallah ou des Fractions armées révolutionnaires. Cette tâche n'est pas la mienne ! J'ai assez à faire avec la protection des chrétiens de la Bekaa, menacés par l'intégrisme chiite.*

– On peut donc supposer que la surveillance des Abdallah et consorts est assurée directement par votre allié syrien... Celui-là même d'ailleurs qui a introduit dans la Bekaa en 1982 les intégristes iraniens contre les disciples libanais desquels vous devez lutter aujourd'hui...

– *Il y a de longs mois que n'arrivent plus de nouveaux Iraniens dans la Bekaa et ceux qui y restent sont de plus en plus étroitement contrôlés. Libanais et Syriens ont pris conscience de leur intérêt commun à préserver le Proche-Orient et, au-delà, l'Europe, des excès de l'intégrisme. Quant aux Fractions armées révolutionnaires, elles ne sont qu'un petit groupe d'une cinquantaine de personnes au Liban nord, dont une dizaine de chrétiens parmi lesquels Georges Ibrahim Abdallah, qui n'est d'ailleurs pas le chef des FARL.* »

« A Damas, un seul patron »

Le jeune dirigeant chrétien – il a trente ans, – qui passa longtemps pour l'un des hommes les mieux renseignés du Proche-Orient quand il était à la tête du département de sécurité des Forces libanaises, paraît en savoir plus long, mais il refuse d'en dire davantage.

Alors, qui a facilité ou ordonné, à l'automne 1986, l'arrêt des attentats en France ? Un temps, certains cercles politiques français proches notamment du ministère de l'intérieur laissèrent entendre que « *plusieurs personnalités arabes* » avaient contribué à l'établissement de la trêve. Par exemple, M. Rifaat El-Assad (1), vice-président de Syrie et frère du chef de l'Etat de ce pays, dont la résidence principale est à Paris depuis une vingtaine de mois. Ces mêmes milieux, ainsi que divers représentants en France de factions libanaises, ne désignent *aujourd'hui, bien souvent,* qu'un seul et unique « *décideur* » dans la suspension des violences du clan Abdallah : le président Hafez El-Assad, car, « *à Damas, il n'y a qu'un seul patron* ».

Dès lors, doit-on penser que la Syrie avait participé, d'une manière ou d'une autre, aux attentats ? La réponse vient d'un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur : « *Pas du tout, nos amis syriens nous ont bien fait comprendre qu'ils étaient au courant de certaines des manigances du groupuscule Abdallah, mais qu'ils n'étaient pas intervenus dès le début, ne se doutant à aucun moment que ce minuscule clan s'avérerait capable de commettre tant de dégâts.* »

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

[Sur la foi des informations circulant alors dans certains milieux « gaullistes », nous avions indiqué (*le Monde* du 30 octobre et du 1er novembre 1986) que M. Hobeika pourrait, en cas de refus des Abdallah de cesser les attentats en France, exercer, avec ses miliciens, des « représailles » sur le clan de Kobayat.]

(1) Selon M. Pierre Marion, alors directeur de la DGSE, en septembre 1982, à la suite de dix heures d'entretiens – au cours de deux rencontres – entre lui-même et M. Rifaat El-Assad, alors chef suprême des services secrets syriens, la série d'attentats commis à Paris par le groupe palestinien Abou Nidal (rue Marbeuf et rue Cardinet) s'était interrompue.

● **Les Forces libanaises : « pas d'amalgames ».** – Dans un communiqué, le bureau à Paris des Forces libanaises (milice chrétienne) « *regrette l'amalgame fait par certains (...) entre Abdallah et la colonie libanaise en France* ». Les Forces libanaises rappellent notamment les liens de Georges Ibrahim Abdallah avec la Syrie et ajoutent : « *Il est recherché par la justice libanaise pour avoir placé plusieurs voitures piégées en zone chrétienne. Dans les actes qui lui sont reprochés, il ne peut nullement prétendre avoir agi pour servir ni la cause du Liban ni celle de sa communauté chrétienne.* »

Dans la haute couture parisienne

Coups de griffes

Le couturier Jean Patou, dont le modéliste vedette Christian Lacroix vient d'être engagé par le Groupe financier Agache pour créer une maison de haute couture à son nom, a porté cette affaire devant les tribunaux, tandis que la Financière Agache a décidé de porter plainte en diffamation contre la firme Patou et ses dirigeants.

Dans un communiqué, le groupe Jean Patou déclare qu'il « *est décidé à faire respecter ses droits* », devant « *l'amplification* » d'une campagne de presse et de relations publiques « *dont le but est à l'évidence de s'approprier le fonds de commerce de sa maison de haute couture* ». Cette campagne, ajoute Patou, est « *organisée par M. Bernard Arnault, président-directeur général de Christian Dior et de la Financière Agache, avec la participation active de MM. Christian Lacroix et Jean-Jacques Picard* ». (*le Monde* du 24 février).

« *Refusant de suivre M. Bernard Arnault dans cette polémique, le groupe Jean Patou a porté cette affaire devant les tribunaux* » et a « *saisi la justice de ce litige le mardi 17 février* », précise le communiqué. Interrogée, la maison Jean Patou s'abstient de tout commentaire « *pour ne pas alimenter une polémique indigne de la profession* ». De son côté, la Financière Agache « *constate que la société Patou a cru bon de donner dans la presse, à travers plusieurs communiqués, une large publicité à la création de la maison de couture Lacroix en s'en prétendant la victime* ».

Le groupe de M. Arnault « *déplore que la présentation des faits telle que la relate la société Patou soit grossièrement déformée, et il a, en conséquence, décidé de porter plainte en diffamation contre la société Patou et ses dirigeants* ».

Le 3 février, le PDG de la Financière Agache (holding chapeautant notamment Christian Dior et les tissus Boussac) avait annoncé à la presse la création d'une nouvelle maison de haute couture, portant la griffe de Christian Lacroix, dont la première collection doit être présentée au mois de juillet prochain.

Devant la chambre d'accusation de Poitiers

L'épilogue de l'affaire Berneron

L'affaire de l'hôpital de Poitiers est entrée, le mardi 24 février, dans sa dernière phase avec l'audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de cette ville. Après la mort, survenue dans des circonstances inexpliquées, en octobre 1984, de Nicole Berneron, il y avait d'abord eu les inculpations d'assassinat des docteurs Bakari Diallo et Denis Archambeau, puis celle d'homicide involontaire du professeur Pierre Meriel, leur chef de service.

La longue instruction, conduite par M. Pierre Hovaere, ne devait retenir, à partir des conclusions des enquêteurs policiers et des experts médicaux, qu'un seul scénario fondé sur la culpabilité du docteur Diallo et sur la complicité du docteur Archambeau. Le professeur Meriel continue, de son côté, à être poursuivi pour ne pas avoir, au terme de l'intervention chirurgicale subie par Nicole Berneron, effectué les gestes nécessaires qui auraient dû – en dépit de l'inversion des tuyaux d'arrivée des gaz de l'appareil d'anesthésie-réanimation – permettre de sauver la malade.

Le non-lieu semblant ne plus pouvoir être prononcé à ce stade de la procédure, deux hypothèses sont retenues : le renvoi des inculpés devant le tribunal correctionnel, ou le renvoi devant la cour d'assises. C'est ce dernier qui sera requis par Me Gilbert, avocat de la partie civile, plaidant dans le sens de l'ordonnance du juge d'instruction. Me Damy, avocat du docteur Archambeau, demandera le non-lieu. On prête enfin au défenseur du docteur Diallo l'intention de soulever de nombreux points d'annulation pour vices de forme.

Le comité de soutien aux docteurs Archambeau et Diallo que préside le docteur Francis Debies, continue pour sa part de réclamer le non-lieu, sans pour autant apporter d'autres éléments d'information que ceux contenus dans le dossier d'instruction. « *Tribunal correctionnel ou cour d'assises ? Là n'est pas la question, comme on a voulu le laisser croire ces derniers mois* », explique-t-on au comité de soutien. « *Il n'y a dans le dossier aucun élément nouveau susceptible de modifier la profonde conviction qui a toujours été la nôtre. Le non-lieu est la seule issue acceptable pour des innocents et la seule issue honorable pour tous ceux qui ont contribué à déclencher cet invraisemblable procès.* »

JEAN-YVES NAU.

Le procès de la drogue à la Réunion

Prison ferme pour les « parrains »

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Saint-Denis a prononcé, lundi 23 février, des peines de prison ferme contre les principaux inculpés dans un trafic de drogue impliquant une soixantaine de personnes (*le Monde* du 19 février).

Considéré comme le parrain du réseau entre la Réunion et l'île Maurice, Siddick Omar Saïd, dit « la Tête », a été condamné à cinq ans de prison et à 100 000 F d'amende. Christian Bessière, qu'on dit lié à la Mafia sicilienne, à trois ans de prison et 200 000 F d'amende.

Le procureur de la République qui avait classé les soixante-trois personnes impliquées dans l'affaire en simples usagers, petits *dealers*, moyens grossistes et « parrains », réclamait sept ans de prison ferme contre Siddick Omar Saïd et Christian Bessière.

Dix autres inculpés ont été condamnés à la prison ferme, la plupart de simples usagers, ont bénéficié du sursis, dont l'ancien président local de l'ordre des médecins.

A. D.

Société

Les orientations du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'extrême prudence de M. Valade

Ceux qui attendaient que le nouveau ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur tienne, dès son arrivée Rue Descartes, des propos fracassants en seront pour leurs frais. M. Jacques Valade, en vieux routier des conseils généraux et régionaux, veut aller vite, mais en douceur. Et, comme en pareil cas il n'est pas mauvais de mettre un peu d'huile dans les rouages, le nouveau ministre a rappelé d'entrée, lors de la conférence de presse qu'il a tenue jeudi 19 février, que la recherche scientifique serait l'une des priorités du budget de 1988 et qu'il s'efforcerait donc de « *traduire dans les faits cette déclaration d'intention* » présentée à deux reprises par le premier ministre lors de ses visites à Strasbourg et à Toulouse.

Le ministre doit régler quelques dossiers urgents en matière de recherche. En premier lieu, celui du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), bloqué dans ses embauches de jeunes chercheurs à cause des décisions — récemment annulées par le Conseil d'Etat — de M. Alain Devaquet. M. Valade veut « *aller vite* » et a « *des intentions précises à ce sujet* ». Mais « *l'imbroglio juridique est tel* », dit-il, qu'il préfère « *avant toute déclaration* » se faire assister de deux membres du Conseil d'Etat pour éviter « *la contestation, d'où qu'elle vienne* ».

Période expérimentale

Même prudence quant à l'avenir du Centre d'études des systèmes et des technologies avancées (CESTA), dont l'ancien ministre de la recherche souhaitait, dit-on, la disparition, et à celui de l'Institut français pour le développement de la recherche en coopération (ORSTOM), sans président ni directeur général depuis plusieurs mois. Quant aux grandes orientations du gouvernement en matière de recherche, il faudra attendre la tenue d'un prochain conseil des ministres sur ce sujet.

Reste le dossier universitaire, sur lequel M. Valade entend à l'évidence éviter toute initiative susceptible de remettre le feu aux poudres dans les universités, à quelques mois de l'élections présidentielle. Ainsi, la situation statutaire complexe des universités ne sera pas tranchée avant 1988 : les établissements qui se sont conformés à la loi Savary de 1984 poursuivront la mise en place de ce processus, et ceux qui l'ont refusée pourront continuer à fonctionner sous le régime de la loi de 1968. Cette période « *expérimentale* » permettra, selon le ministre, d'« *apprécier quel est le meilleur système* » pour les universités ; elle lui évite surtout d'avoir à demander à des universitaires proches de l'actuelle majorité d'appliquer une loi contre laquelle ils ont bataillé depuis quatre ans, et que le gouvernement avait promis d'abroger.

Mais, s'il se garde du côté de ses amis politiques, M. Valade ménage les étudiants. S'il exclut l'ouverture d'une quatorzième université parisienne, il admet que les capacités d'accueil sont insuffisantes en région parisienne et annonce la création de mille six cents places supplémentaires en premier cycle pour la rentrée 1987. D'autre part, il se déclare « *personnellement défavorable à une augmentation des droits d'inscription* » (450 francs cette année), tout en affirmant la possibilité, pour les universités, de percevoir des taxes supplémentaires « *à condition qu'elles correspondent à un service réel* ».

Dans un appel public

Onze associations nationales dénoncent l'exploitation commerciale de la retraite

Onze organisations nationales, regroupant plusieurs millions de retraités (1), publient un appel commun pour attirer l'attention des pouvoirs et de l'opinion sur l'exploitation commerciale de la retraite.

« La notion de « retraite active », *affirment notamment les signataires*, est trop souvent récupérée par ceux qui détiennent aujourd'hui les pouvoirs de l'économie, de la culture et de la consommation. Un nouvel assistanat du « loisir organisé » tend à se développer. Une nouvelle bonne conscience est l'apanage de profiteurs avisés. Tourisme, salons et foires, presse et média, assurances et banques, immobilier, institutions sociales, etc. sont leurs terrains de chasse privilégiés.

» Les associations nationales, dûment reconnues, regroupant des millions de retraités et des personnes engagées dans la vie associative entendent, d'une part, attirer l'attention des plus de cinquante ans pour qu'ils ne se laissent pas prendre en charge par ces nouveaux prophètes du bonheur ; d'autre part, convaincre les professionnels s'intéressant à eux que tout abus de pouvoir est condamnable et sera dénoncé.

» Douze millions d'hommes et de femmes vivent aujourd'hui en France l'après-vie professionnelle : trois générations, préretraités et retraités, de la cinquantaine à l'extrême vieillesse.

» Ces hommes et ces femmes, porteurs d'une histoire personnelle et collective, qui est celle de leur pays, sont des citoyens à part entière. Ils participent déjà à la vie sociale, culturelle, politique et économique : certains comme responsables et animateurs, tous comme usagers et consommateurs. Ils sont concernés comme tout le monde par les problèmes du temps présent et à venir (environnement, éthique sociale, organisation de la vie en société, etc). Ils sont solidaires et souvent acteurs des efforts entrepris pour construire un monde plus acceptable — en particulier pour donner aux jeunes une chance de réussir dans leur vie. Déjà sont nombreux les retraités et préretraités qui se regroupent dans les associations de leur choix pour rendre plus efficace l'action à entreprendre et il est souhaitable qu'ils soient de plus en plus nombreux à agir ainsi.

» Conscients de leur rôle, ils ne revendiquent pour eux aucune complaisance, mais condamnent ceux qui veulent les enfermer dans le ghetto de l'âge. Ainsi, en refusant d'être seulement des enjeux d'une société marchande qui découvre cette nouvelle race de consommateurs, refusant d'être les nouveaux assistés d'initiatives culturelles et sociales qui ne voient en eux que des « faire valoir » dociles, ils demandent que cesse à leur égard tout paternalisme même bien intentionné et que se développe un partenariat, dans les secteurs qui les concernent. Ils affirment qu'en animant et en développant leurs activités associatives, ils sont capables de prendre en main leur destin, de gérer leurs propres affaires et d'être activement présents partout où s'élabore la société d'aujourd'hui et de demain (...) ».

(1) Comité Retraite et utilité sociale de la FONDA (Fondation pour la vie associative) ; Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) ; Confédération nationale des retraités civils et militaires (CNRCM) ; Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (UNIOPSS) ; Union nationale des associations de retraités (CFTC) ; Association générale des intervenants retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement (AGIR) ; Fédération des associations de veuves chefs de famille (FAVEC) ; Association d'entraide des veuves et orphelins de guerre ; Centre national du volontariat (CNV) ; Union nationale des associations de préretraités (UNAPA) ; Fédération interdépartementale de défense des préretraités et retraités (FIDIPRA).

Renseignements : Comité Retraite et utilité sociale, FONDA, 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : (1) 45-49-06-58.

PUBLICATION JUDICIAIRE

La 3e chambre du tribunal de Paris a rendu le 21 novembre 1985 un jugement, devenu définitif, dans un litige opposant la société Time Incorporated, propriétaire de la marque LIFE s'appliquant à des imprimés et publications, à la société Exprim qui avait déposé comme marque pour les mêmes produits et utilisé comme titre d'une publication la dénomination LIVE. Par cette décision, le tribunal a notamment :

– dit que la société Exprim, en déposant la dénomination LIVE comme marque et en utilisant comme titre de publication, a imité illicitement la marque LIFE nº 1.087.434 dont est propriétaire la société Time Incorporated ;

– dit que l'enregistrement 1.219.281 de la marque LIVE est nulle ;

– fait défense à la société Exprim de faire à l'avenir usage de la dénomination LIVE comme titre de publication et pour désigner des objets et services couverts par la marque LIFE, propriété de la société Time Incorporated, sous astreinte de 500 F par infraction constatée ;

– ordonné la confiscation et la remise à la société Time Incorporated, en vue de leur destruction devant huissier choisi par elle et aux frais de la société Exprim, de tous imprimés portant la marque LIVE encore en possession de cette dernière.

● **Hôpital psychiatrique de Villejuif : la grève est suspendue.** — La grève du personnel du centre hospitalier spécialisé de Villejuif, commencée le 29 janvier, est « suspendue » *depuis le lundi 23 février*. L'hôpital admet à nouveau les patients, qui jusqu'à présent étaient dirigés vers d'autres centres. — *(Corresp.)*

Une journée nationale pour les grands accidentés

Le tour de France de M. Gillibert

Le Mouvement de défense des grands accidentés de la vie prépare pour le 4 avril prochain une journée nationale de solidarité à laquelle le président de la République et le maire de Paris prêteront leur concours. M. Michel Gillibert, président de ce mouvement dont la vice-présidente est Mme Jane Birkin, effectue actuellement un « tour de France » des hommes politiques. M. Gillibert veut faire comprendre aux politiques qu'ils ont à conduire, en ce domaine, une action de gestionnaires et non pas une œuvre de charité.

« *Ce ne sont pas des bonnes sœurs qu'il nous faut. Ce sont des hommes politiques.* » Michel Gillibert, quarante-deux ans, ancien chef d'entreprise, vissé depuis sept ans à son fauteuil de tétraplégique, hante l'Elysée, Matignon, le Sénat et l'Assemblée nationale, les ministères et les partis. Il a rencontré M. François Mitterrand — souvent — MM. Jacques Chirac, Alain Poher, Jacques Chaban-Delmas, Charles Hernu qui s'est pris d'amitié pour lui, Lionel Jospin, Jacques Toubon, François Léotard et tant d'autres. Il les aime *tous*, pour peu qu'ils « découvrent » en poussant son fauteuil à roulettes, le monde des grands accidentés, qui indiffère ou qui effraie « *comme lorsque l'on passe près d'une personne à terre sans la regarder* ».

« *Il suffit de rater une marche, de tomber en arrière en jouant au tennis ; il suffit de rien* » pour se retrouver comme lui, après un accident d'hélicoptère en 1979, la moelle épinière en bouillie, jambes mortes, cassé. Mais habité — visage et sourire de séducteur — par la rage de convaincre qu'il faut soigner, sortir du « *ghetto* », arracher à la marginalité les cinq millions « *d'accidentés de la vie* », dont 55 %, souligne-t-il, ont moins de vingt-cinq ans. « *Les accidentés ont changé d'âge.* »

Michel Gillibert enrageait. « *Les centres de réadaptation, c'était parfois un scandale. On demandait au patient d'enfiler des perles pour trouver un nouveau boulot. Et l'on considérait que la société avait fait son devoir. Quand les hommes politiques s'en occupaient, ils avaient l'impression de donner dix balles à la sortie de la messe. La charité, pas question !* ». Il enrage encore : « *L'accident n'est pas un produit sensationnel. C'est une petite voiture qui roule sans bruit. Pour les hommes politiques, les handicapés, c'était une réunion par an et quelques légions d'honneur aux types pétés. Moyennant quoi ils avaient fait leur bonne action pour l'année. Quand ils me promettaient de* « faire quelque chose », *je leur répondais :* « Vous n'avez rien compris, c'est votre boulot de gestionnaire qui est en cause. »

La charité des « gens debout »

Changement de vision, changement de stratégie. Michel Gillibert s'en est allé faire la tournée des « politiques » et leur a tenu à peu près ce langage : nous sommes cinq millions et nous votons ; nous ne voulons plus être « *prisonniers* », dans notre tête, de la charité des « *gens debout* » ; on marginalise des jeunes, et la marginalisation, « *ça coûte cher au pays* » ; les allocations, les rentes sans recherche médicale adaptée, c'est « *un gouffre financier* » ; « *le coup des trottoirs et des ascenseurs aménagés, c'est de la démagogie et ça coûte très cher* » ; nous avons besoin de justice sociale, d'emplois, de recherche ; et au bout du compte, vous ferez des économies.

L'argumentation politique, économique, sociale, c'est plus efficace et moralement plus satisfaisant que les « *dix balles à la sortie de la messe* ».

Michel Gillibert tourne actuellement un film avec Jacques Doillon et publiera prochainement un livre intitulé *Rien, passionnément*. « *Les hommes*, dit-il, *meurent de la possession du pouvoir et du paraître, alors qu'ils croient en vivre. Moi, je ne regrette pas d'avoir été accidenté. Je suis moins con qu'avant* ».

J.-Y. L.

★ BP 357-08-75365 Paris cedex 08.

Un évêque « barbouillant » de colère

SAINT-DENIS
de notre correspondant

Seau de peinture rouge à la *main gauche*, rouleau de peinture dans la droite, l'évêque de la Réunion, Mgr Gilbert Aubry, a fait sensation, le lundi 23 février dans les rues de Saint-Denis. Accompagné de quelques fidèles, l'évêque a badigeonné *de nombreuses affiches* représentant une femme très dénudée vantant les charmes de la Toyota « Starlet », avec comme slogan : « *Je flashe pour elle pour 50 francs par jour.* »

Poète, militant de la Créolie, Mgr Gilbert Aubry a presque tout pardonné jusqu'à présent : *le fait que près de la moitié* des enfants réunionnais naissent en dehors des liens du mariage, les salles de cinéma locales qui n'ont pour référence que les films classés X et Kung Fu, les prestations de la « playmate » *de Cocoricocoboy*, le *samedi* soir, l'édition locale de *Télé 7 jours*, qui vend elle aussi sa playmate le mercredi. Mais cette fois le sang de l'évêque n'a fait qu'un tour. Maquillant de rouge les formes arrondies et provocatrices de la starlette, Mgr Aubry expliquait ainsi son indignation : « *Je m'insurge contre les affiches à dominance érotico-pornographique qui pullulent au moment même de la rentrée scolaire sous les yeux des enfants et des jeunes. Je m'insurge car c'est une perversion de la moralité, une perversion de la liberté.* »

Pour les concepteurs de la publicité, la réaction de l'évêque est incompréhensible : « *au Festival de Cannes*, disent-ils, *les starlettes sont plus déshabillées, et même sans aller à Cannes, il suffit de se promener sur les plages réunionnaises pour voir des seins nus* ».

ALIX DIJOUX.

VOILE : la Course autour du monde

Deux solitaires à Rio

Philippe Jeantot, *Crédit agricole*, a remporté, le lundi 23 février, à Rio-de-Janeiro, la troisième étape de la Course autour du monde en solitaire à la voile. Avec 36 jours, 16 heures, 46 minutes 53 secondes pour les 8 300 milles du parcours entre Sydney et le Brésil, il améliore de plus de 11 jours et 7 heures sa performance de 1982 dans cette même étape et conforte sa première place au classement général. Titouan Lamazou, *Ecureuil d'Aquitaine*, deuxième à Rio avec un retard de 3 heures 28 minutes 52 secondes, occupe toujours la deuxième place au classement général, à 3 jours, 9 heures 55 minutes de Philippe Jeantot avant la quatrième étape qui ramènera les solitaires à Newport.

RIO-DE-JANEIRO
de notre envoyé spécial

Dans la moiteur tropicale, Rio s'apprête à célébrer son carnaval. La télévision retransmet les ultimes répétitions des écoles de samba. Devant les terrasses de café et les restaurants des plages de Copacabana et d'Ipanema, les orchestres de rues rythment déjà la vie nocturne des milliers de touristes. Un dépaysement garanti surtout après trente-six jours de solitude pour les premiers concernés de la course autour du monde à la voile.

Lundi, à la nuit tombée, Philippe Jeantot qui a jeté l'ancre le premier dans l'enceinte du très colonial Yacht Club de Rio, juste au pied du Pain de sucre, était imité trois heures et demie plus tard par Titouan Lamazou. A Sidney, c'est Lamazou qui avait précédé Jeantot d'un peu plus de cinq heures. Depuis deux étapes, soit plus de 15000 milles (28000 kilomètres) les deux hommes ne se sont pratiquement plus quittés, navigant parfois à vue dans les 55mes Rugissants du Pacifique sud.

Philippe Jeantot, trente-cinq ans, Breton né à Madagascar, masque blond et moustache, n'a pourtant que peu de points communs avec Titouan Lamazou, trente et un ans, Béarnais né à Casablanca, aux longs cheveux bruns. Avant d'être réunis dans cette deuxième course autour du monde en solitaire, ils ont vécu très différemment leur passion de la mer et de la compétition.

A dix-huit ans, en 1976, Titouan embarquait aux côtés d'Yvon Fauconnier, de Philippe Poupon et surtout d'Eric Tabarly lors d'une mémorable Course autour du monde en équipage. Avant d'arrêter quatre ans pour se consacrer à ses autres passions, la peinture et l'écriture, notamment dans un village berbère de l'Atlas marocain où il a écrit son premier roman : *le Trésor de l'Atlas*.

La vocation de Philippe Jeantot, l'aventure maritime lui est aussi venue très jeune à la lecture de *la Longue Route*, de Bernard Moitessier, mais il a attendu d'avoir la trentaine pour participer à la première Course autour du monde en 1982, après quelques expériences de moniteur de voile et de plongeur à la COMEX.

A Rio, Philippe Jeantot, vainqueur de la première Course autour du monde en solitaire, a tenu à rendre hommage à son jeune rival. « *Il fait une course superbe et me donne beaucoup de mal*, disait-il. *J'étais en tête depuis 6 000 milles, mais l'écart entre nous a toujours oscillé entre 30 milles et 120 milles. C'était très éprouvant, car nous devions toujours naviguer au maximum en manœuvrant beaucoup, sans commettre d'erreur sous peine de le payer très cher.* »

Les eaux calmes du cap Horn

C'est avant le Cap Horn dans le sud du Pacifique, que Philippe Jeantot a peut-être gagné la plus longue et la plus belle étape de la course en prenant le risque de descendre jusqu'au 62e parallèle pour trouver un vent régulier de 25 nœuds à 30 nœuds. « *Cette fois, le Pacifique a justifié son nom*, expliquait-il. *Alors qu'il y a quatre ans nous éprouvions chavirage sur chavirage, nous n'avons pas eu cette fois plus de 40 nœuds de vent. Mais ce n'est pas de gaîté de cœur que l'on navigue sur le 62e parallèle sud avec le froid, le brouillard et les icebergs* ».

Alors que l'étape du Horn met généralement à rude épreuve la résistance des bateaux, elle a mis cette fois en évidence les qualités des navigateurs. L'expérience de Philippe Jeantot dans cette course, sa résistance physique et ses facultés de récupération, entretenues par une grande hygiène de vie de bord, lui ont peut-être permis de prendre le dessus sur son rival, qui disposait d'un bateau en matériau composite plus légers et mieux adapté à ces conditions météorologiques exceptionnellement calmes.

« *L'étape du Horn n'a pas fait souffrir les bâteaux*, reconnaissait le skipper de *Crédit agricole. J'ai seulement déchiré un génois dès le deuxième jour après le départ de Sydney. Je pourrais presque repartir tout de suite après une rapide révision.* »

GÉRARD ALBOUY.

● **TENNIS : Henri Leconte absent des courts.** — Victime d'une hernie discale, au niveau des quatrième et cinquième lombaires, Henri Leconte sera *opéré dans quelques* jours. C'est lors du tournoi d'India Wells (Etats-Unis) qu'il a ressenti « *un léger craquement en chutant sur le dos au cours d'un match contre Thierry Tulasne* ». Leconte, qui n'avait pas pu jouer pendant quatre mois en 1986 en raison d'une hépatite virale, va abandonner la raquette pendant sept ou huit semaines. Il ne pourra donc pas participer à la Coupe Davis à la mi-mars, mais son objectif demeure Roland-Garros.

REPÈRES

Divorce

Deux inculpations pour l'« enlèvement » de Cédric

Trois semaines après l'inculpation *du père de Cédric*, M. Jack Laurent, pour enlèvement d'enfant sans fraude ni violence, l'un de ses amis, M. Paul Morelli, a été inculpé à son tour, le lundi 23 *février*, sous le même motif, par le juge Mesières de Tarbes (Hautes-Pyrénées). Ces inculpations font suite à une plainte de la mère de Cédric, Mme Monique Thibon. Celle-ci n'a jamais cru au récit de son fils affirmant qu'il aurait quitté *le domicile maternel d'Odos dans les* Hautes-Pyrénées, le 31 octobre dernier, pour joindre en autostop son père vivant à Fontvieille, dans les Bouches-du-Rhône, à 500 kilomètres de là.

Médecine

Le Dupéran « longue durée » est retiré du marché

La prescription d'un médicament antalgique, le Dupéran, sera désormais limitée à des traitements n'excédant pas dix jours et réservée *aux douleurs aiguës et non plus chroniques*, en raison de cas d'atteintes du foie sévères après une utilisation prolongée, a indiqué, le lundi 23 février, le ministère de la santé. L'autorisation de mise sur le marché *de la forme Dupéran « longue durée »* est suspendue.

L'enquête de la commission nationale de pharmacovigilance a mis en évidence un risque d'atteintes hépatiques parfois sévères, exceptionnellement mortelles. « *Le délai d'apparition de ces troubles varie, selon les cas, de huit à vingt mois* » et « *la fréquence estimée de ces incidents est de l'ordre de un cas pour soixante-cinq mille de traitement* », précise le ministère.

Nucléaire

Des élus italiens interpellés à Creys-Malville

Le drapeau italien flotte à nouveau sur la centrale nucléaire de Creys-Malville (Isère), après l'irruption, le lundi 23 février, d'un commando de six parlementaires italiens venus protester contre la participation de leur *pays au fonctionnement du surgénérateur*. Les membres du commando — quatre députés européens et deux élus régionaux appartenant aux formations d'extrême gauche Parti radical et Démocratie prolétarienne — ont pénétré dans l'enceinte de la *centrale, amené les couleurs italiennes* et détruit à l'extérieur les panneaux de l'ENEL, la société nationale d'électricité italienne qui a financé 30 % du coût de Superphénix. Conduits à la gendarmerie de *Morestel pour vérification d'identité*, ils ont été relâchés aussitôt. Les parlementaires ont regagné l'Italie, où la campagne bat son plein avant le référendum sur l'énergie nucléaire. — *(Corresp. région.)*

Pollution

Sandoz versera 8 millions de francs pour le Rhin

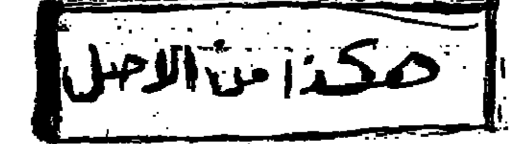
Le groupe chimique suisse Sandoz s'est engagé le 23 février à verser l'équivalent de 8 millions de francs français pour la restauration de l'écosystème du Rhin, détruit en aval de Bâle par *l'incendie d'un entrepôt*, le 1er novembre dernier. Cette somme, qui servira, nottamment, à réempoissonné le fleuve, permettra de financer des projets présentés par les associations de pêche des trois pays riverains (Suisse, France, RFA). Une *commission d'experts des trois pays* assurera la coordination des projets. Pour sa part, la France avait présenté une facture de 32 millions de francs correspondant aux dépenses engagées pour combattre la pollution, et évalué à 111 millions de francs le *coût de la restauration* de l'écosystème (*le Monde* du 13 février).

Les Danois protègent l'ozone

Alors que les délégués de vingt-cinq pays sont réunis cette semaine à Vienne (Autriche), sous l'égide du programme des Nations unies pour *l'environnement*, pour élaborer un accord limitant l'emploi des chlorofluorocarbones, le Danemark est déjà parti en guerre contre ces produits. Ces gaz (dont la marque commerciale la plus connue est le Fréon), étaient, ces dernières années, de plus en plus employés *dans diverses industries* et que les experts accusent aujourd'hui de *menacer* la *couche d'ozone* qui protège la terre contre les rayons ultra-violets.

Depuis le début de cette année, la vente des bombes et vaporisateurs à aérosols, qui utilisent les chlorofluoro-carbones comme propulseurs, est totalement *interdite au* Danemark.

Les industries du Danemark utilisent chaque année environ 6 000 tonnes de chlorofluorocarbones employés pour la fabrication du matériel d'isolement et de protection des murs, des plastiques de toutes sortes et surtout des réfrigérateurs, *congélateurs et chambres* froides. *Certains* parlementaires estiment cependant que l'on n'est pas encore allé assez loin et assez vite en ce domaine et préparent de nouvelles mesures d'interdiction et de restriction. — *(Corresp.)*



Communication

L'attribution de la 5ᵉ et de la 6ᵉ chaîne

La Commission nationale de la communication et des libertés a désigné le 23 février les nouveaux propriétaires de la cinquième et de la sixième chaîne. La Cinq a été attribuée à la société formée par MM. Robert Hersant et Silvio Berlusconi. Elle devait garder son nom et, *provisoirement*, la *plupart* de ses programmes actuels en attendant une grille entièrement rénovée en septembre.

M. Hersant souhaite toutefois introduire rapidement des émissions d'informations : cinq journaux télévisés par jour et des flashes toutes les heures réalisés dans les locaux modernes de TVES par quatre-vingts journalistes dont l'embauche est imminente.

La CNCL a choisi de faire de la sixième chaîne une télévision généraliste plutôt que musicale. Elle a accordé l'autorisation d'émettre à la société Metropole TV constituée par la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et la Lyonnaise des eaux.

La chaîne, présidée par *M. Jean Drucker*, ancien PDG d'Antenne 2, devrait prendre la succession de TV 6 dès le 1ᵉʳ mars à 11 h 15 et pourrait prendre le nom de RTL 6.

Les éléments d'un scénario-catastrophe

SUR le dossier périlleux des télévisions privées, *la Commission* nationale de la communication et des libertés vient de faire un choix d'une grande sagesse : celui du confort politique. Comment refuser la 5 à M. Robert Hersant, alors que le patron du *Figaro* dispose d'un instrument de pression propre à faire reculer n'importe quel gouvernement ? Comment négliger sa candidature, alors que même les anciens propriétaires de la chaîne – pourtant désignés par le pouvoir socialiste – la jugent à ce point incontournable qu'ils s'empressent de s'y rallier ? De même, pouvait-on sérieusement repousser Métropole TV quant on sait que le patron de la Lyonnaise des eaux, M. Jérôme Monod, est ancien secrétaire général du RPR et que la mise à l'écart une seconde fois de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion risquait de provoquer une crise diplomatique entre la France et le Luxembourg ?

Face à ces solides arguments, la *cohérence du paysage audiovisuel* français, les risques de concentration et autres « *mieux-disant culturels* » n'ont guère pesé. Les treize « sages », cependant, ont failli un moment oublier cette saine logique politique sous l'insistance répétée de groupes de pression. M. Hersant, en effet, jugeait qu'une chaîne généraliste sur le sixième réseau lui faisait une trop grande concurrence. Pour des raisons fort différentes, artistes de variétés, musiciens classiques, jeunes téléspectateurs, préféraient eux aussi une chaîne musicale.

Il s'est trouvé, lundi matin, huit membres de la CNCL pour estimer que la télévision française avait besoin d'un canal musical. Ils furent une majorité à décider, quelques heures plus tard, le contraire. Un revirement spectaculaire que l'on attribuera, selon son humeur, aux pressions de Matignon ou à la volonté de ne point faire la part trop belle à M. Hersant.

Mais pour préserver se sérénité politique, la CNCL a hypothéqué l'avenir. Elle a réuni, en effet, tous les éléments d'une scénario-catastrophe : cinq chaînes nationales généralistes vont devoir vivre sur un *marché publicitaire qui, au* dire de tous les experts, ne peut en supporter que trois ou quatre. Dans la lutte implacable pour la survie qui se prépare, les trois télévisions privées ne manquent pas d'atouts. TF 1, vendue dans quelques semaines, occupe une position en pointe. M. Hersant, sur la 5, dispose d'un bon réseau et des séries américaines de son associé, M. Silvio Berlusconi. Métropole TV peut puiser dans le stock américain, tout aussi considérable, de la CLT et dans les réserves financières de la Lyonnaise des eaux.

Guerre économique

Ceux-là n'abandonneront pas la partie. La Une jouera de sa position dominante pour faire le plein d'annonceurs. M. Hersant usera de toutes les synergies publicitaires possibles entre sa télévision et son groupe de presse. Métropole TV fera de même avec la radio RTL et les réseaux câblés de la Lyonnaise des eaux.

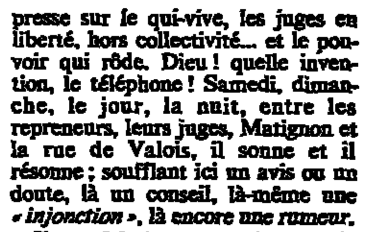
Il faut chercher ailleurs les victimes probables de cette guerre économique. *Les chaînes publiques* d'abord, moins souples commercialement, et plus fragiles politiquement. La presse indépendante, ensuite, qui supportera difficilement l'offensive du groupe Hersant si elle ne réussit pas à s'allier avec le repreneur de TF 1. L'industrie française de programmes, enfin, qui ne gagnera rien à l'affrontement de cinq télévisions, à la limite de la survie, *sur un marché trop étroit.*

L'avènement des télévisions commerciales a été salué par la gauche en 1985, par la droite en 1986, comme le fin mot de la modernité, la chance historique de la création française. Le paysage, défini hier par la CNCL, ressemble plutôt à un champ de bataille. Reste à savoir si la télévision française, déjà affaiblie sur la scène internationale, en supportera longtemps le bruit et la fureur.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le petit théâtre de la CNCL

De l'art d'arbitrer entre plusieurs amis



Ah ! la jolie transparence ! Et la belle commission ! Souriez pour la télé. Clic-clac. Les journalistes se pressent et les caméras tournent. Le public verra, au journal de 20 heures, les candidats « plancher » devant les membres de l'instance érigée en haute cour. Le ton est très courtois – on s'émerveille – et les questions mitraillent. Rude épreuve, dites-donc ! Le public applaudit. La presse s'interroge mais s'avoue volontiers séduite. N'est-elle pas pour une fois aux premières loges de la comédie des médias ? Et la CNCL elle-même, ces derniers temps chagrine, vexée des commentaires acerbes sur son absence de la distribution de cette pièce de théâtre, se surprend à retrouver de la foi, revigorée jusque dans ses branches résistantes. Sur la touche, les treize membres ? Ecartés du grand jeu par les plus grands acteurs de la scène politique ? Voyez-les donc alignés derrière la grande table et admirez la maîtrise avec laquelle leur président distribue la parole : M. X pour la technique ; Mᵐᵉ Y pour le pluralisme ; M. Z pour la pub. Et les candidats de se remettre à croire en la (quasi) égalité des chances entre repreneurs de bon aloi.

Mais vendredi est là et le week-end approche que certains, soudainement, se mettent à redouter. Qui sait ce qui peut arriver ? Tant de choses en suspens : les repreneurs anxieux, et leurs dossiers ouverts, la presse sur le qui-vive, les juges en liberté, hors collectivité... et le pouvoir qui rôde. Dieu ! quelle invention, le téléphone ! Samedi, dimanche, le jour, la nuit, entre les repreneurs, leurs juges, Matignon et la rue de Valois, il sonne et il résonne ; soufflant ici un avis ou un doute, là un conseil, là-même une « *injonction* », là encore une rumeur.

Il y a Matignon, par la voix de M. Denis Baudouin, qui rappelle l'importance du projet Métropole et fait comprendre que la Lyonnaise des eaux, dirigée par l'ancien secrétaire général du RPR, M. Jacques Monod, doit être de la partie. Il y a M. Léotard, sacrément plus discret, qui, par l'intermédiaire de M. Pierrick Borvo, son ex-directeur de cabinet, aujourd'hui patron de RMC, fait savoir qu'une alliance entre les deux projets musicaux renforcerait leur poids pour contrer la Lyonnaise. Car la bataille, on l'a compris, concerne bien moins la 5 – le lobbying d'Hersant a porté ses fruits depuis belle lurette – que la 6. Les dernières discussions n'ont-elles pas révélé que le format musical avait la préférence – d'aucuns prévoient un partage des voix quatre par quatre – et que, de quelque façon qu'on prenne la question, une chaîne thématique, jeune, complémentaire, répondait point par point à deux soucis unanimement décrits : le risque, par l'adjonction d'une sixième chaîne ambitieuse et généraliste, d'une déstabilisation totale du marché publicitaire et du paysage des médias ; et la nécessité de satisfaire les artistes et la jeunesse par une chaîne essentiellement musicale. Voilà qui ne plaide par pour Métropole TV.

Pourquoi diable n'a-t-elle pas eu la sagesse de répondre parfaitement à l'appel d'offres ? Comment la faire entrer dans un costume étroit d'une 6 qu'on veut modeste et qu'elle fera craquer ? Les candidats, dimanche, sont tous à leur bureau, tout près du téléphone, les « sages » sont presque tous chez eux et celui qui s'en absente découvre trente-sept appels enregistrés chez lui ! Car les manœuvres vont bon train. On suggère également un rapprochement entre Métropole et TV 6, qui aurait les vertus de la continuité, mais l'image désastreuse d'un replâtrage de dernière minute. Certains vont même jusqu'à imaginer que lundi, faute d'une majorité forte sur l'un des trois projets, la CNCL se trouve contrainte de déclarer son appel d'offres infructueux et, en attendant d'en prononcer un autre, accorde à TV 6 une « autorisation provisoire »... Broutilles et déraison... Les esprits s'échauffent, Paris fait l'effet d'un énorme standard téléphonique dont les cent lumières qui clignotent laissent augurer un lundi électrique.

Métropole, elle, travaille à rendre son projet – sur le conseil de membres « qualifiés » – un peu plus *musical.* Et Jean Drucker prend sa plume la plus belle pour notifier à la CNCL *ses nouvelles perspectives.* Optimistes jusqu'alors, les autres prétendants *sentent que le vent* tourne et poussent au loin leur barque.

Un geste qui vient à point

Lundi, 9 heures. La journée sera longue. Pas de délai-butoir, dit-on d'entrée de jeu. « *On délibérera jusqu'au bout.* » En souhaitant toutefois en finir assez tôt pour permettre aux recalés une conversion rapide et un ralliement de dernière heure aux repreneurs de la Une. « *Aucun problème pour la 5, ce devrait aller vite,* dit un membre. *L'os viendra de la 6...* » La 5 en effet est bien vite expédiée. Une large majorité se dégage de l'urne, cautionnée, disent certains, par le verdict général tombé après l'audition publique des candidats. Perversion du système ! « *Le bluff a payé,* suggère un « sage », *et la presse a marché. Mais qui est allé jusqu'au bout et a pris soin de lire et comparer sérieusement les deux dossiers en compétition ?* » A midi, M. Hersant a donc gagné – personne n'en doutait, – et le service public filme les *premières images des studios* luxueux du boulevard Pereire qui *explosent de joie et d'où partiront* bientôt les premières informations de la 5.

Continuant sur leur lancée, avant même le déjeuner, les treize abordent la 6. Musicale ? Généraliste ? Certains se disent « *déchirés* » par l'acuité du choix, ce qui ne les empêchera pas de voter pour Métropole. D'autres les observent, l'ironie dans les yeux, comme s'ils n'étaient pas dupes et plaident pour une cohérence entre la préférence manifeste pour le concept de télé musicale et le choix des projets qui l'incarnent. D'autres enfin défendent la CLT, dont l'expérience est incontestable et les capacités de production « énormes ». Et puis, pour convaincre les hésitants, il y a la lettre de Jean Drucker et ses promesses réitérées d'introduire dans ses programmes plus de 30 % de part musicale. Le geste vient à point. M. Drucker est prévenu de se tenir prêt à être à nouveau entendu, l'après-midi en audience privée. Maurice Lévy (de TV 6) également. La règle n'impose-t-elle pas l'égalité de traitement entre les candidats ? *Peby Guisez (TFM) s'inquiète,* lui, de n'être point appelé et vient même aux *nouvelles,* en *fin* de matinée, dans le hall de la CNCL.

16 heures. A quoi bon les auditions ? Le temps presse, les arguments piétinent, le président dirige son groupe avec doigté, le discours de certains semble de moins en moins voilé, quelques arguments professionnels ne camouflent plus les préoccupations politiques. Irrésistiblement, le vote s'achemine vers Métropole TV. C'était inéluctable. C'était arithmétique.

Reste à soigner l'habillage d'une telle décision. Comment expliquer en effet le choix du projet le plus éloigné de l'appel d'offres ? Les membres travaillent *mardi,* avec l'aide de juristes, aux textes de motivation des décisions, *intégrant* les recommandations de la CNCL et reprenant point par point chacun des engagements pris par les repreneurs lors des diverses audiences. Quelques membres isolés ont, dit-on, l'humeur un peu morose. Certains regrettent nettement la chaîne musicale, quelques autres craignent de voir leur décision contrarier M. Hersant. Mais, après tout, la politique n'est-elle pas l'art d'arbitrer entre plusieurs amis ?

ANNICK COJEAN.

La nouvelle « 5 »

PDG : M. Robert Hersant

Vice-PDG : M. Silvio Berlusconi

Directeur délégué : M. Philippe Ramond

Capital de départ : 1 milliard de francs répartis entre :

TVES (Robert Hersant) : 25 % ; Reteitalia (Silvio Berlusconi) : 25 % ; Pargeco (Mutualité agricole) : 15 % ; Chargeurs SA (Jérôme Seydoux) : 10 % ; Société centrale d'investissement : 9 % ; Les Echos : 5 % ; Le Crédit lyonnais : 5 % ; Télémétropole (Canada) : 3 % ; Sofil (groupe UIC) : 2 % ; Expar : 1 %.

La nouvelle « 6 »

PDG : M. Jean Drucker.

Directeurs généraux adjoints : MM. Nicolas de Tavernost et Jean Stock.

Capital réparti entre :

Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) : 25,0 % ; Lyonnaise des eaux : 25,0 % ; Editions Amaury : 10,0 % ; Compagnie financière de Suez : 8,1 % ; Union des assurances de Paris : 8,1 % ; Parfinance (ex-GBL-France) : 8,1 % ; Banque Paribas : 8,1 % ; Financière Faltas (groupe Worms) : 5,0 % ; MK 2 Vision (Marin Karmitz) : 2,5 % ; Divers : 0,1 %.

Les réactions

Dans les milieux politiques

● **M. Jack Lang** : « *En déposant, dès le 20 février – trois jours avant que la CNCL ne proclame son choix pour la reprise de la « 5 » – entre les mains d'un huissier, Mᵉ François Samain, le nom de M. Hersant comme repreneur de la « 5 », je n'ai évidemment accompli nul exploit particulier. Des millions de Français lucides auraient pu à ma place accomplir cet acte en mettant ainsi en lumière la triste parodie de démocratie que la CNCL joue depuis quelques jours devant nos yeux* », a déclaré l'ancien ministre socialiste de la culture. « *Chacun sait,* ajoute-t-il, *que c'est M. Chirac lui-même qui a choisi M. Hersant comme repreneur de la « 5 » et que la CNCL fait office de chambre d'enregistrement des vœux du pouvoir.* »

● **M. Jean-Jack Queyranne** (PS) : « *La CNCL est « aux ordres de Matignon ». Le premier ministre, Jacques Chirac, ne peut rien refuser à M. Hersant. Il lui renvoie une nouvelle fois l'ascenseur. Jamais encore, un député n'a dirigé une chaîne dans un pays démocratique (...). Quant au pluralisme de la presse, il risque d'en prendre un sérieux coup. C'est le mieux-disant politique qui l'emporte avec clarté.* »

● **La CFDT** : « *Quel avenir pour les entreprises de presse écrite face à l'impérialiste Hersant avec ses vingt-cinq quotidiens, ses hebdomadaires, ses radios et sa télévision ? Quel marché publicitaire restera-t-il pour les entreprises de presse autres que celles du papivore ? Quelle liberté, quelle mission, quel rôle de journaliste, cheville ouvrière d'une publication, d'une émission d'information, aura-t-il chez Hersant ? Celui-ci s'engage-t-il à reconnaître l'autonomie rédactionnelle des journalistes ?* »

● **Les groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat** : « *Une fois encore, la loi du profit a pris le pas sur la liberté de création et le pluralisme.* » Les parlementaires communistes considèrent comme un « *symbole très cohabitationniste* » le choix de cette « *alliance du plus grand patron de presse français, qui n'a pas hésité pendant des années à violer les règles juridiques applicables à la presse, et de celui qui, avec ses chaînes de télévision privées, a porté un coup fatal au brillant cinéma italien* ».

● **M. Jean-Marie Le Pen** (FN) : « *Je trouve que c'est plus normal que ce soit un grand homme de presse plutôt qu'un grand homme d'affaires qui soit à la tête d'un groupe de télévision (...). Nous qui sommes souvent réduits à la portion congrue (...), dans les médias, nous espérons que la concurrence (...) va obliger les uns et les autres à tenir compte de l'opinion de leurs téléspectateurs qui sont aussi nos électeurs.* »

Quelle surprise !

Réaction de M. Mitterrand, en voyage dans le Puy-de-Dôme, à l'annonce de l'attribution de la « 5 » à Robert Hersant : « *Quelle surprise !* » Cela dit dans un éclat de rire.

● **M. Philippe Vasseur** (PR) : « *L'audition publique des candidats, la sélection fondée sur des critères objectifs, l'opinion et les téléspectateurs pris à témoin et seuls juges, devraient rétrospectivement faire honte aux socialistes qui s'étaient réfugiés dans le secret et dans l'ombre pour mener à bien leurs tractations peu avouables. Aux socialistes qui ont pratiqué la chasse aux sorcières et ont éliminé des postes de responsabilité à TF 1 tous les journalistes qui avaient le malheur de ne pas penser comme eux, le Parti républicain dit : un peu de mémoire, messieurs les censeurs.* »

● **M. François d'Aubert** (UDF) : « *C'est une expérience génétique intéressante entre le pistonné de Mitterrand et l'ennemi numéro un du PS en matière de presse. La CNCL a privilégié des groupes ayant déjà une situation dominante en matière de presse, elle en prend les responsabilités pour les conséquences à venir. Le travail de la CNCL n'est pas fini, et elle devra faire en sorte que le pluralisme ne soit pas remis en cause.* »

Les gagnants

La « 5 »

● **Robert Hersant** (à la une du *Figaro*) : « **Les choses de la vie** » : « *Je devais comparaître devant un jury populaire présidé par M. Rouillan. Moins cinq. ! Je viens de comparaître devant un jury culturel présidé par M. de Broglie. Plus cinq. Ainsi va la vie.* »

● **M. Philippe Ramond** (directeur de TVES) : « *Nous allons commencer à travailler pour convaincre quarante millions de téléspectateurs. Notre objectif sera d'égaler Antenne 2. Le démarrage de notre chaîne sera progressif et le vrai grand rendez-vous est fixé à partir de septembre.* »

La « 6 »

● **La société Métropole TV** souhaite « *collaborer avec tous les groupes de communication et les professionnels de l'audiovisuel, y compris ceux qui ont concouru pour ce réseau, afin que la mise en œuvre de cette chaîne puisse bénéficier à l'ensemble des industries françaises de programmes* ». La société offrira à ses téléspectateurs « *un vrai choix supplémentaire, comme elle s'y est engagée auprès de la CNCL* ». Métropole TV aura « *une forte identité. Elle sera jeune, créative et proche du téléspectateur avec une part importante consacrée à la musique* ».

● **M. Jacques Santer** (président du gouvernement luxembourgeois) : « *Le raccordement définitif avec la scène audiovisuelle française vient d'être réalisé après les déboires de ces dernières années. Il permet à la CLT de regarder vers l'avenir et d'affirmer sa présence dans le monde des médias de la France, de la Belgique et de l'Allemagne fédérale.* »

● **M. Jacques Rigaud** (PDG de RTL) : « *C'est pour nous, CLT, la fin heureuse d'un long combat. Nous sommes conscients que la CNCL souhaite que nos programmes soient consacrés pour une large part à la musique, nos avons pris en ce sens un engagement qui n'était pas de pure forme et nous nous y tiendrons.* »

Les recalés

La « 5 »

● **Mᵐᵉ Gilberte Beaux** (vice-président et directeur général d'Occidentale Médias, le groupe de M. Goldsmith) : « *Nous avons été très heureux d'entrer en compétition pour la « 5 ». Nous ne sommes pas de mauvais perdants et nous ne déposerons aucun recours. La décision de la Commission ne diminue en rien notre intérêt pour la communication, et nous allons poursuivre dans cette voie, mais nous ne participerons à aucun tour de table pour la Une. C'est une décision prise depuis longtemps.* »

La « 6 »

● **M. Maurice Lévy** (TV 6) : « *C'est la première fois que l'on assiste à la mort d'une télévision, et mon premier sentiment est une profonde tristesse. Je pense d'abord au personnel qui a inventé cette télévision et aux téléspectateurs qui l'ont aimée. C'est moins mon propre échec que celui des jeunes face à des concepts usés... J'avais cru comprendre que la majorité des membres de la CNCL penchait en faveur d'une chaîne musicale. J'espère simplement qu'ils se sentent en accord avec eux-mêmes. S'ils ont le sentiment d'avoir œuvré pour le paysage audiovisuel de l'avenir, alors je n'ai aucun commentaire à faire.*

» *La chaîne s'arrête, mais l'Etat conserve des devoirs. Le traité de concession lui fait obligation de se substituer au concessionnaire. Je me tiens à la disposition des autorités, pour transférer à l'Etat tous les contrats signés par TV 6.*

» *Quant à un éventuel recours, il appartiendra au conseil d'administration qui se réunira la semaine prochaine, d'en décider. Mais il n'est pas de notre goût de mener des combats d'arrière-garde.* »

● **Jean-Paul Baudecroux** (NRJ-TV 6) : « *Les jeunes ont perdu. Ils avaient une chaîne pour eux, et maintenant cette chaîne va s'arrêter pour faire place à une télévision comme les autres. Je trouve cela regrettable et dangereux pour le marché publicitaire français.* »

● **M. Peby Guisez** (TFM) : « *C'est très dommage, il n'y aura pas de complémentarité dans le paysage audiovisuel français (...). Je suis triste pour les artistes, pour les jeunes, pour l'avenir de ce paysage audiovisuel.* » M. Guisez « *se réjouit, en revanche pour Super-channel* », la chaîne britannique par satellite qui fait une large place à la musique.

● **M. Alain Levy** (PDG de Polygram), projet TFM : « *Ont-ils seulement compris la portée de la décision ? C'est une tragédie pour le monde des artistes. C'est la culture française qu'on vient d'assassiner. La prise de position de Maazel, Osawa, Goldman, Hallyday n'était pas que symbolique, l'enjeu était énorme, la responsabilité prise écrasante. J'ai signé des contrats avec de jeunes chanteurs qui rêvent de faire un clip. Mais comment aujourd'hui faire un clip ? Pourquoi investir 250 000 F ? Pour le passer où ? En bouche-trou sur la chaîne de RTL, la radio tous publics, championne des co-éditions ? Ou à 23 heures devant un public endormi par les informations TV ou une dramatique CLT ? On ne placera pas n'importe où nos artistes. Et la tradition de RTL ne laisse guère présager beaucoup d'audace pour la défense des jeunes chanteurs ; plus sûrement une attirance pour quelques valeurs sûres et les top stars américaines. L'idéal deviendra Madonna, Bruce Springsteen dont les clips nous coûtent dix fois moins cher. C'est un choix de culture.* »

Communication

La clôture des candidatures pour le rachat de TF 1

Hachette contre Bouygues

C'est à minuit, le 23 février, que la CNCL a clos les candidatures pour le rachat de TF 1. Les groupes Hachette, Bouygues et un troisième candidat surprise, l'agence de publicité Tête-à-tête, ont déposé leurs dossiers. Les treize « sages » se donnent quinze jours pour examiner la conformité de ces candidatures avec la loi et effectuer une première sélection. Les groupes retenus devront alors faire de nouvelles propositions sur leurs programmes au cours d'une enchère dite *« au mieux-disant culturel »*. A l'issue de cette compétition qui ne dépassera pas quinze jours, la CNCL désignera, vers la fin mars, le nouveau propriétaire de TF 1, qui devra payer 3 milliards de francs pour s'assurer le contrôle majoritaire de la première chaîne. Le reste des actions sera vendu au personnel et au public à la fin du premier semestre ou au début du second.

Lundi 23 février, minuit moins vingt. Une camionnette traverse la Seine. Clandestinement, ou presque, elle emporte vers la CNCL les volumineux dossiers de candidature du groupe Hachette au rachat de TF 1. Le pouvoir peut être soulagé : un deuxième soupirant s'est déclaré à quelques instants de la fermeture officielle des bans, *« lundi 23 février avant 24 heures »*. Et puis un troisième – l'agence Tête-à-tête, – représenté par deux plaisantins en mal de publicité. Seul jusqu'alors, M. Francis Bouygues avait répondu à l'appel d'offres de la Commission nationale. Et encore ne l'avait-il fait que quatre petites heures auparavant. Un prix élevé, une autorisation à renouveler tous les dix ans, pas de garantie légale, autant de raisons d'hésiter.

L'air avantageux, M. Bouygues s'est félicité devant les caméras de télévision de la diversité de ses dix-huit partenaires, apportant *« pluralisme »* et *« ouverture sur l'international »*. Parmi eux, les Maxwell. Robert, le père, ancien député travailliste, le « captain Bob » de la presse britannique, et Ian, le fils... français, et fondateur il y a deux mois de Maxwell Media (France), un holding contrôlant l'Agence centrale de presse (ACP) et affichant des ambitions dans la télévision régionale. Une présence familiale qui enrichit le tour de table d'une touche de professionnalisme et qui ne devrait pas effaroucher la classe politique de gauche.

Celle de droite n'est pas oubliée pour autant. M. Bouygues, qui a décidément le sens du dosage, s'est entouré de partenaires comme *le Quotidien du médecin, le Point* et les Editions mondiales, dirigées par le très « barriste » Antoine de Clermont-Tonnerre. Ce dernier avait un temps envisagé de jouer les opérateurs; il précise aujourd'hui qu'il ne s'agit que d'une *« participation financière et commerciale »*, sans responsabilité de gestion. Les Editions mondiales, contrôlées par le groupe Cora-Revillon de M. Philippe Bouriez, se sont élevées en 1986 au rang de premier producteur français de films et de fictions télévisées pour la jeunesse.

Un autre associé de M. Bouygues, le groupe GMF-FNAC (Garantie mutuelle des fonctionnaires), avait lui aussi projeté de se porter candidat chef de file à la reprise de TF 1. Avant que ne soit annoncé le prix de la chaîne, mais aussi avant le décès accidentel de Michel Baroin. Pour M. Jean-Louis Pétriat, nouveau PDG du groupe, il n'était pas question d'abandonner un projet voulu par son prédécesseur, même si les perspectives aléatoires de rentabilité contraignaient la GMF à *« plus de prudence »*. Les liens étroits entretenus de longue date entre Michel Baroin et Robert Maxwell ont également pesé dans le rapprochement avec le groupe Bouygues. La caution culturelle de la FNAC aussi. Mais, avec 3 % du capital de TF 1, la GMF pourra-t-elle encore imprimer la *« marque mutualiste et participative »* qui avait fondé sa démarche ?

Enfin, l'entrepreneur Bouygues a su rallier deux patrons de sa trempe : M. Bernard Tapie, dont on avait presque oublié qu'il avait, lui-aussi, montré de l'intérêt pour la reprise de la Une, et M. François Dalle, connu pour avoir hissé L'Oréal aux premiers rangs de l'industrie cosmétique mondiale, et dont le soutien au projet est exprimé *« à titre individuel »*.

« Quand on combat, c'est pour réussir », a déclaré M. Bouygues en déposant à la CNCL son dossier de candidature en vingt exemplaires. Le roi du bâtiment a construit « en dur ». S'il y a eu des divergences dans son équipe, des négociations sans suite ou des hésitations que l'on s'est toujours efforcé de masquer – le soin porté à l'image de la société est l'un des premiers soucis du fondateur, – M. Bouygues se présente avec une image de battant et un tour de table complet.

Un retour « in extremis »

Le groupe Hachette peut-il en dire autant ? Son projet revient de loin, la défection récente – en raison du prix trop élevé de TF 1 – de son alliée Havas lui ayant porté un rude coup. Dès lors, les dirigeants de la librairie ont habilement entretenu jusqu'à la dernière minute le doute sur leurs intentions. Assuré de l'appui de Matignon, et jouant de l'inquiétude que représentait pour le pouvoir la perspective d'une candidature unique – quel discrédit, dans ce cas, pour la privatisation !, – Hachette s'est battu jusqu'au bout pour obtenir un « aménagement » des conditions de vente de la Une. Selon l'équipe dirigeante du groupe, les pouvoirs publics auraient accepté d'établir *« une certaine présomption de renouvellement de l'autorisation du futur repreneur »*. Voilà de quoi apaiser – du moins en théorie – les craintes des candidats sur une éventuelle interruption de leur exploitation.

Ces tergiversations et ces incertitudes, assorties d'un mutisme croissant, ont entamé, un temps, la crédibilité de Hachette... et retardé la formation de son tour de table. Malgré l'habileté du communiqué officiel annonçant la candidature du groupe de M. Jean-Luc Lagardère, celui-ci connaît encore un certain flou. Il a pourtant des atouts. Les accords conclus avec deux regroupements de presse écrite, *« effectif »* avec SET-Presse (Bayard-Presse, *VSD, la Voix du Nord, le Républicain lorrain*, etc.), *« de principe »* avec Pluricommunication (*le Monde, Ouest-France, la Nouvelle République*, et *Sud-Ouest*), apportent à cette candidature l'appui d'une grande part des publications françaises n'appartenant pas au groupe Hersant. Qui pourrait contester le pluralisme d'une telle alliance ?

L'association avec le groupe britannique TV South, avec MCA-Universal aux Etats-Unis, TV Globo au Brésil et *El Pais* en Espagne, même si nombre d'accords ne sont pas encore bouclés, traduit un souci d'ouverture sur l'étranger. Le ralliement de la société Granada étant le plus attendu. Pour Hachette, une expérience de trente ans et la qualité de leur programmation font des professionnels d'outre-Manche *« des interlocuteurs très valables »*.

D'ores et déjà Hachette a remonté une grande partie de son handicap. Et plus encore, si l'on en croit certaines confidences émanant de la CNCL et faisant apparemment de ce groupe... le favori.

ANITA RIND
et PIERRE-ANGEL GAY.

Les deux tours de table

● **Bouygues : 25 %**

Pergamon Media Trust (Maxwell UK) : 10 % ; Groupe GMF-FNAC : 3 % ; Société générale : 2 % ; Editions mondiales : 2 % ; Maxwell Media (France) : 2 % ; Groupe Bernard Tapie : 1,66 % ; Financière Faltas (groupe Worms) : 1,5 % ; Banque Indosuez : 1,16 % ; Crédit lyonnais : 1,085 % ; Sodete : 0,08 % ; Presse et maisons d'édition : 0,5 % (*le Point, l'Expansion*, groupe Marie-Claire, *le Quotidien du médecin*, Gallimard, Le Seuil et les Editions de Fleurus ; A titre individuel, M. François Dalle.

● **Hachette : 25 %**

SET-Presse et Pluricommunication : 3 % ; Groupes de communication étrangers : 10 %, dont TV South (G-B), MCA (USA), *El Pais* (Espagne), *Espresso* (Portugal), TV Globo (Brésil) ; Société générale, Crédit lyonnais, BNP : 12 %.

● **Nouveau rédacteur en chef à « la Marseillaise ».** – Alain Fabre a été officiellement désigné, le vendredi 13 février, rédacteur en chef du quotidien communiste *la Marseillaise* en remplacement de Jean-Noël Tassez, démissionnaire (*le Monde* des 21 et 22 décembre). Entré à *la Marseillaise* à vingt et un ans, Alain Fabre a notamment occupé les fonctions de responsable de l'édition du dimanche, de secrétaire général de la rédaction, de chef de la locale de Marseille, de responsable des éditions régionales et rédacteur en chef adjoint. Il est âgé de quarante-quatre ans.

Le choix de Pluricommunication

COMME on le sait, *le Monde* a créé, il y a un an, avec quatre grands quotidiens régionaux, *Ouest-France, Sud-Ouest, la Nouvelle République* et *la Montagne*, la société Pluricommunication, dans le but d'étudier la possibilité d'une action concertée notamment dans le domaine de la télévision. Cette étude vient d'aboutir à la conclusion d'un accord de principe pour la participation de cette société au tour de table constitué par Hachette pour la reprise de TF 1, *la Montagne*, qui demeure au sein de Pluricommunication, ayant préféré négocier directement son entrée dans le capital.

Nos lecteurs ont droit, à ce sujet, à quelques explications :

1) Disons tout d'abord que la nécessité de privatiser TF 1 ne nous a jamais paru évidente. Sous la vigoureuse impulsion d'Hervé Bourges, cette chaîne avait opéré un très beau redressement et pouvait se targuer d'un taux d'audience et d'un carnet de commandes publicitaires que tout le monde pouvait lui envier.

2) Le succès même de TF 1 établissait nécessairement son prix de reprise à un niveau élevé, ce qui réduisait à première vue le poids qu'un groupe comme Pluricommunication pouvait espérer exercer sur la politique d'ensemble de la chaîne. *Le Monde*, pour ne citer que lui, s'est engagé, avec l'accord unanime de son personnel et de ses associés, dans un ambitieux programme de modernisation de son outil d'impression, qui limite d'autant ses capacités d'investissment.

3) Il nous a paru cependant qu'il serait dangereux de laisser des groupes contrôlant déjà de larges secteurs de la presse écrite s'installer sur la télévision en position de quasi monopole, bénéficiant à fond des avantages que celui-ci procure en matière de promotion et de couplages publicitaires.

Après avoir exploré les diverses ouvertures qui nous étaient faites, nous avons jugé que la meilleure solution consistait à conclure en 1986 un accord de principe avec la CLT, alors candidate avec Havas et Paribas à la reprise de la Cinq. Le prix avancé – 700 millions de francs – pour le rachat de la concession, permettait d'envisager pour Pluricommunication une participation significative au capital et donc à la politique de la chaîne.

5) Le soudain retrait d'Havas de l'opération, qu'il est difficile d'expliquer autrement que par le désir de Robert Hersant de s'approprier la Cinq, a remis en cause, du jour au lendemain, ce projet.

6) Nous avons alors été amené à examiner les propositions qui nous ont aussitôt été faites par les deux candidats à la reprise de TF 1 : le goupe Bouygues et Hachette. Le projet de « reprise d'entreprise par les salariés », soutenu par une partie du personnel de la chaîne avait paru un moment avoir la faveur de Francis Bouygues. Il y avait là une idée intéressante, encore que très difficile à mettre en œuvre. Toujours est-il qu'elle a avorté et que n'avons pas véritablement reçu de réponse du grand entrepreneur de travaux publics aux questions que nous lui avions tout naturellement posées sur les droits que nous ouvrirait une éventuelle participation. Nous avons senti, en revanche, du côté de Hachette, un vif désir d'associer la presse écrite, et notamment le groupe que *le Monde* a l'honneur de présider, à la reprise de TF 1.

7) Le prix de reprise, incontestablement excessif, fixé par la commission de privatisation, commandait un examen très circonspect des modalités d'une éventuelle participation. La rentabilité financière de l'investissement, au moins dans les premières années, pose indiscutablement question. Mais cet élément ne peut être seul pris en compte : il faut mesurer aussi l'impact négatif qui résulterait pour les recettes publicitaires et la promotion de la presse écrite qui n'appartient ni au groupe Hersant, ni au groupe Hachette, de son absence sur les écrans.

8) C'est dans ces conditions que le membres de Pluricommunication ont décidé de conclure avec Hachette l'accord annoncé plus haut, dont les divers aspects devront être précisés avec soin avant de lui donner un caractère définitif. Dès à présent, il est acquis que cet accord ne saurait en quoi que ce soit interférer, quels que soient les sujets abordés, avec la politique éditoriale et d'information de notre journal, une « clause de retrait » étant reconnue par ailleurs tant à Pluricommunication qu'à chacun des titres associés en cas de désaccord sérieux sur tel ou tel aspect de la politique de la chaîne.

Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant de l'évolution des négociations qui vont être maintenant engagées avec Hachette. Qu'ils soient en tout cas assurés qu'elles seront menées de notre côté dans l'esprit d'indépendance qui n'a cessé d'animer *le Monde*, et sans lequel son actuel redressement aurait été impensable.

A. F.

مكتد من الاجيال

Culture

DANSE

Reprise de « Cendrillon »

Patrick Dupond, le prince distrait



Isabelle Guérin et Patrick Dupond

Cendrillon, ballet à grand spectacle qui utilise au maximum le corps de ballet, offre des plaisirs variables selon les distributions.

Peut-on imaginer un film où plusieurs distributions seraient proposées, le couple Deneuve-Belmondo succédant à Adjani-Depardieu par exemple ? C'est ce qui se passe dans les ballets. A l'Opéra de Paris, le public peut s'offrir – chèrement – les joies du collectionneur. Dans *Cendrillon*, ouvrage à grand spectacle, quatre couples d'étoiles se partagent les rôles-titres. Sylvie Guillem-Charles Jude, talonné par Platel-Hilaire, Vulpian-Legris et maintenant Guérin-Dupond. On pourrait encore imaginer d'autres combinaisons gagnantes. Le couple idéal dans l'esprit du spectateur étant sans doute Guillem-Dupond.

Patrick Dupond, samedi 21 février, était donc très attendu. Si son nouveau statut de « *guest* » lui permet de papillonner ailleurs au gré de sa riche nature, elle l'éloigne de plus en plus du palais Garnier, où il finit par ressembler au petit canard d'Andersen. Après un passage chez Roland Petit, où il s'est cassé le pied dans *le Chat botté*, une rentrée au Ballet-Théâtre de Nancy, le voici revenu à la « maison » en prince charmant, aux côtés d'Isabelle Guérin. La salle est comble.

Au premier acte, l'action se joue sans lui entre Cendrillon, sa famille et la fée-producteur. On a le temps d'apprécier le charme pulpeux, la sensibilité à fleur de peau d'Isabelle Guérin, qui passe avec brio son examen (le solo de claquettes autour d'un porte-manteaux-ludion) et impose sa personnalité dans un rôle conçu pour Sylvie Guillem.

Sa rencontre avec le prince charmant, la découverte de l'amour fortement indiqués par la musique de Prokofiev occupent le second acte. Mais Patrick Dupond, manifestement ailleurs, danse du bout des chaussons et manque vraiment d'ardeur. En fait, sous des apparences modernes – un contexte hollywoodien, des références à la comédie musicale et aux années 30, – la version de Rudolf Noureev est très académique, très rigoureuse. Elle ne permet pas à Patrick d'extérioriser sa fougue et sa fantaisie. Ni de jouer les superstars. Il se rattrape au troisième acte (le galop autour du monde) dans une suite de grands parcours en diagonale, accumulation serrée de tours et de sauts où il se déploie en contrepoint de la masse des garçons. On retrouve là, le temps d'un éclair, Patrick au pied léger, le Puck espiègle, imprévisible, que John Neumeier a su si bien mettre en valeur dans *Vaslaw* ou *le Songe d'une nuit d'été*.

Finalement, dans ce ballet, le prince joue un peu les utilités. Ce sont les seconds rôles qui donnent du sel au spectacle : les deux chipie de sœurs (surtout Lourdière et Guérin, lors de la création), la mère (Georges Piletta, bolide oscillant dans un flot de renards gris), le professeur de danse (Franchetti, vif et surexcité), le producteur et son assistant sans parler de l'indispensable fée-marraine aux allures de *Groucho Marx, rôle joué en finesse* par Michael Denard et repris par Noureev les 23 et 28 février.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais Garnier jusqu'au 17 mars. Dupond-Guérin : 26, 28 février (matinée), 15 mars ; Guillem-Jude, 25, 28 février ; Platel-Hilaire, 23 février, 4 mars ; Vulpian-Legris, 4, 14 mars, et pour finir en beauté, le 17 mars Guillem-Legris.

MUSIQUE

L'Opéra vu de Bruxelles

Gérard Mortier pousse les feux

Gérard Mortier devait diriger, à Paris, le nouvel Opéra de la Bastille. La guerre de tranchée qui s'est développée autour du bâtiment de Carlos Ott l'en a finalement dissuadé. Dommage : il vient de présenter un impressionnant bilan de son action à Bruxelles et fourmille de projets.

Le Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles vient jouer au TMP/Châtelet, du 10 au 22 mars, sa superbe production de *Don Giovanni*, dirigée par Sylvain Cambreling, dans une mise en scène de Karl-Ernst Herrmann. A cette occasion, Gérard Mortier, directeur de ce beau théâtre, a exposé à la presse ses réflexions, après six ans d'activité, et ses perspectives.

Ce n'est pas sans mélancolie qu'on écoutait ce directeur d'opéra à qui tout réussit, grâce à un travail acharné, une intelligence, une autorité, un goût exceptionnels (et le soutien sans faille des pouvoirs publics), en pensant qu'il avait accepté naguère la « direction du projet » de la Bastille, et que la guerre de tranchées politique l'en avait dissuadé, à jamais, semble-t-il.

On ne sait toujours rien de ce que sera le profil de la Bastille, et aucun responsable artistique n'est encore désigné pour ce théâtre qui doit ouvrir dans deux ans, alors que Gérard Mortier peut présenter une politique cohérente et une programmation sur six ans, après avoir mené à bien la rénovation architecturale complète de son établissement !

Il ne se contente pas de dormir sur ses lauriers. Poursuivant une révolution dramaturgique, certes discutable, mais passionnante à suivre (on en a eu maints exemples à Paris avec *Wozzeck, Katia Kabanova, Lucio Silla, Cosi fan tutte*), il pousse les feux sur le plan musical pour achever de faire de son orchestre un des meilleurs d'Europe. Sylvain Cambreling, nommé directeur musical pour six ans, sera assisté par deux grands chefs, Hans Zender et Christoph von Dohnanyi (qui prépare notamment un *Ring* pour 1990-1993), auxquels s'adjoindront d'autres invités de marque (John Pritchard, Marek Janowski, Günter Wand, Charles Dutoit, Michael Schoenwandt, etc.).

Le programme symphonique sera aussi nourri et structuré que les saisons d'opéras. Celles-ci, avec le cycle Mozart déjà très avancé, continueront les autres lignes directrices : Verdi, Janacek (*Jenufa* en 1987, *l'Affaire Makropoulos* en 1989, *De la maison des morts* en 1990), l'Ecole viennoise (*Lulu*, par Ruth Berghaus, *Wozzeck*, *Der ferne Klang*, de Schreker, *Moïse et Aaron, Elektra*), sans oublier de grands piliers du répertoire tels que *Fidelio, les Troyens, l'Orphée* de Gluck, ou *Anna Bolena* de Donizetti. Notons que le *Falstaff* mis en scène par Lluis Pascal, qui achèvera la présente saison, sera l'un des spectacles du prochain Festival d'Aix-en-Provence.

Mais surtout, Gérard Mortier s'avance obstinément dans la voie de la création contemporaine, seule capable, à son avis, d'assurer la vitalité de l'opéra à longue échéance. Après *la Passion de Gilles* et *le Château*, trois nouvelles œuvres ont été commandées à Peter Schat, Henryk Gorecki et Manfred Trojahn, cependant que la Monnaie reprendra quelques-unes des pièces les plus fortes révélées ces dernières années : *Stephen climax* de Zender (à Francfort), *le Joueur de flûte* de Cerha (à graz) et *Un re in ascolto* de Berio (à Salzbourg). Parallèlement, un cycle Monteverdi sera confiée à Philippe Boesmans.

Par ailleurs, tirant les conclusions du grand « colloque Bastille » de Nanterre l'an passé, le directeur de La Monnaie a créé à Bruxelles en janvier un Centre international du théâtre musical contemporain (1) qui mettra sur pied une vaste documentation informatique, intensifiera les échanges entre les opéras du monde, publiera des textes d'information et de réflexion, organisera des rencontres internationales.

Mais déjà le formidable labeur accompli depuis six ans a été engrangé dans un volume qui est une véritable somme, incluant, avec d'admirables photos de toutes les productions, des textes souvent fondamentaux sur la dramaturgie, les chanteurs, les conditions techniques d'un opéra moderne, la philosophie du théâtre de Mortier (2).

Mélancolie, avons-nous dit ? Nous avions rêvé que Paris soit le lieu de cet « opéra total ». A l'évidence, malgré les fastes de l'ère Liebermann et les réalisations de « l'opéra nouveau » à Lyon, les conditions sociologiques et politiques rendaient ce rêve impossible. Réjouissons-nous que Bruxelles ait permis de lui donner une expression française, ou du moins francophone.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) ICCMT, 27, rue des Dominicains, Bruxelles. Tél. : 2/514-09-55.

(2) *Un théâtre d'opéra : l'équipe de Gérard Mortier à La Monnaie*, par José van Dam, Jean-Marie Piemme, Reinder Pols, Henri Oechslin, Gérard Mortier et Benoît Vreux, avec 410 illustrations en noir et en couleur, Editions Duculot, 246 p., 26 x 34.

La chronique de Bernard Frank

Notre collaborateur Bernard Frank devait reprendre sa chronique, aujourd'hui, après deux semaines de vacances. Etant souffrant, il sera de retour mardi *prochain.*

CINÉMA

Reprise de « l'Opinion publique » de Chaplin

Loin du mélodrame

Un film peu connu de Charlie Chaplin – mais il a été diffusé deux fois au ciné-club de FR3 – est actuellement présenté dans une salle parisienne.

Une salle parisienne, l'Action Christine, propose ce film tourné par Charlie Chaplin en 1923 – entre *le Pèlerin* et *la Ruée vers l'or* – dans lequel on le voit juste passer en porteur de gare et qu'il avait toujours refusé de remettre en exploitation après son échec commercial. Quelques semaines avant sa mort, Chaplin le revendit enfin à un distributeur anglais, M. Rothman.

Cette reprise de *l'Opinion publique*, dont quelques articles critiques font grand cas, comme d'un événement rarissime, a, certes, son importance mais elle vient après deux diffusions au « Cinéma de minuit » de FR 3, le 4 janvier 1981 et le 18 novembre 1983. Lors de la première, l'événement, alors véritable, avait été signalé un peu partout (*le Monde du 28 décembre 1980*, fit le point sur le film), et il est surprenant aujourd'hui de constater un manque d'information tel qu'il peut faire douter de la cinéphilie de ceux qui sont chargés de la répandre. D'autant qu'en deux soirées sur FR3 *l'Opinion publique* a rassemblé infiniment plus de spectateurs qu'il n'en trouvera jamais dans une salle spécialisée.

On peut, bien sûr – on doit – aller voir ou revoir le film à l'Action Christine ; mais en connaissance de cause. Cette œuvre très étrange dans laquelle le public de l'époque, déconcerté par l'absence de Charlot, ne voulut voir qu'un drame mondain sur le thème du « triangle » amoureux, est une étude de mœurs virant à la tragédie sociale. Marie Saint-Clair, jeune fille de la province française, séparée par un malentendu de l'homme qu'elle aime, prend, seule, le train pour Paris, où elle devient une femme à la mode entretenue par un dandy riche et cynique, Pierre Revel. Le premier amoureux reparaît. Il est peintre, il est pauvre et sa mère se méfie de la femme « scandaleuse ».

Détails allusifs, raccourcis, indications visuelles (un langage cinématographique presque « moderne ») expriment l'ambiguïté et la complexité des rapports psychologiques et des différences sociales. Edna Purviance est une femme dominée et culpabilisée par le monde masculin – thème étonnant chez Chaplin. Adolphe Menjou apporte son élégance et sa morgue à un homme du monde bien éloigné du mélodrame chaplinesque : ces surprises demeurent.

JACQUES SICLIER.

● RECTIFICATIF. – Une erreur de transmission nous a conduit à d'imprévisibles versions des noms d'Hammershoi et de Strindberg, dans l'article de Frédéric Edelmann sur l'exposition « Lumière du Nord » au Petit Palais (*le Monde* du 21 février). La même raison a inversé le sens d'une phrase concernant la peinture norvégienne. Il fallait lire : « *Il faut la regarder comme une autre peinture, comme celle que produisent en France, soit les « petits maîtres », soit les « pompiers », soit les chefs de file d'écoles un peu trop marquées par un style ou un dogme pour pouvoir atteindre le voisinage de l'absolu.* »

C'est en revanche la distraction qui, dans l'article évoquant les polémiques de la tour Eiffel (*le Monde* daté 22-23 février), nous a fait attribuer à l'illustre perdant du concours (Brunelleschi), les portes du baptistère de Florence, qui ont fait la célébrité de son concurrent Ghiberti.

Culture

THÉATRE

Quand les acteurs interviennent dans les cafés de Paris

Les empoignades de l'expresso

Des « soirées » de théâtre dans les cafés. Une expérience décidée par Guy Rétoré en 1984 et renouvelée cette année dans le dix-huitième arrondissement par la troupe du Théâtre sur la place.

Un samedi soir, vers 21 heures, 65, rue Caulaincourt. Le café-tabac Le Disque bleu déborde de monde. Entre les chaises trop serrées, le garçon, qui tient son plateau très en l'air, a du mal à servir demis, expressos, petits blancs secs – ce garçon de café dont Jean-Paul Sartre dit, dans *l'Etre et le Néant*, que souvent il *« joue au garçon de café »*.

Devant l'une des petites tables rondes, une jeune femme en manteau noir, seule, n'a rien commandé. Elle triture son foulard rouge. Ses yeux sont inquiets.

Entre un homme d'une trentaine d'années, qui s'assied devant elle. Ils se parlent. Et soudain la voix de l'homme devient trop forte. Il crie presque.

La femme, visiblement atterrée, essaie quand même de le calmer, mais il crie encore plus fort, elle l'exaspère, elle n'est bonne à rien, il lève le bras, il va lui flanquer des coups, il se lève, court vers la porte du café. Elle le suit en l'appelant.

Silence complet dans le café. Mais, dans le silence, la petite voie frêle d'un vieil homme se détache soudain : *« Hier, au Café de la Place, à La Chapelle, il était plus méchant, il lui a fichu un coup ! »*

C'est que ce vieil homme, un retraité des chemins de fer, spectateur enthousiaste, suit chaque soir, de café en café du dix-huitième arrondissement, les « représentations » du Théâtre sur la place. La jeune femme en noir et son compagnon étaient deux acteurs. Comme est acteur le candidat député qui, tout à l'heure, entrera dans le café pour tenir aux clients son quart d'heure de campagne électorale, et le militaire en permission qui semble ne pas reconnaître les lieux, et le jeune cadre dynamique, avantageux, que sa femme ne peut pas blairer, et le couple néo-punk de « branchés des Halles » qui tient à peine debout, que ce soit de fatigue ou de drogue, ainsi de suite, jusqu'à la fin du spectacle.

Les clients du café sont, eux, de vrais clients. Aucun d'eux ne s'est interposé lorsque l'homme, il y a un instant, a fait le geste de battre la femme, mais c'est que la scène est allée très vite. En revanche, lorsqu'une bombe va éclater et qu'un acteur jouant le patron du café va se mettre, parce que sa devanture a soi-disant volé en éclats, à insulter divers « étrangers », évidemment des terroristes, là des clients réagiront, prenant leur défense.

Or, chaque fois que le public de ce spectacle réagit comme ça, carrément, prenant la parole, ce n'est pas parce que soudain il est victime de l'illusion, oublie les données de la fiction sous le coup de l'émotion, de l'indignation. C'est bien plutôt comme s'il entrait dans le jeu, apportait son concours à la scène, concours d'autres personnages impliqués dans l'action par la disposition des lieux. Le public sait qu'il joue, mais ce qu'il joue, il le pense franchement, et, avec à-propos et sûreté, il improvise le dialogue qui, à ses yeux, s'impose.

Ces soirées de théâtre dans les cafés, qui sont un événement tout à fait extraordinaire en ce sens qu'elles font apparaître avec une acuité étrange les essences de l'art du théâtre et de la conscience du public, ces soirées ont été décidées, la première fois, par Guy Rétoré en 1984. Celui-ci voulait étendre l'action du Théâtre de l'Est parisien dans le « non-public » du dix-neuvième arrondissement.

La troupe du Théâtre sur la Place renouvela l'expérience dans le treizième arrondissement en 1986, dans les cafés de Tarbes, de Mâcon et même de la Réunion. La mairie a recommencé de subventionner ces spectacles dans le dix-huitième arrondissement, cet hiver (1).

Il faut dire que le spectacle est admirablement conçu, écrit, interprété par les quatre auteurs-comédiens de la troupe du Théâtre sur la place, Gérard Berregard, Dominique Foucher (Dominique au féminin), Jean-Pierre Thiercelin, Michel Demiautte. Chaque saison le spectacle est entièrement nouveau, et chaque saison ils parviennent à trouver l'équilibre juste, magique, entre la vérité quotidienne du café, de la vie actuelle, de la réalité des clients-spectateurs et de la fiction des scènes.

Et chaque soir, à une vitesse incroyable, ils changent de personnages et de costumes dans une minuscule camionnette blanche stationnée sur le trottoir, et s'adaptent sur-le-champ aux réactions des clients, imprévisibles, différentes, passionnées.

MICHEL COURNOT.

★ Prochaines soirées : mardi 24 février au Café de la Mairie, 70, rue du Mont-Cenis ; mercredi 25 au Sancerre, 35, rue des Abbesses ; jeudi 26 au Café du Commerce, 11, rue de l'Olive ; vendredi 27 au Bienvenu, 17, rue Custine ; samedi 28 à la Chope du Château-Rouge, 40, rue de Clignancourt. Puis cinq autres soirées du 3 au 7 mars, dans d'autres cafés du dix-huitième. Renseignements au 42-77-19-00.

(1) Le spectacle est gratuit, les clients ne paient que leur consommation au prix habituel. La troupe reçoit une subvention du ministère (l'été 1986, elle a joué Molière dans les mairies des côtes atlantique et méditerranéenne), mais ces soirées-théâtres dans les cafés sont payées par la mairie de Paris.

Création de « Holiday » de Philip Barry à l'Old Vic

Le parfum capiteux du dollar

Un film de George Cukor, avec Katharine Hepburn et Cary Grant, avait rendu mondialement célèbre, en 1938, cette comédie de l'argent et des passions. Lindsay Anderson, le réalisateur d'If..., vient de la monter à Londres.

La comédie américaine des années 30 fut comme une parenthèse de bonheur et d'évasion dans un Occident saisi par la crise.

Mais nous gardions un souvenir particulier de ce *Vacances* qui poussait un peu plus loin la critique et l'émotion. Film favori de son réalisateur George Cukor, quintessence d'un certain art de la nuance, *Vacances* décrit la carrière d'un jeune cadre, frais émoulu de ses études de droit, qui a conquis sa position à la force du poignet, et s'éprend, sans rien savoir de sa fortune, d'une riche héritière rencontrée aux sports d'hiver.

Philip Barry, ami de Scott Fitzgerald, connaissait de l'intérieur ce beau monde dont il avait fait le sujet de sa pièce, montée avec un immense succès à Broadway, en 1928, à la veille du krach de Wall Street.

Cary Grant forme, avec Katharine Hepburn, qui créait le rôle de sa carrière, une sorte de couple idéal. La partie en devenait un peu inégale, les autres acteurs, sauf Lew Ayres (le frère), donc les autres personnages, s'effaçaient au profit des deux vedettes dans la meilleure tradition hollywoodienne.

Lindsay Anderson, dans sa mise en scène à l'Old Vic, corrige ce déséquilibre, il rend notamment à la fiancée – cette jeune femme papillon, asservie aux rites et aux exigences de sa tribu, une innocence mais aussi une vitalité qui n'existaient plus chez Cukor.

Philip Barry – dont Cherie Lunghi révèle avec finesse les frustrations – creuse les rapports Linda-Julia. Julia l'insouciante, Linda révoltée, en porte-à-faux avec son éducation.

Linda, c'est l'actrice américaine Mary Steenburgen (*Ragtime*), et le miracle dépasse tout ce qu'on pouvait espérer. Elle construit physiquement un être d'une richesse exceptionnelle, semble constamment tourner dans l'espace en quête d'une solution, à la poursuite de son bonheur. Jeu tout extériorisé, là où Katharine Hepburn faisait, sur un ton extatique, un numéro qu'elle reprendra souvent, quoique jamais avec tant de conviction.

Frank Grimes, acteur favori de Lindsay Anderson – qui l'a dirigé dans *Hamlet* et *la Cerisaie*, – est son égal dans le rôle du frère velléitaire, lucide, mais brisé par l'hypocrisie de la *high society*. Malcolm McDowell, Johnny (dans la vie, mari de Mary Steenburgen), surprend par un ton désinvolte, une douce inconscience qui le montre en fin de compte bien plus fragile que Linda.

Les Anglais voient donc pour la première fois cette pièce douce-amère sur le culte du veau d'or. Public qui sait rester discret puis exploser, le rideau tombé, très brièvement, mais très fort, parce qu'il a été touché. Linda, Julia, Johnny, Ned (le frère alcoolique), sont les cousins et les cousines de ces *yuppies*, de tous ces jeunes cadres pas seulement américains qui veulent l'argent et le plaisir que donne l'argent.

LOUIS MARCORELLES.

★ Old Vic. A 19 h 30. Matinées le mardi à 14 h 30 et le samedi à *16 heures. Tél. : 261.1821.*

« Conférence au sommet », de Robert David Mac Donald

La doublure des dictateurs

Quand la maîtresse de Hitler rencontre celle de Mussolini, le monde peut trembler... Serge Moati met en scène deux tigresses dangereuses : Geneviève Casile et Paule Noëlle.

Les dictateurs, c'est connu, n'aiment que les matrones ou les putains : sur ce point au moins, Eva Braun et Clara Petacci tombent d'accord. D'ailleurs, toutes deux appartiendraient plutôt à la seconde catégorie, de luxe, bien sûr.

Un jour d'été 1941 à Berlin, alors que Hitler et Mussolini concoctent leurs mauvais coups, leurs maîtresses se rencontrent autour d'une tasse de thé. Eva la blonde platinée, impeccable, dans une tenue de star rouge vermillon. Clara la brune, pétulante, le chignon feu follet, court vêtue d'une petite robe noire, évidemment. Et ces dames de parler chiffons, à leur manière : le brun, c'est triste dit Clara à Eva, alors que le noir sied à tout le monde. Mais ces coussins avec une croix gammée sont d'un chic, ma chère...

Remplacez la tasse de thé par une bouteille d'alcool, et la conversation mondaine vire au vinaigre. Clara et Eva, reléguées d'ordinaire dans l'ombre de leurs illustres amants, usurpent les premiers rôles, et rejouent, par procuration, la « conférence au sommet » qui se déroule à deux pas. Eva récite *Mein Kampf* avec une foi à faire trembler l'infidèle, Clara lance des vannes à propos du front russe, Eva lui réplique par une recette de « bouc émissaire » avec laquelle l'Italien ferait bien de varier ses menus. L'alcool, le pouvoir, leur montent à la tête, et ailleurs... Le jeune et joli SS (Erik Deshors) qui monte la garde en fera les frais.

Conférence au sommet, de Robert David Mac Donald, un jeune auteur anglais, est une pièce construite avec brio, souvent caustique comme du bon boulevard, qui finirait toutefois très mal. Les réparties fusent, rapides et fielleuses à souhait, puis la pièce s'embourbe un peu dans le cours d'histoire, et le pieux monologue final du jeune SS convaincu d'être juif semble venu d'une autre planète.

Geneviève Casile, la moue froide et dédaigneuse, le talon aiguille sadique, affronte Paule Noëlle, sémillante italienne au sang chaud et non moins retorse. Pour ces deux comédiennes, sociétaires de la Comédie-Française, deux rôles en or. Leur pugilat de tigresses cyniques, de fantoches amoureuses de Clark Gable mais aussi redoutables que Gœbbels, est sans bavures. Serge Moati, fasciné, les regarde jouer : sa mise en scène – la première au théâtre – est pour le moins d'une extrême discrétion. Cette *Conférence au sommet* reste donc d'un chic de bon aloi.

ODILE QUIROT.

★ *Conférence au sommet*, une coproduction Comédie-Française, Odéon, Petit Montparnasse, 31, rue de la Gaîté. Jusqu'en avril.

PHOTO

Une exposition à Toulouse

Le rêve des Somnambules

Une galerie toulousaine, les Somnambules, mène depuis deux ans une exposition militante en faveur de la photographie de création. Dur combat.

A l'ombre du Château d'eau qu'anime vaillamment depuis treize années Jean Dieuzaide, dans un local longiligne butant sur une verrière et qui lui sert de galerie, Joël Savary, avec Les Somnambules mène à Toulouse depuis deux ans une politique d'exposition militante en faveur de la photographie de création.



Photo d'Henry Lewis (1985)

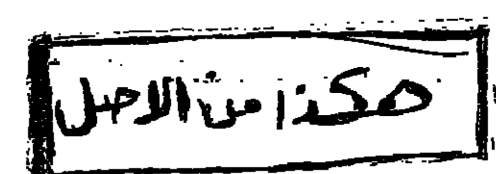
Sans tapage, sans moyens financiers mais sans découragement, il a présenté dans le Sud-Ouest un échantillon exemplaire d'une discipline qui s'est sensiblement donné la liberté d'imagination pour enjeu. Toni Catany, Manuel Esclusa, Rosella Bellusci, Tom Drahos, Mattia Bonetti, Pierre Radisic, Christian Milovanoff, Holger Trülzsch, Gudrun von Maltzan ont accroché leurs œuvres sur ses cimaises. Originales, signées et annoncées chacune par un court texte, leurs épreuves ont insufflé en douceur au public toulousain le goût des images novatrices, subtiles et réfléchies, sans séduction factice, déployant une esthétique contraire au réalisme racoleur des magazines.

Front dégarni, petites lunettes dorées, nœud papillon, sans être sûr de récolter un jour le fruit de ses folies, Joël Savary s'entête à révéler (et à tenter de vendre) en province ce qu'on croit obstinément réservé à Paris. Ses deux prochaines expositions seront consacrées à l'Australien Henry Lewis, fixé en France, représenté autrefois par la galerie Texbraun où l'on avait pu apprécier, dans des tirages monumentaux, ses autoportraits masqués, d'une érotisante théâtralité, qu'exaltent d'intrigants jeux avec des papiers découpés. Et ensuite Jean-Louis Garnell, Toulousain d'adoption, révélation de la mission photographique de la DATAR qui, en des teintes assourdies, pose sur des paysages semi-industriels ou de banlieue un regard à la fois illusoire et caressant, d'une extrême acuité.

Jouant le double rôle de découverte et de relais, les galeries privées de province, aux noms évocateurs, sont aux mains d'intrépides et talentueux pionniers. Au même titre que Le Réverbère et Vrais Rêves à Lyon, Les Somnanbules à Toulouse, tant pour l'éveil que par l'aptitude au rêve, mériteraient amplement, comme ils le font dans d'autres domaines, que l'Etat, la ville ou la région daignent leur prêter attention.

PATRICK ROEGIERS.

★ Galerie Les Somnambules, 8, rue de l'Etoile, Toulouse, jusqu'au 28 mars, Henry Lewis ; Jean-Louis Garnell, du 31 mars au 9 mai.



هكذا من الاصل

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

CABARET, Théâtre Mogador, (42-85-28-80), 20 h 30.
NOS HOMMAGES MISS EMILY, *Théâtre Les Déchargeurs* (en anglais le 24) (42-36-00-02), 20 h.
OPÉRATION FU, *Café de la danse* (43-57-05-35), 20 h 30.
LES TAUPES NIVEAUX, *Café de la Gare* (42-78-52-51), 22 h 15.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), à 19 h 30 : l'Elixir d'amour.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), *20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.*
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : à 20 h : *le Mariage de Figaro.*
ODÉON (43-25-70-32), à 20 h 30 : Jutta Lampe lit Rilke.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), à 18 h 30 : Paysages humains, de Nazim Hikmet.

Les autres salles

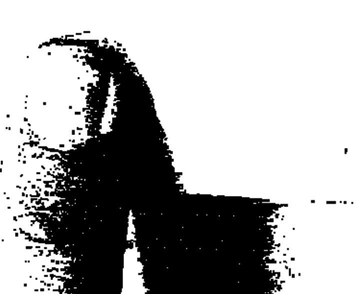
AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Divine Clownerie.
ANTOINE (42-08-77-71) 20 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Contes de Maupassant.
ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 30 : Th. de Chambre.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (43-55-27-10) 21 h : Circuits clandestins.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) 21 h : Adorable Julia.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Opération Fu.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h 15 : les Taupes niveaux.
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36), 21 h : la Dernière Bande ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.
CINQ DIAMANTS (45-80-18-62), 21 h : le Journal d'un fou.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45, Clérambard.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 19 h : Mam'zelle Julie, 21 h : la Leçon des Aloes.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 18 h 30 : Sidonie ; 20 h 30 : Nos hommages Miss Emily.
DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) 20 h 30 : l'Ile des esclaves.
ESSAION (42-78-46-42) 19 h : Papiers d'Arménie ; 21 h : les Contrejours d'une contrebasse.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) 21 h : Bonsoir, maman.
GALERIE 55 (43-26-63-51) 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : le Guichet; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
HUCHETTE (43-26-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Arromanches.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Femme sauvage.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80) 20 h 15 : Interview de Miss Morte Schmitt par ses fantômes ; 22 h : Mosus de mosus.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : Kean ; Petite salle 21 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : l'Idiot.
MICHEL (42-65-35-02) 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double mixte.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Effet Glapion.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : Ce sacré bonheur. Petite salle, 21 h : Conférence au sommet.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) 21 h : Une mouche dans la tête ; II : 20 h 20 : S. Joly.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser. *18 h 30 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.*
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20) 19 h, les jours pairs : Armandine.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : Y'a pas qu'Agatha.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) 21 h : Voyage au bout de la nuit.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) 20 h 30 : Antigone ; 20 h 30 : Huis clos.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : *les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.*
TH. 13 (45-88-16-30) 20 h 45 : Derniers masques.
THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) 20 h 30 : les Brumes de Manchester.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) *21 h : Conversations après un enterrement.*
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Babibourn, 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30, Devos existe, je l'ai rencontré ; 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. *20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 :* les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des *blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés* Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés *femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier* Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; *21 h 30 : le Chromosome chatouilleux* ; 22 h 30 : Elles nous veulent *toutes.*
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles s'il vous plaît ; 21 h 30 : A star is beur.

Le music-hall

CITHEA (43-57-99-26), à 21 h 15 : Jonathan Quer.
ESCALIER D'OR, voir théâtres subventionnés.
GALERIE DE NESLES (43-25-11-28) 20 h 45 : O. Piro.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
OLYMPIA (47-42-25-49) 20 h 30 : P. Sébastien, Bibie.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), 21 h : M. Sardou.
THÉATRE GRÉVIN (45-23-01-92), *20 h 30 : B. Mabille.*
THÉATRE DU JARDIN (44-47-77-86), *20 h 30 : F. Solleville.*
THÉATRE MARIE-STUART (45-08-17-80), *18 h 30 : P. Brunel.*
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (42-01-52-24), 21 h : K. Meryl.



Mardi 24 février

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Opéra

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : les *Contes d'Hoffmann.*

Opérettes

MOGADOR (42-85-28-80) *20 h 30 : Cabaret.*
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : J.-M. Jafet Quartet.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Petters.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : La Manigua.
CITHEA (43-57-99-26), à 20 h : Les voisins.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Corps Diplomatique.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : L. Corryell, M. Vitus, J. Van Thof.
LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), P. Canny, le 24 : Cl. Mouton, J.-M. Lagache.
MONTGOLFIER (40-60-30-30), à 22 h : Trio Raoherson.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : E. Louiss Trio.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : Cl. Bolling.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h, mer. : L. Schneider, D. Weissels, H. Van De Geyn, M. Pellitieri.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Jazzana.
RADIO-FRANCE, Auditorium 105 (45-24-15-16).
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : *M. Laferriere.*
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : M. Ducret Trio.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : Josefina.
UTOPIA CLUB (43-22-79-66), 22 h : V. Abail.

Les concerts

Th. du Ranelagh, 20 h 30 : Les marionnettes de Salzbourg.
Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez. (Haëndel, Vivaldi, Bach).
Salle Chopin-Pleyel, 18 h 15 : Ch. Brière, D. Nalesso, A. Mehaye, G. Beaunard (Hahn, Honegger, Ravel).
Lucernaire, 18 h 30 : E. Arden (Strauss).
Radio-France, Auditorium, 18 h 30, 20 h 30 : Temps réel et temps irréel en musique.
Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre national *d'Ile-de-France, dir. : J.-A. Gendille* (Honnegger, Poulenc, Stravinsky).
Eglise de la Madeleine, *18 h 30 : Maîtrise* G. Fauré, dir. : Th. Farré-Fizzio (Gallus, *Palestrina,* Poulenc).
Eglise St-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Poulenc, Mozart).
Café de la danse, 20 h 30 : H. Martin.

En région parisienne

SAINT-DENIS, *Th. G.-Philippe* (42-43-00-59), 20 h 30. : Anita Alvarès.
VERSAILLES, Th. *Montansier* (43-50-71-18), à 15 h: Les Fourberies de Scapin.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
16 h, Les Gaietés de la finance, de J. Forrester ; 19 h, Salvatore Giuliano, de F. Rosi ; 21 h 30, Le Soulèvement, de P. Patzak.

BEAUBOURG (42-78-35-57)
Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU - SALLE GARANCE (42-78-37-29)
Cinéma et littérature au Japon
Relâche.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-33-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (53-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).
ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL, DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : *Lucernaire, 6e* (45-44-57-34).
BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BRAZIL (Brit., v.o.) : *Epée de Bois, 5e* (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (43-32-91-68).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : *Forum Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – *V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52)* ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; *UGC Gare de Lyon,* 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; *Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; *UGC Convention, 15e* (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e *(45-22-46-01)* ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-06-10-96).
CROSS (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; *Maxéville,* 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *Montparnassiens, 14e* (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59)* ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; *14-Juillet-Beaugrenelle, 15e* (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
EMMANUELLE V (Fr.) (**) : *George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville,* 9e (47-70-72-86).
L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Normandie, 8e *(45-63-16-16).*
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59 ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-20-89-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).
LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Hollywood Boulevard, 9e *(47-70-10-41)* ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
GOTHIC (Brit*, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
JUMPING JACK FLASH (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40).
LABYRINTHE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-52-43) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e* (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; *UGC Gobelins, 13e* (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06)* ; Images, 18e (45-22-47-94).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (43-36-23-44) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23)* ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e *(43-31-56-86)* ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MASQUES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; *Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; Pagode, 7e *(47-05-12-15)* ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont-Parnasse, 14e* (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; *Gaumont-Convention,* 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *Maillot, 17e* (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet Bastille, *11e (43-57-90-81)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MISSION (A. v.o.) : *Forum Orient-Express,* 1er (42-33-42-26); Lucernaire, 6e (45-44-57-34). George-V, 8e (45-62-41-46) – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MISS MONA (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Lumière, 9e (42-46-49-07) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81)*; Parnassiens, 14e (43-20-30-19)
LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-46) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30); Marignan, 8e (43-59-92-82); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). (V.f.) Rex, 2e (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Français, 9e (47-70-33-88); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e *(43-20-12-06)*; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES MURS *DE VERRE* (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47).*
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18); Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.o.): Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02); V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : *UGC Ermitage, 8e* (45-63-16-16); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont-Opéra, 2e* (47-42-60-33) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e* (45-54-46-85); Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).
SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.): Bonaparte, *6e* (43-26-12-12).
TAI-PAN (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Ermitage, 8e *(45-63-16-16) ; v.f.: Paramount Opéra,* 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LE TEMPLE D'OR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-31-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
TETE DE TURC (All., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).
THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34); Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
37°2 *LE MATIN* (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); George-V, 8e (45-62-41-46); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
27 HORAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : George-V, *8e (45-62-41-46)*; Français, 9e (47-70-33-88) ; *Montparnos, 14e (43-27-52-37).*
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (43-66-97-77).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CŒUR MUSICIEN Film français de F. Rossif ; Forum Arc-en-Ciel, *1er (42-97-53-74).*

L'ENJEU Film turc de Y. Ozkan. V.o. : Forum, 1er (42-33-42-26) ; *Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34)* ; Reflet-Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MIRACULÉ *Film français de J.-P. Mocky.* Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31)* ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet-Bastille, *11e (45-57-90-81)* ; UGC *Gare de* Lyon, 12e (43-43-01-59) ; *Galaxie 13e, (45-80-18-03)* ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

PROMESSE Film japonais de Y. Yoshida, V.o. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RUMBA Film français de R. Hanin. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (43-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

JEUDI 26 FÉVRIER

« Un parcours « policier » dans les ruelles et passages du Vieux Paris », 15 heures, métro Sentier, sortie côté rue des Petits-Carreaux (Paris et son histoire).

« L'hôtel de Lauzun », *14 h 50,* 17, quai d'Anjou (Art pour tous).

« Vie quotidienne au seizième siècle » (pour enfants accompagnés), 14 h 30, façade Saint-Gervais (C. Bésinet).

« La cathédrale orthodoxe russe Saint-Alexandre-Nevski », 14 h 30, 12, rue Daru (E. Romann).

« Le Musée du dix-neuvième siècle dans la gare d'Orsay », 9 h 45, près rhinocéros (Académia), 13 h 30, 1, rue de Bellechasse (M. Ragueneau).

« La somptuosité parisienne des Invalides à la tour Eiffel », *14 h 30,* métro Saint-François-Xavier (V. de Langlade).

« Appartement et mobilier de Victor Hugo », 14 h 30, 6, place des Vosges.

« La Monnaie (hôtel et ateliers des médailles) », 14 h 45, 11, quai Conti (AITC).

« Ecole des beaux-arts et les salons de l'hôtel de Chimay », 15 h 30, 17, quai Malaquais (M. Ch. Lasnier).

« Les extérieurs de la manufacture des Gobelins, *le château de la Reine* Blanche », 14 heures, métro Gobelins, sortie Croulebarde.

« Monet et ses amis au musée Marmottan », *14 h 30,* 2, rue Louis-Boilly.

« Les chapelles de Chalgrin, les cryptes », 15 heures, devant église place Saint-Sulpice.

« Le musée de l'Opéra de Paris », 15 heures, entrée musée (angle des rues Scribe et Auber).

« Notre-Dame : architecture et sculpture », 14 h 30, parvis statue Charlemagne (Arts et curiosités de Paris).

« Le Palais de justice en activité », 10 h 30 et 14 heures, grilles (M. Pohyer).

« Le Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul ou Pont-Marie.

CONFÉRENCES

3, rue Saint-Blaise, *19 heures* : « Les citadelles du vertige : itinéraire en pays cathare ». (M. Ch. Serres).

Hôtel de Bedford (salon Pasquier), 17, rue de l'Arcade, 19 h 30 : « La forme et la voix » (M. A.-G. Chevalier).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 24 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.35 **Feuilleton : Dallas.**
21.25 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Le repaire de l'aigle.
22.15 **Documentaire : Nouveaux mondes.** Les Philippines : naissance d'une nation ? 2. Les volcans de Negros.
23.15 **Sport : finale du Tournoi de football, à Bercy.**
23.55 **Journal.**
0.10 **Magazine : C'est à lire.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.35 **Mardi cinéma : Marche à l'ombre.** ■■
Film français de Michel Blanc (1984).
Avec Gérard Lanvin, Michel Blanc, Sophie Duez, Béatrice Camurat.
▶ Un guitariste musclé et son copain, petit, malingre, angoissé, vivent à Paris en marginaux et connaissent des aventures pittoresques. L'histoire d'une amitié qui compense un échec social, une comédie de caractères finement réalisée très bien interprétée. La révélation de Michel Blanc auteur-réalisateur.
22.00 **Les jeux de Mardi cinéma.** Avec Guy Marchand, Roger Hanin, Caroline Cellier.
23.25 **Journal.**
23.35 **Football** (Super-coupe des champions) : Steaua de Bucarest-Dynamo de Kiev.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 **Cinéma : Le vent de la plaine.** ■■
Film américain de John Huston (1959). Avec Burt Lancaster, Audrey Hepburn.
Une jeune fille recueillie par une famille de fermiers découvre qu'elle est indienne. Un western qui, à travers la vie quotidienne au Texas vers 1880, pose, d'une façon très franche, le problème de l'intolérance, du racisme et de tous les fanatismes. De grands acteurs, une atmosphère parfois fantasmagorique (Lilian Gish, devant le ranch, joue du Mozart sur un piano).
22.35 **Journal.**
22.55 **Télévision régionale.**

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Retour vers l'enfer. ■ Film américain de Ted Kotcheff (1983). Avec Gene Hackman, Robert Stack, Fred Ward, Red Brown, Randal « Tex » Cobb. **22.15 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : La galette du roi.** ■ Film français de Jean-Michel Ribes (1985). Avec Jean Rochefort, Roger Hanin, Pauline Lafont, Jacques Villeret, Eddy Mitchell, Christophe Bourseiller, Jean-Pierre Bacri. **23.50 Cinéma : Il n'y a pas de fumée sans feu.** □ Film français d'André Cayatte (1973). Avec Annie Girardot, Bernard Fresson, Mireille Darc, André Falcon, Michel Bouquet, Mathieu Carrière. **1.50 Les superstars du catch.**

LA « 5 »

20.30 Téléfilm : Si c'était demain. 23.20 Série : Thriller (Camouflage). **0.15 Série : Supercopter. 1.10 Téléfilm : Si c'était demain.**

TV 6

20.30 Cinéma : L'étalon. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1969). Avec Bourvil, Francis Blanche. *Un vétérinaire qui a perdu sa clientèle utilise un athlète pour procurer des satisfactions sexuelles aux femmes délaissées et vertueuses. Une comédie satirique et grinçante (Mocky oblige !) s'attaquant aux perturbations apportées dans les rapports humains par la « consommation sexuelle » à la fin des années 60.* **22.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. Tabac : la cure de l'un, la cure de l'autre ; Folies : urgences, un hôpital de ville, Aulnay ; L'homme, la mer et leur santé. **21.30 Musique : Les mardis de la chanson.** Un air pour le dire, avec Maxime Le Forestier. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Les nouvelles princesses. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert donné le 21 septembre 1986 à la radio de Berlin : Terzinen, de Fortner ; Trois poèmes de Michel-Ange, de Reimann ; Songs and Proverbs, de Britten, par Dietrich Fischer-Dieskau, baryton, et Aribert Reimann, piano. **22.30 Les soirées de France-Musique.** Cycle acousmatique ; à 23.08, Jazz-Club, en direct du Magnetic Terrace.

Mercredi 25 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 **Feuilleton : Symphonie** (8e épisode).
14.45 **Feuilleton : Isaura** (38e épisode).
15.15 **Vitamine.**
17.30 **La vie des Botes.**
18.00 **Feuilleton : Huit, ça suffit.**
18.25 **Mini-journal**, pour les jeunes.
18.45 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.10 **Feuilleton : Santa-Barbara.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
19.55 **Tirage du Tac-O-Tac.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Tirage du Loto.**
20.35 **Série : L'heure Simenon.**
Cour d'assises, téléfilm de Jean-Charles Tacchella. Avec Xavier Deluc, Anouk Ferjac, Catherine Frot, Alain Doutey, Lucien Barjon, Ginette Garcin.
Un petit maquereau hédoniste pris dans piège. Un bon Tacchella.
21.35 **Magazine : Points chauds.** L'Afrique du Sud.
22.35 **Musique : Concert Mozart.**
Concerto no 25 en ut majeur pour piano et orchestre, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; Symphonie no 36 dite Linz, par le Nouvel Orchestre philharmonique de France, dir. L. Hager.
23.45 **Journal.**
0.05 **Magazine : Premier plan.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.45 **Feuilleton : Le riche et le pauvre.**
15.00 **Récré A 2.**
17.45 **Magazine : Mambo satin.** De Billy Bourne.
18.05 **Feuilleton : Madame est servie.**
18.30 **Magazine : C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.10 **D'accord, pas d'accord.**
19.15 **Actualités régionales.**
19.40 **Le nouveau théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **L'heure de vérité.**
Invité : Georges Marchais. Le secrétaire général du Parti communiste répondra aux questions de François-Henri de Virieu, Alain Duhamel, Claude Sarraute, Albert Du Roy et Jean-Louis Lescène.
21.50 **Documentaire : Le corps vivant.**
▶ Première émission d'une série de vingt-six : L'admirable machine.
22.20 **Magazine : Sexy folies.**
L'amour en voyage ; Les vingt ans de Dim ; Carré blanc ; Les mots pour les autres ; Les nanas de Brenot ; Attention beauté ; Madame France ; Interview « hard » : Julie Piétri ; Corps d'eau.
23.25 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15.00 *Série : Les associés contre le crime.* L'affaire de la perle rose, d'après Agatha Christie.
15.50 **Jazz off.**
16.00 **Documentaire : Des chercheurs pour qui ?**
17.00 **Feuilleton : Demain l'amour.**
17.30 **Ciné-hit.**
18.00 **Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.**
18.23 **La cuisine des Juniors.**
18.30 **Feuilleton : Flipper le dauphin.**
18.57 **Juste ciel !** Petit horoscope.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20.05 **Jeux : La chasse.**
20.35 **Variétés : C'est aujourd'hui demain.**
Avec Jeanne Mas, le groupe Gold, Jane Birkin, Jean-Pierre Mader, Michel Fugain, Buzy.
21.50 **Magazine : Thalassa.** L'infortune du *Columbian.*
22.40 **Journal.**
23.10 **Magazine ; Bleu outre-mer.**

CANAL PLUS

14.20 Cabou cadin. 14.25 Cinéma : Pouvoir intime. ■ Film québecois d'Yves Simoneau (1986). Avec Marie Tifo, Pierre Curzi, Jacques Godin, Robert Gravel, Jean-Louis Millette, Yvan Ponton. **15.55 Téléfilm : Mariage interdit. 17.30 Documentaire : Les animaux du soleil. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz. 21.00 Cinéma : Nijinski.** ■ Film américain de Herbert Ross (1980). Avec George de la Pena, Alan Bates, Leslie Browne, Alan Badel. *L'aventure artistique des Ballets russes à travers la passion amoureuse qui unit, puis perdit, Serge Diaghilev et le fabuleux danseur Nijinski. Il y a des erreurs historiques, mais le charme rétro des décors et des costumes, la force de la légende agissent.* **23.00 Flash d'informations. 23.10 Cinéma : Les longs manteaux.** □ Film franco-argentin de Gilles Béhat (1985). Avec Bernard Giraudeau, Claudia Ohana, Robert Charlebois, Federico Luppi. **0.50 Cinéma : Dragées au poivre.** ■■ Film français de Jacques Baratier (1963). Avec Guy Bedos, Sophie Daumier, Jean-Pierre Marielle, Francis Blanche, Alexandra Stewart, Jean-Paul Belmondo, Simone Signoret, Marina Vlady.

LA « 5 »

14.00 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 15.05 : Chips ; 16.00 Série : Supercopter. 17.05 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.00 Série : K 2000. 19.00 Série : Happy days. 19.30 Série : Star Trek. 20.30 Téléfilm : Si c'était demain (2). **22.15 Série : Thriller** (Double meurtre). **23.30 Série : Supercopter ; 0.35 : Chips ; 1.35 : Si c'était demain.**

TV 6

14.00 Tonic. 17.00 Système 6. 19.00 NRJ 6. 19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Sixties : La grande vallée ; Les chevaliers du ciel ; Destination danger. 23.35 Cinéma : One plus one. ■ Film anglais de Jean-Luc Godard (1968), avec les Rolling Stones (v.o.). *Les Rolling Stones enregistrent « Sympathy for the devil » pour un album. Godard les a filmés et a réuni, pêle-mêle, tout ce qui, à l'époque, pouvait apporter un message « révolutionnaire ». Résultat : violence, contre-culture, désordre volontaire des images cinématographiques. Il y a aussi le groupe au travail et sa musique.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invité : Roger Lewinter ; Portrait : Michel Fardoulis-Lagrange ; Reportage Guzine Dino. **21.30 Musique.** Festival de musique nouvelle à Cergy-Pontoise ; Alexander Balanescu, violon. Phil Glass : Strung out, Eisten suite ; Steve Reich : Violin phase ; Michael Nyman : Zoo caprices ; Entretien avec Alexander Balanescu : **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Les nouvelles princesses : **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 21 septembre 1986 à la radio de Berlin) : Terzinen, de Fortner ; Trois poèmes de Michel-Ange, de Reimann ; Songs and Proverbs, de Britten, par Dietrich Fischer-Dieskau, baryton, et Aribert Reimann, piano. **22.00 Les soirées de France-Musique.** Cycle acousmatique ; à 23.08, Jazz-Club, en direct du Magnetic Terrace.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 24 février à 0 heure et le mercredi 25 février à 24 heures.

La France sera sous l'influence jusqu'à la fin de la semaine d'un temps doux et perturbé qui épargnera cependant l'extrême sud du pays à partir de vendredi.

Mercredi : une perturbation concernera essentiellement une moitié sud-ouest. En début de matinée, le ciel sera couvert avec de la pluie sur l'Aquitaine. De la Bretagne et du Cotentin jusqu'au Languedoc-Roussillon, il sera déjà très nuageux mais avec encore quelques éclaircies. Ailleurs, le soleil sera au rendez-vous, sauf localement dans le nord-est où on observera quelques brouillards parfois givrants et sur les côtes de Provence où des nuages bas se formeront.

Au cours de la journée, les nuages de la perturbation gagneront du terrain. Seules les régions s'étendant de la Picardie à l'Alsace conserveront un temps bien ensoleillé. De la Normandie au sud-ouest du Bassin parisien, Centre, Jura et Savoie, le ciel deviendra progressivement très nuageux. Sur les autres régions, il sera très nuageux à couvert avec des pluies. Celles-ci seront faibles à modérées, sauf sur le Languedoc-Roussillon où elles seront plus abondantes.

Les gelées s'accentueront dans le nord-est avec – 5 à – 8 °C, localement – 10 °C. Du Nord au Bassin parisien et à la Bourgogne elles atteindront – 3 à – 5 °C. Sur les côtes atlantiques et méditerranéennes, et au sud de la Garonne, les minima seront positifs avec 3 à 7 °. Ailleurs ils seront de 0 à – 4 °C.

Les maxima atteindront 9 à 12 °C sur les régions méridionales et même 13 à 14 °C localement au pied des Pyrénées, 7 à 9 °C de la Bretagne au Centre, 3 à 5 °C dans le Nord-Est, 5 à 8 °C ailleurs.

Jeudi : le temps sera encore nuageux le matin mais des éclaircies se développeront dans la journée. Sur la Bretagne et près des côtes atlantiques, le ciel se couvrira et quelques pluies se produiront. Les températures seront stationnaires, sauf dans l'Ouest où les températures maximales seront en hausse.

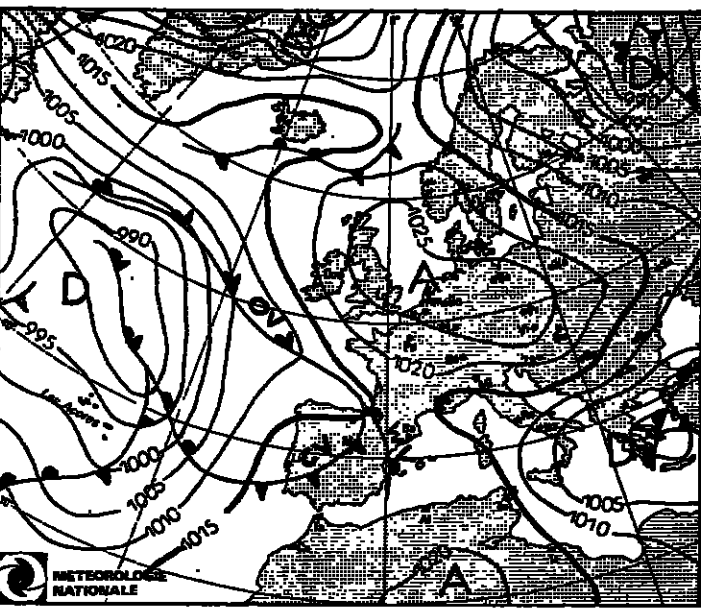
Vendredi : Le temps couvert et pluvieux affectant le matin la moitié ouest de la France se décalera vers le l'est-sud-est dans la journée mais épargnera toutefois les régions du sud-ouest et du pourtour méditerranéen où le temps sera nuageux avec des éclaircies. A l'arrière, sur la Normandie, le Bassin parisien, le Nord et le Nord-Est, quelques éclaircies se développeront dans l'après-midi.

Les températures minimales varieront de 0 à 3 °C sur la moitié est et de 4 à 8 °C sur la moitié ouest. Les températures maximales varieront de 6 à 10 °C sur la moitié est sauf près de la Méditerranée où elles seront voisines de 15 °C et de 10 à 14 °C sur la moitié ouest.

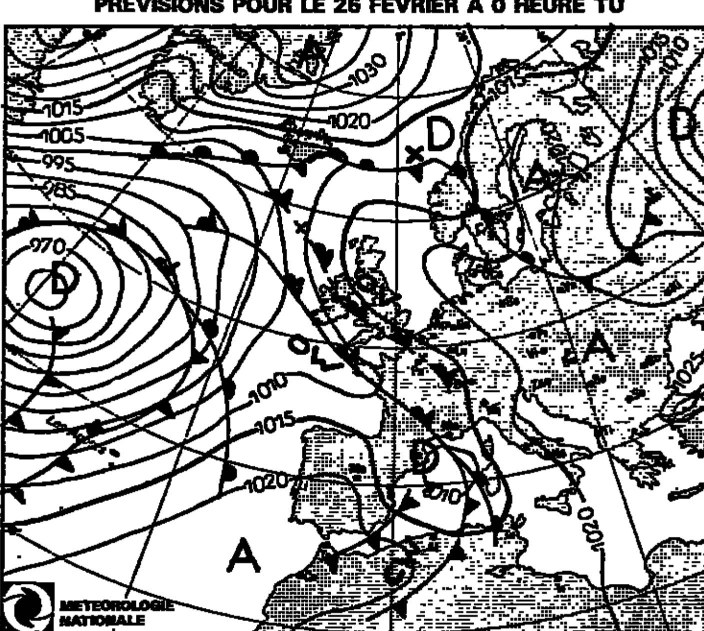
Samedi et dimanche : le ciel sera très nuageux à couvert avec quelques passages pluvieux principalement sur la moitié nord du pays. Sur le sud-ouest et le pourtour méditerranéen, les nuages alterneront avec les éclaircies.

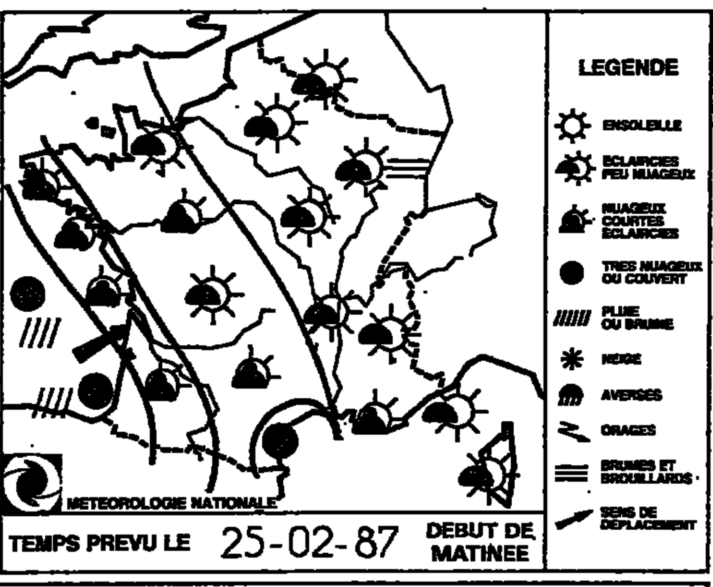
Les températures minimales et maximales seront en hausse de 2 °C environ samedi et stationnaires dimanche.

SITUATION LE 24 FÉVRIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 FÉVRIER A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 23-2 à 6 h TU et le 24-2-1987 à 6 h TU — le 24-2-1987

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	14	– 1	D
BIARRITZ	6	4	P
BORDEAUX	7	0	C
BOURGES	5	– 2	N
BREST	6	1	C
CAEN	5	– 1	D
CHERBOURG	5	0	D
CLERMONT-FERR.	2	– 4	D
DIJON	3	– 3	D
GRENOBLE St-M-H	7	– 1	D
LILLE	5	– 3	D
LIMOGES	4	– 2	D
LYON	4	0	N
MARSEILLE-MAR.	10	– 2	D
NANCY	3	– 6	D
NANTES	9	– 1	D
NICE	13	5	D
PARIS-MONTS.	5	– 1	D
PAU	8	1	C
PERPIGNAN	17	2	C
RENNES	7	0	D
ST-ÉTIENNE	2	0	C
STRASBOURG	2	– 5	D
TOURS	7	– 1	D
TOULOUSE	8	– 2	C
POINTE-A-P.	30	17	D
ETRANGER			
ALGER	14	3	N
AMSTERDAM	15	– 4	N
ATHÈNES	17	10	P
BANGKOK	35	24	N
BARCELONE	11	3	N
BELGRADE	6	– 4	D
BERLIN	1	– 11	D
BRUXELLES	4	– 3	D
LE CAIRE	29	20	D
COPENHAGUE	1	– 5	C
DAKAR	24	17	B
DELHI	30	17	N
DJERBA	15	10	D
GENÈVE	6	1	C
HONGKONG	20	19	C
ISTANBUL	17	5	C
JÉRUSALEM	21	10	D
LISBONNE	8	8	P
LONDRES	6	0	*
LOS ANGELES	16	6	N
LUXEMBOURG	0	– 7	D
MADRID	10	4	B
MARRAKECH	20	10	D
MEXICO	25	11	B
MILAN	11	1	D
MONTRÉAL	0	– 12	N
MOSCOU	– 3	– 15	D
NAIROBI	28	15	N
NEW-YORK	8	0	D
OSLO	1	– 14	N
PALMA-DE-MAL.	12	1	N
PÉKIN	8	– 9	D
RIO-DE-JANEIRO	32	25	D
ROME	13	5	D
SINGAPOUR	32	24	C
STOCKHOLM	– 3	– 11	D
SYDNEY	28	21	C
TOKYO	12	4	N
TUNIS	12	5	N
VARSOVIE	– 2	– 8	D
VENISE	10	3	C
VIENNE	3	– 6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS

Vive la mairie !

Le 25 mars 1977, M. Jacques Chirac était élu maire de Paris conformément à la nouvelle organisation administrative découlant de la loi du 31 décembre 1975. Pour célébrer ce « décennat », une exposition sera présentée à partir du vendredi 27 mars sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec pour thème « 1977-1987, Paris, dix ans de plus ».

Il ne s'agit pas d'un bilan, mais d'une exposition photographique des principales réussites dans les différents domaines (culturels, sociaux, aménagements, jeunesse, etc.). Cinquante sphères de 2,50 m de haut seront installées sur des jardinières fleuries disposées sur la place. Cette exposition de plein air durera jusqu'à la fin avril. Les sphères regroupées par arrondissements seront remises courant mai aux mairies d'arrondissement, où elles seront présentées.

Les samedi 28 et dimanche 29 mars, des équipements publics municipaux sportifs (piscines, courts de tennis) et culturels (musées, parcs et jardins) seront ouverts gratuitement au public. Des visites publiques des égouts et des promenades gratuites sur les canaux seront également organisées. Des bâtiments de la Royal Navy seront présentés au port de Paris Arsenal.

★ Renseignements Hôtel de Ville, tél. : 42-76-40-40.

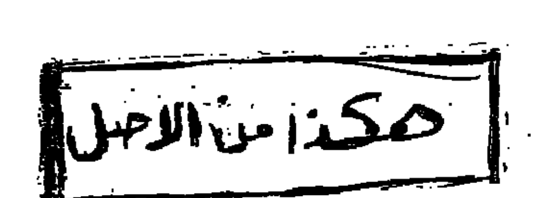
EN BREF

● **PARIS : Passe musées.** – Après l'opération « Sortez des musées battus », qui avait attiré 267 331 personnes en 1984, la Ville de Paris propose la carte Passe musées. Achetée pour 12 F dans n'importe quel musée, elle permet l'accès gratuit aux collections permanentes des douze musées de la capitale. Parmi les chefs-d'œuvre prêtés par les musées de province, les visiteurs pourront admirer *la Bataille de Nancy,* de Delacroix, au Petit Palais, *Big-Ben,* de Derain, au Musée d'art moderne, *les Vœux de Louis XIII,* de Philippe de Champaigne, au Musée Carnavalet, cinq poteries néolithiques du Kansou au Musée Cernuschi, un *Torse d'homme,* d'Ingres, au Musée Bourdelle, *la Petite Fille assise par terre,* au Musée Cognacq-Jay, une *Danseuse de théâtre antique,* au Musée Zadkine.

★ Du 3 mars au 12 avril. Contact : Mme Beguin, 42-74-22-02. Informations sur Minitel 36 15 + CAP 2.

● **SOLIDARITÉ : arbres pour le Sahel.** – En ce début d'année 1987, il y a encore 800 millions d'hommes qui souffrent de malnutrition ; 560 millions vivent en état de pauvreté absolue. Deux milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et n'ont aucune possibilité de soins, et la désertification menace 20 % des terres émergées. Ces chiffres ont incité le Secours populaire français a lancé l'opération « Pour que la vie n'oublie personne ». Son but est de lutter contre la désertification en plantant 100 000 arbres au Sahel. (Avec 20 F on achète deux plants, avec 30 F un arrosoir, avec 50 F un sécateur, avec 100 F on participe à l'irrigation).

★ Secours populaire français, 9, rue Froissart, 75003 Paris. CCP 654 37 H Paris. Tél. : 42-78-50.48.



« Services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4428

HORIZONTALEMENT

I. Un tel air peut faire impression même chez un sourd. – II. Apparue. Ils sont fort pourvus en moyens de locomotion. – III. A tel point, tout tombe à pic. Demi-mesure ou poids lourd. – IV. Il fut pour la race latine ce que fut Hellen pour les Grecs. Un jeune qui fait parfois la « cour » en soupirant. – V. Apporte parfois quelque lumière. Direction. – VI. Rêve d'enfant. – VII. Des jours comme on n'en vivra plus. Divinité. – VIII. Dames patronnesses. – IX. Font passer du rêve à la réalité. Démonstratif. – X. Négation. L'ami de Maupassant. – XI. On peut la traiter de patate sans qu'elle s'en offusque.

VERTICALEMENT

1. Blanchissage aux cristaux naturels. – 2. Tube dans le métro. Peut causer l'emprisonnement de celui qui le délivre. – 3. Assuré volontaire. – 4. Parmi la faune du commandant Cousteau. – 5. Laisse les inquisiteurs sur leur faim. Objet de visée de certains visionnaires. – 6. Contracté. Voua un amour maternel et légitime au fils de son frère. – 7. Crier comme un rapace. Participe passé. – 8. Des lustres plus ou moins brillants. Détention pouvant en entraîner une autre. – 9. Connut, après boire, bien des déboires. Il faut parfois être fou pour s'y rendre.

Solution du problème n° 4427

Horizontalement

I. Empreinte. – II. Caresse. – III. Hie. Cerne. – IV. Ars. Vêt. – V. Féodalité. – VI. Vaste. – VII. Plan. – VIII. Dit. G.I. Se. – IX. Animées. – X. Ou. Rang. – XI. Einstein

Verticalement

1. Echafaudage. – 2. Maire. In. – 3. Présomption. – 4. Ré. Mus. – 5. Esclavage. – 6. Ise. Lanière. – 7. Nervis. Sai. – 8. Nettes. NN. – 9. Etêtée. Erg.

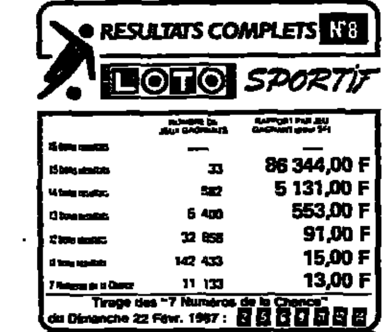
GUY BROUTY.

EN BREF

● **CONCOURS : la mer source de vie.** – La mer source de vie, mais aussi de communications, de sciences, de travail, de loisirs, d'aventure, de rêve... tel est le thème du concours organisé par l'Association pour la promotion des classes de mer et patronné par le ministère de l'éducation nationale, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, le secrétariat d'Etat à la mer et la Marine nationale, avec la participation de l'IFREMER. Ce concours est ouvert à toutes les classes de CM1 et CM2 de tous les établissements scolaires publics ou privés. Il s'agit de réaliser un dessin de 1 m × 1 m sur papier. Les élèves des classes gagnantes se verront offrir un séjour en classe de mer dans le courant des mois d'avril à juin 1987.

★ Association pour la promotion des classes de mer, Port de La Bourdonnais, 75007 Paris. Tél. : (16) 1 45-55-10-49, clôture le 13 mars.

● **IMPOTS : réduction pour assurance-vie.** – Les titulaires d'un contrat d'assurance-vie donnant droit à réduction d'impôt doivent joindre à leur déclaration de revenus le certificat qui leur a été adressé par leur assureur, rappelle le Centre de documentation et d'information de l'assurance. Les contrats visés sont les contrats « mixtes », ou de « capital différé » d'une durée d'au moins six ans, garantissant le versement d'un capital en cas de vie à l'échéance, les contrats de « rente viagère différée » prévoyant le versement d'une rente viagère dont le premier arrérage est prévu à l'issue d'une période d'au moins six ans, et les contrats « vie entière » garantissant un capital au décès de l'assuré, quelle que soit la date de sa mort. La réduction calculée par les services fiscaux est fixée à 25 % du montant de l'épargne investie, dans la limite de 4 000 F par an plus 1 000 F par enfant à charge. La réduction maximum est donc de 1 000 F pour un ménage sans enfant ou une personne seule et de 1 250 F pour un couple avec un enfant.



	Nombre de jeux gagnants	Rapport par jeu gagnant
16 bons résultats	—	—
15 bons résultats	33	86 344,00 F
14 bons résultats	582	5 131,00 F
13 bons résultats	6 400	553,00 F
12 bons résultats	32 858	91,00 F
11 bons résultats	142 433	15,00 F
7 Numéros de la Chance	11 133	13,00 F

Tirage des "7 Numéros de la Chance" du Dimanche 22 Févr. 1987 :

SUPER PACTOLE 18.000.000 F PROCHAIN LOTO SPORTIF

Le Carnet du Monde

Naissances

– Chantal et Pascal MACCIONI, Johanna, Tristan et Laetitia

ont la joie de faire part de la naissance de

Domitien, Marie, Pascal,

le 13 janvier 1987.

1909 Kirby Drive
Houston, Texas, 77019.

– Christine JACOB
et
Jean-François MARY

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Olivia,

le 17 février 1987.

Décès

– Hervé et Anne Bottin
et leurs enfants,
François Bottin
et son fils,
Vincent Bottin

ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père

Jean-Louis BOTTIN,

à Paris, le 16 février 1987.

40, rue Condorcet,
94800 Villejuif.

– Le docteur Jacqueline Fagot-Lobel,
Olivier, Fabien, Caroline, Véronique Fagot,
Mme Georges Fagot,
ont la grande douleur de faire part du décès de leur époux, frère, fils le

docteur Jacques FAGOT,

survenu le 16 février 1987.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, 25, boulevard Arago, 75013 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Pierre Henry,
M. et Mme Hector Lenzi
et leur fils,
M. et Mme Christian Villard
et leurs fils,
M. et Mme Robert Johnson
et leurs fils,
M. et Mme Yves de Mouxy
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Gouye
et leurs enfants,
son époux, ses filles et gendres, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, nièces et neveux,
Alliés et amis,
ont la grande tristesse d'annoncer le départ, le 20 février 1987, dans la paix du Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

Mme Pierre HENRY,
née Yvonne Dejean.

Les obsèques ont été célébrées à Nice, dans l'intimité familiale.

A vos prières et à votre souvenir, associez ses parents,

Honoré et Lucie DEJEAN,

sa fille

Marie-Claude

et

Amaury GALITZ.

« Qu'on parle d'elle comme une vivante, elle est plus vivante que nous. »

Ch. de Foucauld.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Blasco-Ibanez,
06100 Nice.

– Le président
Et le conseil d'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV),
L'Institut de littérature française,
Le service de la formation continue,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme JEOFFROY,
née Pierrette Faggianelli,
professeur de l'université
Paris-Sorbonne,
directeur de la formation continue,

survenu le 20 février 1987.

– M. et Mme Pierre Kahn,
M. Georges Labillonne,
M. et Mme Claude Bauer
et leurs enfants,
M. Pierre Flecchia
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Paul Kahn
et leur fils,
M. et Mme Alain Kahn
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Pe
et leurs enfants,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maxime KAHN,
née Suzanne Brunswick,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Arts et lettres,
conservateur en chef honoraire du musée du Petit Palais,

survenu le 17 février 1987, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

24, rue du Général-Appert,
75116 Paris.

– M. et Mme Roland Keller,
M. Jean-Jacques Keller,
M. et Mme Pierre Durand-Gasselin,
M. et Mme Alain Finiel,
M. et Mme Jean-Claude Keller,
ses enfants

Alain et Sabine, Philippe et Martine, Yves et Caroline Keller,
Florence et Jacques Mascaro,
Aline, Antoine et Pascale, Pierre Etienne Keller,
Annick et Hubert Liffran,
Christiane, Martine, Bernard, Mireille Durand-Gasselin,
Claire et Philippe Paulhiac,
Joël et Christelle, Renaud, Rémi Finiel,
Christine, Véronique, Jean-François, Sophie Keller,
ses petits-enfants,

Ses quinze arrière-petits-enfants,

Les familles Jean Keller, René Gros, Yvan Leenhardt, Charles Westphal, Alphonse Leenhardt, Jean-Philibert Exchaquet,
ses frère, belles-sœurs, beau-frère, neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre KELLER,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
croix de guerre 1939-1945,
président honoraire
de la chambre de commerce
et d'industrie de Marseille,

que Dieu a rappelé à lui le 17 février 1987, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

« Maintenant donc, ces trois choses demeurent : la Foi, l'Espérance et l'Amour ; mais la plus grande des trois est l'Amour. »

1 Cor. XIII.13.

9, parc Jean-Mermoz,
13008 Marseille.
30, boulevard G.-Crémieux,
13008 Marseille.
58, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.
8, allée Falaise, Barqueroute,
13630 Carry-le-Rouet.
17, La Croix-du-Sud,
13009 Marseille.

– M. Léon Larré,
son époux,
Mme Alain Timsit,
sa fille,
Isabelle et Bruno,
ses petits-enfants,
font part du décès de

Mme Raymonde LARRÉ,

survenu le 20 février 1987, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'office religieux sera célébré en l'église de l'Esprit-Saint, à Meudon-la-Forêt, le mercredi 25 février, à 10 h 45.
L'inhumation aura lieu à Bayonne.

7, square des Colonnes,
92360, Meudon-la-Forêt,
44, boulevard des Coteaux,
92500 Rueil-Malmaison.

– Le président
Et les membres du conseil d'administration de l'ONISEP,
Le directeur
Et les personnels,

ont le regret de faire part du décès de

M. James MARANGE,

ancien président
du conseil d'administration de l'office.

(le Monde daté 22-23 février.)

– Mme Rigault-Genet
son épouse,
Et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri RIGAULT

dans sa quatre-vingt-douzième année,

il a fait don de son corps à la Faculté.

– Guy Rosner,
son fils,
Gaëlle Rosner,
sa petite-fille,
Sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Clara ROSNER,
née Kamil,

survenu le 7 février 1987.

73, cours de la Liberté,
69003 Lyon.

– Le docteur Yves Roumajon,
son frère,
Alain, Pascale, Roumajon
et leurs enfants,
ses neveux,
Mlle Suzanne Roumajon,
sa cousine,
Sa famille et ses amis
font part du décès de

M. André ROUMAJON,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 février 1987, à la Chapelle-sur-Erdre (44).

57, rue Orbe,
76000 Rouen.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. et Mme Pierre Stoetzel,
M. et Mme Fernand Tissier
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Berty
et leurs enfants
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean STOETZEL,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques
et de Polonia Restituta,

survenu le 21 février 1987, dans sa soixante-dix-septième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 26 février, à 8 h 30, à la basilique Sainte-Clotilde, rue Las-Cases, Paris-7e.

– Mme Hélène Riffault,
Le professeur Alain Girard,
La direction
Et le personnel de *Faits et opinions*,
ont la tristesse d'annoncer la disparition du

professeur Jean STOETZEL,
membre de l'Institut,
professeur émérite
à l'université René-Descartes-Paris-V,
cofondateur de Faits et opinions.

25, rue Cambon,
75001 Paris.

– Les membres du séminaire
du professeur Jean Stoetzel

ont la douleur profonde de faire part de la disparition
du regretté maître et ami

Jean STOETZEL.

Université René-Descartes,
Sorbonne,
12, rue Cujas,
75005 Paris.

(Lire page 7.)

– M. et Mme Roland Wimet,
M. et Mme François Collet-Wimet,
leurs enfants,
Frédéric, Virginie, Thomas et Vincent Collet,
leurs petits-enfants,
Leurs frères, sœurs et belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean WIMET
et
Mme Jean WIMET,
née Odile Gros,

survenus accidentellement, le 19 février 1987, dans leur soixante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 25 février, à 10 heures, en l'église de Saint-Léger-d'Andeville (Oise), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à 16 h 30, à Wirwignes (Pas-de-Calais).

Priez pour eux.

Rue de l'Abbé-Gueule,
60570 Andeville.

Rectificatif

– Dans l'avis de décès de

Me Michel MASSON,
avocat au barreau de Paris,

publié dans nos éditions du 24 février, sa famille nous demande de préciser son adresse :
27 *bis*, rue Vauvenargues,
75018 Paris.

Remerciements

– Mme Claude Bétourné
Et sa famille,

très touchées par toutes les marques de sympathie exprimées lors du décès du

***docteur* Claude BÉTOURNÉ,**

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

– Mme Robert Chiche
et ses enfants,
Serge et Adrien,
Bernard et Laure Bouthoul,
Les familles Chiche, Taieb, Hayoun, Graief, Yohanna, Cohen, Sportes, Krief, Sarfati, Temam, Guez,

remercient tous ceux qui, par leurs témoignages de sympathie, les ont soutenus dans leur dure épreuve.

Anniversaires

– Pour le treizième anniversaire de la disparition de

Michèle CYPKIN,
agrégée d'université,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, vendredi 27 février, à 16 heures, salle amphithéâtre III, centre Panthéon, M. Benoît Ngom : « Les régimes politiques des Etats à orientation socialiste d'Afrique, étude de la fonction exécutive. »

Légion d'honneur

– Est promu *officier :*
Mme Braulia Canovas, épouse Jené, ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, résistante et déportée.
Est nommé *chevalier :*
M. Mebarek Guidjali, ancien sergent-chef au 3e régiment de tirailleurs algériens.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 23 et mardi 24 février 1987 :

DES DÉCRETS

● Nos 87-120, 87-121 et 87-122 du 19 février 1987 portant constitution des domaines des communes de Papara (territoire de Polynésie française, subdivision administrative des îles du Vent) ; de Tubuai (territoire de Polynésie française, subdivision administrative des îles Australes) et de Rangiroa (territoire de Polynésie française, subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier).

UN ARRÊTÉ

● Du 9 février 1987 fixant la liste des élèves des instituts régionaux d'administration aptes à être titularisés.

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

L'infarctus pris de vitesse

Un traitement sophistiqué — la thrombolyse — pour sauver en urgence les victimes de l'infarctus.

« *TOUT à coup, une douleur effroyable, en pleine poitrine. Comme un étau. Comme si j'allais mourir dans les minutes qui suivent. J'avais également mal au bras gauche, à la mâchoire, au niveau du cou aussi. Et puis ça a duré. Un quart d'heure, une demi-heure. Je me disais que ça allait passer. Une heure, deux heures... Finalement j'ai appelé les pompiers. Un quart d'heure plus tard, ils étaient là. Ils m'ont immédiatement fait un électrocardiogramme. Verdict : infarctus du myocarde.* » Transfert d'urgence à l'hôpital, mise en route du traitement, rien que de très banal. Chaque année, en France, soixante-dix mille patients sont hospitalisés après un infarctus du myocarde. Cette pathologie, qui demeure la première cause de mortalité et de morbidité, est responsable annuellement du décès de cinquante et un mille personnes.

Ces chiffres doivent être mis en parallèle avec d'autres statistiques : en France, le délai moyen séparant le début des symptômes d'infarctus — en clair, l'apparition de la douleur — de l'hospitalisation est de plus de dix heures. Dans la plupart des cas, le malade attend plus de cinq heures avant de faire appel à un médecin.

Aujourd'hui, grâce à l'apparition d'une nouvelle classe de médicaments, les thrombolytiques, et à condition que les gens qui ressentent une douleur « infarctoïde » n'attendent pas des heures pour composer le 18, le pronostic de l'infarctus du myocarde pourrait s'améliorer considérablement. En effet, diverses études ont montré qu'en administrant le traitement thrombolytique dans les trois heures qui suivent l'apparition de la douleur, on diminue la mortalité hospitalière de 23 %. Plus encore, si le thrombolytique est injecté au cours de la première heure, la mortalité s'en trouve diminuée de 47 %.

Dans 88 % des cas, l'infarctus du myocarde est dû à un thrombus — un caillot — qui obstrue une artère coronaire. Il s'ensuit, s'il n'est pas lysé, une nécrose du tissu myocardique. Jusqu'à présent, le traitement classique de l'infarctus visait essentiellement à calmer la douleur, à détecter et traiter les complications (troubles du rythme, défaillance cardiaque), éviter l'extension de la nécrose et prévenir l'apparition d'une phlébite. L'arrivée des thrombolytiques a bouleversé les données du problème. A condition de les utiliser à un stade très précoce, on peut presque « enrayer » le développement de la nécrose myocardique. Là encore, les chiffres sont éloquents : par rapport au traitement dit « classique », l'administration d'un thrombolytique dans l'heure qui suit l'apparition de la douleur réduit de 51 % la taille de la nécrose ; si le traitement est mis en route entre la première et la deuxième heure, le gain est encore de 31 % ; il n'est plus que de 13 % entre la deuxième et la quatrième heure.

Le traitement de l'infarctus du myocarde est une course contre la montre. Une course qui se fait en tandem : le malade doit alerter le médecin le plus rapidement possible. Et le médecin doit traiter le malade au plus vite.



Des praticiens appartenant au service de santé de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (docteurs René Noto, Patrick Barriot et Patrice Bodenan) et au service de réanimation de l'hôpital Cochin (professeur Julien-François Monsallier, docteur Villemant) se sont efforcés de résoudre cette équation à deux inconnues. Et, visiblement, ils ont trouvé la parade. Du moins en ce qui les concerne.

C'est ainsi qu'ils ont mené une expérience pilote sur cent quinze malades atteints d'infarctus qui les avaient alertés en composant le 18. Le pari était le suivant : au lieu de transférer le malade en urgence dans l'hôpital le plus proche prêt à l'accueillir, pourquoi ne pas commencer le traitement thrombolytique au domicile même du patient ? L'idée était pour le moins risquée, car récemment encore on ne savait pas bien utiliser ces médicaments ultra-puissants, que ce soit la streptokinase, l'urokinase ou même le « petit dernier », l'activateur tissulaire du plasminogène (rtPA) (*le Monde* du 3 juillet 1985). Bien souvent, l'administration de ces médicaments avait entraîné dans le passé des complications graves, hémorragiques en particulier. En réalité, ces difficultés provenaient d'une méconnaissance du protocole d'utilisation. « *Nous ne nous sommes lancés dans cette aventure,* explique le docteur Bodenan, *qu'après que d'autres équipes, américaines et israélienne en particulier, eurent réussi à mettre au point un protocole qui paraissait sans danger.* » Et de fait, cela marche. « *Aussitôt alertée,* explique le docteur Bodenan, *l'équipe médicale des sapeurs-pompiers fonce au domicile du patient. En général, le trajet ne nous prend pas plus d'un quart d'heure. Ensuite, vingt minutes nous sont nécessaires pour interroger le patient et son entourage (pour vérifier, en particulier, qu'il n'y a pas de contre-indication à une thrombolyse), pour faire un électrocardiogramme et poser deux perfusions. Une fois posé le diagnostic d'infarctus, nous mettons en route le traitement en injectant par voie intraveineuse de la streptokinase (ainsi que de la cortisone pour éviter tout risque allergique). L'effet est immédiat. L'état du patient s'améliore à vue d'œil. Il ne nous reste plus ensuite qu'à le conduire dans le service de réanimation de l'hôpital avec lequel nous collaborons. Là, une coronographie lui sera faite dans les plus brefs délais* (1). » « *En effet,* explique le professeur Monsallier, *il subsiste souvent une sténose résiduelle qui nécessite soit une angioplastie transluminale, soit un pontage.* »

Sur les cent quinze patients ainsi pris en charge, aucun n'a eu d'effets secondaires graves. Aucune erreur diagnostique n'a été constatée. Et surtout, cette prise en charge thérapeutique à domicile a permis un gain de temps moyen de 74 minutes. « *Dans certains cas pris très précocement,* raconte le docteur Villemant, *la nécrose a même pu être évitée.* »

Tout le problème, maintenant, est de savoir si cette pratique unique au monde pourra être généralisée. Elle a été expérimentée par deux équipes ultra-performantes, très entraînées au maniement de thérapeutiques puissantes. La thrombolyse n'est pas un acte thérapeutique anodin : il nécessite la présence d'un médecin bien formé et expérimenté, ayant à sa disposition une infrastructure médicale relativement importante (matériel d'intubation, défibrillateur, etc.). En outre, une telle intervention pose inévitablement le problème de son coût (entre 5 000 F et 10 000 F selon le professeur Monsallier).

L'équipe parisienne semble donc avoir trouvé la méthode la plus rapide qui soit. « *En ce qui nous concerne,* explique le docteur Bodenan, *nous avons atteint le point limite ; on ne peut pas aller plus vite.* »

En dépit de cela, la durée moyenne de prise en charge des cent quinze patients — c'est-à-dire la période de temps séparant l'apparition de la douleur de la mise en route du traitement — a été de 142 minutes. « *C'est encore trop,* affirme le professeur Monsallier. *On doit pouvoir aller encore plus vite. Mais, là, tout dépend de l'attitude du public. Au fond, c'est très simple : une douleur thoracique gauche constrictive, en étau, avec sensation de mort imminente qui dure plus d'un quart d'heure, n'est jamais anodine. Il ne sert à rien d'attendre davantage. Il faut tout de suite composer le 18. Les gens doivent apprendre à reconnaître cette douleur, à vaincre leur peur d'avoir un infarctus, et à alerter les unités médicales d'urgence.* »

FRANCK NOUCHI.

(1) Les principaux résultats de cette expérience ont été publiés dans *The Lancet* (numéro du 24 janvier 1987).

TROIS BOCKS, ÇA VA !

LE gouvernement français pourra-t-il jamais conduire une politique cohérente de lutte contre l'alcoolisme ? En démissionnant avec éclat du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, où il siégeait depuis neuf ans (*le Monde* du 21 février), le professeur Claude Got a voulu mettre en lumière un profond autant que coupable décalage entre le discours et les actes politiques. Le hiatus n'est certes pas nouveau, mais le prodigieux développement et l'internationalisation des moyens de communication donnent à l'alcoolisme une dimension sans précédent.

Boissons conviviales, anxiolytiques efficaces et sans vrai danger lorsqu'ils sont consommés à faibles doses, inscrits dans la plupart des sociétés humaines et alimentant une activité économique considérable, vins ou bières ne sont sans doute pas seulement les « drogues légales » que l'on a souvent voulu présenter. Pourtant, les conséquences de leur consommation excessive atteignent depuis longtemps déjà les dimensions d'un fléau tant dans les pays occidentaux que dans ceux du bloc soviétique ou du tiers monde.

Quelques minutes avant la démission du professeur Got, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, dressait, une nouvelle fois, le bilan national de « *ce vieux mal qui ronge notre société depuis fort longtemps* » : près de 30 000 morts par an dont 5 000 sur la route à cause de l'ivresse des conducteurs ; un coût social « *impossible à chiffrer* » et, pour résumer, « *une situation intolérable pour notre nation* ».

Or la France s'apprête à tolérer, longtemps encore, l'intolérable. Alors que des signes encourageants commençaient à être enregistrés çà et là (baisse de la quantité d'alcool pur consommé par habitant, diminution de la consommation des vins de qualité inférieure), M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a décidé par décret (*Journal officiel* du 27 janvier) d'autoriser sur les chaînes télévisées privées les messages publicitaires en faveur des boissons alcoolisées de moins de 9°, c'est-à-dire les bières françaises et étrangères. C'est ce fort mauvais coup porté à la lutte contre l'alcoolisme que le professeur Got, ancien conseiller technique de Mme Simone Veil et de M. Jacques Barrot, a jugé inacceptable.

Sans évoquer ses conséquences internationales, cette décision aura pour effet immédiat d'inciter les jeunes à boire, ces mêmes jeunes dont Mme Barzach reconnaît qu' « *ils boivent de plus en plus et de plus en plus tôt* ». Mme Barzach a promis de tenter de faire revenir M. Léotard sur sa décision. Elle avait pourtant déjà été tenue informée de la situation, il y a plusieurs mois, par les responsables du Haut Comité.

La décision de M. Léotard ne manquera pas non plus d'être très mal perçue par les milieux viticoles français, qui trouveront, non sans raison, la mesure discriminatoire puisque rien, sauf la puissance des publicitaires et des industriels de la bière, ne justifie aux yeux des spécialistes de la lutte anti-alcoolique la barre des 9 degrés.

Incohérence toujours : après un comité interministériel consacré en automne prochain à la lutte contre l'alcoolisme, le Comité français d'éducation pour la santé lancera, à la demande de Mme Barzach, une nouvelle campagne d'information contre l'alcoolisme. On pourra ainsi revoir le célèbre message « *un verre ça va, trois verres, bonjour les dégâts...* » entre deux autres toasts à la santé des « demis ».

JEAN-YVES NAU.

Les fournaises du laser Phébus

L'énergie de la lumière pour comprendre et améliorer les explosions thermonucléaires.

IL y avait là, presque invisible, comme flottant dans le vide, une minuscule bille de verre creuse pendue à un fil si fin qu'on ne le voyait pas. Soudain, un grand éclair de lumière verte et la coquille de verre s'est brisée. Sans bruit. Pendant un court instant, le gaz qu'elle contenait a été brusquement comprimé. La matière est alors devenue très dense tandis que la température atteignait plusieurs dizaines de millions de degrés et la pression le million d'atmosphères. C'était comme si l'on avait reproduit les conditions qui règnent au sein des étoiles ou lors de l'explosion d'une bombe H. (De ces expériences dépendent les progrès accomplis dans les armes nucléaires.) Puis, tandis que les ordinateurs commençaient à dépouiller les résultats, le calme est revenu dans la grande sphère d'aluminium d'un peu plus de 2 mètres de diamètre et de 12 centimètres d'épaisseur.

Deux fois par jour, les équipes du Centre d'études de Limeil-Valenton (Val-de-Marne) dépendant de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) libèrent l'énergie d'un des plus puissants lasers du monde, Phébus, et la concentrent sur les quelques microgrammes de matière (1) que représentent la bille de verre et le gaz qu'elle contient. En moins d'un milliardième de seconde, cette énergie d'une dizaine de kilojoules délivrée par deux faisceaux lasers est absorbée par la matière. Le choc est terrible et, pour prendre une image, ses effets sont ceux que donnerait « *la mise à feu de 20 kilos de TNT dans un volume de 1 centimètre cube* ».

Changer de longueur d'onde

On imagine mal qu'il soit possible de simuler des phénomènes aussi violents, voire plus violents. Mais les chercheurs sont, pour des raisons techniques, encore loin de faire fonctionner leurs machines à pleine puissance. Pas plus au Centre de Limeil-Valenton qu'à Livermore (Californie), où les Américains utilisent un laser à dix faisceaux (Nova) quatre à cinq fois plus puissant que Phébus. Ils craignent que les faisceaux lumineux produits par le laser ne fassent exploser les barreaux de verre « dopé » au néodyme.

Pourtant, l'énergie de départ délivrée par la machine est faible : de l'ordre de quelques millijoules concentrés dans un faisceau de lumière de quelques millimètres de diamètre dont la longueur d'onde (1,05 micron) correspond à une émission de lumière dans l'infrarouge.

Progressivement, ce faisceau, que l'on a dédoublé, « *se gonfle d'énergie* » lors de son passage dans des sortes de boîtes (amplificateurs) à l'intérieur desquelles crépitent des flashes au xénon. Résultats : à la manière d'un fleuve dont l'apport en eau des rivières fait grossir le courant, le faisceau augmente de taille, au point que, après avoir parcouru quelque 250 mètres, son diamètre est multiplié par quatorze et son énergie par dix millions. On comprend donc mieux qu'existe une limite au-delà de laquelle l'énergie du laser est telle que les barreaux de verre traversés explosent (2). Cela s'est déjà produit sur Nova, ce qui a contraint les Américains, comme les Français, à travailler à la moitié de la puissance disponible.

Malgré cela, la lumière émise par le laser ne répond pas totalement aux besoins des chercheurs de Limeil et de Livermore. En fait sa longueur d'onde n'est pas assez faible, car, explique le directeur des applications militaires du CEA, M. Alain Videart, « *plus elle est basse, mieux elle est absorbée par un milieu de très forte densité* ». C'est pourquoi, avant de focaliser les deux faisceaux sur la cible, il faut changer la longueur d'onde de la lumière en la faisant passer dans une fenêtre transparente formée de monocristaux de phosphate deutéré de potassium, dont la croissance ne demande pas moins d'un an.

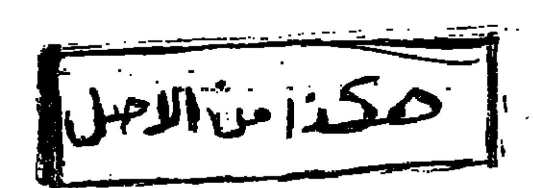
D'invisible qu'elle était parce qu'émise dans l'infrarouge, la lumière devient verte (0,53 micron) ou bleu-violet (0,35 micron). Certes, le rendement de la machine s'en ressent.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(*Lire la suite page 18.*)

(1) Millionième de gramme.

(2) Les verres utilisés sont coulés dans des récipients de platine. Or, lors de la fusion du verre, il peut arriver que de petites quantités de ce métal se mêlent au verre. Lorsque le laser frappe le barreau de verre, le platine inclus est alors violemment vaporisé, ce qui provoque des augmentations de pression considérables dans le verre, qui explose aussitôt.



BROUILLARDS ACIDES

Si les pluies peuvent être « acides », certains brouillards le sont plus encore. Dans les brumes qui masquent le ciel californien, des chercheurs viennent en effet de trouver des concentrations *« anormales »* de pesticides et de produits issus de leur décomposition. Comme le souligne un article paru dans le numéro du 13 février de la revue britannique *Nature*, l'analyse de ces brouillards et des transformations chimiques conduisant à leur formation devrait permettre de recueillir des informations intéressantes sur l'origine des pluies responsables du dépérissement des forêts et de la stérilisation des lacs.

On savait l'Europe du Nord et du centre, ainsi que l'est de la France, touchés par ces pollutions dont le principal responsable est l'anhydride sulfureux. Mais sur le continent américain, le Canada et les Etats-Unis souffrent aussi de ce fléau. Au point qu'en 1984, le Worldwatch Institute de Washington a publié un rapport qui évaluait à environ 5 millions d'hectares (4 millions en Europe et 1 million aux Etats-Unis) le couvert forestier menacé de dépérissement par ces pluies polluantes (*le Monde* daté 24-25 février 1985).

On comprend donc l'intérêt que manifestent les chercheurs américains pour cette acidité qui affecte non seulement les pluies, mais aussi les brouillards. Trois d'entre eux (1) ont prélevé une série d'échantillons à Beltsville, une banlieue résidentielle située à une quinzaine de kilomètres de Washington, ainsi que sur plusieurs zones de cultures de la vallée californienne de San-Joaquin. Ils y ont décelé la présence de particules diverses appartenant à seize pesticides — surtout des substances organophosphorées et leurs analogues oxygénés — et à plusieurs herbicides, en quantités évidemment plus abondantes au-dessus des régions agricoles. Mais il y a pis : la teneur en insecticides organophosphorés mesurée dans ces brouillards est vingt à trente fois supérieure à celle généralement détectée ailleurs, dans les pluies acides. Au point que les chercheurs n'hésitent pas à qualifier ces concentrations d' *« anormales »*.

Pourquoi les gouttelettes de brouillard se trouvent-elles ainsi « enrichies » en produits polluants ? Nul ne le sait, et l'on se contente d'observer que ce phénomène est plus prononcé lorsque les pesticides sont hydrophobes que lorsqu'ils sont hydrophiles. Cela n'empêche pas les chercheurs de proposer des hypothèses pour expliquer l'origine de cet « enrichissement ». L'écume qui surnage sur les échantillons prélevés les amène à penser que les brouillards renferment, outre les pesticides, des composés organiques tensioactifs (analogues à ceux qui font mousser les savons). *« Bien que nous n'ayons pas de preuves expérimentales,* écrivent les auteurs de l'article, *il paraît raisonnable de penser que ces produits tensio-actifs sont présents en quantité suffisante pour former un film organique à la surface des gouttelettes. »* Ces films qui, placés à l'interface de l'air et de l'eau, pourraient avoir pour effet de concentrer les pesticides à l'intérieur des gouttes.

De tels brouillards — qui peuvent de surcroît disperser les pesticides assez loin des lieux où ils ont été répandus — ne sont pas sans danger pour la végétation. Car lorsque les brumes se dissipent et que l'humidité s'évapore, *« les résidus organiques peuvent s'accumuler à la surface des plantes »*. Compte tenu de leur influence sur l'environnement, ces brouillards, qui peuvent *« concentrer, disséminer et déposer des polluants organiques atmosphériques »*, mériteraient qu'on leur accorde *« une plus grande attention »*.

E. G.

(1) D. Glotfelty et L. Liljedahl, travaillant à l'Agricultural Environmental Quality Institute à Beltsville (Maryland), et J. Seiber, du Departement of Environmental Toxicology de l'université de Californie.

Les fournaises du laser Phébus

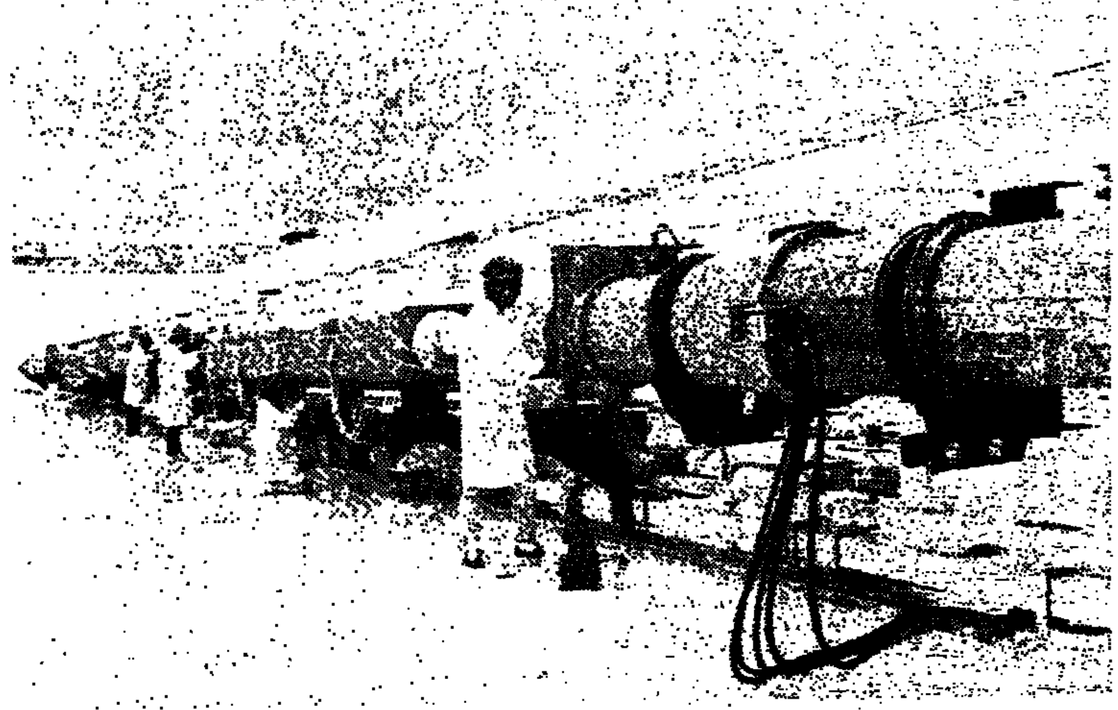
(Suite de la page 17.)

La puissance disponible, qui était de 20 000 milliards de watts (20 térawatts) dans l'infrarouge, passe respectivement à 13 et à 10 térawatts. Ainsi peut-on créer en laboratoire des soupes de matière, des « plasmas », faites d'atomes ionisés (3) et d'électrons ayant une densité et une température telles qu'il devient possible d'y étudier les réactions qui président à la fusion thermonucléaire. En cela Phébus, bien que moins puissant que le laser Gekko de 30 térawatts à douze faisceaux construit par les Japonais à Osaka, est plus performant dans la mesure où la machine japonaise ne travaille pas dans la longueur d'onde la plus petite.

Tout cela explique l'intérêt porté, dès 1962, par le Commissariat à l'énergie atomique et la direction des recherches et moyens d'essais dépendant du ministère de la défense à la mise au point d'une source de lumière exceptionnelle permettant, comme le précise M. Roger Baleyras, du CEA, de *« mieux comprendre la physique des armes »*. Bien sûr, il n'est pas question de reproduire en laboratoire l'explosion d'un engin, mais plutôt de *« s'approcher, par des expériences, de la réalité de certains phénomènes élémentaires* [intervenant dans l'explosion d'une bombe H] *pour confronter ensuite les enseignements recueillis avec les modèles développés par les physiciens qui travaillent sur les armes »*.

C'est la raison pour laquelle les chercheurs de Limeil ont très tôt disposé de sources laser très puissantes, allant même jusqu'à mettre en évidence les premiers, en 1969, la production de réactions de fusion thermonucléaire par interaction laser-matière. Depuis, il y a eu le laser P 102 de 100 joules à un faisceau, puis Octal (2 kilojoules) à huit faisceaux et, enfin, Phébus, dont le premier tir a eu lieu le 20 décembre 1985. Phébus, dont certains des équipements optiques sont identiques à ceux qu'ont développés les Américains pour Nova. A cela, plusieurs raisons qui tiennent à la fois à la reconnaissance des compétences françaises par les chercheurs d'outre-Atlantique, mais aussi à la fourniture conjointe de matériels à des prix intéressants (4). Car un tel ensemble se paie cher, et même très cher.

Si la construction de Nova, inauguré en avril 1985, a réclamé quelque 176 millions de dollars, celle de Phébus a coûté 542 millions de francs, auxquels il faut ajouter chaque année environ 100 millions de francs destinés au fonctionnement de l'appareil et à la préparation des expériences. Mais le progrès des armements nucléaires français est à ce prix. C'est pourquoi on pense déjà, dans tous les grands pays impliqués dans ce type de recherche, à la prochaine étape : celle des lasers à électrons libres.



Un canon à lumière à Limeil-Valenton.

En effet, explique Claude Patou, responsable du projet Phébus, *« nous sommes aux limites de ce que l'on peut faire avec ce type de laser. On sait maintenant comment déposer une énergie de 100 kilojoules sur une cible microscopique, mais, pour des raisons de tenue thermique des matériaux, il sera difficile d'aller plus loin et d'obtenir les mégajoules (mille fois plus) dont on aura besoin dans l'avenir »*. En revanche, les lasers à électrons libres le permettront, avec d'autant plus de facilité qu'une même machine peut, contrairement à un laser traditionnel, offrir une large gamme de lumière utilisable. Atout qui suscite aussi bien l'intérêt des civils que celui des militaires.

A quand donc la première machine de ce type en France ? Nul ne le sait précisément. Mais le CEA se penche activement sur le sujet, d'autant que les Américains, certains de pouvoir réaliser rapidement une machine performante avec les technologies existantes, paraissent vouloir avancer à grands pas. Mais, pour les très grandes puissances, ce sera bien sûr une tout autre affaire.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(3) Au-delà d'un certain niveau d'énergie, les atomes sont littéralement « épluchés » de leurs électrons. Ils deviennent alors des ions, qui, avec les électrons, forment un plasma. A Limeil, le gaz contenu dans les sphères est le plus souvent un mélange d'hydrogène lourd (deutérium) et superlourd (tritium). La fusion de ces deux corps dégage une importante quantité d'énergie, d'où son intérêt pour la réalisation des bombes H.

(4) Une soixantaine d'entreprises françaises ont participé à la construction de Phébus.

SECTEURS DE POINTE

Robots fermiers

Pour cueillir, traire et couper du bois...

MAGALI, prototype du premier robot cueilleur de fruits, a été présenté par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), fin 1986. Cette année, les ingénieurs et techniciens de cet établissement public vont expérimenter un robot trayeur conçu pour supprimer l'esclavage que représente la traite — les vaches iront se faire traire à volonté — et continueront leurs travaux sur le bras robotisé d'éclaircies forestières. *« Dans trois à cinq ans, ces robots agricoles seront opérationnels, et nous estimons que, trois ans plus tard, ils seront au stade de la production en série »*, prévoit M. Jean Lucas, directeur du département « machinisme agricole ».

Le marché potentiel du robot agricole est évalué à 1 milliard de francs pour 1995. Il est à la portée de notre industrie, mais peu de monde travaille, en France, sur ce secteur. Deux petits laboratoires à Bordeaux, à l'Ecole nationale supérieure d'électronique et d'électricité (ENSEE) — des ébauches de robots pour la récolte d'asperge et pour la taille de la vigne sont réalisées — et à l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM). Ailleurs, une vingtaine d'ingénieurs et de techniciens, dont une moitié au CEMAGREF, et l'autre dans des instituts scientifiques (laboratoire d'automatisme et de microélectronique de Montpellier, Institut international de robotique et d'intelligence artificielle de Marseille...) et chez des industriels (Pellenc et Motte, Luchaire...). *« Il nous en faudrait le triple si nous ne voulons pas qu'Italiens, Israéliens, Américains et Allemands nous doublent. Enfin, une structure industrielle, alliée à une société de haut niveau compétente en électronique et en électromécanique complexe associée avec Renault Agriculture, serait nécessaire »*, soutient M. Jean Lucas, qui ne cache pas son pessimisme.



Un matériel « zéro panne »

Au départ, un constat : le robot agricole n'est justifié ni par le danger, à la différence des robots de l'industrie nucléaire ou d'exploitation sous-marine, ni par la nuisance, contrairement aux robots de peinture et d'ensablement. Il n'a pas besoin d'offrir une meilleure qualité du travail comme ceux de soudage et d'assemblage. En outre, la sécurité de la production ne le justifie guère puisque l'agriculteur ne fait pas grève.

Ne bénéficiant d'aucun de ces « plus », le robot agricole a tout intérêt à être le moins cher possible (l'objectif étant de 300000 F pour le robot trayeur et de 500000 F pour le cueilleur de fruits), tout en possédant une fiabilité maximale, car l'agriculteur ne pourra faire appel à l'aide des techniciens qualifiés comme dans une entreprise. Il doit donc disposer d'un matériel « zéro panne », qui n'a cependant pas besoin d'une précision au dixième de millimètre. Le CEMAGREF privilégie donc la conception de robots spécifiques. Cette spécificité passe par l'imagination de bras, de logiciels, de capteurs et d'une électronique propres à la robotique agricole. Un pari que ne font pas les Allemands et les Néerlandais, qui, pour un robot trayeur, font appel à un constructeur de robotique traditionnelle.

Les concrétisations d'une telle démarche sont multiples. Ainsi, le capteur de détection des fruits dans l'arbre mis au point pour Magali est original, d'après ses créateurs, dans la mesure où il est le premier à reconnaître les fruits par leur signature spectrale. Il utilise trois caméras filtrées chacune sur une longueur d'onde bien déterminée et calcule en temps réel un polynôme combinant la luminance d'un même point selon les trois longueurs d'onde. Une technique qui ne permet cependant pas encore de déterminer quels sont les fruits les plus mûrs mais qui demande moins de puissance de calcul que des méthodes de reconnaissances plus traditionnelles.

Les bras du robot trayeur sont sommaires par rapport à ceux que l'on trouve dans les entreprises. Mais le robot agricole a *« l'avantage de pouvoir supporter le coup de pied d'une vache »*, remarque M. Jean-Bernard Montalescot, coordonnateur de ce programme. Sa structure fait appel à une mécano-soudure traditionnelle. Son moteur électrique à courant continu revient à 300 francs pièce et « casse les prix » de la robotique. *« Cette recherche d'un bon prix est la contrainte la plus difficile à tenir*, insiste le responsable du département « machinisme agricole », *d'autant plus que les contraintes de ce milieu sont énormes. »* Les robots doivent par exemple être lavés au jet d'eau chaude sous pression et avec des produits chimiques. Aciers inoxydables spéciaux, joints résistants aux solvants, boîtiers étanches, compensateurs de pression, systèmes électroniques fonctionnant de — 40 °C à + 70 °C sont de rigueur.

Ces contraintes techniques et financières résolues, le robot agricole sera-t-il pour autant apte au travail à la ferme ? En dépit des assurances du CEMAGREF, l'avenir du robot semble passer non seulement par des technologies spécifiques mais aussi par une meilleure maîtrise du vivant. Pour la traite, une sélection génétique des mamelles afin d'éviter les erreurs de repérage des trayons et, pour la cueillette, l'étude des phénomènes de mûrissement semblent par exemple indispensables.

Il faudra aussi que le robot soit compris et donc accepté par les agriculteurs. *« Si la robotique agricole est inéluctable*, remarque M. Jean-Marc de Montis, secrétaire général adjoint du Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles (SYGMA), *la rapidité de sa diffusion va dépendre des agriculteurs. »* Leur formation à ces nouvelles technologies, comme la mise en place de réseaux de distribution du machinisme agricole, est donc cruciale. On peut regretter que l'impact de ces technologies sur le milieu rural soit trop peu étudié.

DIDIER GOUT.

Demain

TRANSISTORS DE DIAMANT

Le diamant à l'état pur a de très grandes qualités : il est extrêmement dur, très bon conducteur thermique, résistant à la corrosion, d'une très grande transparence, et bon isolant électrique. Rien d'étonnant à ce qu'on ait tenté d'utiliser ces performances pour des besoins industriels. Les diamants naturels étant rares, ont été créés, dès 1955, les premiers diamants synthétiques. Il y a une dizaine d'années, les Soviétiques ont exploré une autre voie en réalisant, à faible pression, les premiers films de diamant en couches minces de quelques microns. Les Japonais ont suivi quelques années après sans que cela fasse grand bruit.

Mais les Occidentaux, et notamment les Américains, viennent de réaliser que des diamants sous forme de films minces pourraient avoir de multiples applications civiles et militaires : revêtements anti-abrasifs, outils de coupe, lunettes et lentilles. Les responsables de l'initiative de défense stratégique (IDS) ont lancé il y a peu un programme de recherches sur le diamant, le Diamond Technology Initiative, lui allouant une somme de départ de 2,7 millions de dollars. Le diamant possédant par ailleurs la même structure cristalline que le silicium, composant de base des circuits électroniques, une société japonaise, Sumitomo Electric, songe à réaliser des transistors de diamant qui seraient peu sensibles aux températures et aux rayonnements. Mais cela demandera encore plusieurs années d'efforts.

DES TRAINS « MAGNÉTIQUES »

Le train expérimental à suspension magnétique japonais MLU-001 a atteint, début février, la vitesse de 400 km/h pendant une heure, battant ainsi le record détenu par la RFA depuis décembre 1985 — 355 km/h — pour un train du même type. La performance japonaise a été obtenue en doublant la capacité électrique de la voie de 7 km, à Miyazaki (Kyushu), où sont effectués les essais. Les trains à suspension magnétique n'ont pas de roues, mais « flottent » au-dessus de la voie grâce à un « coussin » magnétique. Ce type de train, propulsé par moteur linéaire, est un axe de recherche pour les trains à grande vitesse autres que ceux sur roues. Mais le coût élevé de la voie reste un obstacle au développement de cette technique à des fins commerciales. Néanmoins, les premiers essais d'un prototype du MLU-001, transportant quarante-quatre personnes à la vitesse maximale de 420 km/h, devraient débuter en mars à Miyazaki.

QUASARS ROUGES

Des astronomes de l'Institut d'astronomie de Cambridge (Grande-Bretagne) pensent avoir détecté le premier quasar doté d'un *redshift* de 4,01 (1). Les *redshifts* précédemment observés dépassaient rarement 3,6 et les plus importants à ce jour — 3,78 et 3,80 — ont été décelés en 1986 par des astronomes britanniques et américains. Le *redshift* (ou glissement vers le rouge) des quasars est dû au fait que la lumière qu'ils émettent est fortement décalée vers la partie rouge du spectre.

Ce décalage s'explique par leur très grande vitesse d'éloignement, proche de la vitesse de la lumière (300 000 km/s). Ce nouveau *redshift* de 4,01 apporte de l'eau au moulin des tenants de la théorie de l'univers en expansion, ou big-bang. Selon eux, l'univers s'est créé il y a vingt milliards d'années à la suite d'une explosion de matière originelle, et, depuis, les corps célestes comme les quasars et les galaxies s'éloignent les uns des autres à grande vitesse.

(1) *Nature*, 8 janvier 1987.

Femmes : les jours fragiles

Une étude française sur la corrélation entre le cycle menstruel et les tentatives de suicide

UNE étude médicale de l'hebdomadaire britannique *The Lancet* apporte un éclairage nouveau sur l'aspect biologique des tentatives de suicide féminines (1). Ce travail original a été mené auprès de plus d'une centaine de jeunes femmes admises en urgence au centre hospitalier Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne) après avoir tenté de mettre fin à leurs jours.

Les auteurs concluent à l'existence d'une corrélation entre la réalisation d'un tel geste et une situation hormonale particulière (une faible concentration en œstrogènes dans le sang) naturellement retrouvée à des moments particuliers du cycle menstruel. Outre qu'elle apporte de nouvelles données réduisant quelque peu la notion de libre arbitre en matière de suicide, la relation ainsi établie entre une situation hormonale ovarienne et les tentatives de suicide mériterait d'être approfondie et mieux prise en compte par le corps médical spécialisé.

Les liens entre des modifications du caractère ou du comportement en fonction du cycle sont depuis longtemps suspectés. L'un des syndromes le plus connu est celui qualifié de « prémenstruel » et qui correspond à un ensemble de réactions survenant avec une plus ou moins grande fréquence et une plus ou moins grande intensité dans les jours qui précèdent les règles.

« *Les syndromes prémenstruels existent*, résume dans un remarquable ouvrage le docteur Bruno de Lignières. *La très grande majorité des investigateurs, hommes ou femmes, gynécologues, endocrinologues ou psychiatres, est persuadée qu'un pourcentage important de la population féminine, approximativement 10 %, connaît des désagréments psychologiques et somatiques réellement pénibles dans les jours qui précèdent les règles* (2). »

Circonstances atténuantes

Ces symptômes sont très nombreux et parfois difficiles à cerner avec précision. Plusieurs études ont par ailleurs souligné les conséquences socio-économiques d'un tel syndrome. Ce dernier peut être chez certaines femmes responsable d'une baisse de la capacité d'attention, des performances intellectuelles gestuelles ou musculaires. Ce même syndrome peut aussi être à l'origine d'un accroissement de la fréquence des accidents professionnels. Tout comme d'un fort taux d'absentéisme féminin. « *Nul doute*, estime le docteur Lignières, *que la science médicale se devrait d'avoir une opinion précise sur une affection ayant de telles conséquences économiques.* » « *D'autre part*, ajoute-t-il, *les variations prémenstruelles de l'humeur peuvent détériorer les relations sentimentales et familiales des sujets qui en sont atteints. Il est évident qu'en elle-même cette conséquence justifie la recherche d'une réponse thérapeutique.* »

Les premières suggestions concernant une corrélation entre criminalité et cycle menstruel remontent à la fin du dix-neuvième siècle. « *En 1884, Lombroso et Ferrero signalent que sur quatre-vingts femmes arrêtées pour violence, soixante et onze étaient réglées. En 1890, Icard rapporte qu'à Paris, sur cinquante-six femmes arrêtées pour vol à l'étalage, trente-cinq étaient réglées, et en 1945 Cooke prétend que 84 % de la criminalité féminine avec violence est commise dans les jours qui précèdent les règles* (3). » Ces quelques données, amplement confirmées par ailleurs, demeuraient alors – sauf à reprendre les interprétations analytiques de la menstruation – totalement inexpliquées.

Mais le développement des recherches en hormonologie et les travaux du docteur Katharina Dalton ont eu pour conséquence de créer en 1980 et 1981 en Angleterre une situation sans précédent. Jugeant deux affaires d'homicide, des tribunaux britanniques admirent alors que les pulsions violentes ressenties par les deux accusées, âgées de trente et trente-sept ans, pouvaient être retenues comme circonstances atténuantes (*le Monde* du 17 février 1982).

C'est dans ce contexte que se situe la nouvelle question posée par les auteurs de la publication du *Lancet* : existe-t-il, comme cela semble admis pour les comportements violents et agressifs, des liens statistiques entre tentative de suicide et syndrome prémenstruel ? Si oui, comment expliquer, et pallier, un tel phénomène ? « *L'existence même d'une relation temporelle entre le cycle génital et les troubles est controversée*, explique le professeur Jean-Louis Lejonc (département des urgences, hôpital Henri-Mondor, Créteil). *Et lorsqu'un tel lien est reconnu, la période du cycle incriminée est variable d'un auteur à l'autre.* » De même, les explications biologiques fournies sur ce sujet pouvaient être totalement opposées, certains reliant les troubles du caractère à un excès d'hormones œstrogènes dans le sang, les autres à un défaut de ces mêmes hormones.

Œstrogènes et souffrance morale

Les auteurs de l'article de *Lancet* ont, pour la première fois, effectué des dosages hormonaux précis auprès de 108 jeunes femmes (d'un âge moyen de 26 ans et demi). Toutes avaient tenté de mettre fin à leurs jours en absorbant de fortes doses de médicaments psychotropes (benzodiazépines ou antidépresseurs) plus ou moins associés à de l'alcool. Ces femmes avaient ensuite été hospitalisées dans le département des urgences médicales de l'hôpital Henri-Mondor (Créteil). Chez les 73 femmes qui n'étaient pas sous contraception orale, la tentative de suicide apparaît, selon les auteurs, associée à de faibles taux plasmatiques d'œstrogènes (œstradiol). De plus, ces tentatives se produisent plutôt durant la première semaine du cycle menstruel ou dans les jours qui précèdent les règles, c'est-à-dire précisément à une période où la concentration en œstradiol chute de manière spontanée.

Les auteurs en concluent que ces tentatives de suicide ne surviennent pas tout à fait au hasard sous la seule pression des événements extérieurs. « *La diminution du taux d'œstradiol juste avant ou pendant les règles influence la décision du geste autodestructeur de plus d'une femme sur deux* », explique le docteur Bruno de Lignières, « *le niveau œstrogénique le plus bas du cycle menstruel normal est bien capable d'infliger à une partie de la population féminine une souffrance morale supplémentaire suffisamment forte pour que l'envie de vivre s'amenuise dans des proportions dramatiques.* »

Chez les 35 utilisatrices de pilules contraceptives, aucune corrélation équivalente n'a pu être établie. Sans doute parce que les effets œstrogéniques dus aux contraceptifs modifient les équilibres hormonaux. Une donnée qui, parce que les femmes sous pilules œstroprogestatives n'ont pas de véritables règles, fait dire au docteur de Lignières qu'elle « *réduit considérablement la responsabilité longtemps supposée du tabou des règles et du rôle psychologique du sang menstruel.* »

J.-Y. N.

---

(1) « Suicide attempts in hypo-œstrogenic phases in the menstrual cycle », *The Lancet* daté du 13 décembre 1985. Cette publication est signée par huit auteurs du CHU Henri-Mondor (Créteil), du service d'endocrinologie de la reproduction (hôpital Necker, Paris), de l'hôpital Sainte-Anne (Paris) et de la Fondation de recherche en hormonologie (Paris et Fresnes).

(2) *Les Syndromes prémenstruels*, Bruno de Lignières, Flammarion (collection « Médecine-Sciences » 1986), 122 pages, 110 francs.

(3) *Anomalies du comportement féminin et cycle menstruel*, de A. Tamborini et M.-A. Limousin-Lamothe, communication faite aux Entretiens de Bichat (5 octobre 1985).

LE DÉSESPOIR SUR LE FIL

AU bout du fil, la voix se brise en longs silences. Ce jeune de vingt-trois ans, venu de province, sans copain et sans travail, est en train de craquer. Il est seul, affreusement seul, avec ses boîtes de tranquillisants qui pourraient si bien le tranquilliser pour de bon. Il regrette d'avoir décroché le téléphone, pourtant il fallait parler. Ici, à l'autre bout du fil, c'est SOS-Dépression.

Le psychiatre Alain Meunier, qui vient de créer ce standard, ne peut se contenter des 4 000 appels par an comparés aux 20 000 morts par suicide, lequel, rappelle-t-il, prend une ampleur « *dramatique* » en France : 10 000 en 1950, 15 000 en 1980, 20 000 l'an dernier. De plus en plus de jeunes se donnent la mort. Le suicide est devenu, chez eux, la deuxième cause de mortalité après les accidents de la route.

Sans acte médical

Ainsi est né, il y a trois ans, le service Urgences psychiatriques, sorte de SAMU pour les malades en crise. Un proche, parent ou ami, téléphone ; son interlocuteur se fait décrire l'état du malade et propose l'envoi immédiat d'un médecin psychiatre. Celui-ci, de garde chez lui, est appelé et se rend au chevet du patient, où il reste le temps nécessaire. Il écrira ensuite au médecin traitant.

SOS-Dépression s'adresse plutôt aux « *accidentés de la vie* », selon le mot d'Alain Meunier : adolescents en rupture d'affection, chômeurs entrés dans l'impasse, femmes qui se sentent glisser vers l'alcoolisme, PDG surmenés au bord de l'effondrement. L'intervention dans ce cas n'aboutira que rarement à un acte médical, sauf parfois à une psychothérapie, mais le malade trouvera une écoute, celle d'un psychologue, qui saura l'apaiser et l'orienter.

Comme Urgences psychiatriques, SOS-Dépression voit le jour sans subventions officielles. « *L'Etat*, constate Alain Meunier, *n'aime pas entendre parler de suicide. Les hommes politiques s'occupent des toxicomanes, car la toxicomanie, ça vient d'ailleurs. Tandis que admettre qu'on se suicide beaucoup, ce serait reconnaître qu'ils n'ont pas su rendre la société accueillante.* »

Alain Meunier avait déjà investi une centaine de milliers de francs pour Urgences psychiatriques. Dans quelques mois, ce sera une affaire rentable – qui ne sera jamais bénéficiaire étant donné qu'il s'agit d'une association 1901 – grâce à la rémunération des psychiatres intervenants. SOS-Dépression n'offre en revanche aucun espoir de ressources puisque sans perspective d'acte médical proprement dit. Un laboratoire pharmaceutique de Lyon a accepté de verser quelque 100 000 francs par an, en échange (peut-être, car rien n'est formalisé) de participation à des débats sous la banderole Duphar. Cette aide permet de couvrir les frais d'installation et d'abonnement des trois lignes téléphoniques et sera bien utile pour dédommager les dix psychiatres.

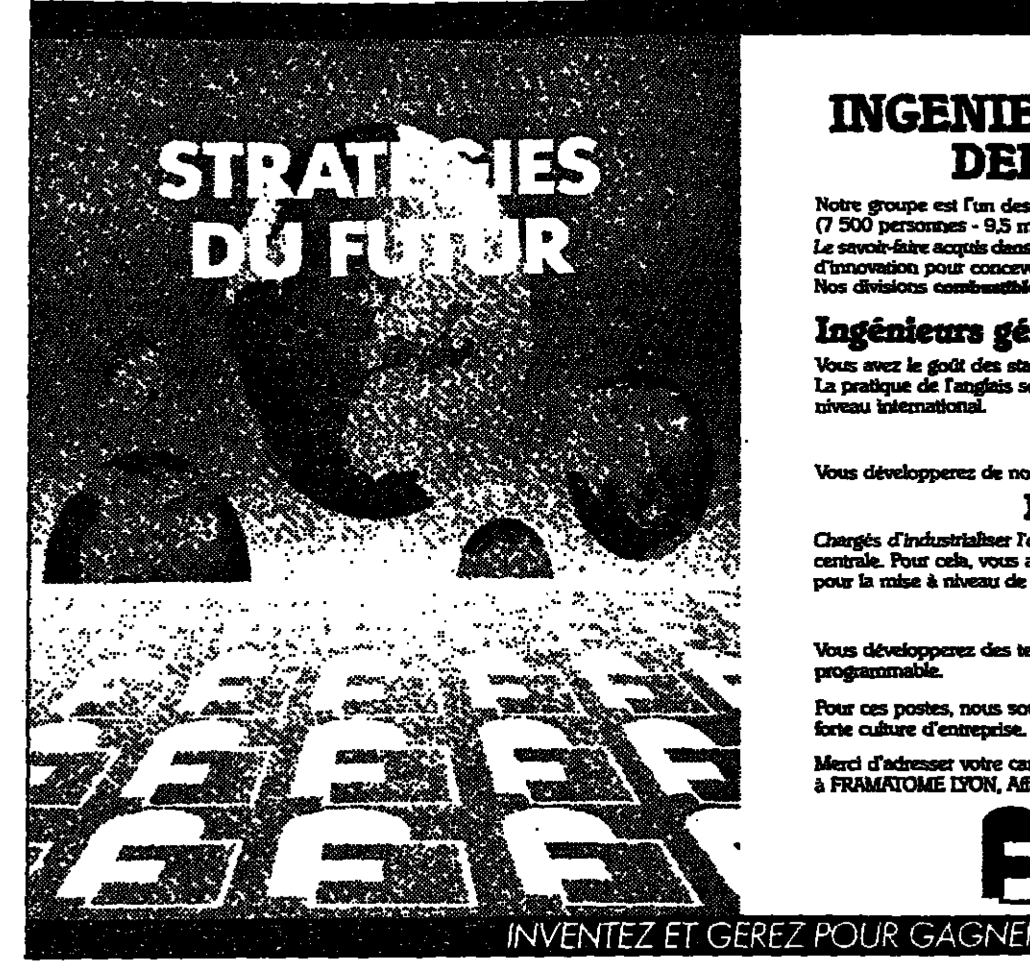
Si Alain Meunier a décidé de « *renouveler l'aventure* », c'est parce qu'elle lui permet, dit-il, d'écouter des malades qui ne viendraient peut-être jamais en consultation. « *Ça m'évite de rester interné dans mon cabinet.* »

CHARLES VIAL.

★ SOS-Dépression répond 24 heures sur 24 et 365 jours par an, au : 16 (1) 43-25-33-33.



SECTEURS DE POINTE



INGENIEURS GRANDES ECOLES, DEBUTEZ AVEC NOUS

Notre groupe est l'un des leaders mondiaux en ingénierie d'installations nucléaires (7 500 personnes - 9,5 milliards de CA).
Le savoir-faire acquis dans de nombreuses technologies de pointe, doublé d'un esprit constant d'innovation pour concevoir de nouveaux produits, sera un atout pour votre avenir.
Nos divisions **combustible** et **maintenance à Lyon** recherchent

Ingénieurs génie atomique ou chimie nucléaire Réf. GA

Vous avez le goût des statistiques et de la micro-informatique.
La pratique de l'anglais serait un atout vous permettant d'élargir vos responsabilités au niveau international.

Ingénieurs roboticiens Réf. IR

Vous développerez de nouveaux outillages et de nouveaux procédés.

Ingénieurs mécaniciens Réf. IM

Chargés d'industrialiser l'outillage spécialisé nécessaire à la réalisation des interventions en centrale. Pour cela, vous assurerez, par retour d'expérience, les améliorations nécessaires pour la mise à niveau de ces outillages.

Ingénieurs électriciens Réf. IE

Vous développerez des technologies nouvelles telles que microprocesseur et automate programmable.

Pour ces postes, nous souhaitons rencontrer des candidats capables de s'adapter à notre forte culture d'entreprise.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV + photo), sous référence choisie, à FRAMATOME LYON, Affaires Sociales-Emploi, 10 rue Juliette Récamier, 69006 Lyon.



INVENTEZ ET GEREZ POUR GAGNER.

média-system

PEUGEOT
OUTILLAGE ELECTRIQUE

300 MILLIONS F - 500 PERSONNES
CRÉE
dans son unité de production d'HERIMONCOURT
près **Montbéliard et Belfort**
le poste de

Responsable Etudes INDUSTRIALISATION N.P. + transfert de technologie

Rattaché au Directeur Technique, en *liaison étroite avec le Directeur Etudes (création)*, IL AURA LA DOUBLE MISSION DE • CONSTITUER UNE ÉQUIPE (15 techniciens et dessinateurs) POUR L'INDUSTRIALISATION DES NOUVEAUX PRODUITS. • *prendre en charge* les problèmes de TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (fabrication sous licence).

Poste voulu évolutif pour
- *Un* INGÉNIEUR *électromécanicien, d'environ* 35 ans, diplômé ENSAM ou équivalent.
- ANGLAIS TRÈS FLUIDE (impératif)
- DOUBLE EXPÉRIENCE de FABRICATION (2-3 ans en opérationnel) et surtout ÉTUDES - INDUSTRIALISATION (5 ans)

S.C. vous garantit une DISCRÉTION ABSOLUE et vous remercie d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, *C.V. détaillé et rémunération*) sous réf. 8803 à



Ariane, Airbus, TGV, Boeing, s'offrent un grand nom de la Connectique : SOURIAU

3800 personnes, 13 filiales, 6 usines : nous consacrons 8% de notre CA à la recherche et au développement. Notre **Division Connecteurs Ronds et Rectangulaires** - la plus importante - introduit la CAO et développe l'analyse de la valeur. Elle recrute pour sa Direction Technique

Deux Ingénieurs Etudes et Développement

1° poste :
Basé à Boulogne Billancourt, vous serez responsable des études multi-produits, réaliserez les études fonctionnelles et consoliderez l'acquis technique pour l'ensemble de la division. L'animation d'une équipe de 4 techniciens et les contacts que vous entretiendrez avec les services techniques et fabrication ne seront pas la moindre de vos responsabilités. (Réf. *JDB*).

2° poste :
Basé à Champagné/Le Mans, Responsable Produit, vous assurerez la définition, l'étude et le développement d'une gamme complète de produits de la division.
Vous aurez la responsabilité des coûts et des investissements et animerez une équipe de plusieurs techniciens. (Réf. JDTM).

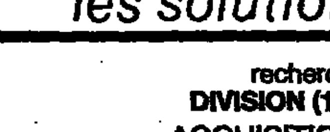
Diplômés d'une grande école d'ingénieurs, trois ans d'expérience en service études ou méthode, une bonne pratique de l'anglais... un profil idéal !

Adressez nous votre dossier de candidature avec votre rémunération actuelle à la Direction du Personnel, sous la référence choisie : 9 rue du Général Galliéni 92100 Boulogne **pour la référence JDB**, RN 23 - 72470 Champagné **pour la référence JDTM.**



PARTAGEZ LA PERFORMANCE

DESSIN



les solutions de progrès

recherche pour sa
DIVISION (1700 personnes)
«ACQUISITION DE DONNEES
DIALOGUE HOMME-MACHINE»
située à **ANGOULEME**

INGENIEURS MECANICIENS

Le poste :
Etudes de nouveaux produits électromécaniques pour constituants d'automatismes.

Formation :
Ingénieur Grandes Ecoles spécialisées en micromécanique

Expérience souhaitée :
3 à 5 ans.

Connaissances requises :
en électrotechnique et en électronique.

Adresser CV, photo et prétentions
TELEMECANIQUE Direction du Personnel
16340 ISLE D'ESPAGNAC Tél. (45) 69.22.22.

CONTESSE



DIRECTEUR D'USINE
MONTPELLIER

Jeune entreprise internationale, spécialisée dans la haute technologie médicale, ABX *confirme son expansion en France et à l'étranger.*
Un exemple à valeur de symbole : la construction d'une *nouvelle unité de production* à MONTPELLIER. Sur une surface de 2 000 m², ce sont 1 000 à 1 500 machines qui pourront y être produites chaque année.
Notre objectif : *d'ici 1 an, doubler le C.A. et* notre production d'automates d'analyse.
Pour le futur DIRECTEUR de cette usine, il s'agit bien d'un *challenge fantastique à la* dimension d'un engagement et d'un professionnalisme à toutes épreuves.
Vous avez 35-40 ans environ, et déjà une **expérience éloquente à un haut niveau de management.**
A vous de démarrer et de prendre en main l'organisation humaine et technique de l'usine et de prouver ainsi vos qualités *d'homme de décision et de communication.*
Pour conduire votre carrière au sommet de la performance : un coup de fil vaut mieux qu'un long C.V. ! *Contactez* les collaboratrices d'ALLO-CARRIERES au (1) 45.02.15.74.
Elles vous informeront et vous *conseilleront* rapidement et en toute discrétion (du lundi *au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à* 17 h - Précisez la réf. 504).
Si vous ne pouvez pas téléphoner, adressez votre dossier de candidature, sous la *référence* 504/LM, à ALLO-CARRIERES - 71, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS, qui transmettra.



MEDIA BX

RESPONSABLE COORDINATION DES SERVICES ACHATS

MARCHES ELECTRONIQUES — **380.000 + 20 km sud PARIS**

Le Directeur des Achats d'un important constructeur français qui conçoit et réalise des systèmes de contrôle commande et des produits d'informatique professionnelle recherche son adjoint.
La fonction comporte la coordination des services Achats des différents centres d'études et de production, la participation à l'analyse des produits stratégiques et la négociation de certains contrats.
L'homme recherché est un grand professionnel des Achats dans le secteur Électronique. Doté d'une formation supérieure *commerciale ou technique*, il a la pratique des relations internationales, parle couramment l'anglais et a l'expérience de Chef de service Achats dans une Société d'Électronique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, *prétentions*) à A.S. Publicité, 3, rue de Liège 75009 Paris, sous réf. M2CA.

Nous sommes l'un des tout premiers Groupes Industriels Européens. Dans le cadre du développement de notre Direction des Etudes nous recrutons

INGENIEUR INFORMATICIEN
débutant ou 1ère expérience

Au sein du service d'analyse scientifique, vous serez intégré à une petite équipe "logiciel".

Vous aurez la responsabilité *du développement* et de la maintenance des procédures sur **CRAY et IBM (VM/CMS).** Vous serez chargé de l'étude de nouveaux langages graphiques et de leurs applications. Vous participerez au choix des matériels (terminaux et *stations de travail*) et assisterez par vos compétences informatiques les ingénieurs du service.

Diplômé de Grande Ecole (dominantes *Mécanique* et *Informatique*) *vous* avez *acquis une* bonne connaissance du Fortran. Vous êtes motivé par un poste ouvert, permettant d'allier les activités d'étude et le rôle de conseil. Réf. II/CA.

INGENIEUR SYSTEME
débutant ou 1ère expérience

Intégré à une petite équipe chargée des traitements informatiques pour l'exploitation des essais sur systèmes **TEMPS RÉEL (MASSCOMP/UNIX)** vous serez le garant du système et de ses *données.*

Vous assurerez l'optimisation du fonctionnement des matériels et logiciels. Vous développerez ou ferez évoluer des logiciels "temps réel" permettant la saisie des mesures. Vous participerez au choix de tout nouvel investissement et exercerez un rôle de *conseil pour les systèmes d'exploitation équipant d'autres sites* d'essais.

Diplômé de Grande Ecole (dominantes Electronique et Informatique) vos connaissances en matière d'automatisme et de traitement du signal seront appréciées. Réf. IS/CA.

Ces deux postes exigent une bonne lecture de l'anglais.

L'importance du Groupe garantit un haut niveau d'évolution technologique. D'intéressantes perspectives de carrière vous seront offertes dans votre spécialité ou vers des responsabilités très diversifiées, techniques ou organisationnelles.

SAM

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature en précisant la *référence du poste choisi, à notre Conseil* : **SOCIETE ANNE MILCENT - 5, rue de Turbigo, 75001 PARIS.**

CURRICULUM

UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

recherche

le futur **responsable** de ses études **fluides** et **électricité**

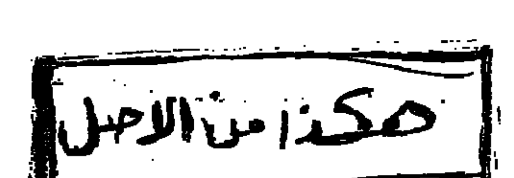
Diplômé d'une grande école d'ingénieurs (X, Centrale, Mines...) et ayant de fortes capacités techniques et de négociation, il participera à la définition et à la mise en œuvre de la politique énergétique du Groupe.

Envoyer C.V. *et photo* à INTERMEDIA - Réf. 639
9 bis, rue Labie - 75017 PARIS, qui transmettra.



SECTEURS DE POINTE

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



مكرر من الاصل

SECTEURS DE POINTE

Equipementier automobile

Cette société (260 personnes - 200 millions de chiffre d'affaires), filiale d'un important groupe allemand crée, pour faire face à l'expansion rapide qu'elle connait, deux postes d'ingénieurs.

Ingénieur d'application

Sous l'autorité du directeur marketing, il devra assurer la liaison permanente entre les bureaux d'études des constructeurs automobiles et les bureaux d'études de l'entreprise en France et en RFA. Responsable de la mise au point technique d'un produit en termes de délais et de coûts, il doit absolument connaître l'allemand. Ce poste ne peut convenir qu'à un ingénieur mécanicien ayant acquis une experience dans le secteur automobile. Des compétences techniques sur les pièces de sécurité sont un atout. Une disponibilité pour voyager est necessaire. Réf. A/D 2826M.

Jeune ingénieur mécanicien

Affecté à la direction de la qualité, il prendra plus particulièrement en charge, l'amélioration et le contrôle de la qualité des équipements de fabrication. Ingénieur mécanicien, il a de réelles compétences en automatisme, hydraulique et pneumatique. A moyen terme, son potentiel doit lui permettre d'évoluer vers d'autres fonctions, soit au niveau de la direction de la *qualité*, soit en production. *Connaissance de la langue allemande souhaitable.* Réf. A/D 2827M.

Les postes sont à pourvoir en grande banlieue est de Paris. Les rémunérations annuelles seront fonction des compétences des candidats. Pour ces deux postes, écrire à *PH. LESAGE en precisant la référence choisie. (PA Minitel 36.14 code PA)*

MEMBRE DE SYNTEC



PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

PARIS

Consultant organisation et méthodes production informatique

AGERIS, groupe FITB, est spécialisée dans la sécurité informatique et apporte assistance complète aux grands centres informatiques dans des domaines tels que la reprise totale ou partielle de l'exploitation, la gestion d'exploitation, l'assistance système et les traitements à façon.

Consultant informaticien de haut niveau, vous avez exercé des responsabilités d'exploitation et vous avez abordé l'organisation et les méthodes de production informatique.
Nous vous proposons de mettre vos compétences et votre expérience au service de nos clients dans des missions de conseil.

Vous analyserez et établirez des diagnostics d'organisation en intégrant tous les paramètres techniques, humains et sociaux.
Vous êtes un homme de communication, à l'aise dans les contacts à très haut niveau, sachant être convaincant pour défendre votre stratégie.
Bien sûr, vous êtes également un bon manager.

Compte tenu des qualités exceptionnelles que nous attendons de vous, la rémunération qui vous sera offerte sera motivante.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, et prétentions), sous réf. 19.12 M, à notre Conseil



Jean-Pierre Pornet
91 rue du Faubourg St-Honoré, 75008 Paris.

média-system

PARIS

Consultant ingénieur système réseau sur gros sites IBM

AGERIS, groupe FITB, est spécialisée dans la sécurité informatique et apporte assistance complète aux grands centres informatiques dans des domaines tels que la reprise totale ou partielle de l'exploitation, gestion d'exploitation, assistance système et service bureau.

Ingénieur système très expérimenté, vous êtes prêt à conduire des missions d'audit et de conseil auprès de cette clientèle. Dans certains cas, vous pourrez vous faire assister d'une équipe d'ingénieurs système et, dans tous les cas, vous mènerez vos missions en concertation avec une équipe d'ingénieurs commerciaux et de spécialistes de la sécurité.

La rémunération qui vous sera proposée sera à la hauteur de vos compétences et de notre exigence.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prètentions), sous réf. 19.13 M, à notre conseil

JPP ***Jean-Pierre Pornet***
91 rue du Faubourg St-Honoré 75008 Paris.

média-system



recrute pour son
Centre de Recherche du BOUCHET

1 Ingénieur chimiste

Réf. 2/87

DEA Chimie analytique souhaité.
Il animera un laboratoire d'analyses chimiques et électrochimiques (équipe de 7 personnes).

3 DUT ou BTS chimie

(éventuellement BAC F6 avec expérience)

POSTE 1 : Réf. 17/87
Spécialiste HPLC pour le service analyses. Il sera responsable des analyses par chromatographie liquide. Une expérience significative est exigée.

POSTE 2 : Réf. 3/87
Connaissance chimie organique électro-chimie et notions de mécanique (contrat à durée déterminée 1 an).

POSTE 3 : Réf. 12/87
2 ans d'expérience en synthèse organique ou laboratoire d'analyse.

Ecrire avec CV, photo et prétentions en précisant la réf. du poste choisi à SNPE CRB - BP N° 2 - 91710 VERT LE PETIT.

CONTESSE TELEMATIQUE : (1) 42 96 10 65 ou 36.14 Code : CONTESS

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Nous sommes une Société française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

Capables après stage, d'atteindre après un an 10.000 à 15.000 F. mensuels.

Nous leur offrons :

- une formation complète ;
- une activité *prenante ;*
- un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec CV et photo à *n° 6.794 Publicité Réunies* 112, bd Voltaire, 75011 Paris
La préférence sera donnée à des candidats ayant fait :
- SOIT de bonnes études ;
- SOIT la preuve de leur personnalité.

INRA

Centre de recherches de Clermont-Ferrand

RECRUTE sur concours de deux chargés de Recherches.

● **1 PHYSICIEN**
(mécanique, génie chimique)

● **1 NEUROPHYSIOLOGISTE**
(perception sensorielle)

Inscript. avant le 1er avril 1987
Les candidats posséderont un doctorat.

Pour tous renseignements, veuillez contact. *M. P. Sola, Station de* recherches sur la viande.
INRA-THEIX 63122 CEYRAT.
Tél. : 73-62-41-72.

Bendix Electronics

OPPORTUNITES AU SEIN DU GROUPE D'ETUDES DE CIRCUITS INTEGRES A TOULOUSE.
Nous avons pour objectifs d'être leader sur le marché mondial des systèmes électroniques automobiles. Le groupe d'études circuits intégrés est un groupe de conception indépendant qui travaille en étroite collaboration avec la majorité des fabricants de semi-conducteurs. Il possède des moyens sophistiqués de CAO, pour assurer le développement de circuits intégrés « full custom » pour les systèmes électroniques automobiles produits dans l'ensemble du groupe :
- contrôle du groupe motopropulseur : allumage, injection, commande électronique de boîte de vitesse automatique,
- *et du contrôle* chassis : ABS (antiblocage), suspension et direction assistée.

Ingénieurs de conception circuit intégré

Pour renforcer ses équipes de conception, nous recherchons dans les domaines suivants :
- circuits intégrés *de puissance adaptés aux commandes* d'actuateurs développés dans le groupe Bendix (injecteurs électrovannes...).

Le candidat retenu aura 3 à 5 ans d'expérience minimum dans la conception de circuits de puissance adaptés au marché de volume : consumer, industriel ou automobile.

- circuits intégrés custom microcontrôleur et périphérique.

3 à 5 ans ans d'expérience dans la conception de circuits intégrés numériques, analogiques, destinés au marché de volume : télécom, automobile. Expertise technologie CMOS souhaitée.

Pour ces postes l'anglais sera apprécié.

Adresser C.V. avec photo récente et prétentions à
Bendix Electronics, Service 0411 - BP 1149 - 31036 Toulouse Cedex.



VALENS CONSEIL



La CSEE - Effectif 2500 personnes dont 500 cadres - étudie et réalise des systèmes de haute fiabilité et de haute sécurité et également des produits d'informatique spécialisée dans des secteurs techniques de pointe : DÉFENSE, TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement, la DIVISION

COMMUNICATION et INFORMATIQUE

renforce à PALAISEAU (91) ses équipes en Ingénieurs Grande École, expérimentés.

4 INGÉNIEURS LOGICIEL TEMPS RÉEL SUR MINI
INGÉNIEUR LOGICIEL RÉSEAU TÉLÉMATIQUE
INGÉNIEUR T.C. APPELS D'OFFRES RÉSEAUX
INGÉNIEUR D'AFFAIRES GRANDS COMPTES
INGÉNIEUR LOGICIEL SUR MICROPROCESSEURS
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN ÉTUDE TERMINAUX

Les ingénieurs logiciels sur MINI développent le logiciel d'une application NOUVELLE de télécommunications d'envergure *nationale* répartie sur un nombre important de mini ordinateurs (MINI 6 ou DPS 6) *communiquant via un réseau de transport informatique; Il sera possible d'intégrer à l'équipe un* débutant ayant des connaissances en MINI et en langage C ou Pascal.
Merci d'adresser sous réf. M2DCI votre candidature (CV et lettre, précisant entre autre la fonction postulée et le salaire actuel ou demandé) à : CSEE - Service Emploi et Développement des Cadres - 99, avenue Aristide Briand 92120 Montrouge.

Le Monde
CADRES

Affaires Financières Internationales

Direction des Marchés

Importante banque française, nous attachons *une grande importance à notre développement international.*

Nous souhaitons renforcer notre Département International par le recrutement de **cadres de haut niveau.**

Ils seront chargés du développement **des opérations syndiquées en Francs et Devises** avec la grande clientèle publique ou privée et du suivi du portefeuille en Devises de la Banque.

De formation **financière et commerciale,** les candidats, âgés de 30 ans minimum, devront posséder une **excellente maîtrise de l'anglais.**

Leur expérience au contact des grands emprunteurs leur aura permis de se familiariser avec les problèmes financiers internationaux.

Notre volonté d'expansion et notre taille *pourront leur permettre d'envisager* à court terme d'**intéressantes perspectives d'évolution** vers d'autres services de la Banque.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre *manuscrite*, CV, *photo et prétentions*) en précisant sur l'enveloppe la référence 3888 et le nom des banques avec lesquelles vous ne souhaitez pas entrer en contact à RSCG CARRIERES - 48, rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS qui transmettra.

François HECKER rejoint le Groupe ARCANES RESEARCH INTERNATIONAL comme consultant associé au bureau de Paris.

Le Groupe ARCANES RESEARCH INTERNATIONAL, spécialisé dans la recherche de dirigeants de haut niveau, se distingue par une double approche : conseil aux Entreprises *et recrutement.*

François HECKER, 37 ans, de formation scientifique et juridique sera plus particulièrement en charge des aspects conseils. Son *expérience, acquise en tant que* Directeur du personnel chez Bel, Moulinex, le Groupe Lyonnaise des Eaux (où il a *été* chargé de mission auprès de la Direction Générale) puis Directeur du Personnel de Degremont, lui permettra d'être rapidement opérationnel.

François HECKER complète une équipe totalement composée de dirigeants venant de l'Entreprise.
Le Groupe ARCANES RESEARCH INTERNATIONAL a, par ailleurs, ouvert une autre filiale à Milan cette année.

Groupe ARCANES RESEARCH INTERNATIONAL,
38 rue de Lisbonne 75008 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION

recherche

AIDES-COMPTABLES

pour effectuer rapprochements bancaires service comptabilité, caisses, pour contrat de travail intermittant 26 semaines garanties par an, principalement sur la période de Mai à Octobre.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 17128 M à BLEU Publicité - 17, rue Label 94307 VINCENNES CEDEX - qui transmettra

SECTEURS DE POINTE

propositions commerciales

هكذا من الاصل



Jeune chef des ventes fort potentiel

LA ROCHELLE



Compagnie Angibaud. Nous sommes le 1er producteur de fertilisants organiques en Europe, société de 150 personnes, 3 Usines, CA 150 millions, rattachée à un grand groupe, nous avons des résultats performants et nous nous diversifions. Compte tenu de l'évolution de nos structures, nous proposons un poste de Chef des Ventes. Rattaché au Directeur Général, qui assure lui-même la Direction Commerciale, vous aurez avant tout une animation sur le terrain de la force de vente (35 personnes sur toute la France) tout en participant progressivement à la définition de la politique commerciale. Ce poste, très actif, vous mettra en contact avec une clientèle de coopératives, négociants et d'agriculteurs auprès de laquelle notre image de marque est excellente. Votre profil : diplômé ESC ou équivalent, minimum 30 ans, quelques années d'expérience d'encadrement commercial et le goût de l'animation sur le terrain. Basé à La Rochelle, vous aurez de nombreux déplacements. Merci d'adresser lettre man. et CV détaillé précisant votre niveau de rémunération sous réf. 11745 M à *D. de LARIVIERE, qui étudiera votre dossier en toute discrétion.*

Séle-CEGOS Tour Chenonceaux 92516 BOULOGNE Cédex.

Membre de Syntec

sélé CEGOS



Strictement personnel !

Filiale d'un grand Groupe multinational français de renommée mondiale et leader en France dans notre spécialité, nous fabriquons des produits industriels de grande série destinés au grand public.

La qualité de nos performances tient certes aux investissements importants consacrés à notre développement mais **aussi et surtout** à notre volonté affirmée de faire progresser hommes et technologies.

Nous proposons aujourd'hui à un jeune

Responsable du personnel usine

de rejoindre notre équipe DRH, pour nous aider à faire plus encore en matière de gestion des potentiels et des relations humaines. Il devra assurer la gestion de 450 personnes (1 unité de fabrication) et *participer à la politique et à la conduite des actions de l'entreprise. Son* potentiel et son charisme personnel pourront ultérieurement le porter à des responsabilités d'envergure.

Age de 26-30 ans, impérativement diplômé de l'enseignement supérieur (Droit, Sciences Po. etc), vous nous apportez quelques années d'expérience **en milieu industriel**, que vous valoriserez dans un esprit et avec des méthodes de management social avancé

Merci d'envoyer votre dossier complet de candidature (lettre manuscrite + CV + photo) à Monique LAURENT, sous référence 673 M.

HAVAS CONTACT

68 rue Duquesne arche conseil **69006 LYON**





INGENIERIE INFORMATIQUE

Profession : Consultant

Vous avez la hauteur de vue d'un **futur dirigeant,** une personnalité qui vous rend autonome, d'excellents contacts humains, l'esprit clair et rapide.
Vous savez analyser une situation, déterminer les mesures à prendre, exposer, rédiger.
Si vous avez 2 à 5 ans d'expérience dans l'organisation et la conception de système de gestion et êtes diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou *de commerce, rejoignez notre équipe.*
Des missions de conseil dans la **banque, l'industrie et l'administration** vous attendent.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions à Centi, 128 rue de Rennes, 75006 Paris, sous réf. JD.

Important organisme social

RECRUTE

CADRE

Appelé à effectuer des missions d'inspection concernant la gestion administrative de l'organisme.

Les candidats devront justifier d'une formation supérieure en matière de gestion (DUT minimum) et posséder des qualités personnelles de jugement, un esprit d'initiative, d'analyse et de synthèse, de très sérieuses qualités relationnelles et rédactionnelles, ainsi que des aptitudes à animer un groupe de travail.

Salaire annuel brut : 112.700,00 francs.

Envoyer C.V. à :
Direction du personnel, URSSAF de Paris, 3, rue Franklin, 93518 Montreuil Cedex.

P.M.E. SPÉCIALISÉE DANS LA VENTILATION

RECHERCHE

CADRE TECHNICO-CCIAL

- Formation ingénieur à profil commercial ou école de commerce, intéressé par la technique.
- Le candidat pratique couramment Allemand et Anglais.

MISSION
Développer et animer un réseau d'agents.

Ad. CV + photo s/réf. AIRM à :
AERECO, allée du Clos-des-Charmes.
Z.I. 77400 COLLEGIEN

BERTIN

Dans le cadre du développement d'ateliers logiciels destinés aux études de sûreté de fonctionnement, ainsi qu'à d'autres projets **EUROPEENS** : Esprit, Eureka..., nous recherchons un

CHEF DE PROJET EN INFORMATIQUE

Ce poste s'adresse à des Ingénieurs informaticiens ou Docteurs en informatique, disposant d'une expérience réussie en développement et gestion de gros logiciels.

Le candidat retenu devra impérativement maîtriser la langue anglaise ainsi que les langages informatiques évolués, les systèmes d'exploitation et les méthodes de compilation.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. **AMB-91/2,** à **BERTIN & Cie**
BP 3 – 78373 PLAISIR Cedex.

Pierre Lichau

Important groupe de SICOMI et de SCPI

recherche pour son département de *GESTION IMMOBILIERE*

responsable

(H.F.)

d'une partie du Patrimoine

Le candidat de formation supérieure doit posséder une expérience de 5 ans minimum dans ce domaine d'activité.

Adresser lettre manuscrite, C.V. photo et prétentions à Madame ROBIN, 37, rue de Surène - 75008 Paris

P.R.Bley

La mairie de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)

recrute un

DIRECTEUR

pour son Conservatoire de Musique et de Danse classique. 714 élèves, 30 disciplines, 4 orchestres, Heures musicales, concerts éducatifs, concerts.

Rens. au Secrétariat Général de la mairie de Choisy-le-Roi Tél. : 48-53-11-77.

PROSPECTER ET VENDRE PAR TÉLÉPHONE

Votre profil :
- expérience réussie de la prospection et de la vente par téléphone aux entreprises ;
- dactylo ;
- formation supérieure ;
- qualités rédactionnelles ;
- goût et sens des responsabilités ;
- envie de vous intégrer à une équipe impliquée.

Agence spécialisée en publicité de recrutement, nous vous proposons de faire connaître nos prestations aux Directions du personnel des entreprises et de gagner leur confiance.

Adresser lettre de candidature motivée et photo à Axial Publicité (Réf. 24), 27, rue Taitbout, 75009 PARIS.

La Département de la Seine-Saint-Denis

recrute par voie de détachement pour sa Direction des Affaires Domaniales et juridiques

1 CHEF DU SERVICE JURIDIQUE

OBJECTIFS : diriger une équipe chargée de :
- tenue des contentieux ;
- conseils juridiques aux directions départementales.

FORMATION ET EXPÉRIENCE :
- Généraliste du droit à dominante de Droit Public ;
- formation ou expérience en animation d'équipes pluridisciplinaires ;
- *DEA en Droit + expérience.*

Conviendrait à un fonctionnaire de catégorie A expérimenté.

Adres. candidat. et CV détaillé à : Monsieur le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis 124, rue Carnot, 93009 Bobigny cedex.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 24 a., diplômé ESP. BTS de publicité, 1 a. d'expér. support, dynamique, sérieux, ch. poste CHEF DE PUB., support ou annonceur. 42-46-69-02 ou 42-85-77-88.

J.F. 27 ans, Ecole Sup. communication, maîtrise lettres, exp. att. presse, sens organisat. et synthèse, créativité, ch. poste vivant à resp. Ecr. Havas, n° 270, B.P. 2238, 49022 Angers.

Journaliste, 25 a., bil. angl., en poste lettre profess., exp. 18 mois, bon enquêt., rapide, rech. situation d'avenir.
Ecrire sous le n° 1071
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

J.F. 34 a. ch. poste resp. sect. social, rég. S.-E., disp. immédi., dipl. social de base et universit., 10 ans d'exp. prof. : animat. de groupe ado., adultes. Enseign. et format. initiale et continue. Resp. actions soc. et coordin. d'instances départ. Analyse, synth., suivi de projet.
Ecrire sous le n° 8355 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

TRADUCTRICE 31 ans, ESIT fr., all., angl., tr./texte, ch. emploi. Etudie tte proposition. Tél. : 47-65-11-31.

Jeune cadre formation ESCE, angl., esp., exp. export groupe CGE, rech. responsab. cciales service export. 45-53-42-81.

J.F. cherche emploi stable secrét. bilingue anglais, ht niv. Tél. : 30-76-40-18.

J.F. 24 ans, maîtrise Sces Eco., 3° cycle, relations internationales, expérience associative, cherche POSTE RESPONSABILITÉS ORGANISME HUMANITAIRE ou à CARACTÈRE SOCIAL.
Merci d'écrire s/n° 8357 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7°.

J.F. 34 ans ch. EMPLOI DACTYLO-TEXTE, PARIS. Tél. : 48-90-47-42.

ANIMATEUR DE VOCATION

possédant solide expérience (10 ans)

PRODUITS FRAIS

alliée à une connaissance terrain de tous les circuits GMS, *recherche dans une société* volontaire à taille humaine responsabilité des ventes France, dans une équipe de direction désireuse d'intégrer un professionnel de la vente à sa structure.

Ecrire sous le n° 6537
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

2° arrdt

LES HALLES, petit 2 p., cuis., w.-c., dche, balc. PLEIN SOL. 365.000. 43-22-61-35.

5° arrdt

MOUFFETARD
2 p. à rénov., salle d'eau, w.-c. 310.000 F. 43-25-97-16.

8° arrdt

HAUSSMANN BERRI

Beau duplex, gde hauteur sous plafond; très bel escalier récept. + 3 chbres + bains, terrasse 10m², chbre serv. (poss. 2 parkings, en location).

RIVAL : 47-04-66-66

ÉTOILE. 200 m²

Bel imm. 4° ét., dble réception, s. à manger, 3 chambres. GARBI - 45-67-22-88.

GEORGE V

derniers étages somptueux duplex parfait état, 250 m², 3 chbres, terrasse, soleil. Ecrire en précisant coordonnées téléphoniques : M. Randi 37, r. Barbet-de-Jouy, Paris-7°.

13° arrdt

M° GOBELINS 3 P.

Ref. nf. 720.000. 45-26-99-04.

14° arrdt

ALÉSIA — A RÉNOVER
Originale surface sur deux niveaux + cour privative, les 24 et 25, de 12 à 14 h et 16 à 17 h 30, 6, rue Jonquoy.

15° arrdt

Proche Pte Versailles, 2 p., cuis., bns, balc., asc., ch. ctr., soleil. 410.000. 43-27-55-04.

Minitel

30 000 offres

Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

Recherche 2 à 4 P., Paris préf. 5°, 6°, 7°, 12°, 14°, 15°, 16°, av.ou sans trav. Paie cpt chez not., 48-73-20-67, m. le soir.

AGENCE LITTRÉ

Rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quartiers résidentiels. Paiement comptant chez notaire. Tél. : 45-44-44-45.

Rech. 2 à 4 P. Paris, préf. rive gauche, avec ou sans travaux. Paie comptant chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

IMMO MARCADET

Rech. URGENT appts toutes surfaces même à rénover. Tél. : 42-52-01-62.

immobilier information

Pour vendre ou acheter
Maison - Appartement
Château - Propriété
Terrain - Commerce
sur toute la France
LAGRANGE
9, r. Le Chatelier, 75017 Paris.
Tél. : (16-1) 40-54-08-08.

bureaux

Locations

BUREAUX ÉQUIPÉS

DE 15 A 100m² STANDING

OUVERT 24 H/24

Location courte ou longue durée. Tous services : tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrétariat, tél. pers.

ACTE 43-80-90-10

OUEST PARISIEN

Des immeubles prestigieux ; un site excep. ; un ensemble fonctionnel : plateaux indépendants, chauff. autonome, parkings privés, gardien résident ; 850 F le m² (charges min.) ; surface de 300 à 10 000 m².

LA DIAGONALE

Pour louer : 39-55-53-53.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

Domiciliation depuis 50 F par mois, av. des Champs-Elysées (Etoile), rue Saint-Honoré (Concorde), rue Cronstadt (15°), 21-bis, rue de Toul, Paris 12°. Constitution SARL 2000 F H.T. Inter Dom. Tél. 43-40-68-50

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL — RC — RM
Constitutions de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques

43-55-17-50

ÉTOILE

Très grand standing

BUREAUX MEUBLÉS

toutes durées, tous services. TÉL. : (1) 47-27-15-59.

DOMICIL. CCIALE 8°
TÉLEX/SECRÉT./TÉL./BURX

AGECO - 42-94-95-28.

locations non meublées offres

Paris

ÉTIENNE-MARCEL, dans imm. ancien, 6° ét., asc., salon, s. à manger, 3 chbres, s. de bains, s. d'eau, cuis., w.-c., parfait état. 9.000 F+ch. Tél. le matin SEGECO : 45-22-69-92.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de stand. 4 p. et plus. Tél. : 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE

rech. studios et 2 pièces pour clientèle étrangère. APPTS DE STANDING, pour ambassades et sociétés. S'adr. : SERVICE ACCUEIL. Tél. : 42-56-28-16.

maisons individuelles

LA VARENNE

RÉSIDENT. 485 m² terr., séj., 3 ch., gar. BELLE AFFAIRE. AGENCE RAOUL. 48-83-06-07.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadres et employés IMPORT. STÉ FRANÇAISE PRODUITS CHIMIQUES rech. apts ttes catég. studios et villas. Paris et environs. 45-03-30-33, 10 h-18 h 30.

propriétés

SOLOGNE NORD

Ravissante ppté 100 ha, bois, terres, 2 étangs, maison de maître, 12 p., luxueusement aménagée, garderie, dépend. RÉG. LAMOTTE-BEUVRON. Ppté 236 ha dont bois 160 ha, 2 étangs, rivière, bât. ferme, pavillon chasse, communs. CAB. LA SOLOGNE S.A. 41202 ROMORANTIN. Lanthenay. 54-76-02-92.

JOINVILLE RER

Superbe ppté (Bord de Marne) 10 p. : 275 m² hab. Gar. 3 voit. Terr. 920 m². Px : 3.800.000 F. PETIT : 42-83-46-03.

viagers

6° CHERCHE-MIDI
Séjour, 2 chbres, 80 m² occupés 1 tête 65 ans, cpt 300.000+rente. GARBI - 45-67-22-88.

L'AGENDA

annonces associations

Appels

TU N'ES PAS DE CE MONDE D'où viens-tu ? Expér. le sens de la vie. V° Fest. intern. de la vie universelle à Francfort, du 17 au 19 avril 1987. Inform. Vie univers., BP 325. 75868 PARIS Cedex 18. Pr pl. d'inform. sur not. vie de l'espr. de Dieu, écr. à l'adr. ci-dessus.

LOUE à l'h. sal. de sport à Paris 110 m², très clair, neuf, 120 F à 60 F/H. Tél. : 43-66-88-52.

MÉTHODES INFORMATIQUES

L'ADELI, première association méthodologique, en expansion, appelle tous les passionnés de méthodes informatiques à participer, bénévolement, à son animation (structure, relations, manifestations...). ADELI, 87, rue BOBILLOT 75013.

L'AFGHANISTAN SUR MINITEL

tout sur l'Afghanistan 36.15 AGIR* AFG avec Afrane BP 254 — 75524 PARIS CEDEX 11.

Conférences

L'HOMME ET LA VILLE

Premières rencontres nationales d'écologie du milieu urbain — médecins, architectes, urbanistes, écologues, élus. — 6, 7, 8 avril 1987 à Bondy (93). Rens. : M. Rozan 48-60-12-68.

Sessions et stages

Du plaisir d'écrire au travail du texte
ATELIERS D'ECRITURE
ELISABETH BING
3, rue Jean-Bart, 75006 Paris. Tél. : 45-48-07-93. Ateliers adultes, enfants, ateliers hebdomadaires, stages intensifs. Envoi documentation sur demande prochain W.-E. sensibilisation : 14 et 15 mars, 4 et 5 avril prochains, stage intensif 21 au 25 avril.

ITALIEN
Cours et niveaux Stage mens. ASSOCIATION TRILOGOS Métro Voltaire. PARIS-11°. Tél. 48-07-83-36.

LES OUTILS INDISPENSABLES A LA GESTION D'UNE PETITE ENTREPRISE
FORMATION de 5 jours pour créateurs et responsables de petite entreprise du 4 au 10 mars 1987, ou du 8 au 14 avril 1987.

Enfin une FORMATION PRATIQUE A LA COMPTABILITÉ
Un cycle complet de 6 demi-journées intégrant des rappels théoriques et le travail sur vos propres documents. 1 séance tous les 15 jours de 16 h à 20 h — Thèmes Paye ; rapprochements bancaires ; TVA ; immobilisations et amortissements ; gestion clients et fournisseurs.

MISE EN PLACE de votre COMPTABILITÉ
FORMATION
pour choisir et organiser votre comptabilité, du système manuel au système informatisé.

BOUTIQUE DE GESTION DE PARIS
95, bd Voltaire, 75011 PARIS
Tél. 43-55-09-48.

Pour vous relaxer, augmenter votre confiance en vous et atteindre vos buts plus vite.

AUTO-HYPNOSE

Le 14 mars 9 h 30 à 17 h 30
Communiquer avec confiance

AFFIRMATION DE SOI

Le 15 mars 9 h 30 à 17 h 30.
Pour cesser de fumer :

VIVRE SANS TABAC

4 soirs 17 mars au 7 avril.
Tél. : 42-03-39-02 & 47-46-03-62

Japonais intensif. L'assoc. Geste organise un stage intensif de Japonais par la suggestopédie du 6 avril au 1er mai 1987 de 17 h 30 à 20 h 30 pour débutants et faux débutants. Contactez Micko Matsumoto. Tél. : 42-39-21-37 (répondeur, même le soir).

ANGLAIS-FRANÇAIS ALLEM.-ESPAGN.-RUSSE
Apprentissage efficace, joyeux, rapide par la suggestopédie à sa source franç. 43-26-22-64.

VICTOIRE SUR LE TABAC

En 4 semaines, sans chimie doucement mais sûrement, cesser de fumer, sans angoisse ni stress, sans grossir. Sans engagement de votre part. Informez-vous :
Tél. : (1) 45-61-15-13.

- Prix de la ligne 40 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les mardis sous le titre « Agenda », dans les pages annonces classées.

Concessionnaire

Chez Citroën du 20 février au 2 mars 1987.

Citroën reprend 5000 F au moins votre voiture

MÊME SI C'EST UNE POUBELLE ?

OUVERT LE SAMEDI

Pour tout achat d'une voiture neuve (disponible sur stocks), Citroën vous reprend votre ancienne voiture, quel que soit son état, au moins 5 000 F, sans discuter. Et beaucoup plus, naturellement, si son état le justifie. Cette offre est valable exclusivement pour les particuliers et dans les points de vente affichant l'opération. Dépêchez-vous ! C'est maintenant qu'il faut en profiter ! Du 20 février au 2 mars 1987. Possibilité de crédit total personnalisé sous réserve d'acceptation du dossier par SOFI-SOVAC. Cette offre est limitée aux propriétaires de véhicules dont la carte grise est à leur nom depuis plus de 3 mois.

CITROËN - 45-22-17-38
28, rue de Constantinople, 75008 PARIS.

"QUE LE BON SOIT TOUJOURS CAMARADE DU BEAU."

La Fontaine

Équilibre harmonieux du fond et de la forme.

Constant défi. Quand les deux à la fois sont portés au plus haut, on touche à la perfection.

C'est le but poursuivi par tous ceux qui créent et souvent atteint par Mercedes-Benz.

Sans cesse, Mercedes-Benz donne naissance à des concepts techniques nouveaux. Mais il lui faut encore donner forme à ses innovations. D'année en année, Mercedes-Benz habille sa technologie de lignes parfois étonnantes mais toujours belles.

Plus étonnant encore, chaque évolution esthétique ne démode jamais celle qui l'a précédée.

Depuis cent ans, l'histoire de l'automobile ne se fait pas sans Mercedes-Benz. Ses contributions sont toujours essentielles, ses découvertes toujours déterminantes. Avec l'absence de compromis et la générosité qui caractérisent les vrais chercheurs, Mercedes-Benz œuvre surtout pour l'homme. Préserve sa vie. Assure sa sécurité. Améliore son confort.

ABS, ASD, ASR, 4Matic : Mercedes-Benz invente des réflexes qui vont plus vite que les réflexes humains. Rétracteur de ceinture, air bag : Mercedes-Benz optimise la sécurité par l'électronique. Véhicules industriels : l'EPS, commande électropneumatique de boîte, améliore confort et sécurité des chauffeurs.

Aujourd'hui comme hier, Mercedes-Benz construit l'avenir automobile. Un avenir où conduire comporte toujours moins de risques. Et toujours plus de plaisirs.



MERCEDES-BENZ

Economie

SOCIAL

M. Chirac reçoit les syndicats

Une concertation qui se cherche

Onze mois après son retour à l'hôtel Matignon, M. Jacques Chirac a engagé, le mardi 24 février, sa première concertation officielle avec les organisations syndicales et patronales. Certes, le premier ministre a déjà rencontré, depuis le 16 mars, les dirigeants syndicaux de multiples fois, et, notamment, MM. André Bergeron et Edmond Maire, mais il s'est abstenu de tout entretien, même officieux, avec la CGT (1), sous prétexte que celle-ci ne l'avait pas sollicité. Cette fois, les syndicats vont avoir droit à cette *« concertation de perron »* en bonne et due forme.

Il aura donc fallu la longue grève de la SNCF, suivie de celle d'EGF, et la prise de conscience d'une dégradation réelle du climat social pour que M. Chirac renoue avec une pratique traditionnelle de tous ses prédécesseurs sous la Ve République. En l'annonçant, lors de sa conférence de presse du 29 janvier dernier, M. Chirac avait marqué sa volonté de rechercher un *« nouveau souffle pour le dialogue social »*. Mais, en indiquant en même temps que plusieurs projets de loi sociaux seraient déposés au Parlement dès la session de printemps, le chef du gouvernement avait donné la fâcheuse impression de consulter les syndicats sur ce qu'il avait déjà décidé, d'enserrer la relance contractuelle dans un corset législatif.

M. Maire lui en avait fait, très vertement, le reproche. Mais, même à FO, on s'en était ému. M. Claude Pitous, secrétaire confédéral, estimait qu'*« une telle boulimie relève du défi »*, en craignant que *« ceux qui sont au pouvoir ne soient enclins, par nécessité de temps, à griller les étapes, à bâcler la nécessaire concertation et, finalement, à fabriquer à la hussarde une amorce de modification sociale, témoignage concret de leur volonté de changement de la société »*. L'échec, le 2 février, des négociations salariales dans la fonction publique, perçu immédiatement par M. Marchelli comme un signe négatif, noircissait encore le tableau.

Pis, alors que M. Chirac doit recevoir les partenaires sociaux entourés de plusieurs de ses ministres (MM. Séguin et Zeller en permanence, mais aussi, pour certaines entrevues, MM. Madelin, de Charette, Arthuis, et Mme Catala), le doute a gagné certains membres du gouvernement. Tel ministre ne cachait pas que cette concertation aurait dû avoir lieu dès l'arrivée de M. Chirac, *il y a onze mois*, et que, venant trop tard, elle ne donnerait *« rien »*. Tel autre s'interrogeait sur l'utilité de ces rencontres au sommet, jugeant plus fécondes les *« avancées »* sur le terrain concernant l'innovation sociale et l'intéressement, et affirmant au passage *« se foutre complètement de la CGT »*... Mauvais lever de rideau.

Depuis quelques jours, cependant, en dépit d'une montée de la tension autour du plan Séguin sur la Sécurité sociale avec la controverse sur le remboursement des médicaments «de confort», les augures semblent un peu moins défavorables. Dans la fonction publique, M. de Charette a fait un geste de bonne volonté en s'engageant, malgré l'absence d'accord, à augmenter les fonctionnaires de 1,7 % en niveau en 1987. M. Séguin n'a pas exclu d'accepter des amendements à son texte si contesté sur l'aménagement du temps de travail après que celui-ci eut été déposé devant le Parlement. Enfin, l'Hôtel Matignon a évité de fixer un ordre du jour strict à la concertation, même si celle-ci sera dominée par l'emploi et la Sécurité sociale.

Dans l'entourage de M. Chirac, on part du constat d'une *« certaine dégradation de la politique contractuelle »*, en évoquant le manque de structures et de volonté de dialogue. Il s'agit pour M. Chirac de montrer l'importance qu'il attache à des syndicats *« représentatifs et forts »* et de *« parvenir à nouer avec les uns et les autres mais aussi entre les uns et les autres le climat de confiance qui parfois nous fait défaut »*. Le premier ministre discutera donc des thèmes que les syndicats — comme le patronat, qui *« bouclera »* cette concertation le 5 mars, — voudront aborder, avec l'objectif d'améliorer l'emploi et le climat social, et de discerner les terrains sur lesquels *« il sera possible de réglementer par voie d'accords »*.

Un nouveau souffle ?

Soucieux de ménager FO comme interlocuteur syndical de premier rang, M. Chirac devait recevoir d'abord M. Bergeron le 24 février, avant M. Maire le 26 février. Le secrétaire général de FO aborde l'entretien avec dix-sept questions... qui vont du pouvoir d'achat à l'avenir du Plan, en passant par les congés des agents hospitaliers originaires d'outre-mer, le «SMIC-jeunes», l'apprentissage et l'audiovisuel, mais en laissant de côté... l'aménagement du temps de travail. M. Bergeron demandera d'autres consultations sur la Sécurité sociale, la mise en œuvre d'un système de réinsertion des chômeurs de longue durée et la création d'une «mission» sur l'adaptation des classifications professionnelles. Il souhaite aussi que les *« fortes disponibilités »* procurées à l'État par les dénationalisations soient utilisées pour *« la mise en œuvre de grands travaux »*.

Si M. Chirac joue vraiment le jeu de cette *« concertation de perron »*, il aura à cœur que chaque organisation — à l'exception sans doute de la CGT — puisse annoncer, ou confirmer, à l'issue de l'entrevue une mesure ou une intention allant dans son sens. Mais il ne serait guère raisonnable d'attendre des résultats spectaculaires d'une telle concertation, ou même d'espérer une détente magique et instantanée du climat social.

En revanche, elle peut favoriser une relance de la politique contractuelle dans les branches professionnelles, et même au niveau national interprofessionnel qui se prépare déjà en coulisses entre le CNPF et certains syndicats, M. Périgot ayant rencontré — officieusement — plusieurs dirigeants syndicaux, dont M. Maire.

Une des idées actuellement débattues consisterait à rechercher un accord national *« de méthode »* donnant une impulsion à des négociations dans les branches — avec prolongements dans les entreprises — sur des thèmes à définir. De là pourrait venir le *« nouveau souffle pour le dialogue social »* qui se cherche encore.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) M. Chirac avait échangé quelques mots de courtoisie avec M. Krasucki le 12 novembre 1986, alors que celui-ci participait à un dîner à Matignon en l'honneur des syndicats des pays de l'OCDE (*le Monde* du 14 novembre).

Forte augmentation des dépenses de l'assurance-maladie en 1986

Les dépenses de l'assurance-maladie ont fortement augmenté en 1986, selon les statistiques publiées le 23 février par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Du 1er janvier au 31 décembre 1986, le montant des dépenses de l'assurance-maladie s'est élevé à 257,06 milliards de francs, soit une progression, en taux de variation annuel, de 11 % par rapport à 1985 contre 5,5 % en 1985 par rapport à 1984.

Selon la Caisse nationale, cette progression importante est due à l'augmentation des versements aux établissements hospitaliers du secteur public (+ 13,9 % en 1986 contre − 1,5 % en 1985). «L'explosion» des dépenses enregistrées (moindre qu'en 1984 où elle avait été de 12,2 %) est également en partie *« la conséquence de régularisations comptables et transferts liés à la gestion du budget global, qui se traduisent par une majoration des charges de l'exercice 1986 et une minoration de celles de l'exercice de 1985 »*.

Après correction de l'incidence de ces transferts, la Caisse observe que la progression des dépenses d'hospitalisation publique est ramenée de + 13,9 % à + 7,8 %, celles de l'assurance-maladie à + 8,2 % (+ 5,5 % à prix constants), en tenant compte dans les deux cas du transfert des charges de la sectorisation psychiatrique du budget de l'Etat à celui de l'assurance-maladie.

La Caisse constate une évolution à prix constants *« très sensible »* des honoraires médicaux (+ 5,9 %), de la pharmacie (+ 7,5 %), des auxiliaires médicaux (+ 12,3 %) et des actes de biologie (+ 9,6 %), de tels niveaux résultant notamment d'une épidémie de grippe en 1986 — dont le coût est estimé à 550 millions de francs — et d'une forte augmentation du volume des actes cotés en K.

An total, sur douze mois, les soins de santé ont augmenté de 11,7 % en 1986, les honoraires privés de 8,4 % (contre 12,1 % en 1985), les versements aux établissements d'hospitalisation de 13 %. Le rythme de progression annuel des versements aux établissements publics a augmenté de 3,2 points, notamment en raison d'une sous-évaluation de la dotation globale de 1985 entre les différents régimes et d'un report sur janvier 1986 d'un versement de décembre 1985. L'élimination de ces effets ramènerait la hausse pour l'hospitalisation publique à 5,7 %.

AFFAIRES

M. Jacques Friedmann devient PDG d'Air France

L'ami constant et sage

Le *Journal officiel* du 24 février a publié la nomination comme membre du conseil d'administration d'Air France de M. Friedmann. Le conseil des ministres du mercredi 25 février doit nommer *M. Jacques Friedmann* à la présidence du conseil d'administration de la compagnie nationale Air France, en remplacement de M. Marceau Long, *nommé vice-président du Conseil d'Etat*, et qui sera officiellement installé dans ses nouvelles fonctions jeudi 26 février, au cours d'une réunion de l'assemblée générale du Palais-Royal, présidée par M. Jacques Chirac.

Lorsque l'on demande à M. Jacques Chirac de parler de son *« copain »* Jacques Friedmann, trois qualificatifs viennent aussitôt à ses lèvres : *« sagesse, solidité, fidélité »*. Car M. Friedmann figure parmi les amis les plus proches et les plus constants du premier ministre. Tous deux nés à Paris à un mois d'intervalle en 1932 (le 15 octobre pour M. Friedmann, le 29 novembre pour M. Chirac), condisciples au lycée Carnot et à Sciences-Po, les deux Jacques entrent en 1957 à l'Ecole nationale d'administration (promotion Vauban) et en sortent dans la botte. M. Jacques Friedmann, un peu mieux placé, choisit l'inspection des finances, tandis que M. Jacques Chirac intègre la Cour des comptes.

C'est grâce à M. Jean-Pierre Fourcade, alors directeur adjoint du cabinet du ministre des finances, que M. Friedmann devient en 1964 chargé de mission au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing, et, en 1967, chef du service du financement du commissariat général du Plan.

Mais lorsque son ami Chirac devient, en 1969, secrétaire d'Etat au budget, il le rejoint pour diriger son cabinet et y demeure lorsque le député de la Corrèze est nommé ministre chargé des relations avec le Parlement. Après un passage à la tête du service central de l'inspection des finances, il est, en 1972, conseiller pour les affaires économiques et financières du premier ministre, M. Pierre Messmer, et il devient même son directeur de cabinet le 15 mars 1974. Le 2 avril, Georges Pompidou meurt. M. Friedmann demeure à l'hôtel Matignon lorsque M. Chirac devient chef du gouvernement en juin, et il prend le titre éminent de «chargé de mission auprès du premier ministre».

Les liens entre les deux amis d'enfance trouvent là l'occasion de se resserrer. M. Friedmann devient l'animateur de l'hôtel Matignon, mais il est surtout le conseiller intime et politique du chef de gouvernement mettant à profit ses anciennes relations avec le nouveau président de la République, M. Giscard d'Estaing. Toutefois, en novembre 1974, il prend la présidence de la Compagnie générale maritime (qu'il conservera jusqu'en 1982) au moment où la vente du paquebot *France* provoque une polémique dans l'opinion.

Inspirateur et confident

Ses activités, à la tête d'une compagnie qui connaît la crise que traverse le transport *maritime*, ne l'empêchent pas de rester toujours *auprès de M. Chirac à la fois* comme un inspirateur et un confident. Il pourra remplir ce rôle avec un peu plus de liberté mais toujours avec la même discrétion lorsqu'il deviendra, en 1983, président-directeur général de la Compagnie parisienne de chauffage urbain et, en 1985, président du conseil de surveillance de la Caisse d'épargne de Paris après avoir accédé au grade d'inspecteur général des finances. Il participe alors de façon plus intense à l'action politique du président du RPR et appartient notamment au *groupe d'experts RPR-UDF qui* élabore la partie économique de la plate-forme des deux formations de l'opposition d'alors. On peut s'étonner que la victoire, une fois acquise, M. Chirac n'appelle pas auprès de lui ce conseiller si constant mais qui refuse l'éclairage trop violent des postes trop publics et qui répugne à s'engager dans la politique militante. Le premier ministre lui confie, en réalité, un poste éminent. Avec le titre de «chargé de mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation», *M. Friedmann* assurera non seulement une liaison étroite entre *M. Balladur* et M. Chirac, mais il jouera un rôle déterminant dans les choix économiques des premiers mois après le 16 mars, dans la mise en œuvre d'une «société de liberté» qu'il distingue du «libéralisme» et dans le lancement des premières privatisations.

M. Friedmann était, semble-t-il, destiné à prendre un jour la présidence d'Electricité de France. M. Chirac ayant préféré garder auprès de lui son actuel directeur de cabinet, M. Maurice Ulrich, le poste de président d'Air France laissé vacant par la nomination de M. Marceau Long à la vice-présidence du Conseil d'Etat échoit ainsi à M. Friedmann. Ce dernier pourra se souvenir qu'en prenant la présidence de la Compagnie générale maritime, il disait, il y a douze ans, *« deux choses m'ont tenté : j'avais d'abord grande envie de prendre la responsabilité d'une entreprise. Le transport ensuite est une activité économique qui m'a toujours intéressé »*. Constance ou prémonition ?

ANDRÉ PASSERON.

Filiale d'Air France et d'Air Inter

La première compagnie française de charters n'est pas intéressée par des vols Paris-Nice ou Paris-Toulouse

Air Charter, la première compagnie française de charters avec 80 % du marché du vol à la demande, ne se lancera pas dans l'expérience décidée le 17 février par M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, qui souhaite parvenir à créer, dès l'été prochain, des liaisons charters, mais régulières, sur le territoire français.

Interrogé à ce sujet à l'occasion de la présentation des résultats de l'année 1986, M. Jean-Didier Blanchet, président d'Air Charter, a déclaré, le 24 février : *« Nous ignorons encore les règles du jeu de ce système que le Conseil supérieur de l'aviation marchande devrait arrêter le 2 avril prochain. Donc nous attendons. Il m'a semblé entendre que le président de l'agence Nouvelles Frontières parlait d'un vol Paris-Nice aller et retour pour le prix de 690 francs. Le tarif le plus bas d'Air France est de 680 francs. Sur les grandes liaisons radiales, les compagnies «désignées» Air Inter et Air France ont donc les moyens de se battre à armes égales avec les charters, grâce à leurs structures tarifaires. Il n'est pas nécessaire qu'Air Charter se joigne à cette expérience alors qu'elle organise déjà des vols à la demande en France pour le compte d'organisateurs de voyages. »*

D'autant plus qu'Air Charter est une très astucieuse machine de guerre... pour Air France et Air Inter qui possèdent respectivement 80 % et 20 % de son capital. La compagnie, qui n'a en propre que quatre Boeing-727 et un Boeing-737, peut mobiliser, grâce à des contrats d'affrètement, tous les types d'appareils d'Air France et d'Air Inter, cinq Caravelle d'Europe Aéroservice, des Fokker-28 de TAT et trois Boeing-737 d'Euralair. C'est ainsi que, le 2 mai prochain, Air Charter fera voler vingt-huit appareils différents allant du Fokker-28 (65 places) au Boeing-747 (479 places).

Cette entente s'est révélée efficace puisque seules les compagnies Minerve, Point Air et Corse Air s'en sont tenues à l'écart. Elle a eu aussi le mérite de faire passer de 37 % en 1982 à 50 % en 1985 la part du pavillon français sur le marché du charter international moyen courrier. Ce résultat a été atteint grâce aux années 1984 et 1985 qui ont vu Air Charter progresser de 110 %.

L'année 1986 marque-t-elle une rupture, une pause ou, comme l'a déclaré M. Blanchet, une «consolidation» dans la croissance de la compagnie ? Avec un recul de 8,3 % de son activité, la compagnie est loin de ses résultats antérieurs : 1,6 million de passagers contre 1,8 million en 1985 ; 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires contre 1,25 milliard l'année précédente. La peur du terrorisme d'origine méditerranéenne a desservi les destinations orientales comme la Grèce (− 24 %) ou la Roumanie (− 57 %), d'autant plus que la concurrence de la compagnie Minerve a aussi joué. *« Les Français ont, en 1986, différé leurs déplacements touristiques »*, explique M. Blanchet, qui se réjouit d'avoir maintenant, pendant l'été, une chaîne charter vers l'Amérique du Nord car elle a connu un franc succès (+ 3,4 %) malgré la hausse du dollar et malgré les craintes des touristes américains après l'accident de Tchernobyl.

Tout n'est pas médiocre dans ce bilan car les résultats financiers de l'année 1986 se sont établis en nette hausse. La baisse du coût du carburant a permis à Air Charter de réaliser un bénéfice, après impôts, de 16 millions de francs contre 5,7 millions un an plus tôt.

L'année 1987 se présente sous de meilleurs auspices. Les touristes n'ont plus d'échéances politiques. Le terrorisme semble moins actif. Il n'en faut pas plus pour que le mois de janvier soit en progression de 46 % par comparaison avec le mois correspondant de 1986. M. Blanchet prévoit, pour l'année 1987 tout entière, une croissance de 12 % de son trafic grâce à des créations de lignes vers Pula (Yougoslavie), Louxor (Egypte), Kos et Santorin (Grèce) et vers le Canada.

M. Blanchet poursuivra, en 1987, la même formule d'association avec les compagnies *« mères »* ou partenaires, mais en essayant d'en gommer l'un des inconvénients : *« Nous ne sommes pas très connus, car il n'existe pas de lien direct entre le passager et nous*, déclare le président d'Air Charter. *Le client s'adresse à une agence de voyages pour acheter son billet, et, selon la position de la passerelle d'embarquement, il peut ignorer sur quelle compagnie il vole. »*

Une campagne de publicité dans la presse magazine, menée en mars et en avril, s'efforcera, humour à l'appui, de rappeler qu'Air Charter jouit de la sécurité, de la régularité et de la ponctualité de ses compagnies mères. Autrement dit, *« Air Charter, la compagnie qui prend les vacances au sérieux »*. Coffrets-repas, sacs de voyage et revues de bord viendront marteler le logo de cette compagnie heureuse, mais un peu trop dans l'ombre de ses illustres parents.

ALAIN FAUJAS.

AMC sort du rouge au quatrième trimestre de 1986

American Motors, la filiale américaine à 46 % de Renault, est sorti du rouge au dernier trimestre de 1986, affichant un bénéfice de 20 millions de dollars qui réduit à 91,3 millions de dollars sa perte sur l'ensemble de l'année. Au cours de trois derniers mois de 1985, l'entreprise avait perdu 6,7 millions de dollars et, sur l'ensemble de l'exercice 1985, son déficit s'était monté à 125,3 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires d'AMC a baissé l'année dernière, s'établissant à 3,5 milliards de dollars, contre 4 milliards de dollars un an plus tôt. Mais les responsables de la société tablent sur une progression des ventes en 1987 grâce aux Jeep, à la Medaillion (R 21 américanisée) et Premier (voir «le Monde des affaires» du 21 février 1987).

CEE

Les Douze accueillent avec circonspection les propositions de réforme du financement de la Communauté

***Les ministres de l'agriculture* des Douze n'ont pas réussi, le mardi 24 février, à préciser les modalités de réduction de la production européenne de lait.**

BRUXELLES
(Communautés européennes)
De notre correspondant

Convient-il d'engager maintenant sans précaution, dans un contexte économique international troublé et alors que la Communauté accouche dans la douleur d'une réforme de la politique agricole commune (PAC), une négociation complexe et longue visant à réviser en profondeur les mécanismes financiers de l'Europe ? Sans écarter pour autant un tel exercice, ne serait-il pas prudent, pour disposer d'une base budgétaire sûre, de prendre les décisions qui permettraient, alors que les ressources disponibles sont déjà insuffisantes pour faire face aux dépenses de 1987, d'assurer dans des conditions à peu près normales le financement de l'Europe en 1988 ?

Ainsi peut-on interpréter la réaction ambiguë donnée, le dimanche 22 février, par les ministres des affaires étrangères des Douze aux propositions budgétaires de M. Delors.

Les décisions à prendre pour parer au plus pressé consisteraient à *s'entendre — ce qui déjà n'ira pas de soi* — sur les modalités d'une augmentation des ressources affectées à la Communauté selon le schéma prévu lors du conseil européen de Fontainebleau en juin 1984. Les «ressources propres» sont composées de droits de douane et des prélèvements agricoles perçus lors des importations en provenance des pays tiers, ainsi que d'une fraction plafonnée depuis le 1er janvier 1986 à 1,4 % des recettes de la TVA. A Fontainebleau, il avait été dit que ce plafond pourrait être porté à 1,6 % à compter du 1er janvier 1988, à condition qu'il y ait unanimité des Etats-membres.

La Commission, qui se place dans la perspective de la réalisation de l'Acte unique européen approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze en décembre 1985, a proposé une réforme plus ambitieuse, puisqu'elle prévoit d'accroître très sensiblement les ressources mises à la disposition de la Communauté bien au-delà de ce qui avait été envisagé en 1984. Les propositions de la Commission ont-elles une chance d'être approuvées par les Douze, puis ratifiées par les Parlements nationaux avant la fin de l'année, ce qui serait nécessaire pour éviter l'insécurité budgétaire en 1988 ? A l'évidence, plusieurs pays membres, dont la France, sont convaincus du contraire.

Les ministres des affaires étrangères des Douze se saisiront du dossier et ils feront rapport au conseil européen des 29 et 30 juin. Celui-ci devrait alors aviser sur la marche à suivre.

La nécessité de procéder à une double démarche (prendre avant la fin de l'année des décisions permettant l'adoption du budget 1988, et parallèlement mettre en chantier la révision en profondeur du financement de la CEE) semble avoir d'autant plus de chances de l'emporter que le plan de la Commission a provoqué toute une série de *« oui mais »* de la part de plusieurs Etats membres. L'accélération de la réforme de la PAC *ne va pas de soi*, comme vient encore de l'illustrer, *lundi*, l'échec des ministres de l'agriculture des Douze, qui ne sont pas parvenus à préciser les modalités d'application de l'accord politique auquel ils avaient souscrit en décembre pour réduire la production de lait. Dimanche, M. Genscher a répété combien son gouvernement était préoccupé par la perspective de nouvelles baisses des prix agricoles, ainsi que par l'idée de percevoir une taxe sur les huiles végétales... M. Jean-Bernard Raimond, quant à lui, a indiqué que l'idée d'une discipline budgétaire renforcée n'était pas acceptable pour la France, si elle devait s'appliquer aux seules dépenses agricoles. Plusieurs ministres ont émis de vives réserves sur l'opportunité de doubler les crédits affectés aux fonds structurels. Bref, le plan Delors a été accueilli avec intérêt mais aussi chez certains avec circonspection.

PHILIPPE LEMAITRE.

Economie

AFFAIRES

L'avenir du chantier naval de La Rochelle

Même les paquebots à voile...

LA ROCHELLE
de notre envoyée spéciale

Les canards du vieux port de La Rochelle enfouissent le bec dans leurs plumes pour ne pas voir ce qui se prépare. Il fait un froid à ne pas mettre un manifestant dehors, fût-il cégétiste. Ils sont pourtant une centaine, ce vendredi 20 février, à brûler des pétards au bout du quai. Mais l'épaisse fumée noire n'émeut guère les Rochelais. Encore les ouvriers du chantier naval, sûrement ! La veille, ils ont déjà bloqué tout le centre-ville, et Dieu sait ce qu'ils réserveront demain aux bâtiments du conseil général ou à la préfecture.

Ici va se dénouer l'un des drames quotidiens de la restructuration industrielle : les huit cent cinquante salariés des Ateliers de La Rochelle-Pallice sauront, vendredi 27 février, ce qu'il adviendra de leur emploi. Certes, de Dunkerque à La Ciotat, la construction navale a déjà vu pire. Mais la fermeture du chantier de La Rochelle viendrait aggraver une réalité sociale très préoccupante. Derrière la façade grand siècle de La Rochelle, derrière les innovations municipales, les vélos, « l'autoplus » du maire M. Michel Crépeau, se cache l'un des taux de chômage les plus élevés de France : 16 % de la population active, soit environ 12 000 personnes. Le seul dépôt de bilan du chantier naval, avec les emplois induits, ferait augmenter ce taux de deux points.

Une fois n'est pas coutume : dans ce conflit, il n'y a pas, à première vue, de patron à houspiller, de pouvoirs publics vilipender, d'effigies de ministres à brûler. Chacun y a même tellement mis du sien qu'aujourd'hui personne ne semble plus pouvoir être tenu pour responsable. Le gouvernement était prêt à subventionner, au prix d'une entorse au libéralisme, la construction d'un, voire deux, paquebots à voile par les Chantiers de La Rochelle-Pallice, ce qui aurait représenté deux années de travail pour les ouvriers. Et lesdits ouvriers, payés un peu plus que le SMIC, ne demandaient qu'à les réaliser. C'était sans compter avec M. Jean-Marc Poylo, l'homme qui *« va bientôt être plus célèbre à La Rochelle que les tours du port »*, selon le mot d'un ouvrier, l'armateur qui dirige la société Services et Transports et qui avait fait miroiter la commande de ces navires.

Nouvelles exigences

Dans le local de la CGT, derrière l'énorme bunker qui servit de hangar aux sous-marins allemands pendant la guerre, les délégués syndicaux montrent avec émotion le portrait du *Samudra*, peint par un artiste soudeur. Ce navire de recherche géotechnique destiné à l'Inde est le dernier à être sorti du chantier, fin décembre. Depuis, plus la moindre commande : sept cents personnes au chômage technique, dont certaines depuis six mois. *Samudra* à peine baptisé, tous les espoirs s'étaient alors reportés sur M. Poylo (1).

L'idée de M. Jean-Marc Poylo était d'organiser des croisières pour Américains fortunés au départ des Antilles françaises. Il envisageait donc de commander deux bateaux aux chantiers que dirige, au Havre et à La Rochelle, M. Fournier. Des chantiers qui ont déjà en commande des navires similaires pour la société américaine Windstar. M. Poylo, avait demandé aux pouvoirs publics de bénéficier d'aides et de dégrèvements fiscaux, tout à fait légalement d'ailleurs. Ces demandes ont fait l'objet de laborieuses négociations entre les ministères concernés. Pendant que, cet automne, les ouvriers repeignaient leurs volets entre deux manifestations, les ministres Alain Juppé, Bernard Pons, Alain Madelin et Ambroise Guellec, se sont concertés et aussi divisés sur le dossier. Jusqu'à ce que M. Chirac, tiré par la manche par les élus locaux de la majorité, n'arbitre, le 2 décembre, en faveur de l'emploi. En prenant en compte les déductions fiscales, les subventions et les modalités d'amortissement, l'Etat finançait en fait le projet de ces deux paquebots pour un montant équivalant à 80 % environ du prix. Mais qu'à cela ne tienne, puisqu'on s'était mis d'accord. Les ouvriers qui avaient organisé une Saint-Eloi « de lutte » dans les ateliers vides, remettaient cela le lendemain pour fêter la « victoire ».

La réaction est donc d'autant plus amère lorsque l'armateur vient, le 30 janvier, au conseil général de Charente-Maritime pour expliquer que plus rien ne va comme il veut. C'est qu'entre-temps le dollar a baissé, les rentrées s'annoncent donc moindres. Et, surtout, un concurrent français a eu le culot d'occuper le créneau de la croisière paquebot. M. Poylo formule alors de nouvelles exigences qui reviendraient à une aide de l'Etat supérieure, à terme, au prix du bateau... M. Madelin annonce, le jeudi 19 février, que l'Etat a accepté la nouvelle requête de l'armateur. Mais cela ne semble pas être du goût de M. Juppé. Son conseiller chargé du dossier, Mme Anne Duthilleul – ex-Anne Chopinet, la première femme major à Polytechnique – fait savoir à ses interlocuteurs locaux que le contribuable ne peut tout de même pas financer à 120 % des bateaux de croisière pour milliardaires américains. M. Poylo semble, en outre, n'être plus soutenu dans son projet par ses banquiers. Les investisseurs s'éloignent. Chacun a le sentiment de s'être « fait avoir ». Mais il est sans doute trop tard pour revenir à la case départ. Une décision devait être prise le 22 février en comité de groupe. Elle a été repoussée à vendredi. Mais le président-directeur général, M. Fournier, qui a affirmé ne plus pouvoir payer les salaires pourrait déposer le bilan dès mercredi, selon la CGT.

Le député et maire de La Rochelle, M. Crépeau, craint *« de graves troubles à l'ordre public »*. C'est que, ici, la construction navale est une tradition de père et fils. En outre, la fermeture de ce chantier de haute technicité s'inscrirait dans une liste déjà longue de difficultés. Trois cents salariés de Peugeot ont été licenciés fin 1985 et les emplois des neuf cent cinquante restants sont très menacés. L'usine du groupe Alsthom, pour sa part, compte une centaine de salariés au chômage partiel à tour de rôle. La COFAZ (engrais), désormais filiale d'une entreprise norvégienne, a annoncé cent quarante licenciements... Les emplois créés grâce aux aides du syndicat intercommunal du bassin de la Rochelle concernent des secteurs « pointus », comme la plaisance qui nécessite peu de personnel.

L'emploi est devenu un enjeu qui sera sans doute déterminant pour la prochaine bataille des municipales de 1989. Après cinq ans passés au gouvernement, à l'environnement, puis au commerce et à l'artisanat et quelques bagarres radicales au sein du MRG, M. Crépeau, ancien candidat à la présidence de la République en 1981, est de retour dans sa ville, décidé à mener autant d'offensives que de batailles défensives pour les secteurs en difficulté. *« Je ne suis par un Gamelin. Je suis plutôt un partisan de la guerre de mouvement »*, dit-il.

Son grand projet : aménager un pôle technologique orienté vers la mer et vers l'eau avec des structures de recherche – notamment sur l'utilisation des algues, – de formation et de tourisme. Des contacts sérieux pourraient aboutir cette année avec un groupe d'investisseurs privés du Danemark. Son challenger pour la mairie, M. Jean Harel, vice-président RPR du conseil général, très actif sur le dossier des chantiers navals, ne croit, lui, que modérément à ce projet. Il ne s'explique ce taux de chômage supérieur de 50 % à la moyenne nationale que par un *« environnement psychologique néfaste »*. Selon lui, les idées de M. Crépeau *« font peur aux patrons »*.

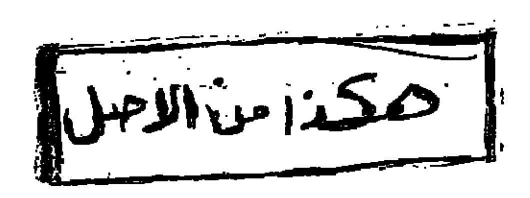
Chacun sait bien, de toute façon, que ce ne sont ni les algues ni les vélos qui rendront un emploi aux ouvriers de « la navale » et que la politique que La Rochelle risque de connaître une période charnière difficile. *« Dire que j'ai passé la moitié de ma vie politique à dénoncer les excès de la société de consommation et l'autre partie, maintenant, à essayer de relancer la croissance pour que les gens puissent conserver leur emploi »*, soupire M. Michel Crépeau.

CORINE LESNES.

(1) Voir « le Monde sans visa », du 14 février.

Technip remporte un contrat d'environ 150 millions de francs en URSS

Le groupe d'ingénierie français Technip a annoncé, lundi 23 février, qu'il venait de remporter un contrat de l'ordre de 150 millions de francs en URSS, pour la construction d'une usine de textile non tissé à Pinsk en Biélorussie. Ce contrat, passé par la centrale d'achat soviétique Techmashimport, concerne l'installation de deux lignes de production de géotextile non tissé à base de polypropylène, fabriqué sous licence Rhône-Poulenc Fibres et destiné au revêtement de tuyaux de drainage des sols.



Conjoncture

L'activité en France subit un fort ralentissement

(Suite de la première page.)

Ni les industriels, ni les commerçants, qui s'étaient adaptés tant bien que mal à trois années de stagnation totale du pouvoir d'achat (1983-1985), n'ont vu venir ce phénomène. Celui-ci s'est produit d'autant plus brutalement que les Français venaient d'engranger, en même temps que d'importantes plus-values boursières, des gains de pouvoir d'achat faits de baisses de prix (essence, fuel), d'un remboursement d'impôt (l'emprunt obligatoire de 1983), de rattrapages des salaires (pour la fonction publique en février 1986) et, enfin, des prestations sociales en rapide progression.

A peine les chefs d'entreprise venaient-ils de réaliser l'ampleur du phénomène, à peine commençaient-ils à y croire et à s'y adapter, que la situation s'était déjà retournée.

La progression du pouvoir d'achat des salariés, qui avait atteint 0,8 % au premier semestre 1986, a été quasi stoppée par la suite. De plus, les cotisations sociales ont été alourdies au début du mois d'août (pour le régime vieillesse) et l'augmentation des impôts locaux a en grande partie effacé l'allégement de 3 % de l'impôt sur le revenu.

L'accumulation de ces charges a produit rapidement ses effets. Ceux-ci ont été renforcés au début de l'année 1987 par des hausses de prix qui se sont accélérées – et vont continuer de le faire – au moment même où l'Etat percevait pour la Sécurité sociale un prélèvement de 0,4 % sur le revenu des Français, représentant presque 5 milliards de francs.

On peut penser que, dans ces conditions, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages baissera au cours du premier semestre, ce qui n'est pas habituel. Dans de nombreuses villes se développe – ou s'accentue, car la chose n'est pas nouvelle – un véritable phénomène de pauvreté.

Cruelle déception

La brièveté de la reprise en France, qui aura duré un peu plus de huit mois, la soudaineté du retournement qui s'est produit à la fin de 1986, expliquent le pessimisme actuel. La baisse très prononcée des prix du pétrole, l'amélioration de la situation financière des entreprises, l'arrivée de la droite au pouvoir et les réformes annoncées – privatisations, libération des prix et abandon du contrôle des changes – avaient fait croire qu'on était peut-être sorti de la crise ou, plutôt, qu'on avait abandonné définitivement l'austérité. C'est pour cette raison que certains chefs d'entreprise reprirent espoir, recommencèrent à investir davantage – ou s'apprêtèrent à le faire – en misant sur des taux de croissance plus soutenus en France, mais aussi dans toute l'Europe.

Cruelle déception. Tout au long *du cheminement de la demande*, qui remonte des consommateurs jusqu'aux fabricants, en passant par les commerçants, la situation a en tendance à se dégrader lentement mais sûrement.

Réduire l'épargne

Le commerce de détail est touché depuis le mois de septembre 1986. Si l'on met à part un bon mois de janvier, qui s'explique par le froid et le flot de ventes auquel *il a donné lieu dans certains secteurs* (textile, alimentation, chaussure), la tendance à la baisse d'activité ne s'est pas démentie depuis l'automne dernier, sauf pour l'alimentation. Du coup, les commerçants ont révisé en baisse leurs commandes aux grossistes.

Cette réaction explique le recul très général de l'activité du commerce de gros, qui a d'abord touché les biens de consommation non alimentaires, puis, à partir de novembre-décembre, s'est étendu à l'ensemble des productions, y compris celles destinées à l'industrie : biens d'équipement et biens *intermédiaires*. Seul, actuellement, le commerce de gros alimentaire reste relativement optimiste, cette note générale souffrant d'ailleurs de nombreuses exceptions.

Au niveau industriel, ce sont tout naturellement les entreprises produisant des biens d'équipement et des biens intermédiaires (chimie, fonderie, mécanique) qui ont été les premières touchées. Les entreprises travaillant pour la consommation (ameublement, papier-carton...) résistent un peu mieux. Seule, ou à peu près, l'automobile tire bien son épingle du jeu et, dans une bien moindre mesure, le bâtiment. Mais, d'une façon générale, les carnets de commandes se réduisent et les stocks apparaissent maintenant un peu trop élevés.

Ce marasme, accentué par la faiblesse de la demande étrangère (les Allemands ne révisent-ils pas en baisse leurs perspectives de croissance ?), peut déboucher sur une baisse de la production industrielle pendant *plusieurs mois*.

Les perspectives sont donc assez sombres jusqu'à l'été prochain, et l'on peut se demander si, dans ces conditions, les chefs d'entreprise donneront suite à des projets d'investissements qui, pour 1987, s'annonçaient à peine meilleurs qu'en 1986 : + 6 % dans l'industrie, + 5 % pour l'ensemble des sociétés. Des deux moteurs de l'investissement (des profits suffisants et une demande soutenue), le second fait maintenant cruellement défaut. Si la demande intérieure et étrangère restait trop longtemps affaiblie, on ne voit pas pourquoi les entreprises investiraient beaucoup, même pour remplacer des équipements qui ont manifestement vieilli dans bien des secteurs – ce qui explique nos médiocres résultats en matière de commerce extérieur.

Si les Français ne réduisent pas à nouveau leur épargne – qui a pourtant déjà presque atteint un creux historique – pour compenser des salaires stagnants, un processus cumulatif risque de se développer, qui ralentirait l'activité et mettrait notre économie très en-dessous du taux de croissance visé par le gouvernement pour 1987 (+ 2,8 %).

Le second semestre devrait être meilleur. En se ralentissant, les hausses de prix laisseront aux salariés des gains de pouvoir d'achat, au moment même où se feront sentir les baisses d'impôts sur le revenu.

Reste à savoir si les chefs d'entreprise vivront cette difficile première partie de l'année les yeux braqués sur le second semestre et les promesses qu'il contient ; ou bien si leurs décisions seront largement influencées par le pessimisme qui se développe actuellement.

Mais le pire n'est pas toujours sûr.

ALAIN VERNHOLES.

Des perspectives « médiocres » pour 1987 selon le CNPF

Alors que le gouvernement attend pour cette année une croissance de 2,5 %, le CNPF présente, dans sa note de conjoncture du 23 février, une vue beaucoup moins optimiste sur les perspectives 1987. Comme en 1986, le produit intérieur brut ne devrait croître, en 1987, que de 2 %. D'ores et déjà, l'activité pour le premier trimestre s'annonce *« médiocre »*, selon l'organisation patronale, qui estime que *« les évolutions conjoncturelles probables de cette année devrait prolonger les tendances moyennes de 1986 »*.

Mais, pour les experts du CNPF, si la croissance restera *« modeste »*, elle devrait aussi être *« plus équilibrée »*. La demande intérieure sera moins forte : la consommation privée ne devrait croître qu'à un rythme de l'ordre de 2 %, deux fois moins vite que l'an dernier, du fait de la modération du pouvoir d'achat. Malgré un environnement international plus incertain, la demande extérieure devrait jouer un rôle plus actif. *« Le surplus d'exportation escomptable en 1987 ne viendra pas, comme l'an dernier, d'une expansion rapide du commerce mondiale mais de conditions plus favorables pour certains secteurs. »*

Pour le CNPF, les résultats du commerce extérieur de l'an dernier sont *« une contre-performance... qui révèle la mauvaise compétitivité de notre industrie »*. Pour la restaurer, deux impératifs s'imposent, selon l'organisation patronale : *« réussir la désinflation et soutenir les investissements productifs »*. Jugeant insuffisante la progression attendue (+ 5 %), le CNPF souhaite *« un accompagnement et une accélération de la modernisation en cours par des mesures globales de soutien »* à l'investissement.

Marchés financiers

Les Six ont signé un accord secret sur les changes selon le ministre japonais des finances

Un accord sur une *« action spécifique »* pour la stabilisation des taux de change a été réalisé à Paris par les six pays les plus industrialisés du monde, a annoncé lundi 23 février le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, au cours d'une conférence à Tokyo.

Les Six ont cependant décidé de ne pas révéler les détails de l'action convenue afin de ne pas limiter l'efficacité d'une telle intervention, a précisé le ministre. Le communiqué, publié à Paris à la fin des réunions monétaires, n'a pas évoqué une intervention conjointe, mais *« il y a eu, en fait, des discussions »* sur une action spécifique à prendre, a ajouté M. Miyazawa. *« Il y a également eu un accord mutuel sur ce sujet. »* Exprimant sa satisfaction sur les résultats de la conférence de Paris, il a indiqué que les Six sont convenus de ne pas discuter publiquement des niveaux des parités monétaires.

« Lorsqu'une intervention sera nécessaire, elle ne sera que plus effective si on ne révèle pas la teneur des discussions sur le niveau des parités monétaires », a estimé le ministre japonais. Il a ajouté que les Six ont décidé de stabiliser leurs taux à leurs niveaux actuels, *« dans la mesure où ceux-ci reflètent la solidité de chaque économie »*.

Par ailleurs, le secrétaire adjoint au Trésor des Etats-Unis, M. Richard Darman, a déclaré lundi soir à New-York que, si le dollar enregistrait une nouvelle baisse, la croissance économique pourrait s'en trouver ralentie dans le monde comme aux Etats-Unis, où les prix et les taux d'intérêt s'orienteraient à la hausse.

Cette déclaration a favorisé une légère hausse du dollar, dont les cours sont passés, lundi soir et mardi matin, de 1,83 DM à près de 1,84 DM et de 6,08 F à plus de 6,11 F. Le franc français s'est raffermi vis-à-vis du mark, qui a nettement glissé au-dessous du seuil de 3,33 F, revenant à 3,3285 F environ. La Banque de France a pu continuer ses rachats de devises allemandes (plus de 1 milliard de marks) lundi 23 février, afin de rembourser la dette qu'elle a contractée auprès de la Bundesbank dans la semaine précédant la réévaluation du mark, le 12 janvier 1987.

Etranger

Le Brésil veut renégocier sa dette « le plus tôt possible et l'esprit ouvert »

déclare le gouvernement

Le Brésil veut poursuivre son double objectif de croissance et de renégociation de sa dette *« le plus tôt possible, avec l'esprit ouvert »* et la volonté de *« maintenir la démocratie »*, a indiqué le gouvernement brésilien dans un télex adressé à ses créanciers et publié lundi, en partie, par le quotidien libéral de Rio, *Jornal do Brasil*.

Le pays est en pleine crise économique. Le récent échec du « plan cruzado » de gel des prix a été marqué par une reprise de l'inflation à deux chiffres, avec + 16,82 % en janvier et des prévisions du même ordre pour février. La chute des réserves de change à un niveau critique (3,962 milliards de dollars) est à l'origine du moratoire partiel sur la dette extérieure décrété vendredi 20 février par le président José Sarney.

Le Brésil maintient cependant son préalable, confirmé dimanche 22 févier par le ministre des finances, M. Dilson Funaro, de refuser tout contrôle du FMI sur son économie conformément à la stratégie adoptée depuis décembre 1985.

M. Funaro, ou le président de la banque centrale, M. Francisco Gros, devait venir à New-York début mars pour présenter aux quatorze représentants de ses six cents banques créditrices les propositions de son gouvernement, a-t-on indiqué lundi à l'ambassade du Brésil à Washington.

Par ailleurs, le gouvernement brésilien n'a pas encore demandé au Fonds monétaire international un crédit pour compenser la chute de ses revenus d'exportations. Une telle démarche est envisagée si le niveau des réserves brésiliennes tombe trop bas.

La décision brésilienne suspendre pour une période indéterminée le paiement des intérêts sur une grande partie de sa dette de 108 milliards de dollars suscite inquiétude et déception dans les milieux bancaires et gouvernementaux américains, où on estime qu'elle menace les résultats financiers des grandes banques amécaines les plus engagées au Brésil.

Sur un total de 108 milliards de dollars de dette, la plus lourde des pays en voie de développement, ce pays doit 81 milliards aux banques commerciales, doit 24 milliards de dollars aux seules banques américaines.

Les banques moins vulnérables

La Citicorp est le chef de file de ses banques, avec 4,6 milliards d'engagements, suivie par la Chase Manhattan (2,8 milliards), Bank of Amerika (2,7 milliards), la Manufacturer Hanover (2,3 milliards) et la JP Morgan (1,9 milliard).

Aux taux d'intérêt actuels, les établissements prêteurs américains devraient recevoir du Brésil 500 millions de dollars tous les trimestres. Si le moratoire dépasse quatre-vingt-dix jours, la loi américaine exige que les banques inscrivent une provision pour pertes.

On craint également que les déposants étrangers inquiets ne retirent alors leurs avoirs des banques américaines, à moins que le Brésil et ses créanciers ne concluent dans les quatre-vingt-dix jours un accord pour rééchelonner le paiement des intérêts.

Dans les milieux spécialisés, on a, cependant, noté que les banques sont moins vulnérables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient cinq ans plus tôt. Elles se sont, en partie, protégées contre les risques de non-paiement de leurs débiteurs en inscrivant à leur bilan d'importantes provisions pour pertes. – *(AFP)*.

PARIS, 23 février ↑

Marché calme et soutenu

Satisfaction mais aussi prudence. Telle était l'attitude de la Bourse après le *sommet monétaire* qui s'est tenu durant le week-end à Paris.

C'est donc dans un marché calme que les valeurs françaises ont gagné 0,44 %.

Evidemment, les milieux boursiers commentaient les grandes lignes de l'accord destiné à stabiliser les taux de change. Mais ils regrettaient surtout qu'il n'y ait apparemment pas plus de mesures concrètes pour ramener le calme sur les marchés des changes.

Il était donc urgent d'attendre lundi. Les boursiers ne voulaient pas prendre de sérieuses initiatives avant de connaître la réaction du marché américain, par exemple.

De plus, la décision du Brésil de suspendre le paiement des intérêts de sa dette extérieure jetait un froid, même si les banques françaises ne sont pas directement concernées par cette décision.

Les difficultés des banques américaines auraient sans nul doute des répercussions sur les autres places financières, estiment les experts.

Les achats ont donc été très sélectifs. Les Comptoirs Modernes ont progressé de 7 %, Crouzet de 5 %, le Crédit Foncier Immobilier et UFB de 4,7 %. Hausse de 4,6 % de Bongrain et de 4,2 % d'Aussedat-Rey et Saint-Louis.

A l'inverse, Bis et Bail Equipement ont cédé 3,1 %, Damart et SAT 2 %.

Matra, dont la cotation a été *réservée* à la hausse pendant quelques minutes, a pris 11 %. La cotation de Luchaire a également été suspendue en raison d'une forte demande.

La marché obligataire et le MATIF, après une très légère hausse en début de matinée, ont reviré à la baisse par la suite.

Au compartiment des valeurs étrangères, net repli des allemandes et hausse des mines d'or.

L'or était d'ailleurs très ferme lundi. Le lingot a pris 950 F à 79 550 F et le napoléon 1 F à 514 F.

NEW-YORK, 23 février ↓

Repli limité

Après une baisse initiale *sensible*, Wall Street s'est ressaisi le 23 février grâce à une demande sélective. Tombé un moment sous la barre des 2 200, l'indice *Dow Jones* est finalement remonté à 2 216,54 en clôture, cédant 18,69 points. Le volume des transactions a porté sur *170,4 millions de titres*, contre 175,7 millions lors de la précédente séance. On notait 1 151 hausses, 433 replis et 367 valeurs inchangées.

Autour du Big Board, les opérateurs ont réagi à la suspension par le Brésil du paiement de ses intérêts sur les emprunts contractés auprès de banques commerciales internationales. La chute des cours des valeurs des banques a ainsi affaibli l'ensemble de la cote. Les investisseurs ont, de surcroît, accueilli avec prudence l'annonce que les grands pays industrialisés étaient parvenus à un accord de stabilisation des parités. Parmi les valeurs les plus actives, on notait GTE Corp. (2,6 millions de titres échangés), IBM (2,6 millions) et American Telephone (2,3 millions).

VALEURS	Cours du 20 fév.	Cours du 23 fév.
Alcoa	43 3/4	43 3/4
A.T.T.	23 1/2	23
Boeing	52 7/8	52 7/8
Chase Manhattan Bank	40 3/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	98 3/4	99 1/2
Eastman Kodak	78 7/8	78
Exxon	81 5/8	80
Ford	78 1/4	76 3/4
General Electric	101	100 3/8
General Motors	78 1/2	76 5/8
Goodyear	55 1/4	54 3/4
I.B.M.	139 3/4	143 1/4
I.T.T.	62	60 5/8
Mobil Oil	43	42 5/8
Pfizer	73 7/8	71 7/8
Schlumberger	38 3/8	37
Texaco	34 7/8	34
U.A.L. Inc.	55 1/2	54 1/2
Union Carbide	26 5/8	26 3/8
U.S. Corp.	24 1/8	24 1/8
Westinghouse	64 1/8	63 3/8
Xerox Corp.	74 1/2	72 3/4

CHANGES

Dollar : 6,12 F ↑

Le dollar s'est légèrement raffermi mardi 24 février sur l'ensemble des marchés des changes, après les déclarations japonaises concernant l'accord « secret » réalisé à Paris sur le maintien des parités de change. Le cours du deutschemark contre le franc a glissé, revenant à 3,3285 F.

FRANCFORT	23 fév.	24 fév.
Dollar (en DM)	1,83	1,84

TOKYO	23 fév.	24 fév.
Dollar (en yens)	153,30	153,80

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (24 fév.)	8 1/4 %
New-York (23 fév.)	6 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	20 fév.	23 fév.
Valeurs françaises	103,8	
Valeurs étrangères	102,6	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	419,7	421,1

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	20 fév.	23 fév.
Industrielles	2 235,25	2 216,54

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	20 fév.	23 fév.
Industrielles	1 567	1 556,90
Mines d'or	308,90	313,70
Fonds d'Etat	87,22	87,60

TOKYO

	23 fév.	24 fév.
Nikkei	19 940,50	20 087,35
Indice général	1 725,46	1 736,25

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 février
Nombre de contrats :

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Dernier	105,40	105,35	105,35	105,30
Précédent	105,55	105,45	105,55	105,45

AUTOUR DE LA CORBEILLE

FORTE HAUSSE DES RÉSULTATS DE LA BANQUE LA HÉNIN. – Le bénéfice net du groupe de la Banque La Hénin a été multiplié par treize en 1986 à 104 millions de francs, contre 8,2 millions pour l'exercice précédent. La progression des résultats est due principalement à la croissance de la production globale de crédits et à celle des placements financiers.

***CHUTE DU BÉNÉFICE DE* LA BANQUE CHAIX.** – La Banque Chaix, banque régionale du groupe CCF (Crédit commercial de France), a enregistré, en 1986, une baisse de 50 % de son bénéfice net, à 9,2 millions de francs, contre 18,4 millions de francs en 1985, a dernièrement indiqué son président, M. Habib Deloncle.

Cette diminution des résultats est due à la constitution de fortes provisions, destinées à couvrir les « mauvais risques » pris les années précédentes, dans le secteur de la machine-outil en particulier. La hausse des taux sur le marché monétaire a ainsi nui à la banque, dont la trésorerie est largement excédentaire.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,1250	6,1280	+ 95	+ 110	+ 175	+ 200	+ 550	+ 640
$ can.	4,6001	4,6058	+ 26	+ 45	+ 48	+ 78	+ 122	+ 206
Yen (100)	3,9799	3,9844	+ 124	+ 139	+ 257	+ 281	+ 806	+ 877
DM	3,3275	3,3304	+ 102	+ 120	+ 221	+ 244	+ 658	+ 727
Florin	2,9447	2,9476	+ 64	+ 74	+ 131	+ 147	+ 418	+ 471
F.B. (100)	16,0635	16,0777	+ 38	+ 128	+ 38	+ 187	+ 261	+ 663
F.S.	3,9359	3,9403	+ 135	+ 155	+ 273	+ 308	+ 852	+ 933
L (1 000)	4,6809	4,6863	– 78	– 41	– 160	– 115	– 439	– 338
£	9,4325	9,4414	– 210	– 168	– 406	– 337	– 871	– 692

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	5 7/8	6 1/8	6 3/16	6 5/16	6 3/8	6 1/2	6 5/16	6 7/16
DM	3 3/4	4	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	7 1/2	8 1/2	7 3/4	8	7 3/4	8	7 11/16	7 15/16
F.S.	1	1 1/2	3 9/16	3 11/16	3 7/8	4	3 13/16	3 15/16
L (1 000)	9 1/2	10 1/2	9 7/8	10 3/8	10	10 1/2	10	10 3/8
£	11 1/4	11 1/2	11 1/16	11 3/16	10 3/4	10 7/8	10 1/4	10 3/8
F. franç.	8 1/4	8 3/4	8 3/8	8 9/16	8 7/16	8 5/8	8 9/16	8 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 23 FÉVRIER

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1522	4,5 % 1973	1545	1545	1553	+ 0 52
4300	C.N.E. 3%	4300	4300	4300	....
1165	B.N.P. T.P.	1170	1170	1171	+ 0 09
1137	C.C.F. T.P.	1140	1141	1141	+ 0 09
1115	Créd. Lyon. T.P.	1106	1111	1111	+ 0 45
2910	[illegible] T.P.	2945	2952	2952	+ 0 24
2006	Renault T.P.	2010	2000	2000	− 0 48
2170	Rhône-Poul. T.P.	2190	2200	2200	+ 0 46
1229	St-Gobain T.P.	1225	1230	1230	+ 0 41
1262	Thomson T.P.	1271	1265	1265	− 0 46
515	Accor	525	528	530	+ 0 95
2010	Agence Havas	2020	2020	2020	....
1960	Ag. Havas C. I.	1985	1975	1975	− 0 50
695	Air Liquide	695	702	702	+ 1 01
2200	Alcatel	2236	2241	2236	....
1940	Als. Superm.	1940	1979	1979	+ 2 01
460	A.L.S.P.I.	480	475	473	− 0 65
380	Alsthom ★	365	368	367	+ 0 54
2460	Arjom. Prioux	2460	2470	2480	+ 0 82
500	Aussedat-Rey	513	535	545	+ 6 24
1520	Aux. Entrepr. ★	1502	1508	1510	+ 0 53
1290	Avions Dassault	1360	1360	1360	....
810	BAFIP	860	860	859	− 0 12
500	Bail-Équipem. ★	515	506	506	− 1 74
1000	Bail-Investiss.	1005	1001	1001	− 0 40
1000	Cie Bancaire	1032	1020	1020	+ 0 78
540	Bazar H.-V.	565	572	572	+ 1 06
680	Béghin-Say ★	677	680	682	+ 0 73
715	Berger (Mé)	675	689	689	+ 2 07
715	Bic ★	720	722	720	....
1580	B.I.S.	1569	1520	1520	− 3 12
2650	Biscuit (Géné.)	2630	2600	2600	− 1 14
2250	Bongrain S.A.	2380	2480	2480	+ 4 20
1200	Bouygues	1250	1225	1224	− 2 08
4640	B.S.N.	4610	4699	4699	+ 1 93
1240	Carnaud	1258	1220	1236	− 1 75
3580	Carrefour	3560	3588	3585	+ 0 68
2320	Casino	2470	2462	2401	− 2 79
2030	Casino A.D.P.	2050	2049	2050	....
1300	C.C.M.C.	1310	1310	1310	....
1310	Cetelem	1350	1350	1370	+ 1 48
2440	C.F.A.O.	2445	2480	2456	+ 0 45
1340	C.G.I.P.	1360	1370	1387	+ 1 98
1900	Chargeurs S.A.	1931	1960	1956	+ 1 29
78	Chiers-Châtil.	80	82	81 80	+ 2 25
795	Ciments franç. ★	810	788	800	− 1 23
665	Club Méditer.	666	686	680	+ 2 10
220	Codetel	220 10	219	220	− 0 05
410	Cofimeg	404 90	404 90	403 90	− 0 24
1660	Colas	1661	1661	1661	....
280	Compt. Entrepr.	279 90	279	274	− 2 11
790	Compt. Mod.	767	821	821	+ 7 04
1210	Créd. Foncier	1220	1200	1200	− 1 64
600	Crédit F. Imm.	605	634	634	+ 4 79
1480	Crédit Nat. ★	1460	1465	1450	− 0 68
305	Crouzet ★	318	320	333	+ 4 71
2480	Damart S.A.	2508	2460	2455	− 2 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
495	Darty ★	480	478	480	....
275	Dév. R.N.-C. (Li)	275	276	276	....
695	D.M.C.	685	694	694	+ 1 31
2650	Docks France ★	2620	2600	2610	− 0 38
2090	Dumez ★	2070	2090	2089	+ 0 91
1430	Eaux (Gén.)	1435	1434	1432	− 0 21
2600	Ecco ★	2600	2670	2630	+ 1 15
1090	Electro-Finan.	1102	1101	1101	− 0 09
345	Elf-Aquitaine	340	337	337	− 0 88
310	— (certific.)	313	314 50	314 50	+ 0 48
3180	Epeda-B-Faure	3158	3210	3230	+ 2 28
3400	Essilor	3380	3400	3400	+ 0 59
485	Esso S.A.F. ★	475	486	470 50	− 0 94
3080	Eurafrance	3061	3050	3080	+ 0 62
1450	Eurocom ★	1505	1548	1530	+ 1 66
3250	Euromarché	3210	3155	3155	− 1 71
825	Europe nº 1 ★	871	868	880	+ 1 03
1960	Facom	1979	1970	1970	− 0 45
1170	Fichet-Bauche	1170	1170	1170	....
230	Finextel	235	240	240	+ 2 13
260	Fives-Lille	265	268	267 80	+ 1 06
340	Francarep	348	360	360	+ 3 45
1330	Fromageries Bel	1342	1370	1370	+ 2 09
1060	Gal. Lafayette	1089	1096	1095	+ 0 55
410	Gascogne	415	429	429	+ 3 37
360	Géophysique ★	359	350	352	− 1 94
2260	Gerland	2265	2275	2270	+ 0 44
660	GTM-Entrepose	657	650	648	− 1 37
865	Guyenne-Gasc. ★	928	937	945	+ 1 83
3100	Hachette ★	3160	3160	3148	− 0 34
735	Hénin (La)	745	739	739	− 0 81
95	Imétal	100	100	102	+ 2
470	Imm. Plaine-M.	471 50	480	480	+ 1 80
4850	Inst. Mérieux	4890	4910	4910	+ 0 41
600	Interbail	615	615	615	....
1520	Intertechnique	1550	1600	1600	+ 3 23
1670	J. Lefebvre ★	1710	1715	1725	+ 0 87
2050	Lab. Bellon	2080	2060	2060	− 0 96
1400	Lafarge-Coppée	1395	1420	1419	+ 1 72
1710	Lebon ★	1820	1786	1790	− 1 64
5270	Legrand	5350	5300	5320	− 0 56
1770	Lesieur	1800	1801	1840	+ 2 22
895	Locabail Immob.	893	890	890	− 0 34
680	Locafrance ★	675	690	685	+ 1 48
1020	Locindus	898	898	898	....
1040	L. Vuitton S.A ★	1060	1058	1061	+ 0 09
670	Luchaire	679	760	760	+ 11 93
1440	Lyon. Eaux ★	1430	1426	1460	+ 2 09
165	Mais. Phénix	173	168	172	− 0 58
810	Majorette (Ly)	730	720	725	− 1 38
78	Manurhin	83	85	85	+ 2 41
480	Mar. Wendel	490	494	494	+ 0 82
1560	Martell	1635	1650	1650	+ 0 92

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2130	Matra	2170	2412	2412	+ 11 15
2600	Merlin-Gerin ★	2620	2530	2530	+ 0 39
2840	Michelin	2881	2870	2875	− 0 21
1530	Midi (Cie)	1530	1546	1550	+ 1 31
435	Midland Bk S.A.	460	459	456	− 0 87
595	Min. Salsig. (Ns)	602	600	600	− 0 33
52	M.M. Penarroya	52 90	54	55	+ 3 97
2340	Moët-Hennessy	2393	2409	2409	+ 0 67
820	Mot. Leroy-S ★	825	826	848	+ 2 78
90	Moulinex	91	89 95	91	....
1010	Navig. Mixtes	1030	1040	1040	+ 0 97
194	Nord-Est	198	196 10	197 60	− 0 20
490	Nordon (Ny)	489	488	489	....
690	Nouvelles Gal.	702	710	712	+ 1 42
1280	Occident. (Gén.)	1240	1223	1245	+ 0 48
1540	Omn. F. Paris	1540	1540	1540	....
205	Olida-Caby	204	209 80	209 80	+ 2 84
520	Opf.-Paribas	517	515	520	+ 0 58
3880	Oréal (L')	3895	3950	3959	+ 1 58
785	Paris-Réesc. ★	799	799	795	− 0 50
1620	Pechelbronn ★	1620	1635	1620	....
1450	Penhoët	1480	1475	1478	− 0 14
980	Pernod-Ricard	1003	1025	1025	+ 2 19
151	Pétroles B.P.	151	147	147	− 2 65
1280	Peugeot S.A.	1295	1286	1293	− 0 15
36	Poclain	38 90	39	38 90	....
1780	Poliet	1795	1795	1795	....
870	P.M. Labinal	862	841	841	− 2 44
3210	Presses Cité	3180	3240	3240	+ 1 89
1380	Prétabail Sic.	1442	1429	1430	− 0 83
695	Primagaz	677	695	694	+ 2 51
635	Printemps ★	665	674	641	− 3 60
2500	Promodès	2528	2500	2500	− 1 11
310	Prouvost S.A ★	317	316	313	− 1 26
1350	Radiotechn.	1347	1315	1320	− 2
152	Raff. Dist. Total	155	161 10	162	+ 3 85
2620	Redoute (La) ★	2700	2730	2700	....
330	Robur financière	334	328	328	− 1 80
1620	Roussel-Uclaf	1640	1660	1662	+ 1 34
1250	Roussel-C.N.I.	1274	1270	1270	− 0 31
5480	R. Impériale (Ly)	5530	5530	5530	....
265	Sade	296	288	288	− 2 70
3590	Sagem	3700	3720	3719	+ 0 51
400	Saint-Gobain	409	409	407	− 0 49
1040	St-Louis B.	1065	1110	1100	+ 3 29
1970	Salomon	2000	1970	1970	− 1 50
1380	Salvepar	1380	1375	1375	− 0 36
790	Sanofi	805	807	808	+ 0 37
685	S.A.T.	623	610	608	− 2 41
1000	Saupiquet (Ns)	1100	1100	1100	....
625	Schneider ★	621	625	621	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
105	S.C.O.A.	107	107 90	107 90	+ 0 84
570	S.C.R.E.G.	560	551	555	− 0 89
795	Seb ★	830	828	842	+ 1 44
490	Selimeg	474	471	471	− 0 63
1750	S.F.I.M.	1750	1751	1751	+ 0 06
85	S.G.E.	94 70	95	95 90	+ 1 26
635	Sign. Ent. El. ★	645	649	650	+ 0 77
1040	Silic	1090	1090	1090	+ 0 83
615	Simco-U.P.H. ★	611	611	616	+ 0 81
385	Simnor (L)	398	407	407	+ 2 26
1340	Skis Rossignol	1342	1389	1351	+ 0 67
770	Siminco	772	772	770	− 0 26
280	Sodero (Ns)	290	290	290	....
2620	Sodexho	2695	2686	2685	− 0 37
410	Sogerap	420	427	427	+ 1 67
1740	Somm-Allib. ★	1730	1750	1760	+ 1 73
745	Source Perrier	750	751	748	− 0 27
1220	Sovac ★	1239	1230	1240	+ 0 08
595	Spie-Batignol.	604	600	602	− 0 33
685	Strafor	688	698	699	+ 1 60
420	Synthélabo ★	460	445	460	....
705	Talcs Luzenac	693	714	727	+ 4 91
3190	Tél. Elect.	3170	3190	3200	+ 0 95
1460	Thomson-C.S.F.	1465	1465	1468	+ 0 20
460	Total (CFP) ★	450 10	452	450	− 0 02
100	— (certific.)	99	99	98 95	− 0 05
2050	T.R.T.	2060	2080	2080	+ 0 97
810	U.F.B.	825	865	865	+ 4 72
1480	U.I.C.	1458	1460	1460	+ 0 27
635	U.I.F.	631	634	634	+ 0 48
990	U.I.S.	990	986	986	− 0 40
590	U.C.B. ★	595	610	602	+ 1 17
770	Unibail	770	779	780	+ 1 30
480	Valéo	475	483	487	+ 2 53
100	Vallourec	103 90	100	100	− 3 75
4630	V. Clicquot-P.	4520	4600	4600	+ 1 77
685	Via Banque	685	692	694	+ 1 31
800	Elf-Gabon	800	807	807	+ 0 88
109	Amax Inc.	106	106 40	106 20	+ 0 19
435	Amer. Express	436	428 50	428 50	− 1 72
144	Amer. Teleph.	146 50	145	145	− 1 02
95	Anglo Amer. C.	97 60	100 50	100 50	+ 2 97
470	Amgold	471	474 90	475	+ 0 85
830	BASF (Akt)	823	832	833	+ 1 22
970	Bayer	980	970	980	....
106	Buffelsfont.	111	114 90	115	+ 3 60
260	Chase Manh.	258	243 10	228 50	− 11 43
265	Cie Pétr. Imp.	259 50	258	258	− 0 58
57	De Beers	57 35	57 60	57 60	+ 0 44
2270	Deutsche Bank	2245	2175	2180	− 2 90
59	Dome Mines	61 60	62 20	61 90	+ 0 49
1180	Dresdner Bank	1195	1151	1168	− 2 26

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
103	Driefontein Cst	105 20	107	106	+ 0 76
650	Du Pont-Nem.	634	622	626	− 1 26
495	Eastman Kodak	488 90	482	482	− 1 38
39	East Rand	41 20	42 50	42 30	+ 2 67
280	Electrolux	282 90	286	286	+ 1 10
205	Ericsson	212 80	212 50	212 50	− 0 14
510	Exxon Corp.	507	498 50	498 50	− 1 68
480	Ford Motors	489 50	485	485	− 0 92
74	Freegold	77	78 40	78	+ 1 30
87	Gencor	89	89 20	89 20	+ 0 22
635	Gén. Electr.	620	620	620	....
530	Gén. Belgique	532	537	537	+ 0 94
480	Gen. Motors	482	476	476	− 1 24
69	Goldfields	70 95	72 30	72	+ 1 48
47	GdMetropolitain	47 60	47 50	47 50	− 0 21
66	Harmony	69 90	70 60	70 60	+ 1
42	Hitachi	41 10	40 15	40 15	− 2 31
830	Hoechst Akt.	825	812	811	− 1 70
130	Imp. Chemical	135 50	134	134	− 1 11
97	Inco. Limited	96	93 70	93 70	− 2 40
850	IBM	857	862	860	+ 0 35
390	ITT	389 50	383	384	− 1 41
138	Ito-Yokado	138 40	139 60	139 60	+ 0 87
80	Matsushita	79 10	76	76	− 3 92
880	Merck	898	919	909	+ 1 22
815	Minnesota M.	818	803	803	− 1 83
275	Mobil Corp.	288	283	283	− 1 87
590	Morgan J.P.	591	576	576	− 2 54
35250	Nestlé	35450	34600	34650	− 2 26
136	Norsk Hydro	133 10	134 40	134 40	+ 0 98
181	[illegible]	189	193	193	+ 2 12
1480	Petrofina	1510	1495	1495	− 0 99
545	Philip Morris	534	523	523	− 2 06
140	Philips	140	141	141 60	+ 1 14
495	Quilmès	505	495	520	+ 2 97
525	Randfontein	550	554	569	+ 3 45
630	Royal Dutch	630	635	633	+ 0 48
70	Rio Tinto Zinc	72 20	72	72	− 0 28
75	St Helena Co	79 80	78 55	78 60	− 1 50
240	Schlumberger	236 40	232 10	232 50	− 1 65
97	Shell transp.	97 70	96 50	96 50	− 1 23
2210	Siemens A.G.	2191	2178	2174	− 0 78
142	Sony	136	137 30	137 30	+ 0 96
151	T.D.K.	146	145 50	143 10	− 1 99
27	Toshiba Corp.	25 65	25 05	25 05	− 2 34
1480	Unilever	1497	1514	1500	+ 0 20
330	Unit. Techn.	321 50	329 80	329 80	+ 2 58
535	Vaal Reefs	562	558	570	+ 1 42
285	Volvo	292	293 80	293 80	+ 0 62
230	West Deep	240	246	250	+ 4 17
460	Xerox Corp.	465	458	468	+ 0 66
1 08	Zambia Corp.	1 11	1 15	1 15	+ 4 50

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7779	..
Emp. 8,80 % 77	123	6 678
9,80 % 78/86	101 70	6 086
10,80 % 79/94	104 20	5 119
13,25 % 80/90	105 85	[illegible]
13,80 % 80/87	103 28	4 963
13,80 % 81/99	108 45	1 812
16,75 % 81/87	104 20	[illegible]
16,20 % 82/90	117 60	[illegible]
16 % juin 82	119 80	11 397
14,60 % fév. 83	117 30	0 120
13,40 % déc. 83	120 30	2 389
12,20 % oct. 84	112 40	4 846
11 % fév. 86	112 40	[illegible]
10,26 % mars 86	107 20	9 810
OBT 12,75 % 83	1708	..
OAT 10 % 2000	106 30	7 479
OAT 9,90 % 1997	104 95	1 980
OAT 9,80 % 1996	104 60	0 671
Ch. France 3 %	176 50	..
CNB Bques janv. 82	101 95	1 215
CNB Paribas	101 80	1 215
CNB Suez	101 90	1 215
CNI janv. 82	101 90	1 215
PTT 11,20% 85	106 70	2 513
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 40	7 543
CNT 9% 86	98 40	7 168
CRH 10,80% déc. 85	106	1 505

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	905	900
Agache (Sté Fin.)	1880	1810
A.G.F. (St Cent.)	879	844
Applic. Hydraul.	862	....
Arbel	211	205 10
Astorg	380	384
Avenir Publicité	2145	2150
Bain C. Monaco	410	410
Banque Hypoth. Eur.	433	433
Béghin-Say (C.I.)	550	551
B.G.L.	454	450
Blanzy-Ouest	535	531
B.N.P. CI	480	479
B.N.P. Intercontin.	362	365
Bénédictine	4075	4085
Bon-Marché	785	788
[illegible]	1050	1010
Cambodge	605	609 d
C.A.M.E.	401	406
Campenon Bern.	781	812
Carbone-Lorraine	800	800
C.E.G.Frig.	728	699
Centen. Blanzy	3350	3400
Centrest (Ny)	245	249
Cerabati	119 40	127 90 d
CERUS	820	800
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1000	1040
Champex (Ny)	150	151
C.I.C. (Financ. de)	281	281
C.I. Maritime	606	611
[illegible]	1010	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	560	....
Clause	1304	1360
Cofradel (Ly)	2201	2250
Cogifi	480	486
Comiphos	651	651
Cie Industrielle	3700	3801
Comp. Lyon-Alem.	650	650
Concorde (La)	1010	1030
C.M.P.	33 20	32 o
Créd. Gén. Ind.	1150	1170
Crédit Lyonnais CI	708	709
Cr. Universel (Cie)	781	821
Créditel	155 50	155 50
Darblay S.A.	661	669
[illegible] Act. d. p.	373 10	370 50
De Dietrich	2112	2150
Delalande S.A.	1580	1600
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1080	1100
Didot-Bottin	560	562
Eaux Bass. Vichy	1450	1480
Eaux Vittel	2215	2301
Economats Centre	715	740
Electro-Banque	460	465
El-Antargaz	985	980
E.L.M. Leblanc	930	949
[illegible]-Bretagne	286	290
Entrepôts Paris	587	578
Epargne (B)	3000	....
Europ. Accumul.	92	90
Eternit	2749	2749
Exor	3890	3865
Finalens	236	240
FIPP	474 20	475
Frac	1404	....
Foncière (Cie)	720	691
Fonc. Lyonnaise	4600	4640
Foncina	582	590
Forinter	1080	1080
Fougerolle	380	380 d
France I.A.R.D.	388 20	394 50 d
[illegible] (La)	7700	7800
Fromm. Paul Renard	545	582 d
GAN	1025	1001
Gaumont	435	450
Gaz et Eaux	2430	2400
Gévelot	649	656
Gr. Fin. Constr.	550	....
Gds Moul. Paris	389	389
Groupe Victoire	3710	3680
G. Transp. Ind.	611	611
H.E.F.	283	286
Hutchinson	1400	1344
Immindo S.A.	618	620
Immoinvest	384	388
Immobail	520	512
Immobanque	780	786
Immob. Marseille	9500	9500
Immofice	578	....
Invest. (Sté Cent.)	3500	3400
Jaeger	241	240
Lafitte-Bail	590	594
Lambert Frères	180	176
Lille-Bonnières	1180	1180
Loca-Expansion	340	340
Locafinancière	461	....
Locatel	440	435
Louvre (Sté)	1900	1920
Machines Bull	45 70	46 05
Magasins Uniprix	198	206 90
Magnant S.A.	178	183 20 o
Maritimes Part.	424	....
Métal Déployé	458	....
[illegible] Internat.	....	....
Mors	234	237

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navale Worms	106 50	108 50
Navig. (Nat. de)	208	....
OPB Paribas	475	476
Optorg	315	305
Oréal (L') C.I.	3025	3015
Origny-Desvroise	1165	1165
Palais Nouveauté	946	985
Paribas	490	491
Paribas-CIP	475	479
Paris France	375	380
Paris-Orléans	345	340
Part. Fin. Gest. Im.	1650	1716 d
[illegible]	900	894
Pathé-Cinéma	762	740
Pechiney (cert. inv.)	228	232
Piles Wonder	980	953
Piper-Heidsieck	1182	1116
P.L.M.	214	213
Porcher	545	552
Providence S.A.	1650	1650
Publicis	2500	2550
Raff. Souf. R.	180	180
Rhône-Poul. (c. inv)	385	385
Ricqlès-Zan	244 40	255
Rochefortaise S.A.	230 50	232
Rochette-Cenpa	128 50	125
Rosario (Fin.)	419	416
[illegible]	330	330
Rougier et Fils	116 20	127 20 d
Sacer	529	....
SAFAA	1392	1447
Safic-Alcan	990	995
SAFT	1699	1701
Saga	436	453 40
St-Gobain C.I.	379	380
Salins du Midi	541	541
Santa-Fé	171	174
Satam	208	214
Saulnes	78	76
Saunier-Duval	99	100
Savoisienne (M)	222 50	239 40
SCAC	838	837
Semelle Maubeuge	530	535
S.E.P. (M)	278	285
Serv. Equip. Véh.	123 20	123 20
Sicli	253	259
Sicotel	415	412
Sinvim	321 60	306 10
Siph (Plant. Hévéas)	425 40	442 50
Sté Générale-CIP	1402	1430
Sofal financière	2175	2252 d
Sofio	381	385
Soficomi	885	....
S.O.F.I.P. (M)	194 30	208 10
Sofragi	1135	1181
Souchon Autog.	640	587
Sovabail	870	835 o
Speichim	17 50	....
S.P.I.	844	878
Suez (Fin. de)-CIP	1385	1332
Stemi	825	825
Taittinger	2410	2410
Testut-Aequitas	331	351 d
Tour Eiffel	528	528
Ufiner S.M.D.	728	757
U.A.P.	2390	2420
U.T.A.	2600	2615
Vicat	1148	1148
Viniprix	1850	1850
Virax	214	222
Waterman S.A.	587	610
Brass. du Maroc	140	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	941	....
Akzo	417	410
Alcan Alum	229	230
Algemeine Bank	1501	1490
American Brands	329 90	329 90
Am. Petrofina	270	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	165	165
Bco Pop Español	477	468
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1301	....
B. Régl. Internat.	39000	39990
Br. Lambert	582	580
Canadian-Pacific	102 50	100 70
CIR	37	38
Commerzbank	899	850
Dart. and Kraft	354 20	348 10
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	475	479
Gén. Belgique	532	537
Gevaert	930	....
Glaxo	144 60	145 90
Goodyear	330	330
Grace and Co	328	....
Gulf Canada Corp.	109	107
Honeywell Inc.	439 90	438 90
I.C. Industries	193	193
Johannesburg	670	....
Kubota	18 50	17 50
Latonia	281	281
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	61 50	61 30
Mineral-Ressourc.	67 90	....
Nixdorf	2393	2390
Noranda	119	125
Olivetti	34 20	34 70
Pakhoed Holding	188	185
Pfizer Inc.	458	465
Procter Gamble	520	536
Ricoh Cy Ltd	37 50	38
Rolinco	255	258
Robeco	289 70	290
Rodamco	424	422
Saipem	18 90	20
Shell fr. (port.)	97	....
S.K.F. Aktiebolag	281	281
Steel Cy of Can.	102	....
Tenneco	243 50	....
Thorn EMI	56 50	56 40
Toray indust. Inc	28 80	27 40
Vieille Montagne	800	763
Wagons-Lits	860	850
West Rand	18	18

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	8	8 45
Calciphos	1296	1251
C.E.M.	....	....
Cochery	165	....
Coparex	550	550
Dubois Inv. (Cons.)	985	985
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Harl. (échan.)	....	....
Nicolas	1050	1000
Révillon	491	452
Rorento N.V.	147 50	148
[illegible]	85 70	0 10 o
S.P.R.	220	....
[illegible]	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1333	1300	Deveniay	2630	....	Molex	374 90	374 90
Alain Manoukian	1220	1190	Deville	951	970	[illegible]	778	800
Asystel	676	700	Drouot-Assurances	500	500	Olivetti-Logabax	646	635
B.I.C.M.	760	760	Drouot-Obl. convert.	3455	3480	Om. Gest. Fin.	596	595
B.I.P.	1398	1395	Editions Belfond	286	285	[illegible]-R.D.	3250	3380
Bolloré Technologies	1300	1352	Elect. S. Dassault	980	989	Petit Bateau	290	293
Boiron	700	700	Expand	796	820	Petrofigaz	598	610
Câbles de Lyon	1350	1350	Filipacchi	851	850	Razel	1435	1440
Calberson	860	875	Guintoli	850	876	St-Gobain Emballage	1321	1340
Cardif	3001	2980	Guy Degrenne	920	925	St-Honoré Matignon	235	243
Cap Gemini Sogeti	2790	2780	I.C.C.	271	289 20	S.C.G.P.M.	308	295 70
C.D.M.E.	1147	....	IM Informatique	350	353	[illegible]	1580	1520
C. Equip. Elect.	303	304	Le gd livre du mois	372	381	S.E.P.	1435	1400
C.E.G.I.D.	2880	2940	Loca-Investissement	359	360	S.E.P.R.	1601	1911
C.E.P.-Communication	1580	1480	Locamic	728	768	S.M.T. Goupil	290	295
C.G.I. Informatique	1035	1060	[illegible]	620	621	[illegible]	1590	1540
C. Occid. Forestière	190	180	Media Immobilier	464	464	Sofibus	378 50	393 60
[illegible]	194	193	Métallurg. Minière	189 40	172	Supra	1540	1540
Dauphin O.T.A.	3250	3225	M.M.B.	785	785	Valeurs de France	368	370

SICAV (sélection) — 23/2

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	817 08	787 15
Actions France	482 61	465 17
Actions sélectives	627 14	604 47
Aedificandi	654 90	631 23
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1216 75	1187 07
A.G.F. 5000	607 08	592 27
A.G.F. ECU	1142 12	1130 81
A.G.F. Interfonds	457 49	446 33
A.G.F. OBLIG.	1137 84	1132 18
Agfimo	694 81	677 86
Altefi	222 25	214 22
A.L.T.O.	201 93	194 63
Améri-Gan	5585 15	5331 89
America-Valor	786 43	760 77
Amérique Gestion	382 96	375 14 ◆
Amplitude	570 75	554 13
Arbitrages court terme	5256 58	5246 08
Argonautes	420 05	401
Associc	1124 63	1124 63
Aurecic	1295 87	1259 19
Axa Europe	108 65	104 68
Axa Investissements	117 76	112 42
Bourse-Investiss.	488 68	486 71
Bred Associations	2591 88	2584 13
Bred International	93 68	91 84
Capital Plus	1654 51	1654 51
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	856 93	818 07
Convertimmo	398 22	380 98
Coral court terme	12355 13	12355 13
Cortexa	977 85	933 51 ◆
Crédinter	476 05	462 18
Croiss. France	285 37	273 08
Croiss. Mercure	2536 01	2482 15
Croiss. Immobil.	659 08	629 20
Croiss. Prestige	365 75	349 16
Déméter	13018 76	13018 76
Drouot-France	681 98	651 04
Drouot-Investiss.	1107 44	1057 22
Drouot-Sécurité	256 38	244 75
Drouot-Sélection	143 44	136 94
Ecuric	1158 16	1141 04
Elicoop Sicav	11233 29	11233 29
Elf-Valeurs	9830 96	9591 18
Energie	265 60	253 56
Epacic	2942 79	2837 11
Epacourt Sicav	4067 94	4057 80
Epargne Associations	25242 18	25204 35 ◆
Epargne-Capital	7706 94	7630 63 ◆
Epargne-Croiss.	1491 74	1442 08
Epargne-Industr.	800 90	764 20 ◆
Epargne-Inter	650 74	633 32
Epargne-J	50886 95	50886 95 ◆
Epargne-Long-Terme	1783 40	1735 57 ◆
Epargne-Oblig.	200 38	195 02 ◆
Epargne-Unie	1286 05	1227 73 ◆
Epargne-Valeur	435 21	423 56
Epargoblig	1236 60	1233 13 ◆
Eurocic	9458 63	9317 07
Euro-Croissance	548 93	532 94
Eurodyn	1088 71	1050 98
Francilim Plus	26966 82	26699 82
Finord Placement	62920 19	62731 99
Finord Trimestriel	1109 41	1093 01
Finord Valorisation	13145 71	12887 95
Fonsicav (div. par 10)	10429 70	10424 49
Foncier Investiss.	1159 84	1131 65 ◆
Foncival	276 36	262 87
France Ecu Plus	10394 19	10291 28
France-Gan	5837 69	5572 97 ◆
France-Garantie	318 16	317 52 ◆
France-Investiss.	560 71	536 28
France-Net	124 61	123 39 ◆
France-Obligations	464 67	460 07
Francic	418 10	405 92
Francic Régions	1104 61	1072 44

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1315 88	1315 88
Fructicapi	302 21	297 74
Fructidor	251 98	248 26
Fructifrance	849 54	828 82
Fructivar	80793 96	80592 48
Fructi ECU	572 93	564 48
Fructi-Première	12028 32	11850 56
Futuroblig	1091 19	1090 09
Gestion	60132 17	59982 21
Gestion Associations	153 87	150 48 ◆
Gestion Mobilière	729 70	696 61
Gest. Rendement	489 94	477 27 ◆
Gest. Sél. France	789 96	764 14 ◆
Haussmann Associat.	1275 61	1275 61
Haussmann court terme	1162 37	1162 37
Haussmann Epargne	1379 82	1379 82
Haussmann Europe	2052 87	1978 67
Haussmann France	1081 97	1042 86
Haussmann Oblicroiss.	1305 70	1305 70
Haussmann Obligation	1552 76	1498 64
Horizon	1251 97	1215 41
I.M.S.I.	625 69	597 32 ◆
Indo-Suez Valeurs	765 37	730 68 ◆
Ind. française	12987 38	12742 53
Interoblig.	11858 90	11210 48
Intersélect France	470 79	449 44
Intervaleurs Indust.	693 03	661 60 ◆
Invest. net	14093 19	14085 06
Invest. Obligataire	17430 40	17395 61
Japacic	165 05	161 21
Jeune épargne	241 38	237 81
Laffitte-Amérique	266 92	254 82 ◆
Laffitte-crt-terme	60480 97	60480 97 ◆
Laffitte-Expansion	849 59	811 06 ◆
Laffitte-France	351 72	335 77 ◆
Laffitte-Immobilier	262 89	251 09 ◆
Laffitte-Japon	322 28	307 67 ◆
Laffitte-Oblig.	144 65	139 09 ◆
Laffitte-Placements	63703 81	63703 81 ◆
Laffitte-Rend.	214 73	204 99 ◆
Laffitte-Tokyo	1197 46	1143 16 ◆
Lion-Associations	11018 95	11018 95
Lion-Institutionnels	22550 34	22494 10
Lionplus	72843 72	71924 48
Livret portefeuille	625 92	607 69
Méditerranée	176 23	168 24
Mondiale Investissem.	472 85	451 42 ◆
Monecic	5774 08	5774 08
Moné J.	52680 04	52680 04 ◆
Monelaffitte	258288 91	258288 91 ◆
Multi-Obligations	419 65	400 62 ◆
Mutuelle Unie Sél.	156 33	149 24
Natio.-Assoc.	8414 59	8401 79 ◆
Natio.-Epargne	13866 32	13729 03 ◆
Natio.-Immobilier	1028 92	1001 38
Natio.-Inter.	1127 42	1097 25 ◆
Natio.-Obligations	525 24	511 18 ◆
Natio.-Patrimoine	1375 03	1338 23
Natio.-Placements	61839 53	61839 53 ◆
Natio.-Revenu	1057 88	1047 19 ◆
Natio.-Sécurité	54081 81	54081 81 ◆
Natio.-Valeurs	775 39	754 64
Nippon-Gan	5226 63	4989 62
Nord-Sud Développ.	1213 94	1211 52
Oblicic Régions	1018 69	1003 64
Oblicoop Sicav	1430 33	1402 28
Obliton	1074 18	1045 43
Optimavalor	652 54	622 95
Options et Rendement	52851 72	52070 88
Orient-Gestion	169 37	161 69 ◆
Paramérique	550 18	525 21 ◆
Paneurope	841 19	803 05 ◆
Paribas Epargne	15387 25	15336 58 ◆
Paribas France	104 96	101 92 ◆
Paribas Gestion	634 57	608 70 ◆
Paribas Opportunités	104 94	101 88 ◆

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Paribas Patrimoine	551 58	529 09 ◆
Parnasse-Valor	1047 38	1046 33
Patrimoine-Retraite	1628 79	1596 85
Phénix Placements	286 44	285 11
Pierre Investiss.	758 04	721 78
Placement A	1039 20	1039 20
Placement crt-terme	70727 83	70727 83
Placement J	56258 28	56258 28
Placement Premier	50185 93	50185 93
Placements Rendement	11336 92	11336 92
Placements Sécurité	108433 87	108433 87
Première Obligations	10309 76	10248 28
Pré/Association	22475 25	22475 25
Province Investiss.	616 76	588 79 ◆
Quartz	110 22	107 51 ◆
Rentacic	183 71	181 29
Revenus Trimestriels	5788 83	5729 53
Revenu Vert	1182 18	1161 03 ◆
Rivoli Plus	1025 58	988 63
St-Honoré Assoc.	13848 52	13680 82
St-Honoré Bio-aliment.	800 57	784 27
St-Honoré Pacifique	548 31	521 54
St-Honoré P.M.E.	496 39	484 33
St-Honoré Réel	11411 34	11385 88
St-Honoré Rendement	12044 34	11984 42
St-Honoré Technol.	782 95	747 45
St-Honoré Valor	12239 84	12142 70
Sécuricic	11122 70	11111 59
Sécur. Mobilière	385 12	377 20 ◆
Sécuri Taux	10009 46	10009 46 ◆
Sél. court terme	12410 03	12317 65
[illegible] (Cauden BP)	748 30	737 24
Sicav-Associations	1384 16	1382 09
S.F.I. fr. et étr.	612 43	594 59
Sicavimmo	801 73	785 37 ◆
Sicav 5000	368 55	358 89
Sinafinance	576 23	560 81
Sivam	425 08	413 70
Sivarente	220 91	215
Sivinter	402 84	391 86
S.I.-Est	1296 46	1237 67
S.I.G.	902 25	880 94
S.N.I.	1236 04	1200 04
Sogepargne	380 34	366 59
Sogerac	51623 39	50022 71
Sogevar	1069 83	1021 32
Sogintar	1287 62	1229 23
Soleil Investiss.	482 25	460 38
Technocic	1191 45	1156 75
Techno-Gan	5883 63	5616 83
U.A.P. Investiss.	416 69	401 63
Uni-Associations	107 27	107 27 ◆
Unifrance	480 79	468 53 ◆
Unifoncier	1347 36	1286 26 ◆
Uni-Garantie	1298 80	1271 35 ◆
Unigestion	908 97	868 71
Uni-Japon	1410 81	1346 84 ◆
Uni-Régions	3146 78	3004 09 ◆
Univente	2278 79	2203 88 ◆
Univer	173 20	173 20 ◆
Univers-Obligations	1669 17	1617 57 ◆
Valorem	525 90	513 07
Valoblig	59600 39	59010 29 ◆
Valorg	1484 04	1482 58
[illegible]	78603 35	78584 07 ◆

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	236	232
Pernod-Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 102	6 098	5 830	6 380
ECU	6 876	6 878	....	....
Allemagne (100 DM)	332 980	333	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 080	16 078	15 400	16 250
Pays-Bas (100 fl.)	294 720	294 740	285 500	303 500
Danemark (100 krd)	88 250	88 350	83 500	91
Norvège (100 k)	87 180	87 190	84	89 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 319	9 354	9	9 700
Grèce (100 drachmes)	4 583	4 527	3 800	4 700
Italie (1 000 lires)	4 693	4 693	4 500	5
Suisse (100 fr.)	394 070	393 960	381 500	401 500
Suède (100 krs)	93 810	93 810	90 500	96
Autriche (100 sch)	47 345	47 346	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 734	4 735	4 550	5 050
Portugal (100 esc.)	4 301	4 305	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 582	4 576	4 400	4 800
Japon (100 yens)	3 969	3 970	3 820	4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/2
Or fin (kilo en barre)	78700	79900
Or fin (en lingot)	78800	79550
Pièce française (20 fr)	513	514
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	550	559
Pièce latine (20 fr)	484	470
Souverain	590	599
Pièce de 20 dollars	3030	3030
Pièce de 10 dollars	1452 50	1452 50
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	3150	3175
Pièce de 10 florins	486	485
Or Londres	397 50	403
Or Zurich	399 50	403 75
Or Hongkong	398 85	404 75
Argent Londres	5 44	5 47

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

هكذا من الاصل

Le Monde

M. Gorbatchev mérite d'être « applaudi »

estime M. Shultz

Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a estimé, lundi 23 février, que certains aspects de la politique d'ouverture en URSS méritaient d'être « applaudis » et a qualifié le numéro un soviétique, M. Gorbatchev, d'« *homme extraordinairement capable, intelligent et actif* ».

M. Shultz, qui prenait la parole devant un groupe d'éducateurs, a cependant ajouté que, malgré la libération de prisonniers politiques, la situation du point de vue des droits de l'homme semblait avoir plutôt empiré en Union soviétique. Car, a-t-il dit, si une « *grande publicité* » a été donnée à la libération de certains dissidents connus, Washington a le sentiment que la « *situation est devenue plutôt plus répressive* » pour le citoyen soviétique moyen.

Pour M. Shultz, les « *réactions négatives* » de la bureaucratie soviétique aux réformes proposées par le dirigeant soviétique montrent que celles-ci constituent des « *pas importants* ». Soulignant que la question se posait de savoir jusqu'où iront ces réformes, le secrétaire d'Etat a ajouté : « *Il est néanmoins clair qu'il y a des changements importants. C'est une chose fascinante à observer et quelque chose qui mérite pour l'essentiel d'être applaudi.* » — (AFP.)

M. Kissinger : « Une ébullition »

Dans le dernier numéro de *Newsweek*, l'ancien secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, qui revient d'une visite à Moscou, écrit pour sa part : « *Il se produit à l'évidence une ébullition sous l'épaisse surface de l'hiver moscovite. La nouvelle direction est différente. Elle manifeste une vigueur, un dynamisme, une flexibilité inimaginables il y a dix ans.* » A propos du numéro un soviétique, M. Kissinger ajoute : « *Mikhaïl Gorbatchev et ses collègues ont beaucoup plus d'urbanité* (que Brejnev). *Lorsque Gorbatchev s'est adressé individuellement à des membres de notre délégation, il a à la fois montré de la causticité et eu recours à des plaisanteries, il s'est fait tour à tour menaçant et conciliant et a manifesté une connaissance impressionnante de son sujet et une intuition subtile envers chaque interlocuteur.* »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 24 février

Irrégulier : – 0,09 %

La Bourse de Paris a évolué le 24 février sur une note calme mais irrégulière, l'indicateur instantané cédant 0,09 %. En repli figuraient Schneider (– 3,3 %), Alsthom (– 3 %), Leroy-Somer (– 2 %), Eurocom (– 1,9 %) et Facom (– 1,7 %). En hausse, on notait Lyonnaise des eaux (+ 4 %), Casino (+ 2,4 %), Valéo (+ 2 %), Locafrance (+ 1,7 %) et Ecco (+ 1,7 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	530	530	528
Agence Havas	2020	2020	2020
Air Liquide (L')	702	702	707
Bancaire (Cie)	1020	1020	1019
Bongrain	2480	2465	2465
Bouygues	1224	1224	1224
B.S.N.	4699	4699	4700
Carrefour	3695	3672	3672
Chargeurs S.A.	1966	1920	1930
Club Méditerranée	680	680	680
Eaux (Gén.)	1432	1432	1432
Elf-Aquitaine	337	337	336 80
Essilor	3400	3400	3400
Lafarge-Coppée	1419	1408	1408
Michelin	2875	2840	2845
Midi (Cie)	1550	1550	1545
Moët-Hennessy	2409	2410	2410
Navig. Mixtes	1040	1042	1038
Oréal (L')	3959	3959	3940
Pernod-Ricard	1025	1021	1020
Peugeot S.A.	1293	1280	1285
Sanofi	808	808	807
Source Perrier	748	751	748
Télémécanique	3200	3206	3210
Thomson-C.S.F.	1468	1460	1462
Total-C.F.P.	450	460	450
T.R.T.	2080	2080	2080
Valéo	487	487	487

A B C D E F G

La dégradation des prix du pétrole

L'OPEP prise en ciseaux

Les prix du pétrole brut ont vivement chuté lundi 23 février. A New-York, les cours ont frôlé la barre des 17 dollars, après une baisse de plus d'un demi-dollar en une séance, alors qu'ils avaient dépassé 19 dollars à la fin janvier. La glissade des cours des produits a été encore plus accentuée.

La dégradation du marché, amorcée depuis déjà deux semaines, devrait, selon la plupart des observateurs, se poursuivre à court terme, à moins que *l'OPEP, confrontée* à sa première crise sérieuse depuis la conférence de décembre dernier, ne se ressaisisse. Il est clair, en effet, que l'accord conclu en décembre par l'organisation afin de stabiliser les prix du pétrole à 18 dollars subit, un mois *plus tôt que prévu, une mise* à l'épreuve décisive.

Les prix officiels fixés par les treize pays producteurs sont désormais supérieurs de 1 à 2 dollars aux cours du marché, selon les qualités et les destinations, les plus pénalisés étant les bruts africains, en concurrence directe avec les pétroles américains et britanniques. Compte tenu des cours des produits et des marges de raffinage, l'écart réel entre les prix OPEP et les tarifs que les compagnies sont prêtes à payer atteint en fait 3 dollars par baril.

Il n'est donc par surprenant que les groupes pétroliers multiplient les pressions pour tenter d'arracher des rabais aux pays producteurs. Les compagnies japonaises, principaux clients des Etats du Golfe, ont fait savoir qu'ils souhaitaient réviser les prix en mars sous peine d'arrêter leurs enlèvements. La plupart des autres compagnies, *qui* n'ont conclu des contrats à prix fixes que pour des volumes limités, représentant, selon un opérateur, de 10 à 15 % du total de leurs achats, retardent leurs enlèvements et s'approvisionnent largement sur le marché « spot » ou par leurs propres concessions.

Le problème de l'OPEP est aggravé par la baisse saisonnière de *la* demande, *qui s'amorce alors que* les stocks accumulés pendant l'automne et l'hiver n'ont pas encore été dégonflés. « *L'OPEP risque d'être prise en ciseaux : elle va devoir gérer la chute saisonnière de la consommation alors qu'elle n'a pas encore épongé tous les stocks excédentaires* », assure le responsable des achats d'une grande compagnie européenne.

L'organisation n'a que deux solutions : soit convoquer le plus vite possible une nouvelle conférence afin de réduire massivement son rythme d'extraction. C'est ce qu'attendaient les opérateurs à la veille du week-end. Soit, et c'est semble-t-il la voie choisie, tenter de tenir bon en maintenant ses prix *officiels, quitte* à perdre momentanément la plupart de ses clients. Cette résistance réduira assez rapidement de façon naturelle la production et donc rééquilibrera le marché.

Le hic est que cette mise à l'épreuve touche *inégalement* les producteurs. Les plus petits, souvent dépourvus de réseaux de commercialisation propres, comme le Qatar, sont les plus démunis face aux compagnies, de même que les plus fragiles financièrement (Nigéria, Venezuela) ou ceux dont les prix officiels ont été fixés trop haut (Libye). D'où les décisions prises ce week-end à Doha de créer un mécanisme d'entraide mutuelle, dont on connaît encore mal la teneur.

Le ministre du Koweït a déclaré que les compagnies pétrolières feront l'objet de mesures collectives de la part des Etats du Golfe si elles exercent des pressions pour amener certains pays à faire des rabais. Mais, outre que la discipline n'a jamais été jusqu'ici le point fort de l'OPEP, on voit mal quelles mesure pourraient prendre les Etats producteurs contre les compagnies dès lors que la quasi-totalité d'entre elles refusent d'enlever le brut aux prix officiels.

VÉRONIQUE MAURUS.

Sur le vif

Grosse tête

Ah ! les enfants ! Vous pouvez pas savoir ce qui m'arrive. Je vais me retrouver mercredi à « *L'heure de vérité* », face à Marchais. Je suis morte de trouille, j'en dors plus la nuit. Forcément, quand je leur ai annoncé ça, toute fière, toute frétillante, mes copains se sont cramponnés à leurs machines à écrire pour pas tomber à la renverse. Toi ? Marchais ? Ben, il doit être content, dis donc ! Il va vous filer une de *ces jappées à toi et à Virieu* : Ouais, voilà le respect qu'on a dans les médias pour le parti des travailleurs et pour son secrétaire général ! Qui c'est d'abord, cette dame ? Qu'est-ce qu'elle vient faire dans une émission sérieuse, on peut savoir ? Où c'est qu'on est là, aux « Grosses têtes » ?

En plus, paraît que l'invité est toujours solidement encadré, embusqué dans le carré de ses fidèles, de ses conseillers. C'est *pas lui qui est sur la sellette*, c'est le journaliste, mitraillé par les regards en vrille d'un public hostile : Alors toi, ma pauvre chérie, avec tes questions à la con — Pourquoi vous voulez pas faire président, M'sieur Marchais ? — tu vas te retrouver réduite en bouillie.

— Faut pas pousser, il va pas me manger !

— Il va se gêner ! Il va te déstabiliser au mépris rigolard, façon Barre : Ah, c'est vraiment *consternant cette question*, Mme Sarraute. Ou encore, pour occuper le terrain, au lieu de te lire les Evangiles, il va te balancer trois pages du *Capital*.

— C'est pas ton genre. *Lui*, ce serait plutôt le juke-box. T'appuies sur le bouton et t'as le disque qui tombe façon Chirac.

— Ah, ça, si tu reçois des stères de langue de bois sur la poire, tu vas rester là, hébétée, la cervelle en compote ! Après quoi, attaque en férocité, il te passe sur le corps au bulldozer et, telle qu'on te connaît, tu te mets à chialer : C'est pas chic, ça, M'sieur Marchais.

— Allons donc ! C'est pas un ogre, Elkabbach l'a dit dans *Paris Match*, il parle avec ses tripes, c'est un tendre, un émotif. Même qu'on l'a vu pleurer en public.

— Oh là là ! Alors, va-y mollo, ma fille ! Même s'il te fait les gros yeux, le méchant garçon, faudra pas le griffer, hein ! Tu vois que tu fondes en larmes et que lui éclate en sanglots. *Virieu n'aura plus qu'à vous faire* sauter sur ses genoux pour vous consoler.

CLAUDE SARRAUTE.

EN BREF

● **RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : libération du journaliste de l'AFP.** — Graham Brown, le journaliste de l'Agence France-Presse arrêté, samedi 21 février, au Transkeï, a été libéré lundi 23 février. Il avait été appréhendé pour « *comportement suspect* », sans autre précision, alors qu'il enquêtait sur les querelles entre bantoustans. D'autre part, *le Français Jean-Michel Desblé*, âgé de quarante-huit ans, a comparu lundi devant un tribunal sud-africain d'East London sous l'inculpation d'enlèvement. Il a été accusé par les autorités du Ciskeï d'être impliqué dans la tentative de coup d'Etat qui devait avoir lieu le 19 février dans ce bantoustan. Enfin, les époux Albertini, parents du jeune coopérant français *Pierre-André Albertini, détenu* depuis le 23 octobre dernier au Ciskeï, étaient toujours bloqués, mardi matin, dans la zone de transit de l'aéroport de Johannesburg, où ils sont arrivés dimanche dernier, démunis de visa. — *(AFP.)*

● **ETHIOPIE : adoption de la nouvelle Constitution.** — Plus de 80 % des électeurs éthiopiens ont voté « oui » lors du référendum du 1er février destiné à approuver un projet de Constitution qui transforme l'Ethiopie en « *République démocratique populaire* », a annoncé, samedi 21 février, le chef de l'Etat éthiopien, *le colonel Menguistu Haïlé Mariam*. 18 % des électeurs ont voté contre ce projet. La nouvelle Constitution n'aura force de loi qu'après avoir été adoptée par le « Shengo », le Parlement national, qui doit être élu cette année, puis par le comité central du parti unique éthiopien, *le PTE* (Parti des travailleurs éthiopiens). — *(AFP.)*

● **Grève de la faim d'opposants iraniens à Paris.** — Dix-huit réfugiés politiques iraniens installés en France ont commencé lundi 23 février à Paris (Maison Verte, 127, rue Marcadet dans le 18e), une grève de la faim pour attirer notamment l'attention sur la situation des prisonniers politiques en Iran. Les grévistes, qui, selon les organisateurs, suivent ce mouvement à titre individuel et n'appartiennent à aucun des principaux partis d'opposition iraniens en exil réclament « *l'envoi en Iran d'une commission d'enquête d'organismes internationaux et humanitaires pour observer la situation dans les prisons* ».

Les grévistes protestent également contre le renvoi en Iran par le Pakistan et la Turquie de demandeurs d'asile iraniens. Une quinzaine d'autres Iraniens vivant en France ont entamé lundi à Strasbourg un mouvement identique de grève de la faim *pour les mêmes motifs*. Ils ont reçu notamment le soutien de la CIMADE (service œcuménique d'entraide).

● **Arrestation à Damas d'un membre du bureau politique du FDLP.** — M. Issam Abdelatif, membre du bureau politique du Front démocratique pour la libération de la Palestine, interpellé il y a huit jours à Damas, est toujours en détention. Dans un communiqué rendu public dimanche 22 février à Prague, le FDLP dénonce cette arrestation, soulignant que les menaces des autorités *syriennes sur le FDLP ne le* feront pas changer leurs positions sur la condamnation de la guerre des *camps palestiniens au Liban et en* faveur de l'unité de l'OLP. Tendus depuis de nombreux mois, les rapports du FDLP et de la Syrie se sont encore durcis avec la guerre des camps, et les membres du Front démocratique sont soumis à de nombreuses tracasseries dans la capitale syrienne.

Le numéro du « Monde » daté 24 février 1987 a été tiré à 479 598 exemplaires

La polémique sur le satellite de télévision

Une étude du CCETT montre que seul TDF 1 peut assurer l'évolution vers la haute définition

C'est le 25 février qu'un comité interministériel devrait trancher la polémique entre partisans et adversaires du satellite de télévision directe. Le programme de satellite TDF 1-TDF 2 fait l'objet d'une vieille rivalité entre Télédiffusion de France et la Direction générale des télécommunications.

Mais cette querelle entre administrations se double aujourd'hui d'une offensive politique. Les ministres libéraux, notamment M. Gérard Longuet et M. François Léotard, veulent remettre en question l'arbitrage de M. Jacques Chirac, qui s'était prononcé en juillet dernier pour la poursuite du programme de satellite de télévision directe.

Si, négligeant cette offensive, le gouvernement décide mercredi de lancer TDF 1 et de mettre en œuvre TDF 2, il lui faudra résoudre le délicat problème de financement de l'ensemble. Le capital de 600 millions de francs, proposé par M. Claude Contamine pour constituer la société d'exploitation, est loin d'avoir été entièrement souscrit.

Les candidats aux canaux du satellite trouvent l'addition trop lourde et contestent les tarifs de location. Le gouvernement pourrait alors demander à TDF de combler le trou, renonçant au principe défini en juillet dernier suivant lequel TDF 2 serait entièrement pris en charge par le *privé*. Il *est vrai qu'entre-temps* Télédiffusion de France sera transformé en société nationale avec une part de son capital privatisé.

Si, à l'inverse, le gouvernement estime mercredi que le programme *TDF 2 ne peut pas être mené à bien* faute d'un engagement suffisant des partenaires, il pourrait décider de ne lancer que TDF 1 avec un statut expérimental. Une décision qui, en condamnant implicitement le programme, serait lourde de conséquences. Elle remettrait d'abord en question la coopération industrielle franco-allemande sur ce secteur, les deux *pays s'étant* associés pour fabriquer TDF 1 et TDF 2. Elle risquerait aussi d'hypothéquer sérieusement l'avenir de Télédiffusion de France investi depuis sept ans dans ce nouveau support de diffusion.

Protéger le marché européen

Mais les conséquences les plus graves d'un abandon concerneraient les industriels de la télévision. Ceux-ci militent avec acharnement en faveur du programme TDF 1 - TDF 2 parce qu'il introduit le nouveau standard D2 MAC destiné à remplacer le PAL et le SECAM, et à protéger le marché européen des ambitions japonaises en matière de télévision à haute définition. Sans satellite, affirment les responsables de Thomson et de Philips, l'existence d'une industrie européenne du téléviseur est gravement menacée.

L'argument est contesté aujourd'hui par les adversaires de TDF 1. Le D2 Mac, disent-ils en substance, peut être utilisé par d'autres satellites plus performants que TDF 1, l'engin luxembourgeois Astra ou Telecom 1, le satellite de la DGT.

Faux, rétorquent les industriels qui viennent d'envoyer à tous les ministres concernés une note technique, élaborée à partir d'une étude du CCETT (Centre commun d'études en télédiffusion et télécommunication). *Ils y établissent que* les satellites de moyenne puissance (Astra, Eutelsat II ou Télécom 1) ne peuvent transmettre dans de bonnes conditions un son numérique et une image à haute définition européenne ou japonaise. En abandonnant le satellite TDF 1 et sa forte puissance, la télévision française se priverait donc de l'instrument essentiel à l'amélioration technologique de l'image et du son. Un instrument sur lequel misent les Japonais, les Allemands, les Britanniques comme les Américains.

Les adversaires de TDF 1 ne désarment pas pour autant. Au cabinet de M. Léotard, on envisage de demander à une chaîne publique de diffuser certaines émissions « attractives » en D2 MAC pour remplacer le satellite. Les téléspectateurs seraient ainsi invités à s'équiper avec le *nouveau standard* pour pouvoir les regarder. Une solution qui risque d'affaiblir l'audience de la chaîne sans garantir pour autant l'évolution technologique de la télévision française.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.